DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13290 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 22 OCTOBRE 1987

Rupture à l'espagnole

La « famille » socialiste espagnole est au bord de la désunion. La sourde lutte que se livraient le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et le « syndicat-frère » UGT (Union générale des travailleurs) vient en effet de déboucher sur une crise ouverte : le secrétaire général de la centrale, M. Nicolas Redondo et son numéro deux, M. Anton Saracibar, ont annoncé, le mardi 20 octobre, qu'ils abandonnaient leurs sièges de député socialiste.

MM. Redondo et Saracibar estiment qu'ils ne sont plus à même de respecter la discipline de vote du groupe parlementaire et d'approuver le projet de budget 1988, contre lequel l'UGT n'a cessé de livrer bataille. La centrale considère que la relance de l'économie aurait dû permettre, l'an prochain, une politique plus sociale que celle prévue par le gouvernement. M. Redondo avait notamment demandé des augmentations substantielles pour les fonctionnaires, les retraités, les chômeurs.

Cette crise couvait depuis juillet dernier. Conscient que le recul du PSOE aux élections de juin était avant tout dû à la multiplication des conflits sociaux, le gouvernement avait alors tenté de conclure avec les syndicats et le patronat un contrat social valable pour le reste de la législature. Les divergences entre le ministère de l'économie et les syndicats avaient rapidement conduit les négociations dans l'impasse. Pour M. Redondo, le gouvernement voulait aller trop vite dans le rétablissement des grands équilibres financiers (l'inflation devait être ramenée en un an de 5 à 3 %), malgré le coût social d'une telle politique.

Les désaccords entre le gouvernement et l'UGT viennent, en fait de plus loin. Ils n'ont cessé de s'aggraver depuis l'arrivée du PSOE au pouvoir en décembre 1982. Souvent considérée comme un simple appendice du parti, soumise à la surenchère des Commissions ouvrières — la centrale syndicale communiste — l'UGT se devait de démontrer rapidement son autonomie par rapport au gouvernement socialiste. La centrale allait critiquer de plus en plus vertement la politique de reconversion industrielle qui s'est traduite par la perte de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et par l'augmentation du chômage. Elle accusait M. Gonzalez d'avoir oublié ses promesses électorales en procédant à une distribution du revenu jugée inéquitable.

Un syndicat socialiste doit-il appuyer un gouvernement socialiste menant une politique d'austérité ? Telle est en fait la question qui n'a cessé d'opposer M. Felipe Gonzalez et M. Nicolas Redondo. Le président du gouvernement estime primordiale, dans les moments difficiles, la solidarité entre les différentes composantes de la « famille socialiste », et rappelle que l'attitude radicale du « syndicat-frère » a déjà fait tomber, en Europe, plus d'un gouvernement de gauche. L'UGT, de son côté, accuse le gouvernement d'avoir une vision « léniniste » du rôle du syndicat, considéré comme une simple courroie de transmission du pouvoir exécutif.

Le débat est sans doute loin d'être clos, alors que le PSOE s'apprête à tenir, en janvier, un congrès qui s'annonce d'ores et déjà des plus animés. Le jour même où MM. Redondo et Saracibar annonçaient leur retrait du Parlement, le PSOE décidait de suspendre de ses fonctions M. Pablo Castellano, le turbulent leader de la tendance gauche socialiste, version espagnole de l'ancien CERES français. Depuis cinq ans le gouvernement fait passer le pragmatisme avant l'idéologie : c'est toute sa politique que la polémique actuelle met en cause.

L'apaisement sur les marchés financiers

• La privatisation de Matra reportée
• Le montant des emprunts d'Etat réduit

M. Edouard Balladur a annoncé, le mercredi 21 octobre, que le gouvernement avait décidé, pour faire baisser les taux d'intérêt à long terme, de ramener le montant des emprunts d'Etat à 90 milliards de francs pour 1987, au lieu des 100 à 120 milliards prévus. Le ministre a annoncé que la privatisation de Matra était retardée, de quelques jours à quelques semaines. (Lire page 34.)

Les marchés financiers paraissent nettement soulagés après la stabilisation de la Bourse de New-York et le raffermissement du dollar. Les cours des valeurs françaises remontaient à Paris dans la matinée de mercredi. (Lire page 28.)

Un avertissement majeur

par François Simon

Crise, effondrement, krach, bourrasque ? Au soir du « lundi noir » de Wall Street, dans les états-majors des établissements financiers, on discutait des termes appropriés, mais chacun avait conscience que les dangers depuis longtemps pressentis de la « bulle financière » venaient de se concrétiser. On avait pensé que l'explosion pouvait survenir à Tokyo, le maillon faible des places financières selon l'avis même du gouverneur de la Banque centrale japonaise.

C'est, plus normalement, à Wall Street que le feu s'est déclaré, parce que la Bourse de New-York est la caisse de résonance d'un pays qui réalise à lui seul 45 % du produit intérieur brut des pays industrialisés et dont les comportements pèsent sur les économies du monde entier. Les « journées noires » de Wall Street apparaissent à certains comme un désaveu de la politique du président américain. *« Les marchés ont attendu trois ans pour découvrir le miracle Reagan et trois ans pour découvrir qu'il n'existait pas »*, disent les humoristes new-yorkais.

Le problème est connu. Il tient aux énormes déficits budgétaires et commerciaux qu'entretiennent les Etats-Unis. Pour rééquilibrer leurs comptes, les Américains disposent de trois moyens. Ils ont le loisir, comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises, de relever leurs taux d'intérêt pour continuer d'attirer les capitaux étrangers. Mais pourront-ils longtemps vivre au-dessus de leurs moyens, en profitant de l'épargne japonaise ? Cette solution implique que, à l'inverse, Allemands et Japonais fassent une partie du chemin et baissent leurs propres taux.

(Lire la suite page 32.)



Pages 28 à 32, 34 et 36

■ Le reflux des taux d'intérêt a contribué à enrayer la chute des marchés. ■ *Les négociations internationales*, entre la concertation et l'incantation. ■ D'une place financière à l'autre : New-York, Tokyo, Londres et Paris. ■ L'argent moins facile pour les entreprises. ■ Les réactions à l'Assemblée nationale.

Les propositions des « sages »

Tous les revenus taxés pour la Sécurité sociale

Les « sages », nommés par le gouvernement au printemps, ont remis, le mardi 20 octobre, leur rapport sur la Sécurité sociale. Ils proposent une gestion plus économique pour la retraite et l'assurance-maladie, mais surtout une réforme du financement par le recours à une contribution proportionnelle sur tous les revenus, votée chaque année par le Parlement.

(Lire page 32 l'article de GUY HERZLICH.)

La dissuasion nucléaire française et la République fédérale d'Allemagne

Les tentations stratégiques de M. Mitterrand

M. Mitterrand, qui devait se rendre le mercredi 21 octobre à Düsseldorf et à Hanovre, termine sa visite officielle en RFA jeudi matin par une conférence de presse. Il devrait préciser ses déclarations concernant la révision de l'emploi des armes préstratégiques et la coopération militaire franco-allemande.

par Jacques Amalric

Depuis deux jours, M. Mitterrand est sans doute un homme politique particulièrement heureux. A coups de discours émaillés de formules soigneusement préméditées, il ne cesse de surprendre son monde et de susciter des interrogations. Lundi soir, à Bonn, soucieux de rassurer les Allemands, qui craignent pardessus tout les armes préstratégiques, y compris les missiles français Pluton (120 kilomètres de portée) et Hadès (350 kilomètres), il a précisé que *« rien ne permet d'affirmer que l'ultime avertissement de la France à l'agresseur serait délivré sur le territoire allemand. (...). La stratégie nucléaire de la France s'adresse à l'agresseur et à lui seul et, pour le dissuader, n'oublions jamais cela »*. Le président de la République a récidivé mardi, à Aix-la-Chapelle, demandant notamment : *« Qui a inventé que la destination des armes françaises serait le sol de l'Allemagne ? (...) Puisque la dissuasion française a pour objet d'interdire une agression, c'est donc vers cet agresseur, s'il existe, que doit se diriger la menace française, la menace atlantique. (...) Pourquoi, au passage, égrener des destructions en choisissant d'abord d'atteindre ses alliés et de meurtrir ses amis. »*

Le message de M. Mitterrand est très clair, même si le président de la République entend maintenir une certaine zone d'ambiguïté. Il ne sert à rien, pour lui, de parler de défense européenne si le concept de dissuasion, sur lequel est basée la défense française, est « vomi » par les opinions publiques européennes en général, allemande en particulier. Il faut donc en finir avec l'idée que les Pluton et les Hadès pourraient être utilisés pour compenser un déséquilibre conventionnel. Pour le président de la République, en effet, il ne peut pas y avoir de guerre nucléaire limitée. A Buenos-Aires, il y a moins de deux semaines, il répétait encore lors d'une conférence de presse : *« L'ensemble des forces nucléaires françaises forme un bloc, elles ne sont pas comme une sorte d'ajout aux forces conventionnelles. Aucune force nucléaire française ne peut être considérée comme une rallonge des armes classiques. C'est une conception qui, aujourd'hui comme hier, tente beaucoup d'esprits, et à laquelle je m'oppose. »*

Que faire des Pluton et des Hadès dans ce cas ? Même s'il en parle très rarement en public, la position de M. Mitterrand est connue : il n'a jamais caché qu'à son avis le développement de ces armes avait été une erreur. Ira-t-il jusqu'à prôner leur disparition ? Ce serait surprenant dans le contexte actuel, mais il est clair qu'une troisième option zéro, concernant les armes à très courte portée, ne choquerait pas outre mesure le président de la République.

(Lire la suite page 4.)

L'ENQUÊTE : la place des femmes dans les communautés chrétiennes

Les mal-aimées de l'Eglise

Réunis jusqu'au 30 octobre à Rome, deux cent trente évêques et soixante auditeurs laïcs du monde entier examinent la place des laïcs dans l'Eglise catholique, notamment celle des femmes, sous-représentées dans les instances de décision. Aux Etats-Unis récemment, le pape avait dû affronter cette contestation féminine, alors qu'un projet d'ordination des femmes menace d'éclatement l'Eglise anglicane d'Angleterre.

Il s'en passe de drôles de choses à Saint-Hippolyte, cette petite église comprimée entre deux grands immeubles de l'avenue de Choisy, dans le treizième arrondissement de Paris, au cœur de quartiers asiatique et maghrébin. Comme tous les dimanches, le micro circule en pleine messe dans les rangées des fidèles. En décembre dernier, une femme de soixante et un ans, douze fois grand-mère, s'en empare et s'écrie : *« Samedi, à Paris, on a tué un jeune beur. Assassiner nos enfants n'est pas acceptable. Prions pour Malik et pour ceux qui l'ont tué ! »*

Ce que la foule alors ignorait, c'est que le propre fils de cette femme, Régine Verny, adopté en Afrique où elle avait été pendant vingt ans sociologue et économiste, faisait partie du commando des policiers qui, toute la nuit, avaient circulé dans les rues de la capitale embrasée par les manifestations étudiantes.

Elles ont bien changé les « bigotes » de Jacques Brel. Elles parlent dans les églises, haut et fort. Régine Verny fait depuis partie de l'« équipe sacerdotale » qui, prêtres et laïcs confondus, gère toutes les affaires de cette paroisse Saint-Hippolyte — 40 000 habitants —, et assure même en alternance le sermon du dimanche.

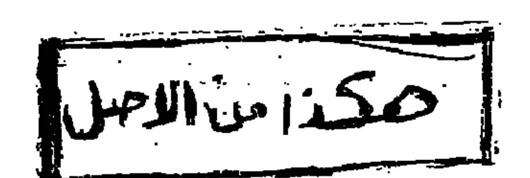
Les sept laïcs sont élus par les fidèles inscrits sur des listes. Les candidatures sont proposées par les paroissiens et plus nombreuses que les postes à pourvoir. Des professions de foi circulent. L'équipe élue reçoit de l'archevêque de Paris une lettre de reconnaissance. *« Il n'y a plus de domaine réservé aux prêtres et aux laïcs, aux hommes et aux femmes. C'est la première fois*, dit Régine Verny, *que je rencontre la démocratie dans l'Eglise »*.

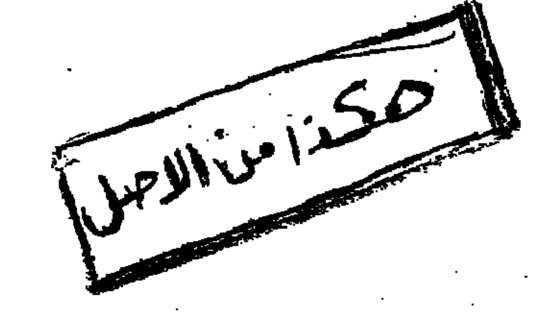
Est-ce l'Eglise de demain ? Rien n'est moins sûr. Des contre-exemples obligent à déchanter.

HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 12.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dr ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f ; Norvège, 10,50 kr ; Pays-Bas, 2 fl ; Portugal, 110 esc ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs ; Suisse, 1,60 f ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.





Débats

Euromissiles : le gambit européen

Répudier l'ignorance et transformer l'inquiétude en une chance

par DOMINIQUE DAVID (*)

LES peuples, comme les hommes, apprennent ; certaines périodes sont propices à l'étude. L'accord prochain Moscou-Washington sur le retrait de missiles déployés en Europe peut apprendre nombre de choses, sur leur présent, sur leur avenir, à tous les pays de notre continent.

La liaison est de plus en plus évidente entre la France et ses partenaires européens. Qu'ils s'en réjouissent ou non, nos alliés savent que, dans une perspective de réduction des déploiements nucléaires en Europe, la France, puissance nucléaire résidente, joue un rôle croissant dans la dissuasion globale qui les maintient en paix. Quant à la France, quelque arrogante solitude qu'on lui reproche, ici ou là, elle sait que l'environnement européen ne lui est pas neutre ; que seule une action concertée avec ses alliés lui permettrait de jouer au mieux toutes les cartes que lui offre sa propre stratégie. Que vaudrait un orgueil cerné d'adversaires, et d'indifférents ?

Leurs intérêts, leur solidarité d'esprit avec notre rive de l'Atlantique, leur statut même de superpuissance – qui croit à une superpuissance isolationniste ? – interdisent aux Etats-Unis de « lâcher » l'Europe. Pourtant, ils souhaitent limiter au maximum le risque qu'ils prendraient, eux Américains, à nous défendre, nous Européens. Il n'est pire sourd qu'on ne force à comprendre : les Européens jouent les naïfs depuis trente ans – on a fini par le leur dire.

L'option « double zéro » *en elle-même* ne bouleverse pas la donne militaire en Europe. Les Européens ne sont pas nus ; comment oublier qu'ils abritent toujours chez eux la plus extravagante concentration militaire (en hommes, en armes classiques, en armes nucléaires) de la planète ?

S'il a peu d'effet militaire immédiat, l'accord soviéto-américain peut être politiquement négatif. Même si l'on peut s'interroger sur le « couplage » Europe-Amérique ajouté par le déploiement des Pershing-II, leur retrait pourrait, au moins pour quelques esprits, découpler.

Les Européens sont ici pris à leur propre piège : l'attention quasi exclusive portée, dans certains milieux, à la couverture américaine implique qu'on taxe d'abandon chacun de ses changements. Convaincues à la hussarde que la sécurité de l'Europe commençait avec les Pershing, certaines franges de l'opinion pourraient penser qu'elle finit avec eux. La peur n'est pas toujours raisonnable – mais qui raisonne le sentiment ?

Quatre niveaux

L'accord prochain peut donc être la meilleure ou la pire des choses, « produire », ou non, de la sécurité, selon son interprétation et son traitement par les Européens. Au moins, chemin faisant, auront-ils appris la complexité et la diversité des niveaux auxquels s'appréhende leur sécurité : un niveau *politique* (l'Europe a-t-elle conscience et volonté de former une communauté solidaire ?) ; un niveau *stratégique* (au-delà de projets différents dans l'usage des forces, l'Europe a-t-elle un but stratégique – dissuasif – commun ?) ; un niveau *militaire* (l'Europe peut-elle organiser et combiner la manœuvre de ses forces militaires ?) ; un niveau *psychologique* (les opinions savent-elles vraiment ce qui fonde leur paix, ont-elles un langage commun suffisant pour pouvoir en parler ?).

A aucun de ces niveaux n'existe une solution immédiate aux problèmes européens. Ni la France ni la Grande-Bretagne ne peuvent aujourd'hui assurer seules la dissuasion en Europe – ce qu'au demeurant ne demandent pas leurs alliés. Une défense antimissiles est au mieux une vue d'avenir lointain, posant à l'Europe des problèmes spécifiques et très complexes. Une dissuasion classique poserait d'énormes problèmes aux appareils militaires et aux budgets de défense : et les Européens n'ont-ils vraiment le choix qu'entre une dévastation classique et une vitrification nucléaire ?

Posés le décor, les niveaux des problèmes et les limites du débat, que dire pour l'immédiat ?

a) Au niveau stratégique, réaffirmer une chose simple : il n'est de sécurité européenne, aujourd'hui, que fondée sur le binôme classique-nucléaire, permettant d'affirmer une capacité de dissuasion et de gestion active de crise pour tous les membres de l'alliance. Ce binôme est matérialisé par des déploiements, en Europe, d'armes classiques *et* nucléaires. Ces déploiements peuvent être modifiés, redéfinis ; mais seule cette combinaison d'armes interdit à tout stratège l'usage de la force en Europe, parce que trop dangereux, au-delà de toute raison.

b) Au niveau militaire, et le premier point étant acquis, les diversités des appareils de défense n'interdisent pas la coopération ; on vient de le voir entre la France et la RFA, et cela devrait être encore plus vrai, avec tous les Européens, concernant les matériels futurs.

c) Au niveau psychologique : les opinions publiques doivent savoir que ces deux premiers éléments (maintien du binôme classico-nucléaire, coopération militaire) constituent des garanties suffisantes pour le présent, même si les interrogations d'avenir se font pressantes. Il est urgent de contrebattre tout sentiment d'insécurité, qui ne pourrait conduire qu'à la dispersion des pays d'Europe.

d) Au niveau politique, l'avenir : on peut à la fois se savoir en sécurité et penser que la situation présente ne durera pas éternellement. Ce qui implique : 1) de fixer le cadre d'une consultation sur les différents concepts stratégiques européens ; 2) de préciser le domaine des coopérations concrètes : en ce qui concerne les armes classiques, ou les armes nucléaires pour les partenaires concernés, ou, et c'est déterminant, la coopération sur les technologies d'avenir – en particulier l'espace ; 3) de fixer en commun, et entre Européens, le cadre des négociations futures sur les armements en Europe de manière à préserver l'essentiel : le binôme classico-nucléaire qui définit notre sécurité.

Le tout ne vaut, certes, que si se développe le sens d'une communauté de sécurité, communauté d'intérêts, de valeurs, d'attitudes. Le lent progrès vers une prise en main par les Européens de leur propre défense est possible, s'il s'appuie sur l'exacte mesure du présent. Répudier à la fois les discours d'ignorance et de réduction préserve les chances d'un avenir ne ressemblant pas aux modèles contraignants que nous connaissons.

Si le gambit fonctionne, le retrait d'une pièce améliore la position sur l'échiquier ; à ce prix, l'inquiétude européenne peut être une chance.

(*) Secrétaire général de la Fondation pour les études de Défense nationale.

Pour une « Ostpolitik » franco-allemande

par ALFRED GROSSER

LES rapports franco-allemands sont supposés exemplaires. La France et la République fédérale veulent constituer non pas le gouvernail, mais le moteur du vaisseau européen. Or l'Acte unique marque une différence nette et décevante entre l'économie, avec l'engagement de réaliser le marché unifié d'ici, 1992, et la politique étrangère européenne, que les signataires *« s'efforcent de formuler et de mettre en œuvre en commun »* par une simple coopération. Peut-il y avoir dans ce domaine une exemplarité franco-allemande ?

Les blocages sont évidents et tiennent à la spécificité de chacun des deux pays. La France veut exercer une influence mondiale en tant que nation, notamment à l'aide de sa présence particulière en Afrique. D'où par exemple le refus peu fécond d'une attitude commune pour l'élection du directeur général de l'UNESCO. La République fédérale, en partie parce qu'elle a Hitler dans son passé, ne veut participer à aucune action d'ordre militaire hors du continent européen. D'où par exemple l'absence de soldats allemands dans la force d'interposition au Liban et, aujourd'hui, pour le déminage des eaux du Golfe, l'envoi de trois bateaux pour remplacer des unités américaines en Méditerranée provoquant déjà des remous dans l'opinion allemande.

En matière de défense, Bonn et Paris font de gros efforts pour aboutir à des conceptions communes. Mais, d'une part, il ne peut s'agir d'une politique vraiment indépendante puisqu'elle demeurera partiellement soumise aux stratégies américaines, tous les présidents français admettant qu'il n'y a pas de sécurité face à l'URSS sans le poids de l'autre seul vrai Grand. D'autre part, la politique française n'est toujours pas pleinement clarifiée : au nom d'une défense européenne, on se réfère volontiers à l'Union de l'Europe occidentale, mais on se refuse à tirer pleinement les conséquences du traité fondateur de l'UEO obligeant les signataires à se porter *« aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres »* : il ne s'agit pas de promettre ce qu'on ne fait déjà pas pour soi, à savoir la certitude d'un recours au nucléaire à un moment précis, mais de proclamer que toute atteinte au territoire de l'allié déclencherait le même type d'escalade, avec un risque d'aboutir au nucléaire, que s'il s'agissait du territoire national.

De façon en apparence paradoxale, c'est la politique vers l'Est, l'*Ostpolitik*, qui offre aujourd'hui un excellent champ pour la pratique d'une attitude commune et d'une action coordonnée. En partie parce que les méfiances qui subsistent contraignent à la transparence mutuelle. Plus largement parce que les convergences sont fortes.

A Bonn, le débat d'orientation générale qui vient de se dérouler au Bundestag a marqué un accord remarquable entre les deux grands partis. Au nom du SPD, M. Vogel s'est réclamé de la fidélité à l'alliance occidentale et a rejeté toute idée d'une voie allemande particulière, tout en se félicitant à bon droit de la conversion complète de la CDU à l'*Ospolitik* de Willy Brandt : commencer par reconnaître la frontière occidentale de la Pologne et l'existence durable de l'autre Etat allemand pour obtenir la multiplication des contacts de part et d'autre du rideau de fer symbolisé par le Mur de Berlin.

Perméabilité

Du côté français, voici longtemps qu'on affirme souhaiter que la reconnaissance des frontières en Europe aboutisse à leur perméabilité, à la *Durchlässigkeit* que Helmut Kohl donne pour but à sa politique. Une perméabilité qui profiterait aux Polonais et aux Tchèques aussi bien qu'aux Allemands de la RDA. Et même aux citoyens de l'Union soviétique, si M. Gorbatchev veut vraiment atteindre les buts qu'il proclame. Certes, il y a des divergences en République fédérale dans l'appréciation de la sincérité du patron actuel de l'URSS, mais il n'y a pas de désaccord franco-allemand sur la double idée de la prudence nécessaire et de la nécessité de le prendre au mot.

Au prix d'une autre prudence plus difficile à accepter sur le plan moral : dans son discours d'accueil à Erich Honecker, le président de la République fédérale, M. von Weizsäcker, a dit qu'il ne fallait pas chercher à ébranler les loyautés internes au sein du camp d'en face. C'était à la fois un avertissement à l'URSS et la triste acceptation de la politique définitivement acceptée à Helsinki en 1975 et pratiquée par le général de Gaulle dans les années 60 : l'Occident s'interdit de mettre en cause les régimes de l'Europe de l'Est, donc d'y demander l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'amélioration des relations Est-Ouest et celle de la situation personnelle des Polonais, des Soviétiques, des Allemands de l'Est est à ce prix.

Une *Ostpolitik* commune ? Malgré bien des apparences, il pourrait s'agir d'un pas important vers une politique franco-allemande ayant un effet d'entraînement pour une politique extérieure de l'Europe communautaire.

Au Courrier du Monde

INDIGNATION

Exécutions en Tunisie

Le président Bourguiba, cédant à l'orgueil et à la colère, vient de faire exécuter par pendaison, le 8 octobre, deux jeunes musulmans tunisiens, membres du Mouvement de la tendance islamique (MTI). Aucun d'eux n'avait tué personne : les attentats contre des hôtels de tourisme avaient fait douze blessés légers. La peine de mort a donc été appliquée pour des activités relevant essentiellement du délit d'opinion. Plus qu'une faute, c'est un crime. Les « terroristes » d'aujourd'hui seront les héros de demain.

Quant à moi, ami de la Tunisie depuis plus de quarante ans, j'exprime ici mon indignation contre l'injustice et le meurtre légal, et ma solidarité avec les martyrs. Je ne puis, hélas, réparer l'irréparable. Je veux, au moins, rendre publique ma révolte, en renvoyant au président Bourguiba les insignes de commandeur de l'Ordre national de la République tunisienne, qu'il m'avait personnellement remis, à Dakar, il y a vingt ans.

VINCENT MANSOUR MONTEIL
(Paris).

INNOCENTS

L'« Achille-Lauro » et le reste

J'ai lu avec attention le témoignage de Marek Halter sur le détournement de l'*Achille-Lauro* dans *le Monde* du 9 octobre. Comme lui et avec lui, je condamne, bien entendu, le racisme, sous toutes ses formes, et le terrorisme, dont sont victimes tant d'innocents. L'un d'eux fut Léon Klinghoffer, un Américain, paralytique, d'origine juive, qui fut assassiné dans des conditions particulièrement odieuses.

Mais il y a, hélas! beaucoup d'autres victimes, trop oubliées, et, parmi elles, les hommes, les femmes, les enfants, les vieillards qui, ces derniers mois encore, sont morts dans les camps de réfugiés palestiniens, sous les bombardements.

Comme l'a dit souvent Jean-Paul II, nous devons condamner la répression et l'oppression, autant que le terrorisme, et il n'y aura pas de paix véritable et durable au Proche-Orient tant que n'auront pas été reconnus les droits de tous, y compris le droit du peuple palestinien à avoir une patrie.

PÈRE MICHEL LELONG
(Maisons-Alfort, Val-de-Marne).

Tous les noyaux sont durs

Je n'ai vu personne relever l'absurdité du terme « noyau dur » dont on parle tant. Y a-t-il jamais eu des « noyaux mous » ? C'est un pléonasme évident qui vient d'une traduction de l'anglais mal compris *« hard core »* = *« core »* ne veut pas dire « noyau » (= *stone*) mais « centre », « cœur » d'un fruit (par exemple d'une pomme).

Quant au ridicule *« look »*, qui n'est ni anglais ni français, ne pourrait-on pas inviter les Anglais qui disent *« image »*.

R. GILLET
(Montgeron, Essonne).

PRÉCÉDENTS

Caillaux et la Haute Cour

A propos de l'article de Thierry Bréhier dans *le Monde* du 9 octobre à propos de la Haute Cour et ses « précédents », j'ai constaté un oubli : Joseph Caillaux, ancien président du conseil, qui comparut devant cette juridiction le 17 février 1920 sous l'accusation de haute trahison et fut condamné le 23 avril 1920 à trois ans d'emprisonnement (couverts par la détention préventive) et dix ans d'interdiction de droit de vote, d'éligibilité et d'aptitude à diverses fonctions publiques.

PIERRE JUANCHIC
(Paris).

[Joseph Caillaux fut effectivement jugé et condamné par le Sénat, constitué en Cour de justice, laquelle était sous la IIIe République l'équivalent de la Haute Cour. Mais les faits qui lui étaient reprochés – au moins officiellement – n'avaient pas été commis du temps où il était membre d'un gouvernement. Joseph Caillaux avait en effet quitté son poste de ministre des finances au lendemain de l'assassinat du directeur du *Figaro* par sa femme, le 16 mars 1914, et il n'a occupé aucune fonction ministérielle tout au long de la guerre. Or il fut accusé d'*« intelligence avec l'ennemi »* au cours de celle-ci.

Si la Cour de justice eut à juger son cas, c'est qu'elle avait compétence non seulement pour le président de la République et les membres du gouvernement, mais aussi pour toutes affaires mettant en cause la sécurité de l'Etat ; c'est le gouvernement qui, dans ce cas, décidait de saisir cette juridiction « politique », plutôt que la justice ordinaire, sans devoir passer par un vote de la Chambre des députés. Celle-ci eut à délibérer de l'affaire Caillaux, parce qu'il était député : elle devait donc autoriser les poursuites et la levée de son immunité parlementaire. L'affaire Caillaux n'est donc en rien un précédent juridiquement comparable à ce qui arrive à M. Christian Nucci. – Th. B.]

● « Psychanalyse contre occultation » : précision. – Cent soixante-dix personnes, psychanalystes et praticiens d'autres disciplines, ont soutenu de leur signature la lettre d'Anne-Marie Houdebine-Gravaud, publiée dans *le Monde*, du 9 octobre.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

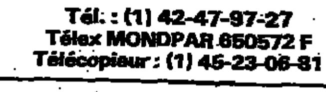
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, PNC, 45-45 39 th Street, LIC, NY 11104.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

La visite de M. Shultz à Moscou et les nouvelles « ouvertures » soviétiques

Washington souhaite engager au plus vite la discussion sur les armements stratégiques

Commentant les pourparlers que M. Shultz, secrétaire d'Etat américain, aura à Moscou à partir du jeudi 22 octobre, M. Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a déclaré, mardi 20 octobre, que Moscou *« ne voit plus d'obstacles majeurs »* à la conclusion d'un accord sur les forces nucléaires *intermédiaires* (FNI) et qu'il y avait donc *« toutes les raisons d'être optimiste »* à ce sujet. Il a toutefois fait valoir que les FNI *« ne sont pas le seul sujet »* des entretiens qui s'inscriront dans *« un large ordre du jour »*.

WASHINGTON
de notre correspondant

Engranger rapidement l'accord sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires (FNI) et passer aux choses sérieuses – la négociation sur les armes stratégiques et les conflits régionaux. Voilà à quoi le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, voudrait pouvoir utiliser ses deux jours d'entretiens à Moscou. Pourtant, même si M. Shultz répète à l'envi qu'il *« commence à être fatigué »* de s'occuper des FNI et souhaiterait parler d'autre chose avec les Soviétiques, il sait bien que cette première étape est nécessaire. L'*« accord de principe »* conclu à Washington à la mi-septembre, lors de la visite de M. Chevardnadze, doit être transformé en texte en bonne et due forme, les dernières divergences doivent être surmontées, faute de quoi la dynamique des négociations soviéto-américaines paraîtrait compromise.

Il est d'ailleurs entendu dans l'esprit des Soviétiques comme des Américains que la date du sommet Reagan-Gorbatchev ne pourra être fixée tant que les deux dirigeants ne seront pas certains d'avoir, le jour de leur rencontre, quelque chose à signer.

Le malheur est que cet accord, simple dans son principe (double option zéro, plus de missiles nucléaires de courte ou moyenne portée basés à terre dans un délai de quelques années), est fort compliqué à mettre au point dans les détails. Divers hauts responsables américains avaient déjà annoncé que, *malgré les rudes travaux des* experts à Genève, le texte définitif ne pourrait être prêt d'ici à la rencontre de Moscou. MM. Shultz et Chevardnadze seront donc fatalement amenés à évoquer les points de désaccord qui subsistent, même s'ils semblent mineurs.

Une négociation qui met en jeu tant d'éléments à la fois politiques et techniques – délai de retrait et de destruction des lanceurs et des ogives, procédure de vérification, etc. – est forcément longue et minutieuse, *expliquait récemment un responsable du département d'Etat.* Une concession sur un point peut remettre en question un autre point et, pour compliquer le tout, les Etats-Unis, en matière de missiles intermédiaires, doivent consulter leurs alliés de l'OTAN *sur le* territoire desquels se trouvent actuellement ces missiles. Tout cela demande du temps, même si, de part et d'autre, on y met de la bonne volonté.

Reste aussi l'éventualité d'obstacles *plus sérieux. Ainsi les responsa*bles américains sont-ils intrigués par ce qui ressemble à de nouvelles exigences soviétiques à propos des fusées Pershing-1 A détenues par l'Allemagne de l'Ouest. Le problème avait apparemment été réglé lors des entretiens de Washington, mais des négociateurs ont paru le remettre sur le tapis. Malentendu de nature technique ou manœuvre tactique ? La même question s'était posée dans les jours qui ont précédé la venue de M. Chevardnadze à Washington et la difficulté avait alors été surmontée. Mais, en guise d'avertissement, *M. Shultz a pris* soin de souligner que, si les Soviétiques créaient tout à coup des problèmes inattendus, il n'y aurait ni accord ni sommet.

De part et d'autre pourtant, et avec semble-t-il plus d'ardeur encore du côté soviétique, on fait état de rapides progrès à Genève et l'on *n'envisage pas sérieusement* l'hypothèse d'un échec. M. Shultz devrait donc pouvoir aborder les autres questions qui lui tiennent à cœur, laissant à quelques-uns des cent *fonctionnaires qui l'accompagnent* le soin d'entrer dans les détails de l'accord FNI. Comme il l'avait fait lors de son précédent séjour à Moscou en avril dernier, M. Shultz devrait ainsi presser une nouvelle fois les Soviétiques de mettre un *terme à la guerre qu'ils livrent en* Afghanistan. A l'époque, M. Chevardnadze avait accepté une longue discussion (deux heures) sur ce sujet, et ce simple fait avait été considéré comme encourageant par les Américains. Entre-temps, rien n'a vraiment changé sur le terrain.

Des progrès sur les droits de l'homme

Les très maigres résultats de la tournée que vient de faire le secré*taire d'Etat au Proche-Orient ne le* mettent guère en position d'évoquer ce problème de manière un tant soit peu nouvelle avec ses interlocuteurs soviétiques. Mais il ne manquera pas de leur demander de poursuivre leurs efforts de libéralisation de *l'émigration des juifs soviétiques* (de nets progrès ont déjà été accomplis au chapitre des droits de l'homme, selon M. Shultz). Il sera aussi forcément question du Golfe. Sans le dire ouvertement, les Américains reprochent aux Soviétiques de *jouer le jeu de l'Iran en s'opposant* à ce que le Conseil de sécurité envisage sérieusement des sanctions et un embargo sur les ventes d'armes, si Téhéran persiste à refuser le cessez-le-feu théoriquement imposé par les Nations unies.

Restera le plat de résistance : faire progresser la négociation sur la *réduction des armements stratégi*ques. Soviétiques et Américains ont multiplié les déclarations encourageantes à ce sujet et se disent pressés d'aboutir. Mais c'est surtout à l'administration Reagan que le temps manque. La date limite pour la conclusion d'un accord susceptible d'être ratifié par le Congrès *avant que M. Reagan ne cède la* place à son successeur est très rapprochée : mars prochain au plus tard, estime-*t-on* au département d'Etat. Pour corser la difficulté, l'administration traîne un boulet de plus en plus gênant : le Congrès, *plus désireux que jamais de diriger* la politique étrangère.

Le boulet du Congrès

Le handicap n'échappe évidemment pas à l'attention des Soviétiques. Selon un haut responsable du *département d'Etat, ceux-ci parais*sent actuellement moduler leur position concernant l'IDS (la guerre des étoiles) de manière à la faire coïncider avec celle du Congrès (ce dernier veut imposer à l'exécutif une interprétation étroite de l'accord de *1972 sur les missiles antibalistiques,* afin de limiter très strictement le champ d'expérimentation de l'IDS). C'est donc pour M. Shultz et son équipe une négociation serrée qui s'engage.

En toute logique, des progrès devraient être enregistrés et annoncés à l'issue des entretiens de Moscou. *Les dirigeants des deux* pays ont l'un et l'autre besoin d'un succès en matière de désarmement, et un tel succès ne peut plus aller désormais sans un accord quasi définitif sur les forces nucléaires intermédiaires. Ensuite commencera une phase plus délicate : certains responsables du département d'Etat crai*gnent que M. Gorbatchev, sur* la lancée de ce premier accord, n'avance de nouvelles propositions alléchantes, qui, sous couvert de désarmement nucléaire, placeraient l'Europe occidentale, et à travers elle les Etats-Unis, en position de faiblesse.

Tel qu'il est engagé, ajoute-t-on au département d'Etat, le processus de désarmement peut être contrôlé, *sans dérapage dangereux,* et le jeu en vaut la chandelle. Mais à condition de faire preuve de la plus grande vigilance des deux côtés de l'Atlantique.

JAN KRAUZE.

En annonçant le remboursement de ses dettes

L'URSS confirme son attitude plus positive envers l'ONU

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

En annonçant, le jeudi 15 octobre, que l'URSS allait rembourser *« bientôt » les 197 millions de dol*lars qu'elle doit à l'ONU au titre de ses arriérés de cotisations accumulés depuis 1945, M. Petrovski, vice-ministre soviétique des affaires étrangères, avait provoqué l'incrédulité de son auditoire. Comment *interpréter, en effet,* un *tel « geste »* de la part d'un pays qui, depuis l'intervention américaine en Corée, sous le drapeau de l'ONU en 1950, rejetait le rôle de « gendarme » dévolu à l'Organisation, estimant qu'elle favorisait les intérêts de l'Occident ? Selon des responsables soviétiques, l'idée que l'URSS pourrait participer à la revitalisation de l'ONU traduit *« un changement majeur (...) qui est en train de se produire dans la diplomatie soviétique, plus particulièrement en ce qui concerne le rôle dévolu à l'ONU ».* Les mêmes ont d'ailleurs regretté que l'article de M. Gorbatchev, paru dans la *Pravda* du 17 septembre, et qui annonçait cette évolution, ait été *sous-estimé ; ils rappellent que* Moscou avait, en avril 1986, payé sa cotisation à la FINUL, pour la première fois. Parmi les propositions du secrétaire général figurait, par ailleurs, celle concernant la création d'une force navale internationale dans *le* golfe Persique, qui avait éveillé l'intérêt des milieux spécialisés.

Or, en estimant que les pouvoirs du Conseil de sécurité *« devraient être pleinement utilisés »*, M. Gorbatchev ne demande rien d'autre que l'application scrupuleuse de la charte de l'Organisation. En même temps, les dirigeants soviétiques profitent de cette occasion pour rappeler que les 197 millions dus par Moscou restent largement inférieurs aux 414 millions de dollars de la dette américaine. Ce qui a permis à M. Petrovski de rappeler, durant son intervention, que *« toute tentative de créer des difficultés financières et d'utiliser celles-ci à des fins politiques partisanes est contraire à l'esprit de réalisme et de responsabilité en diplomatie ».*

La dette américaine constitue actuellement près de 50 % des impayés de l'ONU ; après le remboursement soviétique, cette part devrait atteindre 65 %, alors que le Congrès prévoit de ne régler que les 120 millions de dollars, dus pour cette année, au titre du budget ordinaire de 1987.

Une approche plus pragmatique

Il n'est point nécessaire d'être un diplomate chevronné pour comprendre l'extrême avantage que Moscou tirera de son geste financier. Embourbé dans une politique de moins en moins compréhensible, *Washington ne donne pas l'impres*sion d'envisager un changement radical de son attitude négative à l'égard de l'ONU, toujours accusée d'être dominée par les faucons anti-américains du tiers-monde. Or l'indubitable modération idéologi*que des non-alignés, conséquence* partielle des menaces américaines, risque de disparaître si Washington ne montre pas rapidement sa reconnaissance à ceux qui ont conçu, adopté et déjà partiellement appliqué la réforme des structures et du *fonctionnement de l'Organisation.* Habilement, l'Union soviétique joue les pompiers au moment où le feu menace. Son avantage durera peut-être deux ans, le temps que les futurs changements politiques à Washington viennent à se concrétiser.

Il serait cependant erroné de ne voir dans la nouvelle attitude soviétique qu'une simple démarche tactique. De *nombreux observateurs* affirment déceler chez M. Gorbatchev une approche plus pragmatique des problèmes mondiaux et une volonté d'élargir l'audience, y compris commerciale, de Moscou à des régions traditionnellement hostiles à l'idéologie socialiste. Alors que M. Chevardnadze assurait, lors de son récent voyage en Amérique latine, que son but n'était pas d'interférer dans les relations traditionnelles entre ce continent et les Etats-Unis, M. Gorbatchev omettait, dans son article, toute référence à l'avenir socialiste de l'humanité. Encore une retombée de la *« perestroïka »* ?

CHARLES LESCAUT.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

Opération de police « contre le marché noir »

Des centaines de personnes ont été interpellées et un certain nombre placées en détention préventive à la suite d'une opération de lutte contre le marché noir déclenchée par les services de sécurité algériens, indique *le quotidien El Massa,* dans son édition du lundi 19 octobre. L'opération *a été menée dans le quartier de* Gorias, dans la périphérie d'Alger, contre les marchands de pièces détachées pour véhicules, qui sont cédées à plus de vingt fois leur prix officiel. *Selon El Massa,* de nombreux fonctionnaires de sociétés nationales figuraient parmi les personnes interpellées. Certains ont été remis en *liberté provisoire et d'autres libérés* après paiement de fortes amendes.

Etaient aussi visés, dans les quartiers de Belcourt et de Bab-El-Oued, les marchands de vêtements importés frauduleusement, qui dépassent cinq fois leur prix d'achat, ainsi que les marchands au noir de tabac, qui ont réussi à accaparer *l'essentiel du commerce de cigarettes* d'importation et du tabac à chiquer. – *(AFP.)*

Panama

Arrestation d'une vingtaine d'opposants

La police panaméenne a arrêté, le mardi 20 octobre, seize membres du Parti d'action populaire (PAPO, opposition), en les accusant de préparer des attentats. Quatre autres opposants, membres du Parti démocrate-chrétien *(PDC),* ont également été arrêtés parce qu'ils étaient, selon *la police, les « meneurs d'un plan subversif ».* Ces arrestations sont apparemment destinées à empêcher la manifestation prévue, jeudi prochain, par la Croisade civique, qui rassemble les principales organisations de l'opposition panaméenne. Le *gouvernement du président* Erick Delvalle a interdit ce rassemblement en indiquant qu'il avait *« un caractère illicite au regard des normes constitutionnelles ».*

Depuis plus de quatre mois, la Croisade civique a organisé plusieurs manifestations pour réclamer le départ de général Noriega, l'homme fort *du régime, accusé au mois de* juin dernier, par son ancien adjoint, d'être impliqué dans le trafic de drogue et d'être responsable de violations des droits de l'homme. Un porte-parole de la Croisade civique a indiqué que, malgré ces pressions la manifestation aurait lieu comme prévu et qu'elle marquerait *« le début de la fin »* du régime. – *(AFP, Reuter.)*

Pologne

Libération sous caution de deux Danois accusés d'espionnage

Deux ressortissants danois, qui *avaient été condamnés en septembre* dernier, en Pologne, à des peines de prison pour espionnage, pourront être prochainement libérés sous caution, a annoncé, le mardi 20 octobre, à Varsovie, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban. La caution pour *la libération des deux* hommes a été fixée à 500 000 dollars *par la Cour suprême de Pologne.*

MM. Ellekaer et Hemmingsen, *âgés respectivement de trente-six et* vingt-deux ans, avaient été arrêtés au mois d'avril près de Koszalin, dans le nord de la Pologne, alors qu'ils photographiaient un aéroport militaire. Les autorités avaient, par la suite, affirmé que les deux hommes avaient été envoyés en mission sur *le* sol polonais par les services de renseignement danois. MM. Ellekaer et Hemmingsen, qui avaient plaidé cou*pables, ont été condamnés,* le 5 septembre, à neuf ans et sept ans de prison par le tribunal militaire de Koszalin. – *(AFP.)*

Yougoslavie

Un ancien vice-président exclu de la Ligue des communistes

M. Fadil Hoxha, vice-président de la Yougoslavie en 1978-1979, dont les déclarations sur le problème du *viol au Kosovo avaient provoqué ces* derniers jours des manifestations de femmes dans cette région, a été exclu, mardi 20 octobre, du Parti communiste et du Conseil de la fédération yougoslaves.

La présidence du comité central *de la Ligue* des communistes de Yougoslavie (LCY) a jugé que M. Hoxha *était « responsable des erreurs commises dans l'application de la politique du parti au Kosovo »,* une province autonome dépendant de la Serbie et peuplée à plus de 80 % d'Albanais. La sanction intervient à la suite de la publication, par la presse de Belgrade, de déclarations de l'ancien vice-président concernant le problème des viols et crimes sexuels *au Kosovo. Selon ces informations,* M. Hoxha aurait suggéré, au cours d'un déjeuner officiel en novembre dernier, que les cafés privés de la province embauchent des femmes, notamment serbes, disposées à satisfaire les appétits de violeurs potentiels...

Le comité central de la LCY a *accusé l'ancien vice-président d'avoir « négligé »* la lutte contre l'émergence *du nationalisme* « grand-albanais » au Kosovo et d'avoir ainsi *« largement contribué »* à la création d'un climat *« nationaliste ».* Ce climat avait débouché, en avril 1981, sur de violentes manifestations des militants albanais qui réclamaient pour le *Kosovo un statut de républi*que au sein de la fédération yougoslave. Il lui est *également* reproché d'avoir *« contrecarré »* les mesures prévues par le parti pour mettre un terme à l'exode massif de Serbes et de Monténégrins du Kosovo. M. Hoxha fut un proche collaborateur du maréchal Tito qui lui confia, en 1942, *le commandement des unités* de partisans du Kosovo. – *(AFP.)*

EN BREF

● **AFGHANISTAN : les projets** ***politiques de la résistance.*** – Après avoir porté à sa tête M. Younis Khalis (*le Monde* du 21 octobre), l'« Alliance des sept partis », qui regroupe les principaux mouvements de la résistance, a annoncé la création, dans un délai de dix-huit mois, d'une choura (conseil consultatif), laquelle sera chargée, à son tour, de *nommer un « gouvernement des* moudjahiddins ». Cette décision a fait l'*objet d'un communiqué diffusé à* Islamabad (Pakistan), mardi 20 octobre. – *(AFP.)*

● **INDE : tuerie à New-Delhi,** ***huit morts.*** – *Des inconnus* ont ouvert le feu, le mardi 20 octobre, *dans un quartier périphérique de* New-Delhi, tuant huit personnes. Un des quatre tueurs a, ensuite, été abattu par la police. L'agence de presse PTI a rapporté que les meurtriers avaient scandé des slogans séparatistes sikhs. D'autre part, la *police a procédé,* mercredi, à une nouvelle fouille dans l'enceinte du *Temple d'or d'Amritsar, au Pendjab,* à la veille d'un grand rassemblement séparatiste, qui a été interdit. – *(AFP, Reuter.)*

Un plénum du comité central s'est tenu mercredi

MOSCOU
de notre envoyé spécial

Le porte-parole du ministère des *affaires étrangères,* M. Guennadi Guerassimov, a révélé, le mardi 20 octobre, qu'un plénum du comité central devait se tenir, le mercredi 21 octobre, à Moscou.

De sources soviétiques, on indique que, si le comité central ne s'est pas réuni avant la session du Soviet suprême consacrée au plan et au budget – comme cela était autrefois l'usage, – c'est parce que les tâches du parti et celle de l'Etat doivent être désormais mieux séparées. *Ainsi en avait-il déjà été d'ailleurs* au mois de novembre 1986. Les projets du plan et du budget avaient, il est vrai, été approuvés par le bureau politique du parti, lors de sa réunion ordinaire du jeudi 8 octobre, avant d'être adoptés formellement, le mardi, par le Soviet suprême.

Réunir, mercredi, le comité central, ajoute-t-on de mêmes sources, est d'autant plus opportun que tous ses membres sont actuellement à Moscou, alors que certains d'entre eux doivent regagner dans quelques jours leur poste en province ou à l'étranger (les ambassadeurs par *exemple*), *pour y assister localement* aux célébrations du soixante-dixième anniversaire de la révolution d'Octobre.

Quant à l'ordre du jour de ce plénum, deux sujets principaux sont cités par les mêmes sources soviétiques. L'approbation d'abord du rap*port que M. Mikhaïl Gorbatchev* doit présenter, le 2 novembre, à l'occasion de cet anniversaire, devant une assemblée réunissant les membres présents du comité central, ceux des Soviets suprêmes de l'URSS et de la Fédération de Russie et les membres du gouvernement. Ce rapport, confirme-t-on par ailleurs, doit porter en particulier sur les questions de l'histoire nationale et évoquer par conséquent aussi bien l'époque du stalinisme que celle du brejnevisme, entre autres.

Le plénum examinera par ailleurs les perspectives du sommet Gorbatchev-Reagan, dont la mise au point doit faire l'objet des entretiens *prévus, les jeudi 22 et vendredi 23* à Moscou, entre le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, et son homologue soviétique, M. Chevardnadze.

ALAIN JACOB.

● **HONGRIE. – La présidente du Syndicat des écrivains démissionne.** – *Mme Erzsebet Galgoczi a* annoncé, dans l'hebdomadaire *Elet es Irodalom* (Vie et Littérature), qu'elle renonçait à sa fonction de présidente du Syndicat des écrivains, qu'elle assumait depuis sa création en février dernier, parce que son organisation *« ne représente pas les écrivains, mais les expose à différents organes de l'Etat ».* – *(A.F.P.)*

Diplomatie

La visite du président de la République en RFA

Le chef de l'Etat confirme son intention de réviser la doctrine sur l'emploi des armes préstratégiques françaises

Le président Mitterrand a entamé, le mercredi 21 octobre, la deuxième partie de sa visite en RFA, qui devait le conduire à Düsseldorf et à Hanovre, où il tiendra, jeudi matin, une conférence de presse pour présenter le bilan de son voyage. Après avoir quitté Bonn, il s'est rendu, mercredi matin, au Centre d'études et de recherches aéronautiques et spatiales de Cologne. La veille, dans un discours prononcé à Aix-la-Chapelle, le chef de l'Etat avait implicitement confirmé son intention de réviser la doctrine d'emploi des armes préstratégiques françaises. A l'issue de l'entretien qu'il avait eu avec le chancelier Kohl, le porte-parole du gouvernement ouest-allemand a indiqué que *« de premiers pas concrets »* seraient annoncés à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du traité de l'Elysée, en janvier prochain, concernant le conseil de défense franco-allemand et la brigade intégrée.

AIX-LA-CHAPELLE
de nos envoyés spéciaux

Un verrou a sauté dans les relations franco-allemandes : en quelques phrases prononcées à la fin de son discours dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, M. François Mitterrand a modifié les bases du dialogue entre les deux pays sur les questions de sécurité.

Les dirigeants de la RFA, poussés par leur opinion publique, exprimaient de plus en plus ouvertement des réserves sur l'emploi des armes nucléaires françaises à courte portée, dites préstratégiques, dont ils pensaient qu'elles ne pouvaient servir qu'à frapper un agresseur éventuel sur leur propre territoire. Cette menace pendante était la source, en RFA, d'un grand scepticisme concernant le développement de la coopération militaire. *« L'Allemagne est un pays ami*, a déclaré le président de la République. *Elle ne pourrait pas être un agresseur. Notre stratégie de la dissuasion s'appplique aux pays qui le pourraient (...). »*

M. François Mitterrand a suffisamment insisté sur cette approche depuis qu'il séjourne en RFA pour être entendu. Du chancelier Kohl et de son ministre des affaires étrangères, M. Genscher bien sûr, mais aussi d'une large partie de l'opinion publique qui découvre avec intérêt que la conception française de la dissuasion est susceptible de *« mouvement »*, comme le notent certains éditorialistes. *« Plus étroite est la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense, plus grande peut être l'influence de Bonn sur les missiles français »*, note par exemple le quotidien conservateur *Die Welt*.

Toutes les inquiétudes ne sont pas levées : si M. Mitterrand affirme que *« l'ultime avertissement »* adressé à l'agresseur ne doit pas nécessairement se traduire par l'utilisation sur le sol allemand de missiles Pluton ou Hadès, il n'exclut rien radicalement pour l'instant. Dans le domaine de *« l'ultime avertissement »*, tout est possible. M. Mitterrand évoquait même, mardi soir, un épisode de la crise de Cuba en 1962, au cours duquel les Américains avaient envisagé de lancer une bombe nucléaire sous-marine près des côtes de l'agresseur...

« Qui a inventé que la destination des armes francaises serait l'Allemagne ? », a demandé le président. *« C'est la technique qui nous l'a imposé, me répondra-t-on, mais notre dissuasion ne repose pas sur ces armes-là. »* En s'exprimant ainsi, M. Mitterrand procède à une clarification d'une doctrine française de la dissuasion – celle du faible au fort par la menace de représailles massives – quelque peu pervertie par l'apparition des Pluton, type d'arme adaptée à la doctrine américaine de la *« réponse flexible »*, qui n'exclut pas l'usage d'armes nucléaires tactiques dans le cadre d'un conflit conventionnel.

Pour le président de la République, il y a une différence de *« nature »* dans un conflit dès qu'on emploie l'arme nucléaire, et non pas une différence d'*« intensité »*. Dès que l'on sort de l'affrontement conventionnel, on entre dans le domaine du *« stratégique »*.

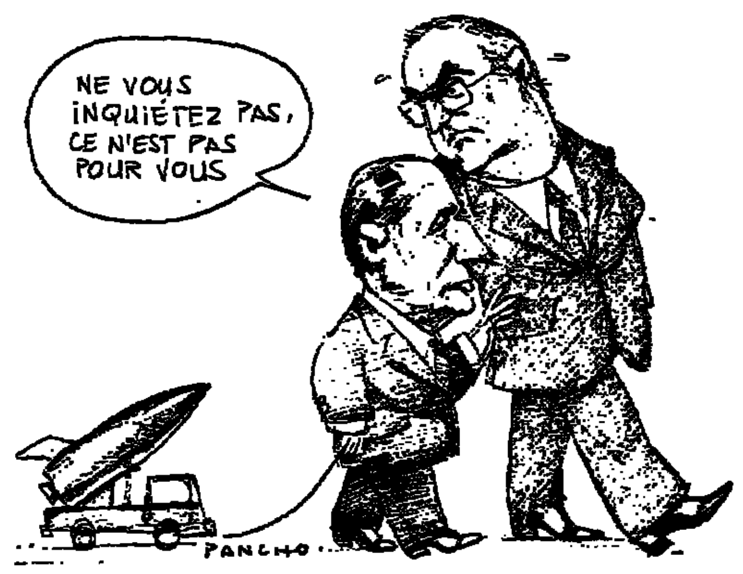
Un retour aux sources

Paradoxe : c'est par un retour aux sources de la doctrine de la dissuasion que le président francais, au grand soulagement des Allemands, introduit une nouvelle pensée en matière de sécurité européenne. Celle-ci pourtant ne manque pas de susciter des interrogations : A quoi servent les Pluton (portée 120 kilomètres) ou les futures Hadès (portée 350 kilomètres) ? De quelle nature serait cet *« ultime avertissement »* qui précède le feu nucléaire stratégique ?

Nombreux étaient ceux qui, mardi soir, lors de la réception offerte par le président francais à ses hôtes allemands à la résidence de l'ambassadeur de France, voulaient en savoir plus. Les ministres français présents : MM. Jean-Bernard Raimond, André Giraud, Bernard Bosson, sont après tout concernés. A la prudence du ministre des affaires étrangères faisait pendant l'enthousiasme inattendu du ministre de la défense, et quelques réticences du ministre des affaires européennes.

Mercredi, M. Francois Mitterrand devait se rendre à Düsseldorf et à Hanovre, où il doit donner, jeudi matin, une conférence de presse. Sera-t-il plus explicite ? Ou n'a-t-il fait qu'ouvrir un débat pour sortir de l'impasse conceptuelle dans laquelle se trouvait, selon lui, la doctrine française de défense ? Cette sortie hardie de la tranchée des certitudes était inattendue. Mais le moment et l'endroit étaient en tout cas bien choisis : en s'adressant aux Allemands, M. Mitterrand parlait aussi aux Francais, et au-delà aux alliés de l'OTAN qui, dans une situation totalement nouvelle pour la sécurité européenne, devraient faire, eux aussi, estime le président, ce travail de mise à jour de leur pensée dans ce domaine.

CLAIRE TRÉAN
et LUC ROSENZWEIG.



Les tentations de M. Mitterrand

(Suite de la première page.)

M. Mitterrand se sépare ainsi de MM. Chirac et Giraud, qui ont déjà dénoncé dans cette hypothèse la dénucléarisation unilatérale de l'Europe occidentale. Le différend apparaîtra-t-il au grand jour ? C'est peu probable puisque l'ensemble de la force de dissuasion ne doit pas être concernée, à ce stade, par les négociations américano-soviétiques. Il n'en demeure pas moins qu'existe ici en germe une profonde divergence entre l'Elysée et Matignon.

Cette divergence pourrait être gommée si le président de la République se décidait à dire tout haut ce qu'il pense tout bas, mais qu'il n'a encore jamais proféré en public : il est de plus en plus favorable à la production de l'arme à neutrons, une arme qu'il ne range pas dans la panoplie de la dissuasion et qu'il assimile au conventionnel, même si son utilisation exige *« un grand contrôle politique »*. Va-t-il faire connaître ses vues sur la question ? Nul ne le sait : dans son entourage, on reconnaît que le contexte international n'est guère favorable à une telle initiative. Rien ne garantit, d'autre part, que l'arme neutronique, destinée essentiellement à bloquer des offensives de blindés et dont les effets immédiats ne se font sentir que sur 1 200 ou 1 500 mètres, soit bien accueillie. Cette arme mal connue a déjà donné lieu à toute une mythologie, sans doute éloignée de la réalité mais particulièrement tenace, notamment en Allemagne.

M. Mitterrand a-t-il « testé » cette idée auprès du chancelier Kohl et de son ministre des affaires étrangères, M. Genscher ? On l'ignore à ce stade de sa visite en RFA, mais c'est fort probable. La formule aurait l'avantage de débloquer la coopération franco-allemande hypothéquée par le facteur nucléaire. Elle aurait comme inconvénient d'entraîner à n'en pas douter les plus vives protestations de Moscou, qui accuserait M. Mitterrand de *« tricher »* sur la véritable nature de l'arme à neutrons.

L'URSS, il est vrai, a déjà de quoi protester contre les propos du président de la République la désignant nettement et par deux fois comme le seul ennemi potentiel de la France, et dont la conclusion logique ne peut être qu'un renforcement, dans la panoplie de la dissuasion française, des seules armes pouvant atteindre son territoire.

JACQUES AMALRIC.

Proche-Orient

Le conflit du Golfe

Les Etats-Unis et l'Iran échangent... des menaces

Menaces, injures : l'épreuve de force engagée dans le Golfe entre Américains et Iraniens s'est poursuivie verbalement, le mardi 20 octobre, sous les yeux attentifs des riverains arabes qui se sont placés en position de spectateurs prudents cherchant à s'éloigner du centre de l'arène, tandis que les Irakiens en profitaient pour reprendre leurs attaques contre des pétroliers iraniens.

D'un côté du Golfe, c'est le déchaînement de Téhéran contre *« l'initiative stupide »* du *« pauvre vieillard qui semble gravement atteint »*, autrement dit contre la destruction, lundi, d'une plate-forme iranienne par la marine américaine sur ordre du président Reagan. Le président Khamenei, auteur de ces propos peu amènes, a, en outre, renouvelé ses menaces de représailles, affirmant que la « riposte » iranienne *« aggravera les problèmes que connaissent les Etats-Unis »*. Reprenant presque mot pour mot les déclarations de Washington avant le raid de lundi, le premier ministre iranien, M. Moussavi, a déclaré pour sa part : *« Nous avions prévenu les Américains que nous répondrions à toute attaque de leur part. »*

De son côté, le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, a déjà pris les devants et indiqué que les Etats-Unis étaient prêts à faire face à toute réplique iranienne à l'opération de lundi. Les deux pays se sont, en outre, défendus de toute intention belliqueuse. Téhéran affirmant ne pas mener *« une politique agressive »* et Washington déclarant ne pas chercher de nouvel affrontement.

Inquiétude au Koweït

Le ministre iranien du pétrole, M. Aghazadeh, s'est, quant à lui, placé sur un terrain concret en chiffrant les destructions opérées par la marine iranienne à 500 millions de dollars et en précisant que l'Iran allait demander des compensations. Il a également indiqué que deux personnes avaient été blessées dans l'attaque américaine.

Côté arabe, il a fallu plus de vingt heures de réflexion au Koweït pour, finalement, exprimer son *« inquiétude »* devant la recrudescence de la tension dans la région. Après avoir, du bout des lèvres, qualifié l'initiative américaine de lundi d'*« action militaire limitée en réaction à la poursuite des agissements iraniens »*, un porte-parole koweïtien a estimé que son pays n'était *« pas partie prenante dans la guerre du Golfe »*.

Tout aussi prudente, l'Arabie saoudite s'est contentée d'apporter *« son appui total aux propos »* tenus par le porte-parole du Koweït. Celui-ci a ajouté que son gouvernement avait *« suivi les informations »* relatant l'attaque américaine, alors que M. Weinberger avait déclaré que Koweït et Ryad avaient été avertis du plan américain. Le porte-parole koweïtien s'est bien gardé de rappeler la cause de l'*« action limitée »* des Etats-Unis, à savoir le tir d'un missile iranien contre l'un des onze pétroliers koweïtiens passés sous pavillon américain, touché alors qu'il se trouvait dans les eaux territoriales du Koweït.

Les déclarations du porte-parole koweïtien ne paraissent pas avoir eu beaucoup d'effets sur les Irakiens et les Iraniens qui ont fait *« déborder »*, mardi, un duel d'artillerie sur le Koweït, gratifié de quelques obus qui n'ont pas fait de victimes.

Alors que chacun attend ainsi de voir quelle sera la prochaine étape du duel Etats-Unis-Iran – les deux parties ayant jusqu'ici pris soin de ne faire mouche que sur des objectifs extrêmement limités, – les Irakiens ont annoncé, mercredi, avoir repris leurs attaques contre des pétroliers iraniens ou affrétés par l'Iran. L'un d'entre eux aurait, selon Bagdad, été touché dans la nuit de mardi à mercredi. Le dernier raid aérien irakien, confirmé de source indépendante, remontait au 12 octobre. Parallèlement, la marine américaine a entrepris d'escorter son douzième convoi de pétroliers koweïto-américains dans le Golfe, de Koweït au détroit d'Ormuz.

Y. H

Au terme de sa tournée au Proche-Orient

M. Shultz prend ses distances à l'égard du projet de conférence internationale de paix

Helsinki *(AFP)*. – Le secrétaire d'Etat George Shultz a reconnu, le mardi 20 octobre, que sa tournée au Proche-Orient n'avait guère permis de progresser dans le processus de paix et a paru prendre ses distances à l'égard d'une conférence internationale de paix.

M. Shultz, qui était arrivé dans la soirée à Helsinki pour une escale de trente-six heures avant de se rendre à Moscou en vue de tenter de mettre la dernière main à un accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire (FNI), a déclaré : *« Je ne peux d'une manière réaliste parler de quoi que ce soit qui ait fait avancer les choses. »*

Dans des remarques dont le texte a été rendu public plus tard par son entourage, le chef de la diplomatie américaine a, d'autre part, déclaré être d'accord avec certaines objections israéliennes à propos de la tenue d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient, et notamment en ce qui concerne une participation de l'URSS à un tel forum. Notant que dans l'esprit de Moscou une telle conférence devrait jouer un rôle *« substantiel »* dans les négociations entre Israël et ses voisins, M. Shultz a déclaré : *« Le genre de conférence que veulent les Soviétiques est exactement celui que les Israéliens souhaitent éviter et je suis d'accord avec eux là-dessus. »*

On avait prêté à M. Shultz l'intention de presser le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, d'atténuer son opposition à une conférence internationale.

M. Shultz a également estimé qu'il fallait consacrer moins d'attention aux *« modalités »* de la réunion d'une conférence qu'à la *« substance »*, c'est-à-dire à la forme que pourrait prendre un règlement du conflit israélo-arabe. *« S'il y a un message dans tout cela, c'est que ce n'est probablement pas la bonne voie à suivre que de se concentrer trop sur les modalités »*, a-t-il dit.

LIBAN

M. Hussein Husseini a été reconduit dans ses fonctions de président du Parlement

BEYROUTH
de notre correspondant

L'élection du président de l'Assemblée nationale libanaise a été, cette année, l'occasion de manœuvres s'inscrivant dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle prévue pour septembre 1988.

Le président sortant, M. Hussein Husseini, a été réélu au premier tour par une majorité confortable (51 voix sur 67 députés présents) malgré la campagne virulente menée contre lui par les Forces libanaises (milice chrétienne), qui l'ont accusé d'être l'« homme du boycottage » et le « valet de Damas ». Ces deux éléments se conjuguent selon eux pour paralyser ainsi sciemment les institutions étatiques et accentuer une impasse dont le résultat le plus évident serait, dans l'immédiat, la crise socio-économique qui frappe le pays.

Coup d'épée dans l'eau ? Pas nécessairement. La manœuvre aura rendu possible une manifestation de « libéralisme » politique à la libanaise dans le réduit chrétien, la milice ayant finalement laissé les députés de son secteur voter comme ils l'entendaient et n'ayant pas tenté de torpiller la séance parlementaire par quelques obus bien placés. Ces temps seraient-ils révolus ?

Le chef des Forces libanaises, M. Samir Geagea, a expliqué que son but était de briser la politique de boycottage du président de la République par les ministres pro-syriens. Mais, malgré une phrase sibylline du président de l'Assemblée dans son discours, après sa réélection, et malgré l'appel de M. Frangié, grand allié chrétien de la Syrie, en faveur d'un nouveau gouvernement, c'est plutôt la position officieuse de M. Husseini qui doit être prise en compte : *« Les causes qui ont motivé la politique du boycottage*, a-t-il dit, *n'ont pas disparu, bien au contraire elles ont augmenté... »*

LUCIEN GEORGE.

Proche-Orient

Crise libanaise, guerre du Golfe, conflit israélo-arabe

Damas est redevenue l'étape indispensable dans la recherche d'un règlement régional

DAMAS
de notre envoyée spéciale

Une visite du ministre des affaires étrangères français, la réception d'une délégation proche de l'OLP par le vice-président, M. Khaddam, un entretien du secrétaire général de la Ligue arabe avec le président Assad, le voyage du vice-premier ministre iranien, M. Moayeri, venu sans doute, entre autres choses, préparer la visite de son premier ministre, arrivé dimanche à Damas, la venue de M. Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, le tout en une semaine, et peut-être dans les jours qui viennent un voyage de M. Murphy, secrétaire d'État adjoint américain pour le Proche-Orient : Damas est bien redevenue l'étape incontournable de toute recherche d'un règlement dans la région.

La visite du premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi – la première de cette stature, – illustre la bonne santé actuelle des relations syro-iraniennes. A trois semaines du sommet arabe extraordinaire d'Amman, la Syrie continue, en effet, à maintenir avec succès le cap entre son imprévisible allié iranien et les pays arabes. Le voyage, déjà prévu en juin, du premier ministre iranien avait dû être reporté officiellement en raison de la maladie du premier ministre syrien, M. Abdel Raouf Al Kassm. Aujourd'hui, Téhéran ne peut qu'être satisfait des positions de Damas, qui a empêché jusqu'à maintenant toute condamnation de l'Iran par les pays arabes et qui a obtenu que le sommet d'Amman ne soit pas uniquement consacré au conflit irako-iranien.

Damas continue, d'autre part, comme les dirigeants syriens l'ont répété à M. Raimond, à plaider dans toutes les instances pour la nécessité d'un dialogue avec l'Iran (*le Monde* du 13 octobre) et aurait obtenu l'assurance que le sommet d'Amman n'adopterait pas des positions trop dures contre Téhéran. On indique à ce sujet de bonne source qu'un appui des pays arabes aux efforts du Conseil de sécurité de l'ONU pour mettre fin à la guerre serait un résultat substantiel.

Plus important sans doute, Damas aurait réussi *« jusqu'à nouvel ordre »* – et comme le dit avec prudence un observateur, *« nouvel ordre dans la conception iranienne »* – à stabiliser les relations entre Téhéran et Ryad, c'est-à-dire à obtenir que l'Arabie saoudite soit une *« ligne rouge »* pour l'armée iranienne. Il est vrai que, pour la Syrie, Téhéran et Ryad sont deux alliés aussi indispensables l'un que l'autre.

Cette phase ascendante dans les relations syro-iraniennes va de pair avec une réaffirmation permanente dans le discours de la solidarité arabe. Le président Assad a déjà fait savoir qu'il se rendrait au sommet d'Amman, où la Syrie entend manifestement défendre son point de vue sur toutes les quesions intéressant la région. Elle pourra le faire avec d'autant plus de poids que Damas a repris langue avec toutes les parties intéressées, y compris Washington.

Le terrorisme en veilleuse

En effet, malgré les attaques quotidiennes et multipliées dont les Etats-Unis sont l'objet dans la presse syrienne, le dialogue syro-américain ne marche pas si mal que cela, au contraire. D'autant que l'on se plaît à souligner à Damas que ce sont les Etats-Unis qui ont fait le premier pas. Comme l'affirme le porte-parole de la présidence syrienne : *« Les Etats-Unis ont pris des sanctions contre nous, nous n'avons rien fait contre eux. Si les Américains reviennent à la normale dans leurs rapports avec nous, nous sommes prêts à établir des relations normales avec Washington. »*

Quelques sanctions subsistent encore et, surtout, la Syrie est toujours inscrite en compagnie de l'Iran et de la Libye sur la liste des Etats soutenant le terrorisme. Mais, poursuit le porte-parole, *« le dialogue a commencé et nous sommes prêts à discuter toutes les questions avec eux »*. Le Liban, la conférence internationale, la guerre du Golfe : les sujets ne manquent pas à propos desquels Américains et Syriens ont des choses à se dire ou à échanger.

En attendant, l'arme du terrorisme, qui avait abouti à une brève mise à l'index de Damas par l'Occident, est à l'évidence en veilleuse. Prétexte invoqué par Washington pour la reprise du dialogue avec Damas, la fermeture des bureaux d'Abou Nidal est une réalité, et l'expulsion de l'organisation se serait faite en vingt-quatre heures, les familles comprises. Il est vrai que Damas avait quelques raisons de marquer son mécontentement à l'égard d'Abou Nidal.

> *Entre Washington et Moscou, entre des alliances régionales souvent contradictoires, le président Assad manœuvre à merveille...*

Celui-ci n'a-t-il pas combattu, contre l'avis des Syriens, aux côtés de toutes les organisations palestiniennes dans la guerre des camps du Liban qui oppose les Palestiniens à l'allié privilégié de la Syrie, la milice chiite d'Amal ? De plus, ne s'était-il pas entretenu pendant quatre heures à Alger avec M. Yasser Arafat, le chef de l'OLP, lors des débats préparatoires du Conseil national palestinien en avril ? Aujourd'hui, ses hommes se répartissent entre les camps de la Bekaa libanaise sous contrôle syrien, les camps du Liban assiégés par Amal et Tripoli (Libye) pour les commandos des « opérations spéciales ». Lui-même partage son temps entre la capitale libyenne et Alger.

Au Liban même, où la Syrie garde un œil sur tous les camps de la Bekaa et du nord du pays, les frères Abdallah ont reçu de fermes consignes de silence, et l'ASALA n'a plus pignon sur rue.

De même, les hommes dont les noms avaient été le plus souvent cités dans l'« affaire Hindawi », du nom du responsable de la tentative d'attentat contre un Boeing d'El Al à Londres, ont été plus ou moins mis à l'ombre. Le général Kholi, premier d'entre eux, qui a toujours le titre de chef des services de renseignements de l'armée de l'air, ne serait plus, dit-on, aussi souvent reçu par le président et se montrerait discret. Depuis plusieurs mois, on parle de sa nomination à un poste d'ambassadeur. La capitale grecque est le dernier choix évoqué, mais rien n'est fait pour l'instant. Comme le dit avec humour un bon connaisseur de la Syrie, Mme Thatcher est le meilleur avocat du général.

« A chaque fois qu'elle fait dire discrètement que la Grande-Bretagne pourrait revoir sa position – Londres a rompu ses relations diplomatiques avec Damas à la suite de l'affaire Hindawi – *s'il était écarté, elle conforte son statut, le président Assad ne voulant surtout pas donner le sentiment d'agir sous la pression. »* Quant à l'ancien ambassadeur de Syrie à Londres au moment des faits, il a retrouvé un poste de directeur au ministère des affaires étrangères. A cet égard, un officiel syrien a beau jeu d'affirmer aujourd'hui : *« Personne dans le monde ne peut isoler la Syrie. C'est Mme Thatcher qui est isolée au sein de la CEE. »*

« Problèmes » syro-soviétiques

La relance du dialogue avec Washington s'opère en tout cas au moment où la coopération soviéto-syrienne traverse quelques nuages. Les officiels syriens ne font pas mystère qu'il existe *« quelques petits problèmes »* avec l'URSS. Ceux-ci se concrétisent pour l'instant par un retard dans les livraisons militaires – certains des vingt-quatre Mig-29 commandés ont été livrés mais seraient encore en montage – et une plus grande difficulté pour Damas à acquérir tous les systèmes d'armes demandés. Lors du voyage à Moscou en avril dernier du président Assad, M. Gorbatchev a clairement laissé entendre que la force n'était pas la bonne voie pour résoudre la question du Moyen-Orient.

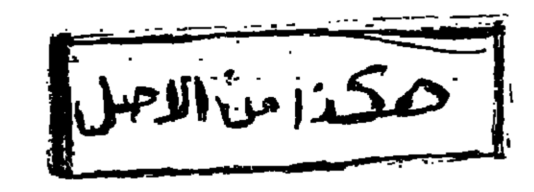
La dette totale syrienne envers l'Union soviétique atteindrait quand même près de 10 milliards de dollars. Sur le plan économique en tout cas, si Moscou a rééchelonné le passif syrien, il exige désormais pour tout nouvel engagement sur les projets économiques des compensations en nature et ne veut plus de paiement en livres syriennes.

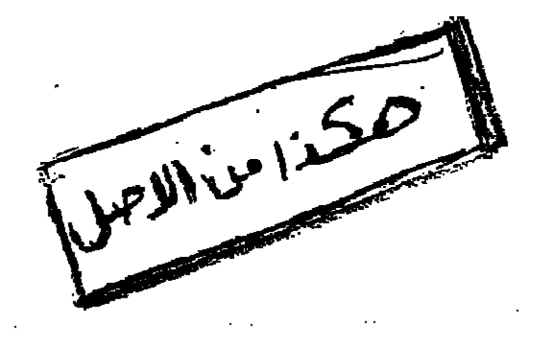
Sur le plan politique, M. Vorontsov aura sans doute eu le loisir d'obtenir quelques précisions sur le rapprochement qui s'esquisse entre la Syrie et l'OLP. Mais comment ne pas observer que celui-ci s'effectue à travers une délégation d'hommes connus pour avoir de bonnes relations avec les Etats-Unis ? Au lendemain du Conseil national palestinien, pour la tenue duquel Moscou avait beaucoup œuvré, Damas n'a pas fait de cadeaux aux participants. Seul M. Georges Habache, chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a pu revenir à Damas en rentrant d'Alger. Pourtant allié privilégié de Moscou, M. Nayeh Hawatmeh, dirigeant du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), n'a pu regagner la capitale syrienne. Le seul membre du bureau politique du FDLP encore en Syrie, M. Ihsan Abdel Latif, est en prison depuis plusieurs mois sans que l'on sache quoi que ce soit de son sort.

De même, la rencontre voulue par l'Union soviétique entre les président Hafez Al Assad et Saddam Hussein, tous deux alliés de Moscou, n'a pas eu de suite. En revanche, le rapprochement entre l'Union soviétique et Israël n'est pas commenté à Damas, où l'on se contente de dire que la décision éventuelle de renouer avec Jérusalem appartient aux dirigeants soviétiques.

La partie pour Damas, qui a toujours su jouer à merveille entre les Deux Grands et ses alliances contradictoires, n'est pas obligatoirement facile. Mais force est de constater que le président Assad a retrouvé des moyens de manœuvrer plus à l'aise.

FRANÇOISE CHIPAUX.





Asie

CHINE : plénum préparatoire au treizième congrès du PC

Deux slogans : « réforme politique » et « place aux jeunes »

Francis Deron a été nommé correspondant à Pékin, où il succède à Patrice de Beer, rentré à Paris.

PÉKIN
de notre correspondant

Les carillons annonçant la grand-messe quinquennale du communisme chinois – le congrès national du parti – ont commencé à sonner avec un plénum préparatoire du comité central tenu mardi 20 octobre et dominé par deux incantations : *« réforme politique »* et *« place aux jeunes »*. Les festivités coûteuses et les pétards qui saluaient jadis un tel événement sont énergiquement déconseillés – le *Quotidien du peuple* a appelé mercredi à l'effort dans le travail. Mais, signe des temps dans la Chine de la consommation, le congrès est devenu pour certain un argument publicitaire : une entreprise textile n'a pas hésité à lancer une quinzaine de la promotion, spots télévisés à l'appui, *« en l'honneur du treizième congrès »*.

A en juger par le ton laconique du communiqué officiel, la grande réunion qui s'ouvrira dimanche 25 octobre, pour une dizaine de jours probablement, sera, une nouvelle fois, un congrès de compromis. M. Deng Xiaoping, qui comptait faire entériner par les 1936 délégués une refonte complète du pouvoir, devra composer avec les orthodoxes à coloration stalinienne. Bref, reculer à nouveau d'un pas après avoir avancé de deux.

« Place aux jeunes » : le personnel de ce parti pléthorique de quarante-six millions de membres, aux organes suprêmes verrouillés par des vieillards, doit changer. M. Deng (âgé de quatre-vingt-trois ans) n'a cessé de réclamer, avec une insistance particulière ces dernières semaines, le départ de la vieille garde qu'il incarne. Il n'a guère caché que c'était le seul moyen de garantir que son audacieuse politique économique, laissant libre cours à l'initiative privée à condition qu'elle ne contrecarre pas les intérêts de l'Etat, ne sera pas remise en cause, après sa disparition, par ses propres frères d'armes. Aucun dirigeant de la Chine moderne n'a réussi cet exploit.

Si M. Deng parvient à emmener avec lui dans la retraite les gérontes qui l'entourent au comité permanent du bureau politique – le chef de l'Etat, M. Li Xiannian (soixante-dix-huit ans), et l'économiste Chen Yun (quatre-vingt-deux ans). – il demeurera le patron *de facto* du régime par le jeu des mentalités, traditionnellement respectueuses des aînés. Simplement, il aura alors laissé les commande à des hommes plus proches de lui-même que des tenants du marxisme traditionnel, qui seront chargés de mener à bien les réformes. C'est ce deuxième volet du congrès qui fait le plus problème.

Officiellement, il s'agit de distendre, sans le couper radicalement, le cordon ombilical qui lie le PC à toutes les instances de pouvoir depuis le sommet de l'appareil jusqu'au village. C'est ce que M. Zhao Ziyang, l'homme qui dirige nominalement le parti pour le compte de M. Deng en sa qualité de représentant de la « jeune » génération (il n'a « que » soixante-neuf ans), a appelé récemment la *« réforme de la structure politique »*. Dans le principe, c'est plutôt une réforme de l'administration, destinée à lever un obstacle majeur, hérité de l'URSS des années 50, dans la gestion quotidienne des affaires à tous les niveaux : la présence, aux côtés des technocrates, d'apparatchiks du parti souvent incompétents, soucieux de préserver leur influence et les avantages qui en découlent. C'est évidemment là que le bât blesse.

Le poids de la crise au Tibet

Les tenants de la fidélité au dogme font valoir à mots couverts que la situation économique ne milite guère en faveur d'aventures plus poussées vers l'économie de marché, même si le niveau de vie moyen a considérablement augmenté depuis le douzième congrès de 1982. La Chine est notamment confrontée à une inflation qui menace de battre tous les records.

M. Deng avait réussi à contenir la poussée des orthodoxes après les manifestations estudiantines de fin 1986 en sacrifiant M. Hu Yaobang, trop libéral aux yeux de beaucoup, et dont le comité central a entériné mardi l'éviction du poste de secrétaire général. M. Hu, présent au plénum en tant que membre du comité permanent, figure, bien évidemment, sur les photos de « une » des journaux officiels mercredi, témoignage de la volonté du régime d'apparaitre uni.

Cependant, les plus tièdes envers l'ouverture ont accueilli comme pain bénit, à l'appui de leurs conseils de prudence, le nouvel incident de parcours qu'ont constitué les émeutes autonomistes au Tibet il y a trois semaines. M. Deng a assuré que cet accroc n'affecterait pas sa politique, mais les autorités n'en ont pas moins fermé la région aux étrangers, en accusant une cinquantaine de visiteurs d'avoir soutenu les manifestants. C'est la première fois qu'une telle mesure est prise depuis l'ouverture graduelle aux touristes des provinces peuplées d'ethnies non chinoises.

Indication des compromis qui se dessinent, le plénum n'a admis qu'en termes vagues l'inscription à l'ordre du jour du congrès des *« principaux points »* – seulement – de la *« réforme politique »*. Des amendements encore non précisés aux statuts du parti seront également débattus après le rapport politique. Rien d'étonnant, dans ce contexte, que le Congrès se prépare dans la quasi-certitude que M. Deng conservera au moins son poste-clé de président de la commission militaire du parti. Ce sera un gage à une armée méfiante à l'égard des innovations.

La seule victime désignée par le plénum à la vindicte des réformateurs aura été l'ancien directeur de la Compagnie aérienne nationale (CAAC), M. Shen Tu. Celui-ci, par l'incurie de son entreprise à ossature militaire, sourde aux appels à l'efficacité, était devenu en Chine comme à l'étranger un symbole de la résistance aux réformes. Le comité central l'a renvoyé à la base, pour l'exemple.

Quant aux autres départs et nominations, ils sont encore l'objet de spéculations. M. Deng cherchera vraisemblablement à jouer les arbitres, de façon que les cinq ou six sièges du comité permanent du bureau politique – qui composent la direction effective du régime – soient occupés par un assortiment d'hommes reflétant les rapports de forces dans l'appareil. S'il est tenace dans son ambition de réformer le régime, M. Deng est aussi soucieux de ne pas provoquer de nouvelle cassure dix ans après son retour au pouvoir dans les décombres de la révolution culturelle. Ce qui laisse à penser que, s'il le juge nécessaire pour souder la future équipe dirigeante, il restera à son siège du comité permanent. Agir autrement ne constituerait sans doute qu'une victoire à la Pyrrhus.

FRANCIS DERON.

CAMBODGE : la recherche d'un règlement

Le prince Sihanouk devrait rencontrer prochainement le premier ministre de Phnom-Penh

Confirmant son projet de rencontre avec le prince Sihanouk, M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, a déclaré à l'AFP, le mardi 20 octobre, que la publication de l'entretien – condition émise par M. Sihanouk – ne constituait pas un problème sérieux. *« Nous pourrons nous mettre d'accord* [sur ce point-là] *quand nous nous verrons »*, a-t-il dit.

BANGKOK
de notre envoyé spécial

La négociation concernant le conflit cambodgien semble, enfin, s'amorcer. Différentes sources indiquent, en effet, dans la capitale thaïlandaise, qu'à moins d'un revirement de dernière heure de la part de Hanoï, le prince Sihanouk devrait rencontrer, en France, M. Hun Sen, le jeune premier ministre de Phnom-Penh. Ces entretiens pourraient avoir lieu dès le mois prochain, et, de toute façon, avant la fin de l'année. Ils pourraient même être accompagnés de contacts directs entre le prince et des émissaires vietnamiens.

Les initiatives diplomatiques prises par le prince, depuis sa *« mise en congé »* en mai, ont été confortées, la semaine dernière, lors du vote de l'Assemblée générale des Nations unies – par 117 voix, soit deux de plus que l'an dernier, – en faveur de la résolution demandant le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge. Intervenant à la veille du neuvième anniversaire de l'intervention militaire vietnamienne au Cambodge, ce vote ne peut être interprété, en effet, que comme un encouragement aux efforts du prince Sihanouk pour aboutir à un règlement politique.

Entre-temps, si l'on en croit de bonnes sources, les principaux soutiens de la résistance cambodgienne – la Chine et l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) – semblent avoir quelque peu infléchi leur position sur le conflit. Pékin, notamment, aurait renoncé à s'opposer à une rencontre Sihanouk-Hun Sen. Sur le fond, Chinois et Thaïlandais, – qui passent pour les plus hostiles à un compromis avec Hanoï et soutiennent les Khmers rouges, la guérilla la plus active, – paraissent accepter qu'un règlement politique intervienne avant la conclusion d'un repli militaire vietnamien.

Comme il l'avait annoncé, le prince Sihanouk n'a pas pris la parole devant l'Assemblée générale de l'ONU et il a fait savoir que « son » discours, lu par son premier ministre, M. Son Sann, a été rédigé par les Khmers rouges. Mais il a profité de son séjour à New-York, début octobre, pour y rencontrer beaucoup de monde, notamment M. Natwar Singh, ministre d'Etat indien pour les affaires étrangères, qui joue un rôle assez actif d'intermédiaire sur le Cambodge. New-Delhi est le seul gouvernement non communiste qui reconnaisse le régime provietnamien de Phnom-Penh. Le prince Sihanouk a également tenté de convaincre les Américains, – en l'occurrence MM. George Shultz, secrétaire d'Etat, et Vernon Walters, ambassadeur aux Nations unies, – de l'intérêt d'une réunion « informelle » entre Cambodgiens (les trois factions de la résistance et Phnom-Penh).

Vers un compromis ?

L'évolution de la situation sur le terrain joue également en faveur de la recherche d'un règlement. Depuis qu'elles ont occupé, en 1984-1985, les principales bases de la résistance sur la frontière thaïlandaise, les forces vietnamiennes respirent mieux. Même la guérilla des Khmers rouges – dont les effectifs sont estimés à trente mille hommes – a été contrainte d'opérer quelques replis régionaux. Selon des sources occidentales, les Khmers rouges, bien ravitaillés par les Thaïlandais et les Chinois, sont inexpugnables dans certains secteurs d'accès difficile, notamment la chaîne des Cardamones. Mais ils n'ont guère marqué de points ces deux dernières années.

L'armée nationale sihanoukiste (ANS), quant à elle, constitue avant tout un atout politique. Dirigée par le fils du prince Sihanouk, le prince Ranaridh, petite mais disciplinée, disposant d'un matériel limité, elle jouerait surtout un rôle en cas de règlement négocié. Déjà, la radio de Phnom-Penh a non seulement cessé toute critique à l'égard du prince Sihanouk, mais a annoncé son projet de rencontre avec Hun Sen. Sur les antennes de Phnom-Penh, le prince a même récupéré son titre de « Samdech », « Monseigneur », ce qui contribue aussi au manque d'agressivité des troupes de Phnom-Penh à l'égard des *« soldats du prince »*.

La guérilla du Front de M. Son Sann étant devenue pratiquement inexistante – en raison de ses divisions et de son indiscipline, – les forces vietnamiennes – environ cent quarante mille hommes, selon les Occidentaux – ne semblent donc avoir pas grand-chose à redouter pour l'instant. Mais les Vietnamiens éprouvent toujours autant de mal à mettre sur pied une armée et une administration cambodgiennes susceptibles de prendre leur relève en 1990, date à laquelle ils ont promis de rapatrier leurs propres troupes. En outre, une sécheresse catastrophique cette année provoque déjà une sévère disette dans plusieurs provinces. Enfin, le Vietnam, où la guerre du Cambodge est impopulaire, affirme aujourd'hui que sa priorité est le développement de sa propre économie, qui a pris un retard considérable en raison de graves erreurs commises pendant une bonne dizaine d'années.

Les plus sceptiques à l'égard d'un assouplissement des positions de Hanoï font valoir que la « bonne volonté » ainsi affichée par les Vietnamiens ne signifie pas un revirement d'un Parti communiste qui n'a pas renoncé à ses intérêts stratégiques au Cambodge comme au Laos, où le Vietnam maintient également une garnison évaluée à quelque quarante mille hommes. Après tout, disent-ils, les Vietnamiens acceptent le dialogue avec le prince Sihanouk car ils considèrent l'ancien roi du Cambodge comme le « maillon faible » de la résistance khmère. Pourquoi, ajoutent-ils, tenir pour acquise la volonté de changement – qu'il s'agisse des réformes intérieures ou de règlement cambodgien – affichée par Hanoï depuis le début de l'année ?

Mais l'histoire a enseigné aux Vietnamiens, encore récemment, qu'aucun gouvernement cambodgien trop dépendant d'eux ne peut disposer d'une assise locale solide. Une fois aguerris, en 1972-1973, leurs alliés Khmers rouges leur ont demandé de décamper, une rupture qui a suivi, de peu, la visite de M. Nixon à Pékin, alors que les B-52 américains bombardaient encore le nord du Vietnam. Cette rupture a débouché sur des incidents de frontière peu de temps après la prise de Phnom-Penh par les Khmers rouges et celles de Saigon par les communistes vietnamiens. On connaît la suite : en décembre 1978, l'armée vietnamienne est intervenue au Cambodge et y a installé au pouvoir un régime dont le noyau est formé par d'anciens dissidents khmers rouges.

Il est donc possible que, neuf ans plus tard, Hanoï soit prêt à accepter un compromis. Les Vietnamiens savent, notamment, qu'en cas de retour à Phnom-Penh, le prince Sihanouk ne chassera pas les quelque centaines de milliers de civils vietnamiens qui se sont installés, ou réinstallés, ces dernières années dans son pays, s'adonnant au commerce, à la pêche et même à l'agriculture. On dit, d'un autre côté, que Pékin aurait renoncé, dans le cadre d'un règlement, à exiger une place prédominante pour les Khmers rouges, renvoyant dos à dos ses protégés et le régime actuel de Phnom-Penh. Le prince Sihanouk, qui est âgé de soixante-cinq ans, n'a peut-être donc pas tort de juger la situation assez mûre pour une première négociation sérieuse.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

SRI-LANKA

Les troupes indiennes occupent Jaffna

Colombo *(AFP)*. – Les troupes indiennes sont entrées à Jaffna, où, après de durs combats, elles se sont emparées des points stratégiques tenus par les rebelles tamouls et ont coupé leurs voies de retraite, a annoncé, le mercredi 21 octobre, un porte-parole de l'ambassade de l'Inde à Colombo. Le diplomate a confirmé que les troupes indiennes avaient *« fermement consolidé leurs positions après avoir occupé l'hôtel de ville, la bibliothèque centrale, le dépôt des autobus, le centre des télécommunications et le secteur du marché »*.

Mardi, un porte-parole indien à New-Delhi avait annoncé que les huit mille hommes engagés dans l'opération avaient bloqué toutes les issues et s'étaient assurés du contrôle des routes côtières pour empêcher les guérilleros des Tigres de libération de l'Eelam tamoul de s'échapper vers le sud *via* le lagon de Jaffna. L'Inde refuse toujours de donner une évaluation des pertes civiles depuis le début de son offensive, le 8 octobre. Celles-ci ont été chiffrées à quelque sept cents morts et trois cents blessés pour la ville de Jaffna, selon un groupe indépendant de personnalités tamoules. Du côté des combattants, cent Indiens et cinq cents Tamouls, selon New-Delhi, auraient été tués.

Afrique

BURKINA-FASO : les répercussions du coup d'Etat

Le capitaine Compaoré veut « s'expliquer auprès des masses »

Ouagadougou *(Reuter)*. – Les nouveaux dirigeants burkinés ont décidé de marquer une pause dans leur *« mouvement correctif »* de la révolution, pour entreprendre une vaste campagne d'explications à l'intérieur comme à l'étranger. Dans un nouvel entretien, le mardi 20 octobre, avec l'envoyé spécial de l'agence Reuter, le capitaine Blaise Compaoré a implicitement reconnu que le Front populaire issu du coup d'Etat du 15 octobre tenait le pays, mais que ce dernier ne le suivait pas totalement.

Le nouveau numéro un a indiqué que la formation d'un gouvernement, annoncée dans un premier temps pour la fin de la semaine, *« ne constituait plus une priorité du pouvoir dans l'immédiat »*. *« Le nouveau régime doit d'abord s'expliquer auprès des masses »*, a-t-il dit.

Cette grande campagne d'explications sur les mobiles du coup d'Etat et sur les circonstances de la mort de l'ex-président Thomas Sankara comporte l'envoi de délégations officielles en province et à l'étranger. Les observateurs relèvent que les appels à des marches de soutien au Front populaire lancés dès vendredi n'ont eu aucun écho parmi la population, qui semble traîner les pieds. Selon des sources indépendantes, des élèves du lycée Zendar de Ouagadougou ont chassé, lundi, à coups de pierres le lieutenant Oumar Touré, un membre de la nouvelle équipe dirigeante venu expliquer le cours des événements.

A l'université, traditionnellement frondeuse, le recteur a demandé lundi aux étudiants de quitter le campus à la suite d'incidents entre la grande majorité des étudiants et une poignée de partisans de Compaoré, ont rapporté des témoins. Le pouvoir a fermé toutes les écoles pour une durée d'une semaine, et des proches du chef de l'Etat devaient rencontrer des délégués des écoliers.

Au cimetière des environs de la capitale où ont été enterrés à la hâte Thomas Sankara et onze de ses compagnons, la tombe de l'ex-président a été recouverte d'un drapeau national par des fidèles. Des petits bouts de papier ont été accrochés sur la tombe, sur lesquels on peut lire les inscriptions suivantes : *« Maman Sankara, ton fils sera vengé »* et *« Nous serons tous des Sankara. »*

Dans son discours radiodiffusé de lundi soir, le capitaine Compaoré avait déclaré que Thomas Sankara, présenté comme un *« révolutionnaire dévoyé »* – et non plus comme un *« renégat et autocrate »*, – méritait *« une sépulture digne de l'espoir qu'il a suscité à un moment de sa vie »*.

Le nouvel homme fort a également révélé que quatre personnalités politiques craignant – à tort dit-il – pour leur vie se cachaient actuellement à Ouagadougou. Il s'agit de Valère Somé et de Basile Guissou, dirigeants de l'Union des luttes communistes révolutionnaires (ULCR), groupuscule d'extrême gauche qui s'était opposé au projet de Thomas Sankara de créer un parti unique ; de Fidèle Toé, un temps ministre de la Sécurité sociale, et d'Adama Touré, syndicaliste de la Confédération syndicale burkinabé (CSB) et membre de la LIPAD (marxiste-léniniste prosoviétique).

Une première délégation conduite par le commandant Jean-Baptiste Lingani, membre du triumvirat au pouvoir, a entamé une tournée d'explication en Afrique de l'Ouest. Elle a déjà visité le Ghana, où elle a été reçue par le chef d'état-major des forces armées, et était attendue au Togo et au Bénin. Interrogé par Reuter, le capitaine Compaoré a, en revanche, assuré ne pas avoir encore eu de contact avec le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny.

Enfin, des témoins ont fait état de l'arrivée dans la nuit de lundi à mardi sur l'aéroport de Ouagadougou, en principe fermé à tout trafic international, d'un avion militaire ghanéen. Le président Jerry Rawlings entretenait d'étroites relations avec Thomas Sankara. Un deuil d'une semaine a été décrété à Accra après l'annonce de la mort de l'ex-président.

ZAIRE

Apatride malgré lui

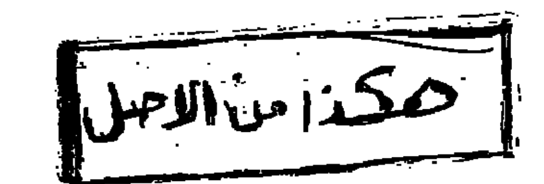
La lutte contre les opposants au régime du président Mobutu revêt des formes multiples, pas nécessairement sanglantes mais toujours édifiantes. Philippe Kabongo-Mbaya, un pasteur de l'Eglise évangélique luthérienne résidant en France mais revendiquant sa nationalité zaïroise, vient d'en faire l'expérience. En avril, lui-même et sa femme sont dépossédés de leur passeport par l'ambassade du Zaïre en France. Ils voulaient remplacer ces documents arrivés à expiration, mais on reproche au pasteur d'avoir conservé son prénom occidental au lieu d'en avoir changé dans le cadre de la politique d'*« authenticité »* africaine. Autre grief : son titre de séjour français porte une photographie de lui en cravate, alors que la tenue au Zaïre est un costume à col Mao...

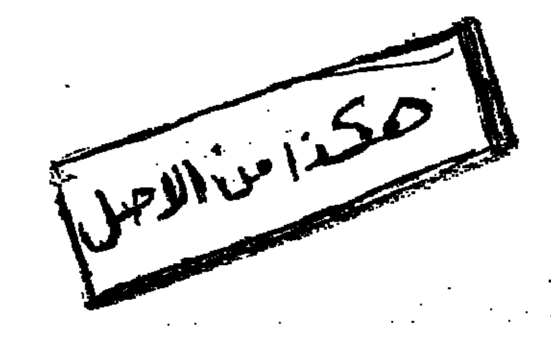
Du moins est-ce la raison invoquée par le fonctionnaire de service. En fait, en haut lieu on ne lui pardonne pas son appartenance à l'Union pour la démocratie et le progrès social, un parti interdit au Zaïre.

Néanmoins, le pasteur fait comme s'il ne comprenait pas. Il écrit très respectueusement à de hauts responsables zaïrois, notamment à un commissaire d'Etat au « département des droits de l'homme et des citoyens ». En vain. Alors il vient de saisir plusieurs organisations internationales pour protester contre cet abus de pouvoir qui en fait un apatride malgré lui.

Par nationalisme, le pasteur se refuse à solliciter de la France le statut de réfugié politique. Il faudra bien pourtant qu'il en arrive là si sa situation se prolonge. *« Nous avons l'impression d'être abandonnés aux manœuvres de pourrissement*, nous écrit-il. *Mais l'enjeu décisif, pour l'opinion française, est de constater, par notre cas, comment certains régimes africains contribuent sciemment à l'afflux d'exilés politiques en France. »*




هكذا من الاصل



Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

JUSTICE : les prisons d'abord

L'Assemblée nationale, le mardi 20 octobre, a approuvé le budget du ministère de la justice. D'un montant de 14 722 millions de francs, il est en augmentation de 10,27 % sur l'an passé et représente 1,22 % de l'ensemble des dépenses de l'Etat (*le Monde* du 17 septembre). Les députés du RPR, de l'UDF et du FN ont voté pour, alors que ceux du PS et du PC votaient contre.

Au milieu de ses tracas, M. **Albin Chalandon** peut avoir quelques réconforts : « *En deux ans, la part de la justice dans le budget de la nation sera passée de 1,17 % à 1,35 %*, a-t-il calculé. *Qui a fait mieux ?* » Cette imposante augmentation ne résout pourtant pas toutes ses difficultés ministérielles. D'abord, parce qu'elle est pratiquement consacrée à une seule opération, la construction de nouvelles prisons ; ensuite, parce que la justice continue à mal se porter, notamment par manque d'argent. Tous les praticiens du droit qui sont intervenus dans la discussion budgétaire le lui ont dit, même si ceux de la majorité se sont félicités de la priorité accordée aux prisons, alors que ceux de l'opposition la critiquaient sèchement une fois encore.

« *C'est davantage le budget de l'administration pénitentiaire que celui de la justice...* » En citant dans l'hémicycle cette phrase prononcée en commission par M. **Jean-Louis Debré** (RPR, Eure), M. **Pierre Pasquini** (RPR, Haute-Corse), rapporteur de la commission des lois, allait au-devant des contestations socialistes M. **Gilbert Bonnemaison** (PS, Seine-Saint-Denis), rapporteur de la même commission pour l'administration pénitentiaire, les a détaillées : « *Vous faites un choix exclusif pour la pire des solutions, le tout carcéral. Voilà qui annonce des lendemains douloureux.* » Sur l'application même de ce programme de construction de quinze mille places de prison nouvelles, il conteste les choix faits : retenir des terrains en « *rase campagne* », sous prétexte qu'ils sont offerts par les communes, c'est faire une économie immédiate qui « *sera annihilée par les surcoûts de fonctionnement* ». Le député socialiste regrette aussi que cela empêche « *toute amélioration du parc actuel* » de prisons. La réponse du ministre est connue : il fallait mettre fin à l'« *engorgement des prisons* ».

La majorité ne le conteste pas ; elle approuve donc cette priorité, mais elle souligne que cela ne résoudra pas tout. Ainsi M. **Raymond Marcellin** (UDF, Morbihan) rapporteur de la commission des finances, a souligné que, pour mettre fin à la surpopulation pénale, « *un développement rapide des solutions alternatives à la détention est indispensable* ». Surtout, il a rappelé qu'il n'y avait guère de moyens financiers, dans ce budget, pour régler un autre engorgement, celui des tribunaux. Tous les orateurs de la droite ont insisté sur cet aspect des choses. « *Les mêmes magistrats doivent traiter deux fois plus d'affaires qu'il y a trente ans* », a remarqué M. Pasquini. Quant à Mme **Chistine Boutin** (UDF, Yvelines), elle a déclaré : « *Je m'étonne, pour le regretter, que ce projet de budget ne marque pas une volonté plus forte de remédier* » au manque de magistrats.

L'espoir d'une rallonge

Même M. **Georges-Paul Wagner** (FN, Yvelines) a remarqué, après avoir parlé de sa satisfaction « *relative* » devant ce budget, que le retard pris par la justice mettait en cause « *le premier des droits de l'homme, qui est non le droit à la justice trop abstrait, mais celui d'avoir un juge* ». M. Chalandon ne nie pas, bien au contraire, cette difficulté. Mais il a expliqué qu'il avait établi un « *plan de cinq ans* » dont « *l'objectif est de réduire de moitié les délais de justice* » ; c'est donc « *dans le budget de 1989 qu'il faudra donner la priorité à l'amélioration de la justice* ».

Un point toutefois devrait, de l'avis de tous, être amélioré dans l'immédiat : la revalorisation des indemnités des magistrats de l'ordre judiciaire, qui est inférieure à ce qui est octroyé aux membres des tribunaux administratifs et des chambres régionales des comptes. Pour ce faire, il faudrait 180 millions de francs ; il n'y a dans le budget que 22 millions de francs ; mais toute la majorité espère obtenir une rallonge d'ici à la fin de la discussion budgétaire, notamment pour les magistrats chargés des affaires de terrorisme. Seulement, M. **Jean-Pierre Michel** (PS, Haute-Saône) craint que cette revalorisation ne profite qu'au sommet de la hiérarchie : « *Vous vous préparez à créer des privilèges en oubliant ceux qui font tourner la machine.* »

Pour que celle-ci tourne correctement, il faut aussi revoir la procédure d'instruction. Là aussi, toute la majorité est d'accord. Mais comment ? La question n'est pas tranchée. Il y a plus que des nuances entre M. **Emmanuel Aubert** (RPR, Alpes-Maritimes), qui souhaite « *une profonde réforme de la procédure pénale* » car « *rien n'est pire pour les libertés que l'abus de la détention préventive* », et M. **Albert Mamy** (UDF, Tarn) qui demande que l'on « *touche le moins possible à l'institution* (des juges d'instruction) *elle-même* ».

Que la justice fonctionne, oui, mais pour faire quoi ? M. **Guy Ducoloné** (PC, Hauts-de-Seine) a posé clairement la question après de récentes décisions condamnant lourdement des grévistes et des responsables syndicaux. Citant des cas précis, il s'est étonné que « *certains tribunaux considèrent certaines formes de grève comme illicites* » et que le juge « *se croit en droit d'apprécier si les revendications syndicales sont raisonnables ou non* », alors que « *cette détestable jurisprudence n'autorise pas le juge à exiger de l'employeur de satisfaire des revendications jugées raisonnables* ». Pour lui, cela « *éclaire d'un jour cru la notion de justice de classe* », et il a demandé au garde des sceaux : « *Ne laissez pas s'ouvrir une cassure entre la magistrature et le corps social.* »

« *Il faut respecter l'indépendance de la justice et ne pas mettre en cause ses décisions* », a simplement répondu M. **Chalandon**. Il avait pourtant déclaré précédemment : « *La confiance dans la justice est l'un des fondements de la paix sociale ; il faut que ses décisions ne soient pas discordantes.* » N'est-ce pas reconnaître que les difficultés actuelles de la justice ne sont pas que matérielles ?

THIERRY BRÉHIER.

Un nouveau croquis pour l'instruction

POUR M. Albin Chalandon, « *la confiance dans la justice est l'un des fondements de la paix sociale* ». Cette confiance est-elle ébranlée ? La paix sociale menacée ? Sans doute, estime le ministre de la justice, qui aimerait que « *l'on ne puisse plus parler de loterie judiciaire* ». Le coupable, pour partie, est de toute évidence, selon le ministre, le juge d'instruction, celui qui prend « *la plus grave décision de justice, celle qui consiste à placer un inculpé, présumé innocent, en détention provisoire* ».

S'abritant derrière la loi de M. Robert Badinter, instituant une collégialité de l'instruction, et qui aurait dû entrer en vigueur au début de 1988, M. Chalandon, à pas comptés, annonce donc, une fois de plus, l'esquisse d'une réforme qu'il ne cesse de retoucher. Fort pressé par le temps — il doit rendre sa copie à la session d'automne, — le garde des sceaux envisage, outre le renforcement de la chambre d'accusation et un réaménagement des modalités de désignation des juges uniques par voie réglementaire (cela concernerait, outre le juge d'instruction, le juge de l'application des peines, le juge aux affaires matrimoniales, le juge des enfants...), la possibilités pour l'inculpé de choisir qui, d'un juge d'instruction ou d'une chambre de la détention — composée de trois magistrats, — déciderait de l'opportunité de son placement en détention.

La mesure est astucieuse : elle se veut moins coûteuse que la réforme Badinter (qui aurait nécessité des créations de postes et donc des crédits, que le garde des sceaux réserve de préférence à la construction de prisons) et permet de garder le terme de « *collégialité* », qui a belle allure, même s'il est ici vidé de son sens. Si Robert Badinter voulait que trois juges d'instruction puissent supporter ensemble le poids des décisions, tout au long de l'information judiciaire, la collégialité, version Chalandon, exclut, on le sait, le juge d'instruction, ne s'intéresse qu'au mandat de dépôt et devient, en plus, facultative. Dans les petits tribunaux, cela évitera bien des sueurs froides lorsqu'il s'agira de réunir trois magistrats à seule fin d'envoyer un inculpé en prison.

Cette réforme aurait sans doute des résultats cocasses. Il faut imaginer, au cours d'un information judiciaire, les relations entre un inculpé et « son » juge d'instruction, qu'il aura récusé au profit de trois autres magistrats...

Mais encore faudrait-il que cette idée fût retenue. Les récentes valses hésitation de la chancellerie, dans la plupart des dossiers qu'elle a traités, incitent à la prudence. Pourtant, de retouches en retouches, de croquis en esquisses, il faudra bien que M. Albin Chalandon fasse rédiger un projet définitif. Et qu'il s'y tienne.

AGATHE LOGEART.

MER : priorité aux ports autonomes

Les députés ont adopté, le mardi 20 octobre, le budget de la mer, la majorité et le Front national votant pour, la gauche contre. Pour 1988, les crédits s'élèvent à 5 445,6 millions de francs. Ces crédits enregistrent cette année un recul de deux points. Le budget de la mer, présenté par M. Ambroise Guellec, représente 0,45 % du budget général de la nation.

« *Il s'agit d'un budget de cohérence* », a affirmé le rapporteur, M. **Antoine Rufenacht** (RPR, Seine-Maritime). Le député RPR a expliqué que les crédits de la mer n'enregistraient « *qu'apparemment* » une évolution négative. Cette diminution résulte, a-t-il précisé, de la baisse de 4,4 % des subventions destinées au régime social des marins (Etablissement national des invalides de la marine) (1).

En effet, l'application des mécanismes de compensation entre les régimes sociaux prend en charge une partie de la subvention de l'Etat à l'ENIM (*le Monde* du 31 juillet). Hors subvention à l'ENIM, « *le budget progresse de 3 % (...). l'investissement de 16,3 % pour les crédits de paiement et de 10,2 % pour les autorisations de programmes* », a expliqué M. Rufenacht.

Le secrétaire d'État, M. **Ambroise Guellec**, a insisté, pour sa part, sur le volet de son budget consacré à la filière portuaire. L'apport d'une dotation en capital de 1,4 milliard de francs, « *réservée sur le compte des privatisations* » au profit des six ports autonomes, traduit, a-t-il affirmé, cette priorité, soulignée par le premier ministre, M. Jacques Chirac, au port du Havre le 21 septembre dernier. M. Guellec a précisé que les crédits d'investissements 1988 sont destinés à l'ensemble des ports pouvant bénéficier d'une subvention de l'Etat, notamment les ports dits d'intérêt national. « *La consolidation de la structure financière des ports autonomes (...) doit leur permettre d'engager ou de poursuivre ainsi les actions structurelles indispensables à leur compétition et à la reconquête du trafic* », a-t-il ajouté. « *Cette dotation en capital ne sera significative que si elle produit un allégement sensible des charges financières des grands ports* », a souligné M. Rufenacht, qui a, d'autre part, jugé souhaitable d'impliquer davantage les régions dans la gestion des grands ports.

L'ancien secrétaire d'Etat à la mer, M. **Guy Lengagne** (PS, Pas-de-Calais) est revenu sur ce soutien financier aux ports autonomes. « *C'est une bonne mesure* », a-t-il dit. « *Mais qu'est-il prévu pour les autres, les ports nationaux non autonomes ?* » s'est-il interrogé. Le député socialiste a regretté qu'en favorisant les uns, le gouvernement affaiblisse les autres. « *Vous risquez de désertifier des régions entières* », a-t-il prévenu, avant de demander ironiquement à M. Guellec avec quelles privatisations il comptait financer le 1,4 milliard annoncé par M. Chirac.

Les effectifs navigants

Le député communiste **Roland Leroy** a critiqué l'attitude du gouvernement, qui, selon lui, pérennise « *la faiblesse de sa participation financière au fonctionnement des ports autonomes* ».

M. Guellec a répondu qu'il était « *logique* » d'aider les ports autonomes. « *Si on avait voulu aider les cent dix-sept ports principaux et secondaires, il y aurait eu de grosses difficultés d'attribution.* » Le secrétaire d'Etat a également rappelé que les ports d'intérêt national avaient bénéficié ces dernières années d'aides ponctuelles, en fonction de leurs difficultés. D'autre part, M. Guellec a précisé que la subvention prévue cette année pour la Société générale des secours en mer (SNSM) se situait « *au niveau le plus élevé auquel l'ont portée l'an dernier les assemblées parlementaires* » (3,1 millions de francs de subventions de fonctionnement, 8,5 millions de francs d'investissements).

Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, M. **Louis Le Pensec** (PS, Finistère) s'est, pour sa part, apesanti sur la situation de la flotte de commerce. Il s'est inquiété de la disparition, en dix-huit mois, du quart des effectifs navigants. Il a estimé que cette profession était « sinistrée ».

P. S.

(1) Le budget, très en déficit de cet organisme, représente, avec 3,58 milliards de subventions, les deux tiers des crédits du secrétariat d'Etat à la mer.

Au Palais du Luxembourg

L'opposition s'inquiète d'une remise en cause de la décentralisation

Le Sénat a commencé, le mardi 20 octobre, l'examen du projet de loi d'amélioration de la décentralisation. Le texte aménage les règles de répartition de la DGE (dotation globale d'équipement) pour les communes et les départements. Il supprime pour les communes le régime dérogatoire d'octroi des aides aux entreprises en difficulté, mais le maintient pour les régions et départements. Il encadre plus rigoureusement les garanties accordées par les collectivités locales aux entreprises. Il introduit plus de souplesse dans la procédure budgétaire et rend aux TPG (trésoriers-payeurs généraux) la fonction d'apurer les comptes des communes de moins de deux mille habitants. Cette responsabilité incombait aux chambres régionales des comptes depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982. Le texte prévoit également un allègement des règles de fonctionnement des syndicats de commune et modifie le système de financement des collectivités locales à vocation touristique.

Une solidarité de pénurie

Ce projet n'est pas un texte « *fourre-tout* », affirme son auteur, M. Yves Galland. Le ministre délégué chargé des collectivités locales lui fixe comme premier objectif celui de renforcer la solidarité au bénéfice des communes et des départements les plus démunis. Les modifications des règles de répartition de la DGE n'accorderont plus qu'à vingt-cinq départements (au lieu de quatre-vingt-un aujourd'hui) le bénéfice d'un rééquilibrage effectué au titre de départements les moins défavorisés.

Cette solidarité n'est guère contestée par les sénateurs. Il n'empêche que socialistes et communistes estiment qu'il s'agit là d'une solidarité de la pénurie. Pour les élus, au-delà des règles d'affectation des ressources, l'important est bel et bien le montant des dotations de l'Etat. Or ils regrettent, comme M. Pierre Salvi (Un. cent., Val-d'Oise), que de nouvelles ressources ne soient pas dégagées alors que, selon eux, les transferts des charges dégradent les finances des collectivités.

Si les socialistes, comme M. René Regnault (PS, Côtes-du-Nord), ne contestent pas que sur certains points les lois de décentralisation méritent d'être améliorées, en revanche ils se montrent hostiles à une diminution des pouvoirs des collectivités en matière d'interventionnisme économique et à un retour à la tutelle financière exercée par les TPG sur les petites communes. Pour eux, de telles dispositions remettent en cause la décentralisation. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, avait d'emblée réfuté de telles accusations : depuis mars 1986, le gouvernement s'est attaché, a-t-il affirmé, à mettre les collectivités à l'abri des conséquences de lois de décentralisation, « *un peu hâtivement élaborées et votées* ».

Avant de commencer la discussion générale, communistes et socialistes, en proposant les premiers une motion d'irrecevabilité, les seconds une question préalable, ont tenté — sans succès — de s'opposer à l'examen du projet.

A. Ch.

● **L'action du gouvernement vue par les Français.** — L'action du gouvernement de M. Jacques Chirac est jugée globalement négative, mais moins qu'avant l'été, selon un sondage réalisé par la SOFRES et publié, le mercredi 21 octobre, par un groupe de journaux de province (1). 48 % des personnes interrogées (dont 79 % des électeurs de gauche) ont une mauvaise opinion de la politique du premier ministre et 35 % (dont 74 % de symphatisants de droite) expriment un avis opposé. En juin, 53 % des sondés portaient un jugement défavorable sur le bilan du gouvernement tandis que 31 % soutenaient le contraire. Si 50 % des consultés approuvent la politique sécuritaire, une majorité de Français expriment un avis négatif sur l'emploi (55 %) et l'action sociale (50 %).

(1) Sondage effectué du 8 au 12 octobre, donc avant la crise boursière, auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

Les sénateurs « ne se bousculent pas » pour mettre M. Christian Nucci en accusation

La commission chargée d'examiner la proposition de résolution adoptée par l'Assemblée nationale, portant mise en accusation de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de justice, a désigné, le mardi 20 octobre, un bureau qui est ainsi composé : M. Josselin de Rohan (RPR, Morbihan), président, M. Charles Jolibois (ratt., adm. RI, Maine-et-Loire), M. André Méric (PS, Haute-Garonne) et Louis Virapoullé (Un., centr., La Réunion), vice-présidents ; Mme Marie-Claude Beaudeau (PC, Val-d'Oise), MM. Jacques Habert (non inscr., Français de l'étranger) et Paul Robert (Gauche dém., Cantal), secrétaires.

La commission elle-même, composée de 7 RPR, 7 Un. centr., 5 RI, 6 PS, 3 Gauche dém., 1 PC et 1 non inscrit, avait été élue le mercredi 14 octobre. Le choix de ses membres dans les groupes, notamment, de la Gauche démocratique, de l'Union centriste et des Républicains indépendants avaient montré que bien peu de sénateurs étaient consultés pour y participer. De même, la désignation d'un rapporteur a donné lieu à quelques atermoiements. Le RPR avait fait valoir que, à l'inverse de la répartition des fonctions effectuée à l'Assemblée nationale, la présidence lui revenait, le rapport étant destiné à l'UDF. Les vocations pour ce rapport étaient rares. M. de Rohan a d'ailleurs expliqué que « *les présidents des groupes de la majorité, et surtout le président, Alain Poher, avaient incité* » M. Jolibois a être candidat, car, a-t-il ajouté, il faut un homme « *objectif, pondéré et bon juriste* ». M. de Rohan a souhaité que les travaux de la commisson (qui ne sont pas secrets) soient menés avec « *un maximum de tact et de discrétion* ».

La commission n'est pas tenue par des délais pour examiner la proposition de résolution : travaillera-t-elle vite ou non ? Conclura-t-elle à une adoption conforme ou non au texte voté par les députés ? Si au RPR, on considère que « *les choses ne traineront pas* », en revanche, à l'UDF certains élus sont réservés sur une traduction en Haute Cour de l'ancien ministre socialiste de la coopération.

Ainsi M. Michel Durafour (UDF-rad.), élu de la Loire, a prévenu qu'il ne participera pas au vote d'une telle résolution car, estime-t-il, dans une interview à *l'Evénement du jeudi*, « *les droits de la défense* » sont refusés à M. Nucci, notamment la vérité sur l'affaire du « vrai-faux » passeport délivré à M. Yves Chalier. L'ancien ministre, proche de M. Raymond Barre, prévoit que des amendements pourraient bien être votés ce qui renverrait le texte modifié à l'Assemblée nationale et permettrait, dit-il, d'« *attendre une période moins troublée* ».



Politique

PROPOS ET DÉBATS

M. Balladur : l'ardeur

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, lors d'une réunion à Royan, le mardi 20 octobre, a appelé l'ensemble de la majorité à *« défendre le bilan du gouvernement avec la même ardeur »*. M. Balladur a fait allusion aux barristes pour préciser que ce bilan n'est pas seulement celui du gouvernement, mais aussi *« celui de la majorité tout entière »*. Pour lui, *« la campagne doit se préparer dès aujourd'hui et il faut faire l'union avant le premier tour »* de l'élection de 1988. Le ministre a précisé qu'aucun des deux candidats de la majorité au premier tour ne pourra l'emporter au second *« sans le plein appui de ceux qui auront soutenu l'autre »*, ce qui *« suppose que l'on renonce de temps en temps à dire un bon mot »*. *« De toute façon,* a ajouté le ministre d'Etat, *quel que soit le résultat de l'élection, nous devrons gouverner ensemble, et il ne faut rien dire qui insulte l'avenir. »*

M. Madelin : la tendance

M. Alain Madelin, ministre PR de l'industrie, s'est étonné, le mardi 20 octobre, lors d'un déjeuner avec la presse anglo-saxonne, que *« le débat politique sur les présidentielles tourne autour de M. Le Pen »*, et a regretté *« de voir à quel point la majorité se laisse enfermer dans le débat avec Le Pen »*. Le rôle du président du FN dans la campagne le laisse *« plutôt indifférent »*, mais il ajoute qu'*« il y a de tout dans l'électorat de Jean-Marie Le Pen et* [il] *ne souhaite pas que ce soit des voix gâchées »*.

M. Madelin a reconnu que *« l'addition des voix de droite, dans l'actuelle majorité, est de plus en plus difficile à faire »*. *« La droite,* a-t-il continué, *a une incontestable tendance à se diviser : les frontières idéologiques sont un peu bousculées (...). Tout le monde sait aujourd'hui que les socialistes de 1988 ne sont pas tout à fait ceux de 1971 et du programme d'Epinay. »*

M. Le Pen : la punition

M. Jean-Marie Le Pen, président du FN, a commenté, le lundi 19 octobre à Avignon, l'élection du candidat socialiste lors de l'élection cantonale partielle de Tourcoing. C'est, a-t-il estimé, *« la punition d'une manœuvre déloyale du gouvernement »*. M. Le Pen a souligné : *« Quand on veut magouiller des élections contre le FN en présentant, à l'instigation du ministre de l'intérieur, des candidats « bidons », les électeurs vous donnent un gigantesque coup de pied dans le derrière. »* Cette élection *« devrait porter les gens au pouvoir à ne pas croire qu'il suffit de casser le thermomètre pour n'avoir pas de température »*.

A Carpentras, lors d'une réunion publique, le député de Paris a parlé, à propos de la classe politique de l'Hexagone, de *« l'univers négatif français qui fonctionne comme une machine à faire de la barbe-à-papa »*.

M. Laignel : l'espace

M. André Laignel, membre du secrétariat national du PS, a ironisé, le lundi 19 octobre, lors du « Point de presse » hebdomadaire du PS, sur *« le pot-au-feu majoritaire »* et la rencontre Chirac-Léotard de Fréjus. Il a souligné *« la dérision d'un faux suspense »*, car *« tout le monde sait »* que M. Léotard et le PR soutiendront M. Raymond Barre.

M. Laignel a jugé que *« plus le temps passe, plus l'espace de M. Barre se rétrécit »*. *« Faute,* a-t-il souligné, *d'avoir su, ou pu, se différencier, il est aujourd'hui conduit soit à approuver, soit à se taire. »* Selon le député de l'Indre, celui qui apparaît à la droite comme son meilleur représentant est M. Chirac, *« qui a pris les risques et qui agit »*, et non M. Barre, qui a préféré *« le calme feutré de la préretraite anticohabitationniste »*.

Le FN à la recherche de cinq cents signatures

La majorité ne veut plus mettre d'obstacles législatifs à la candidature de M. Jean-Marie Le Pen

Machine avant, machine arrière : le comportement du gouvernement et de la majorité face au Front national ressemble de plus en plus à de la navigation à vue. Il y a un mois, au « Club de la presse » d'Europe 1 du 20 septembre, le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, laissait entendre que le Parlement n'aurait sans doute pas le temps d'adopter définitivement la proposition de loi organique visant à étendre aux cent trente et un membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger et aux mille huit cents conseillers régionaux le droit de participer *« au parrainage »* des candidats à la présidence de la République.

Adopté sans problème par le Sénat, le 19 mai dernier, ce texte, au demeurant inspiré d'une proposition de loi déposée en 1983 par M. Pasqua, alors président du groupe RPR au Sénat, était destiné à être voté avant le terme de la session parlementaire d'automne. M. Jean-Marie Le Pen, qui réclama aussitôt... la Haute Cour pour le ministre de l'intérieur, n'eut pas besoin de dessin : cette déclaration de M. Pasqua relevait d'une ferme intention de contrarier le président du Front national dans sa collecte des cinq cents signatures. Le renvoi aux calendes grecques de l'adoption de cette proposition de loi pouvait priver M. Le Pen de cent trente-cinq signatures de conseillers régionaux (1). Cette phase de glaciation entre la majorité et l'extrême droite semble aujourd'hui révolue : mardi 20 octobre, au cours du déjeuner hebdomadaire à Matignon avec les responsables de la majorité, M. Jacques Chirac a décidé de corriger le tir. Sauf événement exceptionnel d'ici là, a indiqué en substance le premier ministre, cette proposition de loi viendra donc en discussion devant l'Assemblée nationale avant la fin de la session si le bureau de l'Assemblée décide d'organiser cette « navette ». Il appartient donc aux présidents des groupes RPR et UDF de se mettre d'accord. Le seul problème restant à trancher consiste à étudier la possibilité de relever le seuil obligatoire des cinq cents signatures.

Malgré certaines réticences de MM. André Rossinot et François Léotard, un accord, *« sans enthousiasme »*, précise l'un des participants, s'est finalement fait autour de la thèse que M. Michel Noir avait développée le 18 octobre, à savoir qu'il vaut mieux *« l'urne que la rue »*, sauf à vouloir consolider la stèle de martyr de M. Le Pen et le conforter dans son combat *« contre la bande des quatre »*, mieux vaut donc l'exposer à *« la sanction des électeurs »* plutôt qu'à la *« sanction des élus... »*

Des raisons concrètes

Des raisons plus concrètes peuvent aussi expliquer ce nouveau revirement. Sans doute n'est-ce pas tout à fait un hasard si cette décision de M. Chirac intervient au surlendemain de la défaite-avertissement de la majorité à l'élection cantonale de Tourcoing et avant l'élection cantonale partielle de Marseille (dont le ministre de l'intérieur tente aujourd'hui de repousser la date). Directement concerné, M. Jean-Claude Gaudin a été l'un des plus actifs à convaincre Matignon de l'utilité de cette marche arrière. Un autre homme a joué un rôle prépondérant dans cette affaire : M. Jacques Chaban-Delmas. Le président de l'Assemblée nationale est manifestement soucieux d'achever tranquillement la session parlementaire. M. Chaban-Delmas a fait passer le message à M. Le Pen : que vos amis se tiennent tranquilles et je me fais fort de convaincre Matignon de ne rien entreprendre pour contrarier votre marche présidentielle. Ce contrat semble donc devoir être maintenant respecté. Enfin et peut-être surtout, il y a le poids des sondages. En tout état de cause et malgré les secousses des dernières semaines, le matelas électoral de M. Le Pen conserve une certaine épaisseur. Son absence au premier tour profiterait davantage à M. Raymond Barre qu'à M. Chirac. CQFD.

De toute façon, a expliqué mardi le député FN des Bouches-du-Rhône, M. Pascal Arrighi, si l'un et l'autre veulent nos voix au second tour, il faudra que la majorité *« soit gentille et nous fasse des mamours »*. M. Arrighi ne pensait sans doute pas être aussi vite entendu...

DANIEL CARTON.

(1) De cent trente-sept, le chiffre des conseillers régionaux du FN est passé à cent trente-cinq, après la démission des instances dirigeantes du FN, des conseillers régionaux du Languedoc-Roussillon, MM. Jean-Pierre Armangol et Alain Champ.

La procédure

Les dispositions législatives relatives au parrainage des candidats à l'élection présidentielle par cinq cents élus locaux sont inscrites dans la loi organique du 18 juin 1976 qui renforce les conditions contenues dans la révision constitutionnelle de 1962 relative à l'élection au suffrage universel du président de la République.

Sont habilités à présenter un candidat à ce scrutin les citoyens membres du Parlement, de conseils généraux, du conseil de Paris, des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer ou détenteurs d'un mandat de maire. Ces cinq cents élus doivent appartenir à trente départements (ou TOM) différents, sans que plus d'un dixième d'entre eux soient issus du même département.

Pour être valables, ces présentations sont établies sur des formulaires spéciaux adressés aux seuls élus concernés, plus de quinze jours avant la publication au *Journal officiel* du décret de convocation des électeurs à ce scrutin, la date de cet envoi étant fixée par décret. En 1981, ces formulaires avaient été adressés le 5 mars, le décret de convocation n'étant publié au *Journal officiel* que le 22 mars. Les élus peuvent renvoyer leur formulaire au Conseil constitutionnel à partir de la date de publication de ce décret de convocation jusqu'au dix-neuvième jour précédant le premier tour de l'élection, soit le 5 avril 1988, si les dates des 24 avril et 8 mai sont retenues pour le scrutin de 1988. Le Conseil constitutionnel doit tirer au sort, après avoir vérifié la régularité des parrainages, les cinq cents élus retenus pour chaque candidat, et leur ordre de présentation. La liste définitive est ensuite publiée au *Journal officiel* plus de huit jours avant le premier tour, soit le 15 avril 1988 au plus tard.

PCF : de l'exclusion au schisme

Niée depuis des mois par la direction, la crise intérieure du PCF est arrivée à son point d'éclosion avec l'exclusion de M. Pierre Juquin. Elle prend publiquement une proportion telle que les mots « scission » ou « schisme » vont bientôt être les plus appropriés pour la qualifier. Les maires communistes solidaires du candidat Juquin sont ou vont être l'objet de procédures d'exclusion dans l'Hérault, le Finistère, le Cher. D'autres prennent les devants en donnant eux-mêmes leur démission, comme en Meurthe-et-Moselle.

Dans ce département, non seulement le maire de Blénod a rendu sa carte au parti, mais, devant la dissolution de fait de la section du canton par la fédération — sous l'impulsion de Mme Claude Fischer, secrétaire fédéral, qui a court-circuité la direction locale, — vingt-cinq militants ont divorcé du PCF. A Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), un adjoint au maire quitte le PCF pour soutenir le candidat hérétique. A Bourges, des adjoints annoncent leur soutien à M. Juquin et attendent que le parti leur retire le sien (*le Monde* du 21 octobre). La vague de départs, volontaires ou provoqués, enfle, jour après jour.

A la lumière de ces faits, la résolution d'exclusion de M. Juquin, le 12 octobre, apparaît, dans ses silences officiels, pour ce qu'elle est : un appel à la purge.

Chaque communiste est autorisé à *« conserver ses désaccords »*, selon l'expression de la direction, mais on se demande bien ce que les intéressés pourraient en faire puisqu'ils sont implicitement conviés à plier bagages s'ils ne sont pas contents de la ligne imposée par l'équipe de M. Marchais. Une ligne à bien des égards gauchiste, au sens de l'action minoritaire ; une ligne qui passe par pertes et profits le souci d'unité, dans la relative diversité d'opinions, qui caractérisait auparavant le parti ; une ligne qui porte en elle-même la scission. Il ne faut pas s'y tromper : le schisme n'est pas le fait de ceux que la direction baptise *« liquidateurs »* et accuse de faire le jeu de la droite, il est le résultat recherché depuis le vingt-cinquième congrès (1985) par ceux qui dirigent le PCF depuis les années 70.

Au célèbre *« retard de 1956 »*, la direction peut désormais ajouter le futur célèbre « retard » du milieu des années 80, le mot « retard » n'étant qu'un euphémisme qui cache un refus politique. Le PCF vit l'évolution soviétique à l'envers. Alors qu'il avait été épargné, sous le règne de Brejnev, par les scissions, conséquences des réactions dogmatiques de Moscou aux évolutions eurocommunistes des partis communistes espagnol et scandinaves, le voilà déchiré pour rejet de modernisation idéologique. Pour une direction qui affirme son soutien sans ambiguïté aux réformes du secrétaire général du PCUS, ce n'est pas le moindre des paradoxes que d'avoir une pratique exactement inverse, essentiellement fondée sur l'exclusion tant des idées que des votes contradictoires, comme c'est le cas au comité central, et sur celle des hommes eux-mêmes.

Le mouvement communiste français est touché par un événement dont l'histoire dira la portée exacte, mais qui, en tout état de cause, dépasse le seul PCF. Il ne suffit pas d'écrire, comme le font certains dirigeants du parti, que *« Pierre Juquin n'est plus communiste »* pour évacuer le problème. A bien comprendre la démarche, parfois obscure, des « rénovateurs », le but de leur action n'est pas de créer un PCF-*bis*, s'enferrant dans des querelles intestines à n'en plus finir et dénuées de toute perspective politique. Au-delà de leur identité communiste propre, qui dépasse la simple cotisation à une cellule, les « rénovateurs » sont à la recherche d'un « ailleurs » pour une nouvelle gauche.

C'est sans doute pour cette raison que cette scission est dangereuse pour le PCF, par les dégâts qu'elle provoque, mais potentiellement novatrice pour la gauche, par les espoirs qu'elle soulève chez ceux que le PS n'a jamais convaincus, ou qu'il a déçus.

OLIVIER BIFFAUD.

La bombe de M. Parfait Jans

Dans la tribune de discussion préparatoire au vingt-sixième congrès du PCF, l'*Humanité* a publié, le 20 octobre, une contribution de M. Parfait Jans, très critique sur la politique de défense préconisée par la direction dans son projet de résolution du congrès. L'ancien maire de Levallois et ex-député des Hauts-de-Seine, personnalité écoutée dans le parti, s'étonne que le PCF appelle de ses vœux en même temps un *« monde fraternel sans armes et sans guerre »* tout en approuvant *« la stricte maintenance de l'arme nucléaire, reposant essentiellement sur les sous-marins lance-engins »*. *« Quelle contradiction ! »*, écrit-il.

Il estime qu'une telle attitude *« est loin de contribuer à la campagne de clarification des positions de chacun »* et alimente implicitement la thèse du *« consensus national »* sur la force de frappe.

Citant Frédéric Joliot-Curie et Maurice Thorez, il critique le *« choix profondément regrettable »* du ralliement du PCF à l'arme atomique, choix effectué *« du temps du programme commun, du temps où nous réglions les affaires d'en haut, par-dessus la tête des masses (...) pour donner de nous l'image d'un parti de gouvernement »*. M. Jans souhaite une rupture claire de ce *« consensus »*. Son texte — une petite bombe — est curieusement intitulé *« Pas de modification »* !



Un colloque du Cercle Pierre-Mendes-France

De l'importance des concours de boules dans la riposte au Front national

Les associations de joueurs de boules sont essentielles à la vie politique. Pour les avoir négligées entre 1981 et 1986, la gauche a vu son message s'affaiblir face à un discours extrémiste bien relayé et trouvant un écho de plus en plus large. Le témoignage d'Anne Tristan sur la vie quotidienne d'une section du Front national à Marseille (1) était donc largement présent dans les esprits des participants du séminaire organisé, dimanche 18 octobre à Chartres (Eure-et-Loir), par le Cercle Pierre-Mendes-France (2). Plusieurs personnalités politiques, juristes, journalistes ont tenté de définir des stratégies pour contenir la poussée de l'extrême droite en France depuis 1983.

La résurgence du Front national résulte de *« la conjugaison d'un antisémitisme latent, de l'antiparlementarisme, du racisme et du mécontentement de certaines catégories sociales »* exaspérées par l'impuissance de la gauche à résoudre la crise, a résumé M. Pierre Bérégovoy, ancien ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Marie Le Pen a réussi son ascension en exploitant le seul thème de l'immigration, tenant sur le reste un discours de droite classique, a estimé M. Henri Leclerc, vice-président de la Ligue des droits de l'homme. Poids de la guerre d'Algérie, selon M. Maurice Benassayag, conseiller d'Etat, démission de l'Etat dans sa *« fonction pédagogique »*, selon M. Leclerc, les slogans simplificateurs de l'extrême droite se diffusent dans la société, sans recevoir de la gauche des *« réponses adéquates »*. Ainsi, M. Michel Pezet, ancien président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, souligne que lors des élections municipales de 1983, le discours socialiste a *« dérapé »* sur la sécurité, tandis que les débats internes du PS ont *« flotté »* sur l'immigration. Sans compter, poursuit-il, que *« le langage plus compliqué de la gauche voulant tout expliquer passe difficilement »*.

La gauche doit donc *« parler clair, sans la moindre ambiguïté »* et en étant *« totalement elle-même »*, affirme M. Bérégovoy. Et même être *« exemplaire dans la démocratie »*, renchérit M. François Hollande, dirigeant du club Démocratie 2000, car *« tout coup de canif, même léger »*, à cette dernière *« constitue la meilleure des armes offertes au FN pour démontrer que c'est un système mineur »*.

Victime de son *« parler vrai »*, la gauche a oublié *« les lois du phantasme et de l'imaginaire »*, laissant au Front national *« le monopole des phantasmes négatifs »*, a expliqué M. André Bercoff. *« Fière d'avoir appris à gérer »*, les affaires du pays, elle a abandonné *« la fonction tribunicienne »* qui, selon M. Henri Fiszbin, député (app. PS) des Alpes-Maritimes, était la sienne avant 1981. Enfin, M. Bercoff enfonce le clou en accusant la gauche d'une *« extraordinaire démission intellectuelle »*, tandis que M. Benassayag reproche à une élite politico-intellectuelle d'avoir tenu un discours sur le déclin de la France, renforçant celui de M. Le Pen.

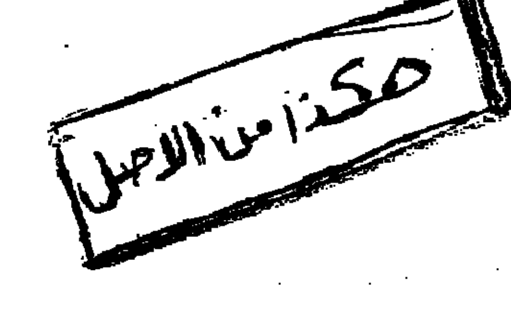
La gauche doit donc se montrer plus incisive dans la défense de ses valeurs et ne pas se contenter d'un discours moralisateur, car *« ce n'est pas en culpabilisant les électeurs de M. Le Pen »* qu'on les détournera de leur vote, a expliqué Mme Françoise Gaspard, député (PS) d'Eure-et-Loir. Mais la gauche a-t-elle les moyens de faire passer son message ? M. Benassayag constate que le Parti socialiste *« sociologiquement homogène, ne sait pas parler aux autres »* et que son discours s'adresse *« essentiellement aux productifs »* alors que *« les inactifs sont majoritaires dans le corps électoral »*.

M. Hollande a essentiellement constaté *« l'épuisement de la vie associative, ces structures-relais et autres lieux de convivialité animés par la gauche qui n'ont pas su se renouveler ou ont disparu »*. *« La nature politique ayant horreur du vide »*, poursuit-il, d'autres se sont emparés de *« ce militantisme de quartier »*. Faisant *« son lit sur le terrain extrêmement banal de la quotidienneté »*, selon Mme Gaspard, le Front national a eu *« la capacité de construire des réseaux »* où les individus issus d'une *« société éclatée »* sont *« encadrés »*.

Tandis que différents intervenants ont déploré cette disparition de la gauche de la sphère associative, que M. Fiszbin attribue en partie au déclin du Parti communiste français, M. Leclerc s'est demandé s'il n'y a pas eu plutôt *« une rupture entre les élites politiques, y compris de gauche, et la vie associative »*.

V. D.

(1) *Le Monde* du 13 octobre.
(2) Le Cercle Pierre-Mendes-France a été créé en 1986 par d'anciens élèves de l'ENA.



Société

JUSTICE

L'affaire Chaumet et le rôle de M. Chalandon

Comment l'administrateur judiciaire a informé « le Monde » des modifications subies par son communiqué

Mᵉ Hubert Lafont, administrateur judiciaire de Chaumet, parle beaucoup et il se contredit. Le lundi 19 octobre, alors qu'il nous recevait dans ses bureaux de la rue Godot-de-Mauroy à Paris, il affirmait que le communiqué favorable à M. Albin Chalandon et diffusé par son cabinet, le mardi 13 octobre, avait été réécrit, à son insu, à la demande, ajoutait-il, de la chancellerie. Ce communiqué visait à laver de tout soupçon le ministre de la justice, dont *le Monde* avait indiqué, la veille, qu'il possédait un compte courant, productif d'intérêts, chez Chaumet, ce que, au demeurant, le garde des sceaux devait reconnaître, dès le lendemain, dans diverses interviews.

Se ravisant bien tardivement, Mᵉ Lafont a publié, mardi 20 octobre en fin de soirée, une déclaration dans laquelle il affirme : « *Une polémique s'est engagée sur les termes du communiqué que j'ai rendu public le 13 octobre dernier. Je précise que c'est bien mon communiqué qui a été publié, qu'il n'a pas bien évidemment été rédigé à mon insu et que j'en assume la responsabilité.* »

Autrement dit, ce communiqué tend à faire passer pour mensongères les informations que nous avons publiées dans nos éditions du 21 octobre. Mardi, également, mais en début d'après-midi, l'administrateur judiciaire avait été beaucoup plus prudent, se bornant à déclarer à l'Agence France-Presse : « *Je laisse* au Monde *toutes ses responsabilités, faisant toutes les réserves qui s'imposent.* »

Nous expliquions qu'une phrase essentielle avait été ajoutée au communiqué dicté le 12 octobre de Suède par Mᵉ Lafont, phrase qui affirmait : « *En tout état de cause, les constatations faites en ce qui concerne M. Albin Chalandon sont contraires aux affirmations contenues dans l'article du* Monde ». Nous écrivions que cette phrase ne figurait pas dans le texte rédigé initialement par l'administrateur judiciaire et affirmions que cet ajout avait été introduit dans le communiqué originel de Mᵉ Lafont « *sans que son auteur en soit averti* ». « *La chancellerie*, écrivions nous encore, *est intervenue auprès du cabinet de l'administrateur judiciaire pour faire avaliser une version plus conforme aux vœux du ministre.* »

Le nouveau communiqué de Mᵉ Lafont, publié mardi 20 dans la soirée, doit être lu avec attention.

L'administrateur judiciaire affirme que « *c'est bien* [son] *communiqué qui a été publié* » le 13 octobre et qu'il « *en assume la responsabilité* ». Mᵉ Lafont ne peut évidemment qu'assumer cette responsabilité puisque, comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 21 octobre, ce communiqué litigieux a été rendu public en son absence par son cabinet sur papier à en-tête : « *Hubert Lafont, administrateur judiciaire.* »

Les confidences de Mᵉ Lafont

Là où Mᵉ Lafont se contredit, c'est quand il ajoute que ce communiqué « *n'a bien évidemment pas été rédigé à* [son] *insu* ». Lundi 19 octobre à 18 heures, dans son cabinet — après un premier rendez-vous dans la matinée, et une conversation téléphonique, à la mi-journée, — l'administrateur judiciaire nous déclarait exactement le contraire, ne cachant pas son embarras devant la situation dans laquelle l'avait placé la chancellerie.

On peut s'interroger sur les « amicales pressions » dont Mᵉ Lafont a probablement été l'objet entre-temps. Mercredi, joint au téléphone, Mᵉ Lafont n'a évidemment pas nié nos conversations de lundi, tentant même de nous convaincre que son communiqué de mardi soir « *ne dément pas* le Monde ». Mais, il ajouta, quand nous lui avons souligné son revirement : « *Je suis bien obligé de le faire.* »

D'autres déclarations de Mᵉ Lafont, faites au cours de la journée de mardi, confirment l'exactitude des informations publiées dans *le Monde* du 21 octobre. Cité par l'Agence France-Presse, l'administrateur judiciaire a admis mardi, dans la soirée, que « *plusieurs projets de communiqués* [ont] *été rédigés avant la publication du texte final* », ajoutant, à propos de ces diverses versions : « *Mon cabinet a travaillé avec le service de presse de la chancellerie.* » Mᵉ Lafont dément aujourd'hui avoir fait de telles déclarations à l'AFP, mais celle-ci maintient les termes de sa dépêche.

En d'autres termes, l'administrateur judiciaire admet que la chancellerie est intervenue dans la rédaction de son texte. Voilà qui diffère de la déclaration de M. Chalandon mardi à l'Assemblée nationale *(lire ci-dessous)* : « *M. Lafont a eu la courtoisie de me faire prévenir lundi soir* [12 octobre] *qu'il avait l'intention de rédiger un communiqué pour répondre aux allégations du* Monde. » Il ressort au contraire des déclarations de Mᵉ Lafont au *Monde* et à l'AFP que la chancellerie est intervenue auprès de lui et de ses collaborateurs. Est-ce le rôle d'un administrateur judiciaire de se prêter à un tel jeu ? N'est-il pas tenu, comme l'a déclaré M. Chalandon lui-même, dans l'hémicycle, « *par ses fonctions, à l'obligation de réserve* » ?

Pourquoi Mᵉ Lafont devrait-il faire relire sa copie par la chancellerie, alors qu'il est nommé par le tribunal de commerce et que son indépendance est l'une des conditions d'un exercice impartial de sa mission d'auxiliaire de justice ? Pourquoi devrait-il se prononcer publiquement sur un dossier judiciaire confié à un juge d'instruction alors qu'il est l'un des rouages de la procédure et que ses constatations, toujours en cours, serviront à alimenter le dossier instruit contre les frères Chaumet ? N'y a-t-il pas là une entorse à l'indépendance de sa mission qui peut légitimement émouvoir les parties civiles, dont il est censé également préserver les intérêts ?

L'aveu de la chancellerie

Sous le titre : « Chaumet-Chalandon, les fables du *Monde* », *le Figaro* de mercredi affirme que la phrase de Mᵉ Lafont tendant à laver de tout soupçon M. Chalandon figurait bien dans « *deux documents officiels à en-tête de l'étude de Mᵉ Lafont* », documents datés tous deux du 13 octobre et dont le quotidien publie la photocopie.

Le Figaro laisse ainsi entendre que le texte initial de l'administrateur judiciaire que nous avons publié dans *le Monde* du 21 octobre serait un faux. La vérité est tout autre, comme nous l'a confirmé, mardi, M. Paul-André Sadon, directeur du cabinet du garde des sceaux. Alors que nous lui disions : « *Nous avons eu le communiqué initial* » de Mᵉ Lafont, il nous a répondu : « *Vous avez eu une première version.* » Autrement dit, même la chancellerie ne conteste pas l'existence du premier communiqué de Mᵉ Lafont dont nous avons fait état.

Pour résumer le sens de ce feuilleton à rebondissements : Mᵉ Lafont contredit ses propres déclarations au *Monde* lorsqu'il affirme que son communiqué du 13 octobre « *n'a (...) pas été rédigé à son insu* ». Il reconnaît, de plus, que ce communiqué a été « *travaillé avec le service de presse de la chancellerie* ». Quant au ministère de la justice, il confirme l'existence d'un communiqué initial de Mᵉ Lafont, communiqué où ne figurait pas la phrase visant à laver M. Chalandon de tout soupçon.

BERTRAND LE GENDRE, GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

A l'Assemblée nationale

« Mᵉ Lafont n'est pas un irresponsable » *déclare le garde des sceaux*

L'affaire Chaumet et la position de M. Chalandon ont été évoquées à deux reprises, mardi 20 octobre, à l'Assemblée nationale.

L'après-midi, avant que ne reprenne la discussion consacrée au budget de la justice, M. Philippe Marchand, député PS de Charente-Maritime, profitant d'un rappel au règlement, a interpellé M. Chalandon pour lui demander confirmation ou infirmation des informations publiées le même jour par *le Monde* au sujet des communiqués de Mᵉ Lafont.

« *Je comprends que* le Monde *soit irrité que l'administrateur judiciaire ait publié un communiqué qui met par terre toutes les allégations qu'il a publiées contre moi il y a huit jours*, a répliqué le garde des sceaux. *Mais de là à conclure que Mᵉ Lafont est irresponsable, qu'il a apposé sa signature au bas d'un communiqué qu'il n'a pas rédigé, ou qu'il a signé dans des conditions telles qu'il n'est pas engagé, vous mettez ainsi en cause sa responsabilité et sa compétence.* »

M. Chalandon a ajouté : « *Tout ce que je peux dire, c'est que Mᵉ Lafont a eu la courtoisie de me faire prévenir, lundi soir, qu'il avait l'intention de rédiger un communiqué pour répondre aux allégations du* Monde *dans la mesure où il considérait que rien de ce qui figurait dans ses dossiers ne permettait à ce journal d'avancer ce qu'il avançait. Je n'ai rien à ajouter. Mᵉ Lafont est tenu, de par ses fonctions, à l'obligation de réserve* (...). *Il ne l'a pas enfreinte car il n'a rien révélé sur le fond. Il a seulement voulu indiquer que, en l'état du dossier dont il a la responsabilité, rien ne confirmait les allégations du* Monde *en ce qui me concernait (1).* »

Ce même mardi, quelques heures auparavant, au cours de la discussion générale du budget de la justice, M. Jean-Pierre Michel, député PS de Haute-Saône, avait évoqué les positions contradictoires de M. Chalandon, à la fois victime de la faillite Chaumet et chef du parquet *(nos dernières éditions datées du 21 octobre)*. M. Chalandon avait répliqué : « *Vous reprenez une campagne politique menée contre moi et visant à me déstabiliser. On a d'abord mis en cause mon honneur en soutenant que j'avais commis des illégalités, puis l'on m'a attaqué sur le fait que je ne pourrais être juge et partie dans une affaire grave qui a pris un tour pénal et où je suis du côté des créanciers hypothécaires. Nous avons cherché à la chancellerie s'il y avait eu des précédents : c'est le cas et je me suis conformé à l'attitude de mes prédécesseurs. J'ai donc donné toute liberté au parquet général pour agir en son âme et conscience* (...). *Dans une affaire comme celle-ci, je ne serais donc de toute façon pas intervenu.* »

(1) *Le Monde* avait affirmé que M. Chalandon possédait chez les Chaumet un compte courant rémunéré. M. Chalandon, qui n'en avait jusqu'alors rien dit, a, dès le lendemain de l'article du *Monde*, reconnu le fait. Interrogé par *Libération* le 13 octobre, il a notamment déclaré : « *Oui, j'ai effectivement un compte courant chez les Chaumet, mais il ne me servait qu'à des opérations commerciales.* »

Devant le groupe RPR M. Chirac maintient sa confiance au garde des sceaux

M. Albin Chalandon avait été convié, le mardi 20 octobre, à exposer, devant le groupe RPR de l'Assemblée nationale, le projet portant réformé de l'instruction judiciaire. Le garde des sceaux, avant d'aborder cette question, a fait part aux députés de « *ses sentiments et de ses certitudes en ce qui concerne l'affaire Chaumet, à laquelle son nom a été mêlé* ».

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, rendant compte de cette réunion, a précisé que M. Chalandon n'avait pas apporté d'éléments nouveaux et qu'il avait pratiquement paraphrasé l'interview qu'il avait accordée au *Point* (*le Monde* du 20 octobre). Le ministre n'a pas évoqué la controverse portant sur le communiqué de M. Hubert Lafont, administrateur judiciaire de la joaillerie Chaumet (*le Monde* du 21 octobre). Sa déclaration n'a donné lieu à aucune question de la part des députés du groupe RPR.

Toutefois, au cours de son exposé, M. Chalandon, ayant indiqué que lorsque l'affaire avait éclaté au début de l'été, il avait proposé au premier ministre de lui remettre sa démission, M. Chirac l'a interrompu pour dire : « *Cela est exact et cela a duré trente secondes* », et il a expliqué qu'il avait maintenu et qu'il maintenait sa confiance au garde des sceaux.

Le directeur de l'éducation surveillée de Paris est suspendu

M. Jacques Levacher, directeur départemental de l'éducation surveillée à Paris, est suspendu de ses fonctions depuis le 20 octobre. Dans un délai d'un à quatre mois, il devra comparaître devant une commission paritaire de discipline.

Après avoir relevé de ses fonctions M. Yves Douchin, délégué régional de l'Ile-de-France, le 15 septembre, la directrice de l'éducation surveillée au ministère de la justice, Mᵐᵉ Michèle Giannotti, qui reproche à ce service d'être une « pétaudière », continue à mettre de l'ordre dans la maison.

Déjà secouée par deux cent sept suppressions de postes en 1987, à nouveau amputée de soixante-sept postes dans le nouveau budget, l'éducation surveillée vit à l'heure d'une rude reprise en main. M. Levacher n'a toujours pas eu connaissance des griefs précis qu'on lui fait. Officiellement, on lui reproche son « *incompétence* ». « *Il s'agit de choses graves*, nous a déclaré Mᵐᵉ Giannotti. *D'un manque de gestion et d'autorité sur Paris et aussi de dysfonctionnements administratifs. Il était impensable que cela dure.* »

M. Levacher avait témoigné, le 2 octobre dernier, en faveur d'un éducateur, M. Arnaud Nicoladzé, poursuivi devant la commission de discipline pour avoir pris des libertés dans la rédaction de notes de frais dont le montant n'était pas, par ailleurs, contesté. L'éducateur, qui risquait la révocation, n'avait fait l'objet que d'un blâme. A la direction de l'éducation surveillée ; on semble considérer que M. Levacher couvrait ces pratiques. Agé de cinquante-cinq ans, il avait débuté en 1956 dans les services de l'éducation surveillée.

Ag. L.

Légère augmentation du nombre des détenus

Avec 49 796 détenus (47 640 hommes et 2 156 femmes) dans les prisons de France (métropole) au 1ᵉʳ octobre, le nombre des personnes incarcérées est de nouveau en hausse : il était de 49 074 au 1ᵉʳ septembre et de 49 513 au 1ᵉʳ août dernier.

En revanche, le nombre des prévenus (en attente d'un jugement premier ou définitif) était en baisse : 20 674, soit 41,5 % de personnes en détention provisoire. Au 1ᵉʳ septembre, ils étaient 21 407, soit 43,6 % au total.

Il y a actuellement 32 500 places environ dans les prisons françaises.

EN BREF

● **Suicide à la maison d'arrêt de Nice.** — Une détenue de la maison d'arrêt de Nice, Pierrette Saplana, trente-sept ans, s'est donnée la mort, le dimanche 18 octobre, en se pendant dans sa cellule, à l'aide d'un drap. La désespérée, mère de cinq enfants, avait été écrouée après avoir été inculpée pour le meurtre, le 1ᵉʳ mai dernier à Nice, de son campagnon.

● **Un sympathisant du FLNC condamné à six ans de prison.** — Maurice Galeani, trente-sept ans, sympathisant du FLNC, qui avait participé le 30 août, puis le 15 novembre 1986, à deux attentats par explosifs commis à Ajaccio, a été condamné, le lundi 19 octobre, à six ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par la seizième chambre du tribunal de Paris. Galeani avait été inculpé par M. Jean-Claude Vuillemin, juge d'instruction, en application des dispositions de la loi de septembre 1986 sur la répression des entreprises de terrorisme.

● **Nominations de magistrats.** — Par décrets publiés au *Journal officiel* des 15 et 20 octobre, est nommé président du tribunal de grande instance de Nice : M. Renaud Chazal de Mauriac, premier vice-président au tribunal de grande instance de Rouen. Sont nommés procureurs généraux : à la cour d'appel d'Angers, M. Jacques Moret, procureur de la République au tribunal de grande instance d'Angers ; à la cour d'appel de Besançon, M. Jacques Blanc-Jouvan, avocat général à la cour d'appel de Besançon.

La fusillade de Viry

L'enquête s'oriente vers le milieu du grand banditisme italien

Après la fusillade du péage de Viry (Haute-Savoie), au cours de laquelle un douanier et un gendarme ont été tués et un autre douanier blessé gravement, le dimanche après-midi 18 octobre *(le Monde* du 20 octobre), l'enquête s'oriente désormais vers les milieux du grand banditisme, et plus précisément en direction de malfaiteurs appartenant à la bande dite « des Bergamasques » parce que originaire de la région de Bergame en Italie.

Cette hypothèse fait suite à différents éléments réunis par les enquêteurs de la gendarmerie, mardi 20 octobre. D'abord la découverte d'un des véhicules utilisés par les agresseurs, une Mercedes immatriculée en Italie, à Côme qui a été retrouvée, incendiée, à une quinzaine de kilomètres du lieu de l'agression. A côté de cette voiture, les malfaiteurs ont abandonné un sac plastique contenant des éléments permettant de faire le lien avec une attaque à main armée commise le 26 juillet dernier à Genève contre un employé d'une compagnie suisse de sécurité. Le portrait de l'agresseur de Genève correspondrait à celui établi selon les témoins de la fusillade de Viry. Il s'agirait du signalement du chef de la bande « des Bergamasques », Pierluigi Facchinetti, trente et un ans, un malfaiteur italien considéré comme « *extrêmement dangereux* » par la police suisse. L'autre homme qui l'accompagnait aurait été également identifié comme étant Moro Nicoli, un de ses lieutenants.

Cette thèse est d'autant plus plausible que Pierluigi Facchinetti n'a pas, dans le passé, hésité à ouvrir le feu à plusieurs reprises contre les forces de l'ordre. Condamné à huit ans de prison le 9 avril à Zurich, il avait tué un gardien et blessé une autre personne au cours d'une tentative d'évasion ratée. Condamné pour ces faits à une peine de dix-sept années de prison supplémentaires, il avait réussi à s'évader, le 24 octobre 1984, lors d'une audition au tribunal de Bochnz (Suisse). Arrêté à Paris en 1985, il s'évadait une nouvelle fois de la prison de Fresnes, quelques mois plus tard, avec la complicité d'un de ses frères.

Depuis, Fachinetti avait multiplié les agressions à main armée. Le 25 janvier 1987, à Bex dans le canton de Vaud (Suisse), il n'avait pas hésité, avec des complices, à tirer à la mitraillette sur deux gendarmes, avant de poursuivre les représentants de l'ordre pour tenter, vainement, de les achever. De même, le 19 mai dernier, il avait ouvert le feu sur des douaniers à La Rippe.

Enfin, selon d'autres témoignages, Pierluigi Facchinetti aurait pu être l'un des quatre auteurs d'une attaque à main armée commise vendredi dernier à Carouge, dans la banlieue de Genève. Les quatre malfaiteurs s'étaient, ce jour-là, emparés d'une somme d'environ 2 millions de francs français en devises de plusieurs pays. Or, le surlendemain, dans la malette aperçue dans le coffre de la Mercedes par le douanier blessé se trouvait une importante somme d'argent en multiples devises.

De l'humiliation au meurtre

L'assassinat de Fanny Lazare

Le mari de Fanny Lazare, cette femme de quarante-neuf ans, PDG d'une entreprise de transports de La Réole (Gironde), assassinée l'été dernier, a avoué, le mardi 20 octobre, qu'il était l'auteur du crime. André Lazare, cinquante-deux ans, a été inculpé d'assassinat par Mᵐᵉ Dominique Piot, juge d'instruction à Bordeaux, et écroué.

Au matin du 12 août dernier, Fanny Lazare avait été découverte le crâne fracassé à son domicile, au lieu-dit Le Limousin, par une de ses belles-filles. Elle était en vêtement de nuit dans la chambre du premier étage de sa maison, un peu à l'écart des hangars abritant les camions de son entreprise.

Rapidement, les enquêteurs avaient concentré leurs recherches sur l'entourage de la victime, et les soupçons se sont vite portés sur André, le mari de Fanny Lazare. Invalide civil à 100 %, celui-ci avait quitté le domicile conjugal une dizaine de jours avant le crime pour s'installer à Marmande, à une vingtaine de kilomètres de La Réole.

Maîtresse femme, Fanny Lazare dirigeait l'entreprise de transports d'une main de fer. Il lui arrivait de frapper son mari lorsque celui-ci lui reprochait ses inconduites conjugales. C'est après avoir reçu un vase de fleurs sur la tête qu'André Lazare était parti pour Marmande. Son épouse avait alors chargé un détective bordelais de faire une enquête sur lui.

Malgré ses démêlés avec son mari, Fanny Lazare refusait le divorce : l'entreprise de transports avait été créée, en grande partie, avec les capitaux de son époux. Celui-ci était en outre propriétaire en bien propre de la maison d'habitation et de nombreux bâtiments qui étaient loués, à la société.

Incapable de maîtriser son exaspération et les humiliations subies, André Lazare en est alors arrivé à haïr sa femme au point de décider de la tuer. Le 11 août, sachant que Fanny Lazare serait seule chez elle, il quittait Marmande vers 23 heures avec sa voiture. Arrivé à La Réole une vingtaine de minutes plus tard, il s'armait sur place d'un outil, qui n'a pas été retrouvé, entrait sans difficulté dans la maison et tuait sa femme d'un seul coup porté à la tête.

Placé en garde à vue lundi soir, il a avoué mardi matin.

Mesure d'expulsion contre un chercheur d'origine roumaine résidant à Grenoble

GRENOBLE
de notre correspondant

Enseignant d'origine roumaine, M. Traian Muntean, âgé de trente-huit ans, qui réside en France depuis dix-neuf ans, sera expulsé le 25 octobre prochain. Le préfet de l'Isère lui a accordé dix jours pour trouver un pays d'accueil, faute de quoi, il sera reconduit vers son pays d'origine. C'est la seconde fois qu'une telle mesure est notifiée à ce chercheur qui, le 9 février 1983, avait pu y échapper. Deux jours auparavant, il était sorti de prison après avoir purgé une peine de deux ans — prononcée le 11 janvier 1983 par la cour d'assises de Paris — pour « intelligence avec une puissance étrangère susceptible de nuire aux intérêts économiques essentiels de la France ». La mesure d'expulsion était la conséquence de cette condamnation.

La communauté scientifique et universitaire grenobloise, qui s'était mobilisée pour « sauver » le jeune chercheur, obtint que celui-ci demeure sur le territoire national. Assigné à résidence depuis février 1983, M. Muntean a obtenu, en 1985, du tribunal administratif de Grenoble, l'annulation de l'arrêté d'expulsion qui le frappait. Mais cette décision fut réformée en février 1987 par le Conseil d'Etat. Entre-temps, le chercheur en informatique qui anime un laboratoire d'une dizaine de personnes spécialisées dans la conception de superordinateurs avait été congédié, sans explication, de son poste d'enseignant associé à l'université grenobloise.

Ses collègues dénoncent aujourd'hui « l'acharnement de l'administration » à son encontre et un « comité de soutien » entend s'opposer à son expulsion.

CLAUDE FRANCILLON.

RELIGIONS

La mort du Père Jacques Vallery disciple de Charles de Foucauld

Attaqué par des pillards, qui leur ont pris bagages et réserves, deux jeunes ingénieurs de Meurthe-et-Moselle, Olivier Drouot et Michel Comte, et deux missionnaires rédemptoristes, Jacques Vallery, un Belge, et Lucien Bidault, un Normand, sont morts dans le désert, au sud de Tamanrasset. Ils se rendaient au Burkina-Faso pour une mission humanitaire (*le Monde* du 21 octobre).

Jacques Vallery était disciple de Charles de Foucauld, faisait partie de sa « sodalité ». Il est mort, comme lui, dans le désert, victime d'une agression...

Peu connu en France, Jacques Vallery avait un grand rayonnement en Belgique et en Allemagne. Ce prêtre de quarante ans était un excellent théologien. Son audace, alliée à la rigueur, avait indisposé le secrétaire de la Commission théologique romaine, Mgr Philippe Delhaye. Son audience auprès des jeunes et des laïcs belges — il a été vice-président du Conseil de la jeunesse catholique et a fondé un centre, qui connaissait un vif succès, de formation théologique pour les laïcs — ainsi que son dynamisme gênaient certains évêques de son pays.

Il aurait pu, après deux essais prometteurs, se retirer et écrire une somme de théologie morale ; il préféra partir pour le Burkina-Faso, s'y consacrer au développement et se mettre au service de l'Eglise locale. C'est en route vers ce projet que cet homme de désert et de progrès, de mystique et d'action, que ce jeune prophète à l'intense chaleur humaine a été arrêté. Il redisait souvent, comme Foucauld, la parole évangélique : « *Si le grain ne meurt...* »

JEAN-FRANÇOIS SIX.

Société

MÉDECINE

Après le licenciement du directeur du centre de transfusion de l'Indre

Les donneurs gardent leur sang

Le docteur Jean Klein n'exerce plus depuis le 16 octobre ses fonctions de directeur du centre départemental de transfusion sanguine (CTS) de l'Indre. La cour d'appel de Bourges a, en effet, le 6 octobre, annulé le jugement du tribunal de grande instance de Châteauroux qui avait ordonné la réintégration du docteur Klein, licencié en juillet (*le Monde* du 24 juillet). Cet arrêt de la cour d'appel a immédiatement provoqué un mouvement de grève des donneurs de sang du département, et l'on assiste actuellement à un début de pénurie.

LIMOGES
de notre correspondant

La « guerre du sang » s'est rallumée dans l'Indre. Une affaire sans précédent, qui a au moins le mérite de poser clairement un problème important : le rôle que doit jouer un établissement de transfusion sanguine.

En 1983, le docteur Jean Klein prend la direction du CTS de Châteauroux. Rapidement il entre en conflit avec le directeur adjoint du centre, le docteur Jean-François Cazala, par ailleurs président de l'union départementale des donneurs de sang, propriétaire de l'un des principaux laboratoires privés d'analyses biologiques du département. Considérant qu'il y a là un *« mélange des genres »* difficilement acceptable, le docteur Klein licencie son adjoint en 1986 pour *« perte de confiance »*. Hostile au docteur Klein, le conseil d'administration du centre, présidé par le docteur Patrick Serpeau, chirurgien à la clinique Saint-François de Châteauroux, engage, en juillet, une procédure de licenciement contre le directeur du CTS, remplacé provisoirement par le docteur Cazala, jusqu'à ce que le tribunal de Châteauroux ordonne la réintégration du docteur Klein.

Association régie par la loi de 1901 gérée par des notables ou centre de transfusion « à la page » ayant recours aux techniques les plus modernes, quel doit-être le rôle d'un CTS ? Les donneurs de sang du département – ils sont quinze mille, fédérés en cent deux associations – ont, pour leur part, choisi : déjà, *en juillet dernier*, ils s'étaient mis en grève une première fois. Cette fois-ci, ils sont à nouveau mobilisés en faveur du docteur Klein : reconduction de la grève des dons collectifs, non-réponse aux convocations, en cas d'urgence, du directeur du centre de transfusion sanguine. On constate actuellement une chute de 80 % de la collecte de sang, qui sert *notamment* à approvisionner le CHU de Tours, et une manifestation des donneurs *« dans le calme et la sérénité »* est prévue pour le 24 octobre.

Dans l'intervalle, les donneurs de sang ont changé de président départemental. Ils ont préféré au président sortant, le docteur Jean-François Cazala, un donneur de sang âgé de *trente-huit* ans, M. Jean-Paul Drieu, boulanger à Levroux. Lequel a pris aussitôt la tête du mouvement en faveur du docteur Klein et a été refoulé à l'entrée de la dernière session du comité de gérance du centre de transfusion sanguine. *« De sorte*, dit-il, *que les donneurs de sang ne sont même plus représentés dans un organisme qui vit pourtant de leurs dons et de leur bénévolat. »* Aussi le nouveau président des donneurs demande-t-il la dissolution du comité de gérance et un nouveau comité plus efficace comprenant moins de notables. L'union départementale des donneurs de sang a, d'autre part, saisi le procureur de la République : elle a cru, dit-elle, déceler des *« anomalies très graves »* dans la gestion passée du centre de transfusion sanguine. Enfin, elle a demandé à Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, une enquête de l'inspection générale des services de santé. Réponse négative jusqu'à présent. Peut-être l'enquête d'audit confiée au docteur Chasseigne (Tours), responsable de la transfusion sanguine pour la région Centre, permettra-t-elle d'y voir plus clair...

Cascade de procédures

En attendant, ce conflit a suscité une cascade de procédures. L'Association nationale pour le développement de la transfusion sanguine a déposé une plainte contre le comité de gérance. De même pour le syndicat CGC du personnel d'encadrement des centres de transfusion, dont le docteur Klein est le vice-président national.

Le conseil départemental de l'ordre des médecins a, de son côté, assigné le préfet de l'Indre devant le tribunal administratif de Limoges. Motif : le conseil a très mal pris de ne pas avoir *été informé dès le début dans un* conflit médical de cette importance. Or son correspondant au sein du comité de gérance était le docteur Patrick Serpeau, président du comité, qui, à ce titre, a licencié le docteur Klein. Le conseil départemental de l'ordre a décidé de retirer sa délégation au docteur Serpeau. Mais l'autorité de tutelle, *en l'occurrence le préfet, refuse* de nommer un autre représentant.

Crise aiguë donc, *« qui nous inquiète beaucoup*, dit M. Jean-Paul Drieu, *car il y a des donneurs de sang bénévoles qui commencent à s'écœurer, à renvoyer leur carte »*. *« Il est indispensable*, ajoute-t-il, *de crever l'abcès »*.

GEORGES CHATAIN.

[La mission d'audit confiée le 5 octobre au docteur Chassaigne par le préfet de l'Indre doit en particulier comporter une *« analyse critique du partage des compétences entre le directeur du CTS de Châteauroux et le président du conseil d'administration du centre »*. Légalement, ce dernier avait le droit de licencier le docteur Klein. Si ce n'est que personne, du préfet de l'Indre au directeur général de la santé, ne conteste *« la loyauté et la compétence »* du docteur Klein.

En France, l'organisation de la transfusion sanguine repose sur des textes qui datent de 1954. Ils sont, au dire même du docteur Chassaigne, *« d'une grande ambiguïté »* puisqu'un ministre ne peut maintenir en place un directeur licencié par le président du conseil d'administration.

Faut-il réformer ces textes ? A Châteauroux, comme on le laisse entendre de source bien informée, le président du conseil d'administration a-t-il pris une décision qu'il n'avait pas à prendre ? L'enquête d'audit permettra sans doute de répondre avant le 15 novembre à ces questions. D'autre part, afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement du CTS de Châteauroux, M. Guy Berger, directeur du cabinet de Mme Michèle Barzach, a, le 16 octobre, signé un arrêté ministériel nommant le docteur Chassaigne directeur par intérim du centre. Ce mercredi 21 octobre, il n'avait pas reçu la confirmation écrite de sa nomination et, de ce fait, n'avait pas fait savoir s'il l'acceptait ou non.]

F. N.

La mort du docteur Philip Levine inventeur du facteur rhésus

Le docteur Philip Levine est mort, le dimanche 18 octobre, à New-York, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Le docteur Levine avait non seulement découvert en 1939 un groupe de facteurs sanguins dits rhésus, mais démontré qu'une affection qui frappe chaque année à leur naissance cinq mille à six mille enfants en France, l'ictère grave familial, n'est pas, comme on le croyait jusqu'alors, une malédiction héréditaire, mais le signe d'une réaction de rejet de la mère contre son enfant, rejet dû précisément à l'incompatibilité entre le groupe de la mère (rhésus négatif) contraire à celui du père – et du fœtus – rhésus positif.

De cette découverte du sous-groupe sanguin rhésus devait découler d'abord un progrès supplémentaire pour la tolérance des transfusions sanguines. Mais aussi, mais surtout, et pour soixante-dix mille femmes chaque année en France, la fin d'un cauchemar. En effet, en les « vaccinant » contre les globules rhésus positif, il devient possible d'empêcher la réaction par laquelle la mère lèse son enfant.

L'alcool et le parrainage sportif

Une circulaire, précisant les modalités des opérations de parrainage des manifestations sportives, vient de paraître au *Journal officiel* (*le Monde* du 20 octobre). Ce texte doit calmer les grands producteurs d'alcool, décidés à suspendre leurs investissements dans le domaine sportif après le vote de la loi du 30 juillet sur la publicité. Le professeur Claude Got, ancien membre du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, considère ce texte comme *« un sommet d'hypocrisie »*.

POINT DE VUE

Un sommet d'hypocrisie

par le professeur Claude Got

L'ORGANISATION de la promotion de l'alcool par le parrainage *du sport va réintroduire* une publicité déguisée pour l'alcool à la télévision.

La loi du 30 juillet 1987 indique que les éléments caractéristiques des boissons alcooliques ne peuvent être utilisés dans des activités de parrainage que s'ils respectent les règles de la publicité pour l'alcool, donc *l'interdiction sur les stades.*

En contradiction avec ces dispositions, la récente circulaire de Mme Michèle Barzach, MM. Christian Bergelin, Charles Pasqua et Philippe Séguin (*le Monde* du 20 octobre), nous explique que la présence du nom d'un parrain *sur* un stade n'est pas de la publicité. Quel dommage *que les alcooliers ne* l'aient pas appris plus tôt ; ils croyaient depuis des dizaines d'années, avec les tribunaux, qu'il s'agissait de publicité et que cela leur était interdit !

Un autre sommet d'hypocrisie est atteint quand nous apprenons par cette circulaire qu'à *« la différence de la publicité, qui vise à faire connaître des produits et à inciter le public à les acheter, le parrainage a essentiellement pour but de promouvoir l'image ou d'accroître la renommée d'une firme, en associant celle-ci à autre chose qu'à la vente de ses produits »*. Les firmes dépensent des *millions pour promouvoir leur image* et non leurs produits. Ce n'est *qu'une coïncidence, bien sûr,* si, dans le domaine de l'alcool, la firme et le produit ont habituellement le même nom et si promouvoir la firme, c'est promouvoir le produit.

Cette circulaire ne constitue qu'une manœuvre pour éviter le décret en Conseil d'Etat, prévu par *la* loi et sans lequel il aurait été impossible *d'introduire des dispositions aussi* manifestement contraires à l'esprit et à la lettre de la loi. C'est également pour cette raison que le gouvernement s'est gardé de soumettre pour avis la circulaire en Conseil d'Etat.

Le temps que la circulaire soit attaquée et la *décision* du Conseil d'Etat rendue, les élections seront *passées. Il sera* toujours temps ensuite de faire le décret prévu ou de modifier la loi pour légaliser la promotion de l'alcool par le sport. Entre-temps, nous aurons des discours sur la *nécessité* de limiter les conséquences de l'alcoolisme. Dans notre civilisation *d'apparences, l'important* est de dire les choses, pas de les *faire.*

Une dernière constatation : la passivité des milieux sportifs. Le parrainage du sport par l'alcool représente moins de 1 % des dépenses des Français pour le sport, ce dernier n'était donc pas en péril. Le sport est *à la* fois en plein *développement* et en train de mourir. Les enjeux financiers le *détruisent en* assurant la promotion du dopage et des trucages. Le sport fait partie du patrimoine culturel d'un pays, ce n'est pas aux ministres qui ont en charge la santé et le sport de le vendre comme un support publicitaire.

Si le but du gouvernement était de protéger le sport, un texte sur l'alcool pouvait alimenter le Fonds national de développement du sport. *En permettant d'associer le sport à* l'alcool, sous la bannière du parrainage, il montre que son objectif est de satisfaire le lobby alcoolier. En le faisant par une manœuvre qui contourne la loi et nos institutions, il ne peut qu'accentuer le mépris de l'opinion publique pour la malhonnêteté intellectuelle du monde politique.

DÉFENSE

La France achète à l'Espagne des avions-cargos

La France va acheter à l'Espagne cinq avions à décollage court CASA-212 pour les besoins de ses centres d'essais *en vol.* Cette transaction fait partie d'un échange aux termes duquel les Espagnols commandaient, en contrepartie, dix-huit hélicoptères militaires Super-Puma. Mais l'Espagne avait anticipé sur le contrat, en signant pour les hélicoptères, quand la France, de son côté, avait tergiversé pour les avions CASA-212.

L'accord conclu récemment entre Paris et Madrid est, donc, la régularisation d'un échange commercial précédent. Il ne concerne pas la *possible commande à l'Espagne*, par la France, d'un autre modèle d'avion *hispano-indonésien*, le CASA-Nurtanio-215, qui pourrait être *choisi par l'armée* de l'air française pour remplacer les Noratlas vieillissants. Contre le CASA-Nurtanio-215, l'Aérospatiale française propose une version militaire de son avion de transport civil, l'ATR-42, qui reste à concevoir.

Avion à décollage court, le CASA-212-Aviocar peut transporter jusqu'à vingt-cinq personnes ou larguer des charges de 1 tonne à 2 *tonnes*, sur des distances de 1 000 kilomètres à 2 000 kilomètres, à une vitesse moyenne de 350 kilomètres à l'heure. La société française Dassault-Breguet est associée à la promotion et à la vente de cet avion pour la France et l'Afrique.

Dans le même temps, la France et l'Espagne tentent de mettre sur pied une coopération à plus long terme dans un domaine essentiel, celui de *la sécurité en Méditerranée. On sait* déjà que l'Espagne envisage de s'associer à la conception d'un réseau de satellites Hélios d'observation militaire (pour environ 5 % du programme) avec la France et avec l'Italie (15 %).

Mais, dans ce secteur, le projet franco-espagnol le plus important demeure celui d'une coopération pour la défense aérienne et la détection aéromaritime. *Il s'agit* notamment d'examiner dans quelles conditions les stations-radars et les batteries de missiles sol-air des deux pays pourraient être coordonnées par les avions-radars AWACS que la France a achetés aux Etats-Unis et qui seront opérationnels à partir de 1991. Au besoin, les Espagnols pourraient acquérir en France des missiles sol-air Roland. Ce projet *intéresse également l'Italie.*

● **Achat d'avions britanniques par la Suisse.** – British Aerospace a signé, le mardi 20 octobre, à Berne, un contrat de 150 millions de livres (environ 1,5 milliard de francs) pour la livraison à l'armée de l'air helvétique de vingt avions d'entraînement Hawk. *Livrables à partir de 1990, les* Hawk britanniques seront assemblés *dans une usine suisse. Ils* remplaceront de vieux Vampire britanniques. Ce contrat est, en réalité, la confirmation d'une annonce précédente, par les Suisses, que le Hawk avait été choisi, par eux, de préférence à l'Alpha-jet franco-ouest-allemand. – *(AFP.)*

● **Un avion s'écrase sur un hôtel aux Etats-Unis : 14 morts.** – Au moins quatorze personnes ont trouvé la mort, mardi 20 octobre, quand un avion de chasse Corsair, à la suite d'une panne de moteur au *décollage*, a heurté un hôtel Ramada Inn près de l'aéroport d'Indianapolis (Indiana), aux Etats-Unis. L'accident a provoqué un incendie et dévasté le *hall d'entrée et le premier étage de* l'hôtel. Quatorze corps ont été *dégagés. Le pilote, qui a fait fonc*tionner son siège éjectable, a été *blessé.* – *(AFP.)*

REPÈRES

Tempête

Cent mille foyers bretons toujours privés d'électricité

Cinq jours après la tempête qui a ravagé l'ouest de la France, cent mille foyers étaient toujours privés *d'électricité en Bretagne et en Basse-*Normandie, le mercredi matin 21 octobre. Des dizaines de centraux téléphoniques ne pouvaient fonctionner. Pour rétablir les lignes endommagées, deux trains-ateliers ont été envoyés en Bretagne. Néanmoins, seize mille abonnés au moins ne peuvent utiliser leur téléphone. Par ail*leurs, la chambre d'agriculture du* Finistère a lancé un appel aux exploitants des régions voisines pour qu'ils mettent leurs machines à la disposition des agriculteurs bretons. Il s'agit de rentrer d'extrême urgence le maïs que la tempête a couché. Enfin deux personnes ont *été les victimes* indirectes du mauvais temps. Un électricien de trente-trois ans, qui travaillait à la réparation des lignes, a été mortellement électrocuté, et une habitante de Plouvenez-Lochrist (Finistère) a été intoxiquée par les émanations d'un groupe électrogène de secours. Ces décès, portent à quatre *le nombre des victimes,* directes ou indirectes, de la tornade.

Une aubaine pour les ébénistes britanniques

Alors que les Britanniques se remettaient à peine de l'ouragan de la semaine dernière, des pluies dilu*viennes se sont abattues sur leur* pays, le mardi 20 octobre. Il pleuvait *dans des milliers de maisons* dont les toitures n'avaient pas encore été réparées. Les pompiers ont été assaillis d'appels. Dans le quartier de Knightsbridge à Londres, les voitures roulaient dans 30 centimètres d'eau. La police signalait mercredi matin des glissements de terrain à proximité des voies de chemin de fer.

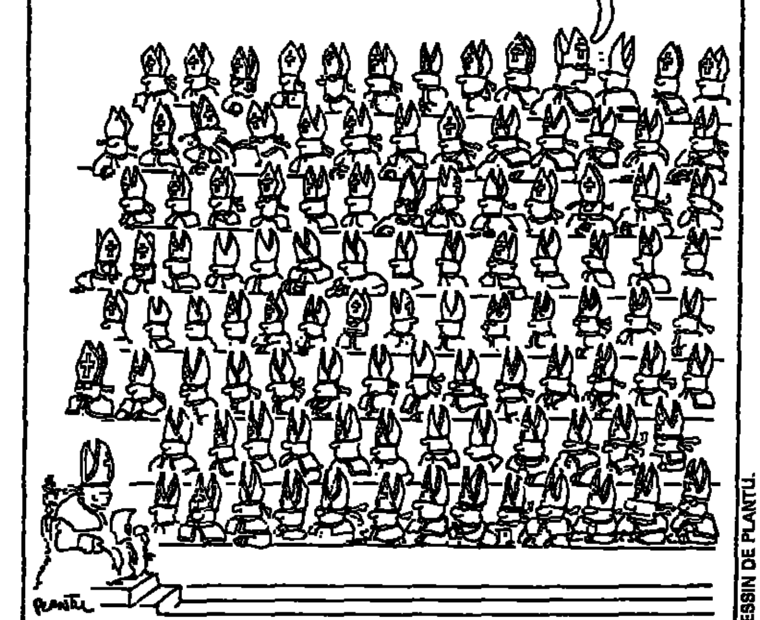
Des centaines d'arbres exotiques, parfois fort rares, ont été déracinés *dans les parcs de Kew Gardenas, de* Chelsea et de Wakehurst Place, au sud de Londres. Si les botanistes sont au désespoir, les ébénistes se bousculent pour acquérir ces bois précieux. La direction de Kew Gardens, par exemple, reçoit de nombreux appels de fabricants de meubles et de menuisiers qui désirent acheter, même à prix d'or, *les noisetiers noirs d'Amérique*, les arbres de *Paradis (Chine) et les Ovangkols* d'Afrique qui jonchent les allées.

EN BREF

● **Saisie record en Thaïlande.** – La police thaïlandaise a saisi, le mardi 20 octobre, à bord d'un chalutier ancré dans le golfe de Thaïlande, à environ 450 kilomètres de Bangkok, *680 kilos d'héroïne. Après un* échange de coups de feu, trois des *cinq occupants du bateau ont été* arrêtés, deux autres se sont enfuis à la nage. C'est l'une des plus grosses saisies d'héroïne jamais effectuées dans le monde.

BASKET-BALL : coupes d'Europe. – Le CSP Limoges et le Racing Club de France se sont qualifiés, le mardi 20 octobre, pour le troisième tour de la Coupe européenne des vainqueurs de coupes et de la Coupe Korac. Vainqueurs au match aller des Finlandais d'Uusikaupunki, Limoges s'est à nouveau imposée dans sa salle, 108-104. *Après avoir* obtenu le nul à Varèse, le RCF a pris *le meilleur sur les Italiens, 96-83.*

GYMNASTIQUE : championnats du monde. – L'équipe de France, qui joue sa sélection pour les Jeux olympiques de Séoul, a pris un mauvais départ, le mardi 20 octobre, à Rotterdam, lors des imposés des championnats du monde. Avec un total de 282,6 points, Barbieri, Cairon, *Chevalier, Def, Carmona* et Mattioni sont en quinzième place avant *les libres.*



Au synode extraordinaire des évêques vingt ans après Vatican-II (25 novembre-8 décembre 1985). *Le Monde* du 28 novembre 1985.

DESSIN DE PLANTU.

La place des femmes dans l'Eglise

Les mal-aimées

(Suite de la première page.)

Celui de Christine Fontaine, trente-neuf ans, par exemple, dont les grands yeux cernés dévorent un visage révolté. Elle a une maîtrise de théologie et prépare une thèse sur l'Apocalypse ! Elle a fait le tour des évêchés de la région parisienne pour offrir ses services. Un seul l'a reçue, Mgr Delarue à Nanterre, aujourd'hui disparu, qui l'envoie à Sainte-Bathilde, paroisse limitrophe de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Le Plessis-Robinson dans les Hauts-de-Seine.

Sa présence réveille des énergies. Une communauté active se tisse autour d'elle. L'évêque lui-même assiste un jour à son homélie. On vient des environs pour suivre son catéchisme. « *Avec les enfants, on dansait dans l'église* », raconte-t-elle.

Après douze ans d'entente parfaite avec le curé, celui-ci est muté en août 1986. Son successeur ne tient pas deux mois, et s'ensuit une année de crise. La communauté chrétienne de Sainte-Bathilde s'effiloche. Christine Fontaine s'éclipse. « *Ce n'est pas une guerre pour le pouvoir*, dit-elle. *Au contraire, j'ai passé un an avec l'évêque à tenter de concilier nos deux visions d'Eglise. C'est précisément parce qu'elles ne revendiquent plus un pouvoir que les femmes aujourd'hui sont devenues plus subversives.* »

L'agressivité des militantes féministes dans leur Eglise, tout au moins en France, s'est en effet atténuée. Il y a dix ou quinze ans, elles revendiquaient comme un droit l'ordination à la prêtrise, qui en bonne théologie est d'abord un appel. Elles réclamaient la « *masculinisation* » du vocabulaire liturgique. Elles se heurtaient aux prêtres, aux évêques. Elles quittaient l'Eglise, sur la pointe des pieds, ou le plus souvent, en claquant la porte. « *Elles en ont eu marre de se battre contre des moulins à vent. Aujourd'hui les femmes ne partent plus et même reviennent*, dit Monique Hébrard (1). *Elles ne baissent pas pour autant la tête. Elles affirment sans complexe leur identité de femmes et vont jusqu'au bout de l'option choisie.* »

« Mme le curé »

Le résultat est là. Les femmes exercent aujourd'hui dans l'Eglise catholique un véritable pouvoir de fait. Elles sont encore et de loin les plus nombreuses dans les églises, dans les monastères, dans les ordres religieux, dans les lieux de retraite et de formation, dans les écoles catholiques, les aumôneries de lycée ou de collège.

Sur plus de 220 000 personnes qui enseignent le catéchisme aux enfants, 84 % sont des femmes. Dans les aumôneries de l'enseignement public, elles représentent la moitié des 20 000 animateurs, beaucoup plus si on compte les religieuses. Elles préparent aux sacrements et célèbrent des funérailles. Elles prêchent même des retraites à des prêtres. Elles président au moins les deux tiers des assemblées dominicales sans prêtre qui, en raison de la chute du clergé, se répandent très vite.

L'Eglise catholique en France emploie environ 2 500 « permanents » laïcs, dont une très nette majorité de femmes. Leur mission est officiellement reconnue par l'évêque. Elles sont formées et rémunérées. Certaines vivent au presbytère et on les appelle parfois « Mme le curé ». Elles ne disent pas la messe, ne baptisent, ne confessent ni ne marient, mais hormis cela font tout le travail d'un prêtre.

Le diocèse de Lyon comptait, à la fin 1985, 210 laïcs permanents, dont 190 femmes. Le vice-recteur de l'université catholique est une femme, Mme Claude Blond, une scientifique. Sur 58 laïcs engagés à plein temps et à mi-temps à Lille, 55 sont des femmes. Elles sont 32 sur 37 à Dijon, 29 sur 30 en Savoie, etc.

Elles commencent à prendre des responsabilités dans les évêchés, y compris dans les services nationaux de l'épiscopat. L'une d'elles, au Centre national de pastorale liturgique, Monique Brulin, économiste doublée d'une théologienne, assure à travers la France la formation permanente des prêtres sur les ministères et les sacrements, comme la pénitence et l'eucharistie, dont elle n'ignore aucune des finesses théologiques, mais que l'Eglise lui interdit de célébrer.

Le « noyau dur » du sacré

Car si elles exercent un pouvoir de fait dans les églises, les femmes n'ont en fait aucun pouvoir dans l'Eglise. Leur mandat est toujours temporaire. Elles n'ont, selon le code de droit canon, aucun pouvoir de juridiction, et sont toujours coiffées par un prêtre « *modérateur de la charge pastorale* » (article 517). Elles sont écartées des instances de décision. Ce sont elles qui font le catéchisme aux enfants, mais aucune n'a été invitée à Lourdes quand les évêques réunis en assemblée plénière ont remanié à la demande du Vatican, en 1984 et 1985, les manuels catéchétiques.

Elles n'ont pas voix au chapitre dans l'élaboration des orientations et des textes normatifs de l'Eglise, y compris dans des matières comme la procréation, la contraception, le divorce, la morale sexuelle, familiale, où elles sont au premier chef intéressées. Elles assurent des tâches de préparation aux sacrements — baptême, mariage, onction des malades — mais ceux-ci ne peuvent être célébrés que par un prêtre qui, au demeurant, supporte de moins en moins de se voir réduit à une fonction rituelle.

Quand elles n'entraient pas au couvent, les femmes autrefois étaient dames d'œuvre, aides aux prêtres ou permanentes de sacristie. Avec le temps, elles sont devenues enseignantes ou soignantes dans les hôpitaux. Elles se sont mises à faire de l'action catholique. Puis de la théologie, mais, avant 1970, elles n'avaient pas le droit de passer des examens. De plus en plus, elles ont été associées à la catéchèse et à la liturgie. Mais plus elles s'approchaient du « noyau dur » du sacré, plus elles se heurtaient à la méfiance des clercs. Malgré tous ces déplacements, le statut de la femme dans l'Eglise reste immuable.

Avec des conséquences parfois pénibles. Licenciée en théologie, Christine de Béjary, quarante-six ans, aumônière d'hôpital à Saint-Quentin-en-Yvelines, accompagne des malades et des mourants. « *Je prépare le terrain, j'appelle un prêtre pour le dernier moment, mais le mourant interprète cela comme un abandon de ma part* », dit-elle. Ajoutant même ce propos d'un malade : « *Le prêtre est passé. Il m'a fait sa petite affaire. Ça a duré un quart d'heure.* »

Le contraste entre la situation de la femme dans la société civile, à qui en théorie tous les postes de responsabilité sont accessibles, et celle de l'Eglise, est de moins en moins compris et supporté. La vague contestataire n'a jamais été très forte en France, en Italie, en Espagne, en raison sans doute du cléricalisme qui a fortement imprégné l'histoire de ces pays et de l'offensive plus modeste du protestantisme. Mais elle est restée puissante aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas, en Autriche ou en Suisse, où les militantes, qui ont des statuts apparemment plus avantageux d'« *assistantes pastorales* », en ont assez, disent-elles dans tous leurs congrès, de jouer les bouche-trous.

« *Les femmes tiennent la maison, mais seuls les hommes la dirigent* », s'est écrié à Rome un évêque canadien, Mgr Jean-Guy Hamelin, estimant à cet égard que la « *crédibilité* » de l'Eglise était en jeu. Au Vatican, dans la salle un peu cossue du synode des évêques — sièges bruns et boiseries vernies, — on n'avait jamais entendu une telle autocritique collective. Les prélats ont mis en cause le manque à gagner résultant de la situation d'injustice faite aux femmes et la contradiction entre le discours ecclésiastique sur l'égale dignité de l'homme et de la femme, et le comportement quotidien des clercs. Contradiction également, ont relevé les plus théologiens d'entre eux, entre la propre attitude du Christ à l'égard des femmes et celle des pasteurs aujourd'hui.

Ultraminoritaires il y a encore dix ans, venant surtout d'Amérique du Nord, les évêques féministes seraient en mesure aujourd'hui de constituer un véritable groupe de pression. On ne peut même plus prétexter à leur sujet un décalage culturel : non seulement les Européens les ont rejoints — et on a entendu à Rome les cardinaux Hume (Westminster), Decourtray (Lyon), Danneels (Bruxelles) — mais les évêques du tiers-monde eux-mêmes se joignent désormais à la revendication des Eglises riches où, mieux formées et organisées, les femmes ont plus de moyens de se faire entendre.

Retour des femmes-diacres ?

Faut-il chercher la solution dans un réaménagement des ministères ? Les uns le souhaitent. D'autres le redoutent. Il existe en gros dans l'Eglise catholique trois types de ministères : les ministères « *reconnus* », sous la forme déjà évoquée d'une délégation accordée par l'évêque à un laïc, homme et femme, pour un service donné ; les ministères « *institués* », restaurés par Paul VI en 1972, relativement mineurs, ceux du lecteur et de l'acolyte, auxiliaires du prêtre célébrant, qui ne sont pas accessibles aux femmes, sans doute jugées indignes d'approcher l'autel ; les trois ministères « *ordonnés* » — diaconat, presbytérat, épiscopat — interdits aux femmes, et à part le diaconat permanent, aux hommes mariés.

On attend du synode en cours à Rome qu'il encourage — ce serait le moins — la « reconnaissance » des ministères masculins et féminins. L'ouverture aux femmes des ministères institués a été explicitement réclamée par plusieurs évêques, comme le cardinal britannique Hume. S'agissant des ministres « ordonnés », la ques-

Une redistribution silencieuse du pouvoir

En 1975, aux Etats-Unis, 600 femmes catholiques (dont 90 % de religieuses) fondent à Detroit la *Women's Ordination Conference*, organisation nationale dont l'objectif est de promouvoir l'admission des femmes au sacerdoce.

Huit ans après, diverses organisations féminines catholiques (dont la WOC) fédérées dans la *Women of the Church Coalition* mobilisent, à Chicago, une assemblée de 10 000 femmes (60 % de laïques et 40 % de religieuses). Elle encourage la constitution d'un réseau de communautés liturgiques, nettement inspirées par le modèle des communautés de base latino-américaines.

Cette évolution des féministes catholiques américaines, de la revendication « démocratique » de l'égalité des baptisés devant le sacerdoce, à la recherche d'une alternative communautaire à la pratique liturgique officielle, correspond, pour partie, à l'effritement d'un mouvement durement confronté au raidissement des autorités romaines sur toutes les questions engageant la place des femmes dans l'espace liturgique.

Cela va plus loin que la question du ministère sacerdotal, et l'opposition de Jean-Paul II à ce que des petites filles servent la messe lors de ses voyages a ici valeur d'emblème : l'exclusion de l'élément féminin, son éloignement physique de la proximité de l'autel, est bien au centre de la logique de séparation qui fait le caractère « sacré » de l'activité liturgique.

Il faut bien voir, d'ailleurs, que l'exclusion liturgique des femmes *n'est pas d'abord* fonction du sexisme plus ou moins accentué d'un pape en particulier : elle fait partie de la vision théologique proprement romaine d'un ordre de la nature, dont la « différence » féminine est une dimension majeure, et dans lequel est supposé s'inscrire l'ordre même de la Création, expression du vouloir divin.

Le monopole clérical menacé

Les femmes américaines les plus impliquées dans l'innovation liturgique de petits groupes ne demandent à partager le pouvoir de l'Eglise qu'à la condition de changer celle-ci d'abord. Elles entendent élaborer à la fois une nouvelle sociabilité communautaire et une nouvelle culture religieuse, désolidarisée de cette théologie naturelle et de ses implications doctrinales et disciplinaires multiples, mais qui ferait sa place à l'expérience des femmes dans ce qu'elle a de spécifique.

Quoi qu'il en soit des oscillations stratégiques du mouvement féministe catholique aux Etats-Unis, celui-ci tire son unité et sa vigueur de la protestation socio-religieuse dont il est porteur : c'est un mouvement de femmes culturellement dotées, théologiquement formées, conscientes que la nouvelle répartition du savoir religieux en train de s'effectuer à travers elles peut et doit être le levier d'une redistribution du pouvoir dans l'Eglise, au lieu même — le culte — où ce pouvoir s'affirme dans toute sa plénitude.

Qu'en est-il en France ? Il est vraisemblable que l'absence de la théologie des universités d'Etat (à l'exception des départements concordataires), absence qui limite considérablement l'accès des laïcs, et des femmes en particulier, à une culture religieuse savante, ailleurs largement disponible, *n'est pas pour rien* dans le faible dynamisme du mouvement féministe catholique. Mais cette situation s'inscrit, plus généralement, dans le climat d'atonie religieuse qui caractérise un pays de vieille, mais défaillante, mémoire chrétienne.

Effondrement des pratiques, dissémination des croyances, amenuisement catastrophique du clergé, éclatement d'une culture catholique traditionnelle transmise dans le cadre familial : ces tendances lourdes du champ catholique français opposent leur inertie à l'émergence des contestations aussi bien qu'à l'éclosion des innovations.

Paradoxalement, c'est de l'institution que surgissent les mises en question pratiques les plus décisives du monopole clérical. Un seul exemple : celui de la catéchèse, assurée aujourd'hui par un corps de 220 000 catéchistes, des femmes pour la plupart. Venues avec leur seule bonne volonté, pour aider un clergé trop peu nombreux, elles ont aujourd'hui en main la socialisation des jeunes catholiques en France.

De moins en moins relayées par les familles, elles sont obligées, par l'évolution de la pédagogie catéchétique, à un investissement de plus en plus personnel dans cette tâche : celle-ci ne consiste plus à faire réciter à des enfants dociles la leçon présentée par M. le curé, mais à offrir à des jeunes nourris de télévision le seul témoignage direct de la foi chrétienne auquel il leur sera peut-être donné d'être confrontés, dans leur enfance et leur adolescence...

En charge d'une mission difficile, elles réclament une formation (qui, souvent d'ailleurs, leur est offerte), en même temps qu'une « coresponsabilité » à laquelle elles entendent donner un contenu concret. Progressivement, par avancées presque insensibles, elles sont associées à l'élaboration des orientations pastorales, à la gestion administrative et financière des paroisses, à l'encadrement des candidats aux sacrements (baptêmes, mariages, etc.), à l'animation liturgique.

Positions subalternes certes... Il reste que cette association *de fait* des femmes à des activités jusque-là maîtrisées entièrement par les clercs est en train de modifier subtilement les équilibres institutionnels et contribue à déstabiliser, dans l'opinion, les images traditionnelles du prêtre.

Le féminisme théologique met en cause les fondements théoriques du privilège sacerdotal mâle. D'effets larges mais dilués, l'avancée de la présence active des femmes dans la régulation de la religion quotidienne en sape souterrainement l'exercice. Sans doute y a-t-il peu à attendre, dans un avenir proche, de chacun de ces mouvements pris séparément, du point de vue de la libération des femmes dans l'Eglise. Mais on peut penser que la jonction des deux pourrait bien être explosive...

DANIÈLE HERVIEU-LÉGER
(Groupe de sociologie des religions, CNRS).

Enquête

les communautés chrétiennes
de l'Eglise

tion du rétablissement du diaconat féminin, après dix siècles d'abandon, revient à l'ordre du jour.

Pour certains, l'exclusion des *femmes du diaconat* n'a plus de raison d'être, ni logique, ni théologique. En autorisant des hommes mariés à devenir diacres permanents — ils sont 10 000 dans le monde, — le concile Vatican II a rompu le lien entre le diaconat et le presbytérat, réservé aux seuls hommes célibataires. Si le diaconat n'est plus une marche vers le sacerdoce, pourquoi l'interdire aux femmes ?

Pour Marie-Josephe Aubert, la reconnaissance d'un statut juridique et sacramentel, comme l'est le diaconat, peut être pour les femmes une planche de salut (2). Cette psychologue auprès du *tribunal* de Nancy, docteur en théologie, sait de quoi elle parle. Pendant dix-huit mois, elle a été « curé » de paroisse en Ombrie (Italie). Un jour, l'évêque lui a demandé de partir : *« J'étais en Italie la première et la seule femme, non mariée et non religieuse, à habiter un presbytère,* explique-t-elle. *Dans la conception patriarcale de l'Eglise, les femmes célibataires, non consacrées, sont toujours suspectes ».*

Qui plus est, les diacres sont, dans la tradition chrétienne, les ministres de la « diaconie », c'est-à-dire du service des plus pauvres (marginaux, malades, migrants, handicapés) où les femmes ont toujours excellé. Peu de femmes catholiques manifestent aujourd'hui, il est vrai, le souhait de devenir diacres, mais la seule levée de l'interdiction signifierait la fin d'une discrimination (3).

Mais attention de ne pas en faire une *« sucette »*, avertit Monique Hébrard. Un contre-courant s'organise en effet qui pense que, *sans révision* de la théologie et de l'anthropologie de la femme dans l'Eglise, rompant avec la mentalité patriarcale, le retour des femmes diacres serait prématuré. A l'heure où l'on veut décléricaliser l'Eglise, on créerait une catégorie de femmes clercs, encore plus insatisfaites par un *statut intermédiaire et frustrées* par l'interdiction d'un sacerdoce auquel aspirent généralement les hommes diacres célibataires.

N'est-il donc pas préférable, estiment les défenseurs du *statu quo*, qu'elles demeurent dans une situation de laïques, mais avec des responsabilités plus étendues, reconnues et jouissant d'une considération supérieure ? Mais n'est-ce pas alors leur tendre un nouveau piège ?

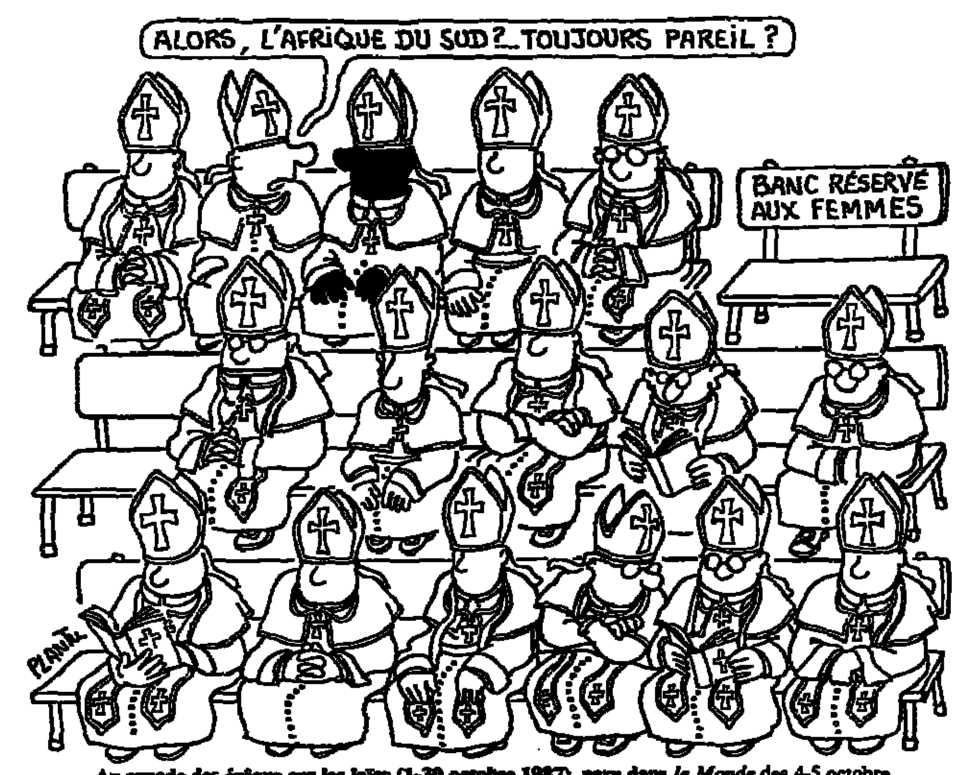
Personne n'ignore l'hostilité du pape à l'accès des *femmes au* ministère ordonné, quel qu'il soit. *« Je n'ai jamais rencontré de femme en Pologne souhaitant devenir prêtre »*, dit un intellectuel polonais, grand ami de Jean-Paul II, observateur au synode. Les évêques pourront-ils se séparer sans avoir exprimé leur avis sur cette question ? Il en va du visage de l'Eglise catholique pour cette fin de siècle.

HENRI TINCQ.

(1) *Monique Hébrard est l'auteur de les Femmes dans l'Eglise ;* Le Centurion, Le Cerf, 1984, 415 p., 128 F.

(2) *Des femmes diacres : un nouveau chemin pour l'Eglise*, de Marie-Josephe Aubert, Beauchesne, Avril 1987, 216 p., 120 F.

(3) Il faut distinguer les femmes diacres des *diaconesses, qui sont un un* ordre religieux protestant, comme en France les diaconesses de Reuilly.



Au synode des évêque sur les laïcs (1-30 octobre 1987), paru dans *le Monde* des 4-5 octobre.

Pasteurs au féminin

LES Eglises protestantes sont, en général, épargnées par les assauts des *féministes*. Elles sont, en effet, créditées d'une image positive. Les pays protestants (Amérique et Europe du Nord) pratiquent moins que d'autres la discrimination sexuelle.

Depuis le siècle dernier pour les presbytériens (réformés) des *Etats-Unis, depuis* les années 20 pour les luthériens d'Allemagne et les réformés de Suisse, et depuis plusieurs décennies pour les luthériens de Suède et les réformés de France, les femmes peuvent devenir pasteurs.

Aujourd'hui, près de cent cinquante Eglises protestantes et anglicanes, sur les trois cents que compte le Conseil œcuménique des Eglises, à Genève, reconnaissent le ministère pastoral des femmes.

Mais la présence de pasteurs féminins n'épuise pas la réalité de la participation des femmes à la vie des Eglises. Sur les sept présidents du Conseil œcuménique, trois sont des femmes, dont deux laïques. *Pendant une législature*, c'est une laïque britannique, Mme Pauline Webb, qui a assuré la présidence du comité central (instance exécutive) du CŒE. A ce titre, elle a accueilli le pape *Paul VI dans* les locaux du CŒE à Genève. Il n'est pas rare, en Europe et en Amérique du Nord, de voir des conseils de paroisse présidés par des femmes laïques *et des conseils régionaux et nationaux* investis par des femmes, pasteurs et laïcs.

Une femme-prêtre célébrant la Sainte Cène dans une église luthérienne de Norvège.

PETER WILLIAMS (WCC).

Comme dans la plupart des autres Eglises, elles assurent en grande partie la catéchèse des enfants et des adolescents et participent fidèlement au ministère diaconal : accueil, visites et secours des pauvres. Dans les facultés de théologie, elles peuvent désormais être aussi bien étudiantes qu'enseignantes, contribuant ainsi à la formation des futurs ministres.

Comment s'explique cette participation ancienne et apparemment sans problème des femmes à la vie institutionnelle de la plupart des Eglises issues de la Réforme ? D'abord par une conviction théologique *qui porte le nom de* « sacerdoce universel de tous les baptisés ». Cela signifie qu'homme et femme sont ensemble porteurs de la parole de Dieu, également appelés à témoigner du Christ et à être « ministres » (du latin *ministerium* = service), c'est-à-dire serviteurs et servantes.

Il résulte de cette conviction une manière d'envisager la nature de l'Eglise et son organisation. Ce sont tous les fidèles qui forment le peuple de Dieu ; femmes et hommes assument les différents *ministères nécessaires* à la vie et au témoignage de l'Eglise dans le monde, le ministère pastoral n'étant qu'un des services rendus, à côté du ministère de docteur, de catéchiste, de bibliste, d'informateur, d'aumônier de prisons ou d'hôpitaux, etc.

Un choix éthique

Cette participation des femmes *s'explique enfin par un choix éthique*. Il concerne la sexualité. Les protestants la jugent positive en elle-même, en dehors de sa visée procréatrice. Ainsi est revalorisée la femme qui n'est plus définie seulement comme mère, mais comme *partenaire. C'est pourquoi* beaucoup de protestants se sont engagés en faveur du contrôle des naissances, autre manière de parler de la libération des femmes, par maîtrise de leur corps. Il faut ajouter à toutes ces raisons le fait que *les Eglises protestantes n'ont* jamais été dominées par un clergé d'hommes célibataires.

Faut-il conclure que tout va pour le mieux dans les meilleures des Eglises ? En dépit d'une doctrine qui proclame égaux en droit hommes et femmes, la réalité n'est pas partout idyllique. Des Eglises réformées ou luthériennes, dans les pays du tiers-monde notamment, ont de la peine à accueillir les femmes dans les instances de décisions *a fortiori* au pastorat. En Europe, en Amérique, on assiste à un retour des forces conservatrices et, comme toujours, ce sont les femmes qui les *premières en font les frais.*

Mais, parce qu'elles ont la théologie pour elles, les femmes protestantes gardent la possibilité de se faire entendre et reconnaître. Non pour arracher un morceau de pouvoir, mais pour permettre aux Eglises de mieux assumer leur vocation : manifester qu'en Jésus-Christ *« il n'y a plus ni hommes ni femmes »*. Ainsi toute exclusion d'une fonction, dans l'Eglise comme dans la société, fondée sur le sexe constitue-t-elle un accroc à l'Evangile.

CLAUDETTE MARQUET.
(Pasteur.)

Les « messes sauvages » de Londres

LONDRES. Saint-Benet est le nom de l'aumônerie du collège Queen Mary dans *l'East End. L'entrée ayant été* interdite par Mgr Graham Leonard, évêque anglican de Londres, c'est sous le porche, devant quatre-vingts fidèles, que, *le jour de Pâques dernier*, une « messe sauvage » a été célébrée par une Américaine, *Suzanne Fageol, ordonnée prêtre* à Chicago en 1978. D'autres ont suivi, présidées par des femmes prêtres, étrangères ou d'origine britannique, de passage à Londres, *toujours à l'initiative de la* communauté Sainte-Hilda, le groupe le plus radical du Mouvement pour l'ordination des femmes (MOW).

L'Eglise d'Angleterre est malade de ses femmes et un schisme larvé la déchire. En mai dernier, une Britannique, Susan Cole-King, cinquante-trois ans, a été ordonnée prêtre à New-York. Un évêque de Londres, auxiliaire de Mgr Leonard, adversaire numéro un *de l'ordination* des femmes, avait tenu à assister à la cérémonie. *« Les messes sauvages rappellent le XVIe siècle,* dit Clifford Longley, chroniqueur *religieux du Times. L'enjeu n'est plus celui des femmes prêtres, mais bien de la division et de la survie de l'Eglise* anglicane. »

Il y a deux légendes auxquelles *l'Angleterre des* années 80 a décidé de tordre le cou : l'Eglise dite « établie » n'est plus *« le parti conservateur en prières »*. Elle mène volontiers *bataille contre Mme Thatcher*, dont *« la théologie,* dit un responsable anglican, *se résume à Adam Smith » (1)*. La deuxième légende est celle du *« Dieu gentleman »*. En 1975, *le synode* général de l'Eglise d'Angleterre a *estimé* qu'il n'y avait pas d'obstacle théologique à l'ordination des femmes. Depuis février *dernier*, 800 femmes diacres outre-Manche portent déjà le col ecclésiastique et se font appeler « Révérend ».

Les Eglises de la Communion *anglicane sont autonomes*. Six premières femmes prêtres ont été ordonnées en novembre 1976 dans l'Eglise du Canada. Le mouvement a suivi dans *l'Eglise épiscopalienne* (anglicane) des Etats-Unis, à Hong-kong, en Nouvelle-Zélande, au Kenya, au Brésil. Les femmes prêtres sont déjà un millier dans ces pays, qui comptent dix millions de fidèles, sur un total de 60 millions d'anglicans dans le *monde*.

La situation mûrit en Angleterre *même, notamment* depuis le synode de novembre 1984 qui a décidé d'engager une procédure législative en faveur de l'accès des femmes au sacerdoce. Le projet est à l'examen *dans les synodes diocésains,* avant de revenir au synode général, puis de passer devant les Chambres du Parlement. A chaque fois, une majorité des deux tiers est requise. Le collège des évêques est le plus favorable au projet, celui des prêtres le plus *réticent, celui des laïcs le plus* divisé.

Mais plus on approche du but, fixé à 1991, plus les résistances s'élèvent. Certains adversaires *des femmes prêtres menacent de* créer une *« Eglise d'Angleterre en exil »*. Mgr Graham Leonard évoque un ralliement au catholicisme. *« Chantage,* s'entend-il *répondre. L'Eglise catholique n'acceptera jamais cet évêque marié depuis quarante-trois ans ! »* Prêtres et évêques anglicans ont en effet le droit de se marier et l'Eglise catholique vient d'accueillir deux prêtres mariés, récemment convertis à Rome.

« Du bluff »

Les adversaires du projet d'ordination des femmes invoquent *des raisons théologiques* et œcuméniques. Ils s'inspirent de la Genèse et de saint Paul pour rappeler que l'homme est naturellement détenteur de *l'autorité. Ordonner des* femmes, ajoutent-ils, serait un cas de rupture avec l'Eglise catholique, celle dont les anglicans sont le plus proches et avec *laquelle* les discussions sont le plus avancées.

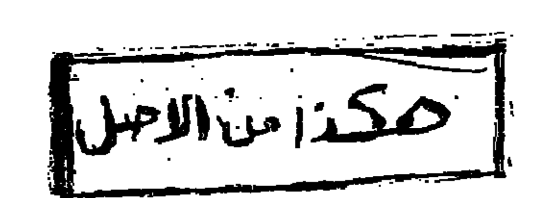
« L'humanité de Jésus dépasse sa masculinité », répondent les femmes britanniques qui aspirent au sacerdoce. Elles réclament un changement *radical du vocabulaire liturgique* et du modèle de la femme dans l'Eglise. Elles estiment que les menaces de Rome sont *« du bluff »*. Archevêque de Canterbury et primat de l'Eglise d'Angleterre, Mgr Rober Runcie s'efforce de sauver son Eglise du schisme.

La conférence de Lambeth qui, tous les dix ans, réunit à Londres les délégués de toutes *les Eglises anglicanes risque* l'an prochain d'être agitée. Le primat du Canada a déjà prévenu qu'il ne célébrerait pas de service *« tant que l'ensemble de ses prêtres ne seront pas autorisés à célébrer en Angleterre »* !

H. T.

(1) Adam Smith (1723-1790), l'un des théoriciens du libéralisme économique.





Samba en Limousin

Samba de la nuit est le héros d'un conte africain. Grâce à un écrivain congolais, des écoliers du Limousin ont lu et joué son histoire.

« *MÈRE, accouche de moi !* » « *Et comment accoucher de toi ? Tu n'es pas encore à terme !* » Au bout de sept jours et de sept nuits de ce dialogue avec Koumba sa mère, l'enfant à naître décida d'agir seul. Il vint au monde, coupa le cordon ombilical, fit sa toilette et accueillit les matrones accourues aux cris de la pauvre mère avec ces mots : « *Je suis.* » Ainsi naquit Samba de la nuit, un drôle de petit garçon qui se mit à grandir à vue d'œil. *Samba de la nuit*, c'est aussi le titre d'un conte africain que se racontent les enfants de Bessines, Eymoutiers et Saint-Junien, trois communes de Haute-Vienne participant au Festival international des francophonies qui vient de se tenir à Limoges et dans le Limousin.

Dès la création, en 1984, de ce Festival axé sur le dialogue des cultures, des municipalités de la région se sont associées à l'entreprise, avec l'espoir que leurs habitants se sentiraient immédiatement en communication avec les spectacles présentés, puisqu'ils « parlaient français ». Mais, très vite, il a fallu se rendre compte que malgré la langue commune, la réception n'était pas aussi implicite, car chaque œuvre — surtout celles venues d'Afrique et des Antilles — fait référence à une réalité, un imaginaire, un mode de récit et une esthétique propres.

Pour faciliter la découverte de ces autres expressions, le Festival a entrepris cette année dans ces trois communes une action pédagogique qui a commencé en mai et se poursuivra après le Festival (1). Cette action, confiée à un écrivain et homme de théâtre congolais, Maxime N'Debeka (2), se propose de préparer les enfants des écoles à mieux recevoir les spectacles invités et, au-delà, de les initier à la culture africaine par le conte.

Maxime N'Debeka lit et surtout fait lire et jouer des contes à des élèves de CM 1, CM 2 et de sixième pendant les heures de français. Dès qu'il arrive dans une classe, les enfants repoussent tables et bancs et dégagent un espace en rond, le cercle où va évoluer le conteur.

Comme le Petit Poucet

« *J'ai observé*, dit l'animateur, *que quand un élève lit, il ne s'adresse à personne. La lecture est un exercice. Comme sur une langue morte. Avec* Samba de la nuit (3) *et* la Vache de Dieu (4), *j'essaie de faire découvrir aux enfants l'art du conte et la saveur du mot, mais plus encore, je veux les faire travailler sur l'expression, sur ce que le conteur apporte au conte. Raconter, c'est réinventer le conte avec sa voix, avec ses yeux, avec ses gestes, avec son corps. Pour que celui qui lit aille plus loin, je demande à l'auditoire d'exprimer son plaisir ou son ennui. La lecture ne doit pas se faire dans le vide. Il faut un rapport d'acteur à public.* »

A Saint-Junien, les écoliers entrent dans le jeu avec enthousiasme. Presque tous arrivent à « bien lire », à lire vivant en tout cas. Ils comprennent et appliquent rapidement les indications de l'animateur. Mais pour certains, surtout parmi les grands, les choses semblent moins faciles quand il s'agit de bouger, de s'exprimer avec son corps et plus seulement avec sa voix.

Avec ses élèves du collège Paul-Langevin, Mme Boulan, qui souhaitait travailler autrement en français, a comparé les contes africains aux contes du Limousin et à ceux de Grimm. Les enfants ont relevé des points communs. Samba de la nuit, qui sauve de bien des embûches ses sept frères aînés partis chercher femme, n'est pas si loin du Petit Poucet. Ainsi apparaît une certaine « ressemblance » des cultures. Différentes versions de mythes, d'images et de rêves communs à tous les hommes ont pris forme en fonction des civilisations, de l'environnement, du climat.

Mme Boulan observe que certaines réalités s'expriment beaucoup plus concrètement dans le conte africain. « *On y vit en harmonie avec son corps*, remarque-t-elle. *La sensualité y a sa place, alors qu'ici c'est plutôt masqué, comme si le corps n'était pas ce qu'il y a de plus naturel. Cela pourrait être pour nous l'occasion de revenir à une préhension du monde plus naturelle et plus harmonieuse.* »

A l'école Joliot-Curie, dans la classe de M. Bobet qui, lui aussi, estime qu'un enseignant doit donner à ses élèves des ouvertures sur l'extérieur, un épisode du conte *la Vache de Dieu* a suscité de vives réactions. Dieu éprouve une grande amitié pour Kacou, l'araignée qui aime faire des farces. Les portes du paradis lui sont donc ouvertes et elle peut importuner Dieu à tout moment. Elle ne s'en prive guère et va même jusqu'à jouer un mauvais tour à Dieu. Ce type de relation avec Dieu, cette proximité ont surpris les enfants plus habitués à l'idée qu'il faut s'élever pour s'approcher du créateur.

Mme Boulan et sa classe sont allées voir *la Tortue qui chante*, l'un des spectacles africains du Festival. Cette pièce du Togolais Senouvo Agbota Zinsou (5) s'inspire d'un conte de la tradition orale. Après trois jours et trois nuits d'errance dans la forêt, un chasseur très vaniteux rentre au village avec pour seul prise une tortue. Mais c'est une tortue qui chante. Elle a son franc-parler et n'épargne pas ceux qui veulent l'utiliser. A partir de cette trame, l'auteur a écrit une fable très contemporaine sur l'avidité, le goût du pouvoir et des honneurs, le mensonge et la vérité.

Tout en jugeant que c'était « *très différent de ce qu'on voit à la télé* », les enfants se sont sentis parfaitement à l'aise dans cette allégorie. Ils ont aimé l'histoire, les personnages et l'utilisation des chants, de la danse et des marionnettes. Le lendemain, ils se sont souvenus du chant de la tortue et chacun a rédigé sa propre version du spectacle.

Maxime N'Debeka affirme que « *le conte est un genre qui permet d'ouvrir rapidement la fenêtre sur une culture* ». Ses partenaires — enseignants et élèves — ont effectivement le sentiment que leur horizon s'est élargi et que la découverte s'est faite dans le plaisir. Bref, ils en redemandent.

THÉRÈSE-MARIE DEFFONTAINES.

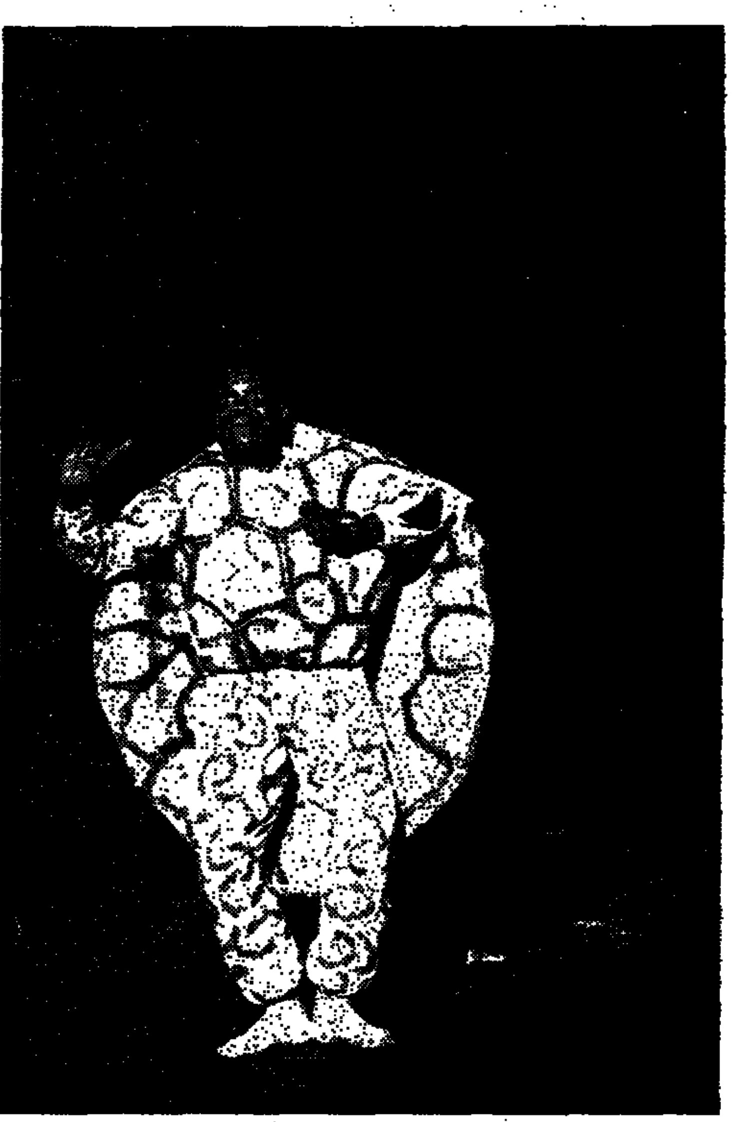
(1) Le concours financier est assuré pour moitié par les villes d'accueil et pour moitié par le conseil général de la Haute-Vienne.

(2) Trois pièces de M. N'Debeka ont été publiées : *le Président* (éd. l'Harmattan), *les Lendemains qui chantent* et *Equatorium* (Présence africaine).

(3) In : *les Contes d'Amadou Koumba*, de Birago Diop, éd. Présence africaine.

(4) In : *le Pagne noir*, de Bernard Dadié, éd. Présence africaine.

(5) Hatier/Monde Noir Poche a édité *la Tortue qui chante* et deux autres pièces de Senouvo A. Zinsou.



ANNE BARTER/SIPA PRESS

« La Tortue qui chante » par la Troupe nationale du Togo.

Cent vingt instits manquent à l'appel

CENT VINGT à cent trente postes offerts aux concours de recrutement d'instituteurs risquent de ne pas trouver preneur, selon le Syndicat national des instituteurs (FEN), sur les 5535 postes offerts cette année. Ce déficit, limité à quatre départements de la couronne parisienne, est moindre qu'en 1986, où 750 postes n'avaient pu être attribués, faute de candidats de qualité.

Cette amélioration est à rapprocher de la publicité faite par le ministère sur le recrutement d'instituteurs. Le SNI note une « *meilleure organisation des concours* » cette année, mais rappelle le peu d'attrait, pour les jeunes diplômés, d'une profession où l'on débute à 5 800 F par mois. L'amélioration relative des résultats des concours s'explique aussi par le report de trente à quarante ans de la limite d'âge pour s'y présenter, et par les nouvelles facilités accordées aux femmes ayant élevé des enfants, notamment la dispense de tout diplôme pour les mères de famille de trois enfants.

L'article publié à ce sujet dans *le Monde* du 1er octobre a suscité des réactions de lecteurs. Pour Mme Carpentier, directrice honoraire de l'école normale des Batignolles, « *le recrutement des mères de famille* (...) *pour compenser l'insuffisance des candidatures au métier d'instituteur rappelle l'engagement des officiers en 1946 pour enseigner les mathématiques* (...). *Rien de plus dangereux que la fausse certitude* « je connais les enfants », poursuit Mme Carpentier (...). *Les vôtres, peut-être, mais ceux-là ? Il s'agit d'un métier et d'un apprentissage qui veut qu'on soit humble devant la tâche.* »

« *Je souhaite que ces mères de famille deviennent de bonnes pédagogues*, écrit pour sa part M. Raymond Margaron, instituteur en retraite de Séméac (Hautes-Pyrénées). *J'ai peur toutefois que leur vision de l'enfance ne soit faussée par la seule réalité d'aujourd'hui, qu'elles connaissent bien, celle de l'école maternelle, l'âge d'or de l'enfance sur laquelle elles fantasment* (...) *Se doutent-elles qu'il faut dix ans pour faire une bonne « maîtresse d'école » polyvalente ?* (...) »

M. Monory et sa lunette futuroscopique...

Un séminaire franco-allemand a réfléchi pendant deux jours à l'école du vingt et unième siècle au Futuroscope de Poitiers. Une image encore un peu brouillée...

« *POUR bien parler du futur, il faut être dans le cadre du futur.* » Appliquant ce principe à la lettre, M. Monory a réuni le premier séminaire franco-allemand sur « Le futur en éducation » dans le décor futuriste de l'Institut international de l'innovation et de la prospective, dernier-né des bâtiments de son Futuroscope de Poitiers. Pendant deux jours, l'état-major de son ministère, sous la houlette de M. Jean-Pierre Boisivon, directeur de l'évaluation et de la prospective, a rencontré une délégation d'une vingtaine de responsables ouest-allemands de l'éducation, manifestement éberlués de se trouver ainsi transplantés dans une bulle d'architecture avant-gardiste, en plein cœur de la France profonde.

Ces deux jours de discussion, appuyés par un solide accompagnement gastronomique, ont-ils réussi à projeter des interlocuteurs un peu méfiants dans le vingt et unième siècle éducatif ? Ce serait, hélas, aller un peu vite en besogne. Du moins cette rencontre informelle, décidée lors du précédent sommet franco-allemand de Francfort en octobre 1986, a-t-elle permis de mesurer le chemin à parcourir pour construire l'Europe de l'éducation. Par exemple, il était curieux de constater que la France se demande comment accueillir davantage d'élèves et embaucher plus de professeurs alors que l'Allemagne est obsédée par l'effondrement de ses affectifs et la mise au chômage de ses enseignants. Et piquant d'entendre les Allemands, dont le système « dual » de formation en entreprise apparaît à beaucoup comme un modèle, se faire les chantres de la culture traditionnelle et des valeurs morales et religieuses, tandis que les Français entonnaient des hymnes lyriques aux technologies nouvelles, à la modernité et au rapprochement avec l'économie.

Faut-il à l'avenir s'appuyer sur la formation générale classique ou chercher à inventer un nouvel « *humanisme technique* » ? Mettre l'accent sur l'individu ou sur l'environnement ? Faire le pari de l'évolution ou adopter une démarche plus progressive et circonspecte ? Ces interrogations, qui reflétaient des attitudes assez divergentes face au « progrès », ont été au cœur des réflexions.

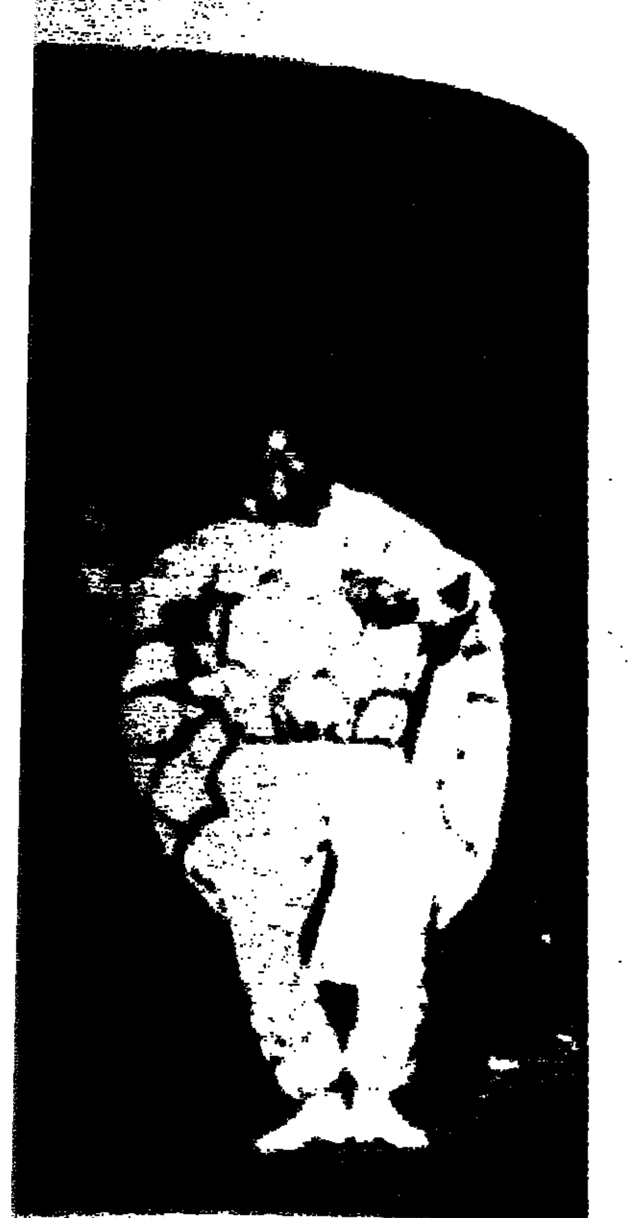
Les uns et les autres sont toutefois convenus qu'il fallait utiliser les nouveaux outils (audiovisuel, informatique...) pour faire évoluer les méthodes et les contenus de l'enseignement. Aménager pour les élèves des « *espaces de liberté* » leur permettant de faire l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité. Donner aux jeunes l'habitude de travailler dans une dimension internationale et interculturelle. Trouver de nouveaux modes d'administration, pour gérer la complexité et la flexibilité.

Un groupe de travail mixte sera chargé de méditer sur ces questions, pour préparer le deuxième séminaire, qui aura lieu en Allemagne. Bousculant le scepticisme de certains, M. Monory a tenu à lui fixer des objectifs ambitieux. « *Nous devons réfléchir sur les conséquences sociologiques de l'accélération de nos sociétés. Comment l'homme maîtrisera-t-il les nouvelles techniques ? Que fera-t-il du temps qu'elles lui font gagner ? Comment transformeront-elles la transmission du savoir ? Comment les Européens sauront-ils utiliser leur principal atout — leur culture — pour gagner le défi de l'avenir et pour redevenir les meilleurs ?* »

Contemplant, du haut de son Futuroscope, le soleil couchant qui perçait les nuées du ciel poitevin, M. Monory pouvait rêver tout haut aux suites grandioses de ce premier séminaire. Heureux de laisser à ses successeurs le message du futur...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Le Monde
CAMPUS



Les écoles de gestion s'entrouvrent aux littéraires

La réforme du concours des écoles de gestion donne plus de place aux lettres et aux langues. Mais déjà les maths contre-attaquent.

EN annonçant officiellement, la réforme de leur concours d'admission, les seize ESCAE de province (Ecole supérieure de commerce et d'administration des entreprises) ont donné le sentiment d'avoir échappé au pis. Il est vrai que leur « réseau », appuyé depuis des années sur un concours commun, a bien failli ne pas passer l'été (*le Monde* du 17 septembre).

A l'origine de ce traumatisme, la décision, en juin dernier, des deux écoles consulaires de Reims et de Rouen de quitter ce réseau et de constituer avec l'EDHEC de Lille (privée) et l'Institut commercial de Nancy (universitaire) un groupe autonome, doté d'une base de concours d'admission commune. Leur objectif est d'apparaître comme des écoles de niveau intermédiaire entre les « quatre grandes » (HEC, ESSEC, Sup de Co de Paris et de Lyon) et les autres ESCAE. Dans le monde très concurrentiel des écoles de commerce, une telle volonté d'émancipation a immédiatement déclenché des convoitises. Au point que l'on était, au début de l'été, au bord de l'éclatement.

Les seize écoles demeurant dans le « réseau » ont pourtant réussi à ressouder leurs rangs, au prix d'un assouplissement et d'une diversification sensible de leurs règles d'admission. C'est l'objet de la réforme de leur concours, qui entre en vigueur dès maintenant et sera donc applicable aux candidats au printemps prochain.

A côté des options E (économique) et T (technologique) qui restent inchangées, l'innovation consiste à créer, pour l'option générale, deux filières distinctes : le concours G, avec des épreuves de mathématiques de haut niveau, sera ouvert aux élèves ayant suivi en classe préparatoire le programme de maths d'HEC ; le concours G' reposera sur le programme de maths, moins difficile, des ESCAE, mais il renforcera le niveau des épreuves de langues et de synthèse de texte, favorisant ainsi des élèves de formation plus littéraire.

Autre innovation : chaque école fixera dans les semaines qui viennent, et pourra moduler chaque année, le nombre de places qu'elle offrira dans chacune des options. Comme le dit M. Henri Verdier, directeur de l'école de Clermont-Ferrand et président de la commission des directeurs d'ESCAE, « *la réforme du concours poursuit deux objectifs essentiels : permettre à chaque école de doser son recrutement et d'exprimer ses spécificités. Il serait donc schématique et discutable de vouloir hiérarchiser les écoles selon les places qu'elles mettraient au concours de telle ou telle filière. Bien que toutes les écoles forment des généralistes, une école à orientation internationale peut vouloir privilégier un recrutement à fort niveau linguistique ; une école à orientation logistique ou technologique, un contingent plus élevé à fort niveau mathématique. Une troisième peut vouloir équilibrer son recrutement.* »

Face au séparatisme de Reims et de Rouen, la contre-attaque des Sup de Co a donc été rondement menée, et les seize ESCAE viennent d'établir une « charte » qui affiche clairement leur solidarité au sein de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie. Il est cependant manifeste que la guerre de positionnement est loin d'être terminée. Tout d'abord vis-à-vis du groupe des quatre (EDHEC, ICN, Reims et Rouen). Leur concours commun, estime M. Verdier, « *ne peut être considéré* a priori *comme un concours intermédiaire entre celui des « quatre grandes » et celui des Sup de Co. En effet les programmes et les difficultés du nouveau concours des ESCAE seront comparables aux leurs. On ne peut donc préjuger d'une hiérarchie entre les concours. Il faudra quelques années d'expérience pour que les jugements du marché amont (les élèves de classes préparatoires) et ceux du marché aval (les entreprises) déterminent d'éventuelles hiérarchies* ».

Mais les manœuvres ne sont pas non plus terminées au sein même du réseau des ESCAE. La réforme du concours est à peine mise en place et déjà, cinq des seize Sup de Co (Nantes, Toulouse, Bordeaux, Nice et Grenoble) annoncent leur volonté de se regrouper et d'affirmer leur différence à l'intérieur du réseau. Pour l'essentiel, il s'agit de mettre en commun les moyens de recherche et de formation et d'intensifier la circulation des enseignants. Mais il est révélateur que l'un des critères d'appartenance à ce nouveau club soit le nombre de places (50 % minimum) offertes au concours G : autrement dit, que le critère des mathématiques résiste à la volonté d'ouverture vers d'autres profils affichée par la réforme du concours.

Aussi symptomatique est l'abandon (pour cette année) du projet de réforme des classes préparatoires au haut enseignement commercial. Le « chapitre » des écoles de gestion (1) souhaitait en effet obtenir l'étalement sur deux années au lieu d'une de ces préparations. Or si cette revendication a fait l'objet, officiellement, d'un accord de toutes les Sup de Co, certaines d'entre elles ont discrètement exprimé leurs réserves auprès du ministère de l'éducation, et ce dernier a préféré pour l'instant renoncer à cette réforme. Sur ce terrain également, l'émulation entre écoles est au moins aussi forte que l'unanimité affichée.

GÉRARD COURTOIS.

(1) Le « chapitre » regroupe HEC, l'ESSEC, l'EDHEC, l'EAP et les écoles de commerce de Paris, Lyon, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Nice, Reims, Rouen, ainsi que celles de Clermont-Ferrand et Dijon.

Le départ du « président » Bauer...

Le gratin de l'université parisienne était là pour saluer le départ du vice-président de Paris-I : l'étudiant Alain Bauer.

MME le recteur de Paris, plusieurs présidents d'université, des professeurs hors classe, un ancien recteur et une brochette de notables étudiants... Le cadre feutré de l'appartement décanal de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne a été, il y a quelques jours, le théâtre d'une cérémonie universitaire inhabituelle : cascade de discours, fleurs de rhétorique, M. Alain Bauer quittait officiellement ses fonctions de vice-président étudiant de Paris-I. On loua sa sagesse, son habileté, son efficacité. On lui décerna la médaille de la Sorbonne – une première sans doute pour un étudiant. Pour un peu, on lui eût offert l'hermine.

A vingt-cinq ans, Alain Bauer a réussi une sortie bien dans sa manière. « *Je suis anachronique et me porte très bien comme ça.* » Sourire suave et tranchant, rondeur assassine, franc-maçon par conviction et joueur d'échecs par plaisir, il a trôné sur Paris-I avec toute la déférence qu'il devait à son président M. Soppelsa, et toute la liberté d'action que celui-ci, très vite, lui a accordée. Elu au conseil en 1981, il est pleinement responsable, dès 1983, du budget alors catastrophique de l'établissement et, à ce titre, grand architecte de son redressement financier.

Il constate, au jour le jour, que ses cours de finances publiques (*il vient de terminer son troisième cycle*) n'ont qu'un lointain rapport avec la gestion d'une université. Mais il apprend très vite à jongler avec les normes GARACES et les millions. Socialiste depuis 1977, d'abord au CERES, puis, dès le congrès de Metz, dans le courant rocardien, il découvre rapidement l'écart entre « *les militants qui y croient et les dirigeants qui font autre chose* ». Et se classe délibérément dans la seconde catégorie. Moins par cynisme que par refus obstiné de tous les dogmatismes : « *On ne traite pas les problèmes politiques avec la page 37 du bréviaire.* » Ce pragmatisme à toute épreuve ne devrait pas lui être inutile dans l'équipe qui prépare la campagne présidentielle de Michel Rocard.

Un pied à la MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) et l'autre au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), il est le premier militant *socialiste* à siéger, fin 1982, au bureau national de L'UNEF-ID (indépendante et démocratique), alors entièrement tenu par les trotskistes du PCI.

Pendant le mouvement étudiant de l'automne dernier, il est chargé par l'UNEF-ID de ses contacts discrets. Et sourit encore au souvenir des rencontres entre chien et loup, dans quelque église parisienne, avec tel émissaire gouvernemental. Responsable de la coordination du service d'ordre en tête des manifestations de décembre, certains, à cette époque, ont pu confondre son éternelle cravate sombre avec celle du commissaire de service. Ministre de l'intérieur et responsable des services secrets, en somme. Une perspective qu'il n'écarte pas pour l'avenir...

G. C.



PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) en date du 10 juin 1987, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ (bâtiment et travaux publics) pour avoir à Paris, le 18 septembre 1986 étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail (livre II) en faisant travailler un salarié sur un échafaudage dont le plancher n'était pas jointif.

LORENTZ Alain Eugène, né le 12 août 1958 à Paris (12e), gérant de la société Cometal, demeurant 4, rue Pierre-Leroux à Alfortville (94) – à la peine de 2 000 F d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) en date du 26 mai 1987, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour VENTE OU DÉTENTION DE MARCHANDISES AVEC DES SIGNES D'IDENTIFICATION FALSIFIÉS – pour avoir à Paris, le 22 janvier 1987, sciemment exposé et mis en vente des marchandises altérables préemballées dont les dates limites de consommation portées sur les étiquettes avaient été frauduleusement altérées et modifiées par surcharge au stylo à bille.

OLIVIER Evelyne, Yvette épouse ROSIER née le 4 janvier 1960 à Argenteuil (95) commerçante, demeurant 22, rue de Bagnolet à Paris (20e), à la peine de 10 000 F d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale
pour fraude fiscale

Par jugement (contradictoire) en date du 1er juillet 1987, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale - passation d'écritures inexactes, le sieur PLANTE Jacques, né le 14 août 1921 à Paris 17e. Auteur compositeur, demeurant 25, route de Fully à Martigny, Valais – Suisse, à la peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et à 50 000 F d'amende. – La dame LOPES-CURVAL Colette, née le 17 février 1931 à Bayeux (14), gérante de société, demeurant 10, rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92) – à la peine de 8 000 F d'amende.

Le tribunal a en outre ordonné aux frais des condamnés la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel*, dans *le Monde* et *le Quotidien de Paris*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale
pour fraude fiscale

Par jugement (contradictoire) en date du 19 juin 1987, la 11e Chambre, 2e section du Tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour fraude fiscale – omission de passation d'écritures – à la peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis.

PAUL Béatrice Lucie, née le 10 avril 1945 à Saint-Ségal (Finistère), attachée de presse, demeurant 135, rue de l'Université à Paris (7e).

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *France-Soir*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale
pour fraude fiscale

Par jugement (contradictoire) en date du 7 juillet 1987, la 11e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale – omission de passation d'écritures.

SIMARD Jean-Claude Robert, né le 9 juillet 1950 à Paris (8e), conseiller d'entreprise, demeurant 60, avenue Raymond-Poincaré à Paris (16e), à la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 15 000 F d'amende.

JAMET Bernard Roger, né le 24 février 1944 à Montluçon (Allier), conseil d'entreprise, demeurant 21, boulevard Beauséjour à Paris (16e), à la peine de 3 mois d'emprisonnement avec sursis et à 5 000 F d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais des condamnés la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Figaro* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

Audience publique du Tribunal correctionnel de Nanterre (15e Chambre), en date du 21 novembre 1985. A la requête de M. le Procureur de la République, LACOUR Roger, né le 12 mars 1922, à Auriat (23), demeurant à Vaucresson (92), 7-15, rue Victor-Pauchet, a été condamné à la peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 F d'amende. Pour avoir : – à Sèvres, le 3 mars 1982, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription : – par négligence ou inobservation des règlements, commis involontairement un homicide sur la personne de Amamon JAATI ; – contrevenu aux dispositions de l'article 31 A, alinéa 1, 2 et 4 du décret du 23 août 1947 qui réprime le défaut d'inspection d'un accessoire tel que câble ou chaîne après sa modification, le défaut d'inspection annuelle de ces câbles et chaînes et le défaut de l'appareil lui-même. Le Tribunal a ordonné l'AFFICHAGE DU JUGEMENT, par extrait à la porte principale de l'agence de Rueil-Malmaison, et sa PUBLICATION par extraits également, dans les quotidiens *le Monde* et *le Parisien Libéré*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République sur sa réquisition.

LE GREFFIER.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) rendu le 26 juin 1987, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour : INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ – pour avoir à Paris, le 16 juillet 1986, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du travail, relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Livre II du Code du travail, en occupant un travailleur à la démolition d'un mur à une hauteur de 11,30 m en bordure du vide, sans installer un plancher de travail clôturé par des garde-corps et des plinthes – à la peine de 6 000 F d'amende.

DUPLOYE Jacques Marcel, né le 13 juin 1939 à Gagny (93), gérant de société, demeurant 100 bis, rue des Pyrénées, Paris (20e).

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) rendu le 17 juin 1987, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour TROMPERIE – pour avoir à Paris, en janvier 1986, trompé le cocontractant sur l'identité (les qualités substantielles et l'aptitude à l'emploi) de la marchandise en vendant comme du matériel neuf d'informatique du matériel qui était en réalité d'occasion – à la peine de 30 000 F d'amende.

NAMER Michel, né le 13 septembre 1958 à Beja (Tunisie), gérant de la société MICROSYS GESTION, demeurant 2, rue Albert-Camus à Paris (10e).

Le Tribunal a ordonné en outre, aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde* et *le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale

Par jugement (contradictoire) en date du 14 mai 1987, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION DE COMPTABLE AGRÉÉ OU D'EXPERT COMPTABLE – pour avoir à LIEU, courant 1983, 1984, 1985 et début 1986, exercé les activités de comptable agréé sans être inscrit à l'ordre des comptables agréés, et avoir fait usage du titre de comptable tendant à créer une confusion avec celui de comptable agréé – à la peine de 20 000 F d'amende, le sieur PUIG Henri, né le 6 août 1918 à Mataro (Espagne), retraité, demeurant 22, rue d'Edimbourg à Paris (8e).

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris du 16 mars 1987, PRUNIER Jean-Marie né le 25 juin 1946 à Chérigné (Deux-Sèvres) demeurant à Bagnolet (93), 1,-13, rue de la Noue, bât. 7, a été condamné à UN AN d'emprisonnement avec sursis et 5 000 F d'amende, pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures. La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné : 1) la publication de cet arrêt, par extrait, dans le *Journal officiel, le Figaro, le Monde* ; 2) l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Bagnolet et sur la porte extérieure de l'immeuble sis no 37 de la rue d'Hauteville à Paris (10e) où M. PRUNIER Jean-Marie exerce son activité. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur Général sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris du 26 juin 1987, BOSSE Philippe, né le 4 mars 1944 à Soisy-sur-Seine (91), demeurant à Soisy-sur-Seine (91), 20, rue du Bac-de-Ris a été condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 20 000 F d'amende pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro, le Républicain de l'Essonne*. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Condamnation pénale
pour fraude fiscale

Par jugement (contradictoire) en date du 8 juillet 1987, la 11e chambre matin du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale – omission d'écritures dans un livre comptable – à la peine de 10 000 F d'amende.

DODIC Savo, né le 11 novembre 1948 à Buzekara (Yougoslavie), coupeur, demeurant 34, rue Camille-Desmoulins à ISSY-LES-MOULINEAUX (92).

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *France-Soir*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

Communication

Malgré l'opposition du ministère du budget

Les éditeurs vidéo à l'assaut de la TVA

Les éditeurs vidéo souhaitent emboîter le pas à ceux du disque. Et réclament une baisse de la TVA qui les frappe de 33 % à 7 %. Une mesure qu'ils estiment nécessaire non seulement pour relancer un marché stagnant, mais aussi dans la perspective du grand marché européen de 1992.

« La TVA doit baisser. » Des pages de publicité le clament dans la presse. Une forte délégation d'auteurs, de réalisateurs et de comédiens français le répétera lundi 26 octobre, au ministre de l'économie, M. Edouard Balladur. Début novembre, enfin, le vice-président du Sénat, M. Pierre-Christian Taittinger (UREI), déposera – malgré le récent échec de son collègue Hubert Gantier à l'Assemblée – un amendement en ce sens lors de l'examen du prochain budget.

Les éditeurs de cassettes vidéo, qui n'avaient pas réussi pareille mobilisation depuis longtemps, demandent réparation de l'*« iniquité flagrante »* que constituent à leurs yeux la baisse de la TVA sur le disque et son maintien au taux le plus élevé – 33 % – sur les cassettes enregistrées. Une mesure qui, selon eux, pourrait seule les sortir d'un marasme persistant depuis plusieurdes films en cassettes vidéo.

Manque à gagner

Aujourd'hui, le blocus est levé, les importations décontingentées, la redevance supprimée. Mais la TVA est restée, qui bloque le marché. *« La suppression de la taxe sur les magnétoscopes a profité aux fabricants de matériel, pas aux éditeurs de cassettes enregistrées »*, note ainsi M. Hervé Pasgrimaud, secrétaire général de la Chambre syndicale de l'édition audiovisuelle (CSEA). Le parc français de magnétoscopes a augmenté l'an dernier de 26 %, alors que le chiffre d'affaires global des éditeurs a chuté, lui, de 15 %. *« Il n'y a donc pas de corrélation directe entre les deux. »*

Les éditeurs vidéo, qui estiment *« être une branche du cinéma »* – leur profession contribue en France pour 10 % au financement des films, pour 40 % aux Etats-Unis – demandent à bénéficier du même taux de TVA : 7 %. En compensation et pour, selon l'expression de l'un d'eux, *« demeurer cohérents »*, ils se disent prêts à cotiser au compte de soutien à l'industrie du cinéma. La proposition laisse de marbre le ministère du budget, qui juge *« impossible »* de satisfaire une telle exigence. Ses services chiffrent en effet à 270 millions de francs le manque à gagner pour le budget de l'Etat.

Un manque à gagner ? *« Ce sont au contraire des recettes fiscales supplémentaires qu'entraînerait une baisse de la TVA*, rétorque M. Taittinger. *Avec une TVA à 7 %, la profession pourrait proposer au public d'acheter des cassettes à un prix abordable. Or une seule vente équivaut fiscalement à plusieurs dizaines de locations. »* Ensuite, cette même baisse du prix des cassettes rendrait la piraterie – un quart du marché – moins attrayante. *« Au total*, affirme M. Taittinger, *ce sont au minimum 55 millions de recettes que le Trésor pourrait récupérer. »*

Mais au-delà de cette querelle de chiffres, les éditeurs vidéo estiment inévitable une baisse de la TVA dans la perspective du grand marché européen de 1992. *« On doit cesser de défavoriser les professionnels français dès aujourd'hui*, estime ainsi M. Pasgrimaud, *si l'on veut qu'ils puissent affronter dans de bonnes conditions la concurrence qui s'annonce. »*

P.-A. G.

Le marché international des programmes

Après la tempête, l'accalmie

CANNES
de notre envoyé spécial

Ce ne sont pas les chiffres, fournis à la fin de chaque MIPCOM, qui manquent. On apprend que les professionnels étaient 4 000, cette année, au lieu de 3 000 en 1986, représentant 1 250 sociétés, venus de 76 pays. Une grande discrétion, en revanche, sur le chiffre d'affaires des transactions effectuées.

Lorsqu'une entreprise réussit un gros coup, toutefois, elle ne se prive pas de le faire savoir. C'est ainsi que Lorimar International, un des plus gros producteurs américains, qui a vendu au MIPCOM pour 14 millions de dollars en télévision et en vidéo, a annoncé *« la plus grosse vente jamais conclue avec une chaîne française »*. Il s'agit d'un package deal – un ensemble de programmes : séries, mini-séries, téléfilms – signé par TF 1 pour un montant de 12 millions de dollars.

Pour Joël Nuffer, président de la compagnie Eurêka, qui représente Lorimar, entre autres producteurs américains, pour la France : *« Après la tempête déclenchée au MIP-TV du printemps dernier par la Cinq et sa politique de surenchères, cette flambée des prix a été suivie d'une période d'accalmie. »*

Les nouvelles tendances perceptibles à Cannes cette année touchent deux domaines en particulier : la vidéo et les coproductions. Le marché de la vidéocassette, avec plus de 50 000 titres disponibles à l'échelle mondiale, connaît une progression de 50 % par an. Avec son parc de près de 5 millions de magnétoscopes (dont 1 million vendus cette année, soit une pénétration de 24 %), la France se trouve en cinquième position, derrière les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et la RFA. Un retard en voie d'être comblé. L'explosion de la vidéo au MIPCOM – environ un tiers des acheteurs – en est une preuve.

Le PAF se calme

Les coproductions sont plus que jamais la solution offerte aux chaînes pour réduire leurs coûts de production et opposer un front européen uni à la suprématie américaine. Aujourd'hui encore, sur les exportations de programmes audiovisuels (qui représentent un chiffre d'affaires mondial de plus de 3 milliards de dollars), 79 % sont d'origine nord-américaine et 50 % sont achetés par l'Europe. C'est pourquoi on n'a jamais autant parlé de coproduction à Cannes, où cent quarante nouveaux projets ont été déposés. Principale innovation : les Américains semblent enfin tentés de réaliser des coproductions avec les entreprises ou les chaînes européennes, et cela sur un véritable pied d'égalité. Les producteurs américains sont victimes, eux aussi, de l'augmentation constante des coûts, et ils se rendent compte, en outre, de tout ce que le Vieux Continent recèle d'idées et de créateurs, et pas seulement de figurants et de sites folkloriques.

C'est ainsi que la nouvelle filiale de Canal Plus, Ellipse, créée en mai dernier, a pu se vanter d'avoir déjà deux coproductions à son crédit : un remake du célèbre feuilleton *Zorro*, en collaboration avec la société américaine New World Entertainment (un budget de 30 millions de dollars), et l'adaptation pour la télévision des nouvelles fantastiques de Ray Bradbury, en collaboration avec Atlantis et Granada, pour un montant de 10 millions de dollars. Ce mouvement pourrait s'amplifier, puisque trois géants américains, Fox, MGM et VIACOM, ont déjà contacté Canal Plus pour des *« discussions exploratoires »*...

Après le séisme du printemps, le paysage audiovisuel français cherche une nouvelle stabilité. Les six chaînes de télévision, présentes à Cannes, se sont surtout fait remarquer par leur discrétion ! TF 1, cependant, forte de ses 42 % des parts de marché (contre 35 % il y a un an), s'est permis, par la voix de Christine Ockrent, de faire la morale à la Cinq. Elle impute l'échec de celle-ci aux *« promesses un peu inconsidérées qui ont été faites sur le score, sur la couverture et sur le produit. Il est toujours dangereux de se vendre trop, et la loi bien connue s'est vérifiée une fois de plus : la télévision fabrique des vedettes et non le contraire ! »*

Pour Jacques Zbinden, responsable des achats de programmes pour la Une, *« après la surenchère pratiquée par la Cinq, il fallait veiller, cette année, à limiter les prix. Nous voudrions acheter davantage de programmes européens, mais ils coûtent plus cher, il faut payer des droits d'auteur et assurer le coût du doublage... Nous avons cependant acquis la belle série britannique « Jewels in the Crown »*.

Antenne 2, en la personne de son directeur général adjoint chargé de la production et des programmes, Jean Rouilly, se déclare *« sereine »*. La « chaîne de référence » n'est pas venue à Cannes pour remplir sa grille à tout prix : elle a un an et demi de programmes en stock. *« Nous insistons plus sur la création que sur l'achat*, dit Jean Rouilly. *Notre vocation est d'être à la fois populaire et de qualité. Avec 200 heures de création française, A 2 produit et diffuse à elle seule plus que toutes les autres chaînes ensemble. Je vous citerai la série populaire « Qui est ce garçon ? », ou encore le film sur Camille Claudel que nous coproduisons avec la RAI. Notre gamme ? de* Phèdre *à « Maguy » !*

Si FR 3 est descendue à Cannes, c'est surtout *« pour nouer des contacts »*, explique Yves Jaigu, le directeur des programmes. *« Nous cherchons des séries pour le 19 heures du samedi et du dimanche et aussi du classique pour le vendredi soir. »* En jouant la carte « culturelle », avec le magazine « Océaniques », Yves Jaigu se compare au *« gulf stream qui va à contre-courant »*. *« Nous avons amorcé un tournant vers une programmation plus attentive au mouvement des idées »*, ajoute-t-il pour défendre sa politique de programmer le théâtre, la danse, les séries de qualité à des heures de grande écoute. *« Il faudra sans doute attendre plusieurs mois pour transformer le succès d'opinion actuel en une réelle victoire »*, reconnaît-il.

Si la Cinq a pratiqué la politique du *black-out* total au MIPCOM, Canal Plus et M 6 ont affiché une certaine autosatisfaction bien compréhensible. Canal Plus continue de voler de succès en succès, et d'être citée en exemple par des télévisions étrangères qui rêvent de suivre ses traces. Alain de Greef, directeur des programmes, a annoncé que la chaîne payante cherche actuellement des partenaires en Espagne et en Allemagne pour créer des chaînes cryptées dans ces pays, par voie hertzienne, en attendant la décision du gouvernement français concernant le satellite TDF 1.

Lors d'une conférence de presse pour présenter le premier programme de fiction française produit par la chaîne avec RTL, « Les passions de Céline », Jean Stock, directeur des programmes, a défini M 6 comme *« une chaîne complémentaire pour tous les publics »*. Ayant atteint leur objectif d'une pénétration de 10 %, les responsables de la chaîne espèrent atteindre 15 % au début de 1988. Avec ses nouveaux magazines, des informations originales en « contre-programmation », 30 % de musique et... Michel Polac pour pimenter le tout, M 6 est persuadée d'avoir concocté un cocktail puissant.

ALAIN WOODROW.

● **Deux membres de la CNCL entendus par le juge Grellier.** – M. Gabriel de Broglie, président de la Commission nationale de la communication et des libertés, et M. Yves Rocca, membre de la commission, chargé du dossier des radios, ont été entendus le mardi 20 octobre, à titre de témoins, par le juge d'instruction M. Claude Grellier. Le juge d'instruction, qui enquête sur la plainte pour « corruption active » déposée par Radio-Larsen, s'est rendu au siège de la CNCL pour vérifier les conditions d'attribution des fréquences aux radios de la région parisienne.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
SÉVILLE
1987

Après sa première défaite

Karpov fait reporter la 5e partie

A 12 h 25, le mardi 20 octobre, le personnel de la salle de presse du théâtre Lope de Vega faisait savoir qu'Anatoli Karpov abandonnait, sans reprendre le jeu, la quatrième partie ajournée la veille dans une position quasi désespérée pour lui. Quelques minutes après, M. Gijssen, l'arbitre du match, démentait la nouvelle. Deux heures plus tard, le même M. Gijssen annonçait que Karpov venait de lui téléphoner pour lui dire qu'il reconnaissait sa défaite. Qui avait donc vendu la mèche avant ? Y a-t-il un Vladimirov (1) chez Karpov ?

Hors cet incident curieux, la victoire de Kasparov appelle quelques remarques. Elle a été obtenue sans que son adversaire ait eu à souffrir d'un manque de temps de réflexion ou ait commis une gaffe quelconque. Plus significatif : c'est en reprenant l'anglaise que Kasparov a gagné, tout en sachant que son adversaire est particulièrement affûté contre cette ouverture. En effet, on a appris de la bouche même de Karpov, à Séville, que le désormais célèbre 9...é3 qu'il joua dans la deuxième partie (la première anglaise) avait été préparé il y a sept ans pour son match de championnat du monde contre Kortchnoï à Merano, en 1981 ! Ce coup a tué Kasparov une fois (2) mais, lundi, une autre innovation de Karpov (11...Cé5), tout aussi préméditée certainement, n'a pas troublé le champion du monde. Dures perspectives pour Karpov avec les Noirs.

Et avec les Blancs ? Ses deux parties (première et troisième) n'ont pas convaincu. Deux nullités presque sans combattre. Il est vrai qu'il est patient et qu'il n'attaque que s'il n'y a pas trop de risques. Il faudra bien qu'il en prenne. Rejoint au score (2-2), c'est à lui de marquer, un résultat final nul (12-12) laissant à Kasparov son titre mondial.

On n'en est pas là, et Karpov, superstitieux comme tout joueur d'échecs, doit attendre avec confiance la cinquième partie qui devait se jouer le mercredi 21 octobre : à Moscou, en 1985, comme à Londres, en 1986, il les avait gagnées toutes les deux. Est-ce pour être certain de ne pas rater la passe de trois que Karpov a pris mercredi son premier *time-out* (temps de repos), faisant ainsi reporter la cinquième partie au vendredi 23 octobre ?

B. de C.

(1) Nom d'un secondant de Kasparov, que ce dernier a accusé de trahison en faveur de Karpov lors du match de 1986.

(2) *le Monde* du jeudi 15 octobre.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Full Metal Jacket » de Stanley Kubrick

Une folie chemisée de métal

Stanley Kubrick présente son film sur le Vietnam. Il ne se pose pas en artiste engagé, ne propose pas de message. Parle-t-il du Vietnam ou de la folie ? Il refuse l'explication. On dit qu'il est tyrannique. Pas du tout, disent les acteurs, qui ont dû se raser le crâne et grossir de 20 kilogrammes.

IL paraît que Samuel Fuller est sorti furieux de la projection de *Full Metal Jacket*, le dernier film de Stanley Kubrick. Il a mauvais caractère, Sam, c'est vrai, mais sa réaction est intéressante. Lui n'aurait pas filmé les choses ainsi, ne nous aurait pas laissés dans cet état d'incertitude, à la fois agacés et fascinés. Il nous aurait dit quoi penser. Kubrick non. Il n'a pas de « message » clair, à croire par moments qu'il s'en fout, que « penser » n'est pas son affaire. Au fond, ce qui le mobilise avant tout c'est de continuer à fignoler ses fantasmes, à polir ses cauchemars et les lancer au public ébaubi avec une secrète délectation : *« Et ça, vous l'avalez comment ? »*.

Pas facilement, à vrai dire. Les quarante-cinq premières minutes du film démarrent, très fort, sur la formation d'un groupe de « marines » à Parris Island en Virginie, sous la houlette d'un ahurissant sergent instructeur (Lee Ermey), impitoyable et borné, véritable robot vociférant des injures avec une énergie et une invention linguistique rarement égalées. Il y en a pour tous et tout le monde, à revendre. Le pauvre Pyle (Vincent d'Onofrio), un doux obèse boulimique et essoufflé, en aura très tôt connaissance. Kubrick et son instructeur survolté nous font tout faire, le parcours du combattant, le lit au carré, la corvée de chiottes. Pyle trouve un peu de réconfort auprès de Joker (Matthew Modine) mais ce n'est que provisoire. Le sergent fait rapidement de son groupe de dadais un corps de ballet meurtrier, une meute d'assassins bien ordonnée, pour la plus grande joie de Kubrick qui filme les évolutions de ces jeunes crânes rasés, comme autrefois les astronautes dans *2001*, en chorégraphe.

A la quarante-quatrième minute, le gros Pyle est plus mince, maté et complètement déglingué. Il rôde dans les tinettes, fusil-mitrailleur au poing, le chargeur garni de balles chemisées de métal (*« full metal jacket »*) très efficaces. L'une éparpille en débris définitifs le sergent haï, une autre met fin, par voie buccale, aux pensées et à la carrière du soldat Pyle, assis pour la circonstance sur le trône blanc de son ultime défoulement.

DR

Vincent d'Onofrio, Matthew Modine et Lee Ermey.

De là, nous nous retrouvons sans transition au Vietnam, à Hué. Les petits gars sont sur le terrain, pour de vrai. Ils s'ennuient même de ne pas avoir immédiatement du Viet à casser. Patience, crétins, leur disent ceux qui viennent d'y goûter. Le jour de l'offensive du Têt, la poignée de *« marines » dont nous suivons* le trajet affectif, moral, militaire, avance dans les ruines, peu à peu décimée par un tireur embusqué et bon viseur. Heureusement ces messieurs de l'« épopée » (c'est le slogan du film) en ont raison. Il s'agissait d'une adolescente, une fanatique vietcong que l'on voit longuement agoniser en gros plan avant que, ragaillardis, nos braves désespérés de la mort ne repartent au feu en chantant l'hymne du club de Mickey. Générique sur le classique des Stones *I see a red door and I want to paint it black*... Au fait, de quelle couleur il nous peint quoi le chef de chez Kubrick ?

Que la guerre est moche, il l'a déjà montré. Et, du reste, il n'est pas tout à fait à l'abri de quelques reproches d'esthétisme morbide (ralentis sur corps déchiquetés, etc.). Que l'animal humain est complexe, double et contradictoire ? On en avait déjà une vague idée. Ce n'était certes pas facile de faire un film de plus sur le Vietnam après le *Deer Hunter*, de Cimino, *Apocalypse Now*, de Coppola, *Platoon*, d'Oliver Stone. Etait-ce même nécessaire ? Pour le public américain, peut-être. D'où ce mélange complexe d'admiration pour le brio magistral du magicien Kubrick et d'irritation devant le flou de son propos, sa façon de se dérober à toute réponse, de ne pas toujours aborder les questions que l'on attend.

Il ne se pose pas en artiste engagé, ne prétend pas soutenir une thèse quelconque, reconnaissons-lui cette franchise lucide. Son Vietnam, entièrement tourné en Angleterre, n'est qu'une province nouvelle de son paysage mental personnel. Une pièce de plus ajoutée au puzzle de sa brillante inquiétude. D'un film à l'autre, Kubrick, à travers divers *prétextes*, diverses « histoires » (la conquête de l'espace, le roman d'un ambitieux, la guerre au Vietnam), n'en finit pas de développer, répéter, varier ses fantasmes, ses obsessions dont le point aveugle est évidemment l'angoisse de la folie : suis-je fou de me prendre pour un ordinateur déréglé, un petit garçon dans un labyrinthe enneigé, un soldat qui perd les pédales à l'entraînement et les retrouve au combat ? Sans doute un peu sur les bords, mais c'est cette inlassable, souvent géniale, recherche schizophrénique qui sauve l'homme, fait l'artiste et qui nous intéresse.

MICHEL BRAUDEAU.

Vincent d'Onofrio : « J'ai pensé à un animal coincé »

AVANT d'être engagé par Stanley Kubrick dans *Full Metal Jacket*, Vincent d'Onofrio était ce qu'il est convenu d'appeler un bien beau gars. Un mètre quatre-vingt-onze, des cheveux jusqu'ici, des épaules jusque-là. Un athlète, catégorie armoire à glace. Vingt-huit ans, né à Brooklyn, élève à Miami. Eduqué dans le Colorado, émigré à New-York pour devenir acteur. Chômeur intermittent, il colmatait son inactivité relative (*« quelques télés, quelques figurations, quelques pièces off-off-Broadway devant trois spectateurs »*) en se faisant videur dans la moitié des boîtes de nuit de Manhattan.

Dans *Full Metal Jacket*, Vincent est devenu Leonard. Une *barrique de graisse. Né nulle* part : le *marine corps* vous dépouille de toute identité en vous rasant le crâne. Gros, gras, inepte, totalement incompétent, victime des humiliations permanentes du sergent-instructeur, mentalement et affectivement déstabilisé. Jusqu'à l'acte doublement violent qui clôt la première partie du film.

L'artisan de cette transformation : l'acteur Matthew Modine qui, déjà en préparation à Londres, suggère à Kubrick, pour ce rôle difficile à distribuer, son ancien camarade de cours d'art dramatique.

« L'opération se déroule en trois actes et trois vidéo-cassettes. Un de mes amis et moi avons pris une caméra vidéo. Nous sommes allés nous percher sur le perron d'une maison au coin de la 21e Rue et de la 5e Avenue. Un perron vert, qui ressemblait à celui d'une caserne. Je portais une sorte d'uniforme d'entraînement, vert, et un béret vert. » Son morceau de bravoure : un monologue dont le protagoniste est un flic, orphelin, racontant ses rapports avec les gens qu'il côtoyait à l'orphelinat. La cassette part pour Londres. Par retour de courrier, Kubrick en demande une autre : une interview en roue libre. *« Il voulait simplement me voir parler. »* Kubrick ne prenant jamais l'avion, l'interview se déroule... sans intervieweur. *« Je me suis remis sur le même perron, la caméra a démarré et, sans texte écrit, sans interlocuteur, je me suis retrouvé comme une andouille. »* En retour, Kubrick lui fait parvenir quelques pages du scénario sous forme de diapositives. Avec des indications minimales : *« Leonard est un lent, un faible. »* Point. A Vincent d'inventer un contexte.

Grâce à l'indiscrétion (contrôlée) d'un assistant, Onofrio apprend qu'il doit prendre un *peu de poids. Un peu ? « J'ai fini par manger triple. J'ai repris la caméra, me suis réinstallé sur le même perron et tourné la troisième cassette, torse nu, pour que Stanley voie bien que je grossissais, qu'il pouvait me faire confiance. »* C'est au vu de cette troisième cassette que Kubrick lui confie le rôle. *« En fait, il me l'a dit plus tard, il s'était décidé dès la première. »*

20 kilogrammes plus tard, Onofrio découvre le martyre de l'obèse. *« J'avais des cuisses énormes. J'avais du mal à monter les escaliers, à m'habiller le matin, à lacer mes souliers, à me concentrer, à respirer. Même sous surveillance médicale, j'ai fichu mon système cardiovasculaire en l'air. Les gens me fuyaient, on me parlait lentement, en me disant les choses deux fois, comme si j'étais un demeuré mental. »*

La légende du Kubrick, jamais satisfait à moins de soixante-dix prises, est tenace. Onofrio proteste. C'est faux. *« Presque tout ce qui concerne le camp a nécessité peu de prises. En général, quand Stanley est amené à faire soixante-cinq ou soixante-dix prises, c'est que l'acteur ne sait pas bien son texte ou n'a pas trouvé le bon rythme. »*

Sa mère a-t-elle vu *Full Metal Jacket* ? *« Oui. Elle en a eu des cauchemars pendant une semaine. Elle est maintenant très fière de moi, mais je la soupçonne d'être plus heureuse de me voir interviewé à la télé que de m'avoir vu me faire sauter la cervelle dans les chiottes d'une caserne. »*

Onofrio se rappelle le tournage de cette scène terrible : *« Ça vous surprendra peut-être, j'ai eu le sentiment que Stanley me laissait faire ce que je voulais. Là réside aussi son génie. Il m'a simplement dit : Vince, il faut que ce soit large, très large, très ample, mais pas truqué. Il faut que ce soit réel. Vrai. Que comptes-tu faire ? J'ai pensé à un animal coincé, le dos au mur. Je me suis fait projeter des documentaires sur les animaux, j'ai vu et revu une séquence particulière, cherchant à déceler à quel moment précis cet animal choisissait entre la fuite et l'affrontement. C'est ce que je cherchais à transposer sur un plan humain. Stanley m'a donné pour cela tout le temps du monde. »* C'est-à-dire ? Il sourit : *« Une heure. »*

Parallèlement à *Full Metal Jacket*, on peut, sur les écrans américains, entrevoir un Vincent d'Onofrio radicalement différent dans *Adventures in Baby Sitting*, de Chris Columbus (il y est une sorte de dieu viking, cheveux blonds et longs, tout en muscles), et dans deux épisodes *d'une série télévisée* (respectivement, un tueur de 120 kilos et un jeune attardé mental injustement accusé de meurtre). En attendant une probable nomination aux oscars, *il est question* qu'Onofrio incarne... *Elvis* dans une mini-série télé, tirée des mémoires de Priscilla ex-Presley...

HENRI BÉHAR.

Matthew Modine : « Jouer, c'est comme déménager »

« CE que j'ai trouvé de plus humiliant dans Full Metal Jacket ? *De me faire passer le crâne à ras. »* Matthew Modine, le Birdy d'Alan Parker, le Joker de Stanley Kubrick, se passe une main nerveuse dans les cheveux, qu'il porte longs à nouveau.

Il a le regard droit, clair, amène. La voix soft. L'homme est un doux. *« Pourtant les gens vous traitent différemment lorsque vous arrivez avec le crâne tondu. Vous faites peur. »*

Matthew Modine, vingt-sept ans, 1,90 m, tout en angles. Sept films en moins de quatre ans, mais sept auras différentes, parfois opposées. Amoureux binoclard et transi de Rosanna *Arquette dans Baby, it's you*, de John Sayles (son premier film, en 1983), adolescent à problèmes dans le *Steamers*, de Robert Altman, évadé du bagne et frère d'un Mel Gibson amoureux de Diane Keaton dans *Mrs. Soffel*, de Gillian Armstrong, inédit en *France, homme-oiseau aspirant à* un envol vers la liberté *(Birdy*, d'Alan Parker), « marine » tourmenté dans *Full Metal Jacket*.

Joker, son personnage, n'est *pas le héros-type* d'une narration conventionnelle. *« Au début, on se dit : voici le personnage que je vais suivre, auquel je vais m'identifier. Et puis, tout d'un coup, voilà qu'il se joint à la meute et frappe sauvagement le gros Leonard* [Vincent d'Onofrio]. *Comment dès lors continuer de s'identifier à lui ? »*

Dans les trois films les plus déterminants de sa carrière — *Steamers, Birdy, Jacket*, — Modine s'est retrouvé plongé dans la guerre du Vietnam. *« Oui, j'ai grandi avec cette guerre*, reconnaît-il, *trois de mes frères et une de mes sœurs l'ont faite. C'est incroyable, pour nous, elle relevait du jeu télévisé. On comparait le nombre de morts de part et d'autre : on en a perdu dix, ils en ont perdu cent : on a gagné... »*

Retour d'un voyage à Berlin-Est où il *découvre*, à la suite de Sting, que les Russes ont eux aussi des enfants, que des millions sont morts dans la lutte contre Hitler (ce qu'on s'était bien gardé de lui apprendre à l'école), Matthew Modine rejette le rôle principal de *Top Gun* qui joue sur le vieux fantôme de la guerre froide.

Marié et père d'un garçon de deux ans, Modine a toujours voulu être un acteur. Il est le plus jeune *d'une famille de cinq enfants*. Son père administrait des drive-in, dans l'Utah et ailleurs. (Il dirige maintenant un marché aux puces au sud de la Californie.)

Il déménageait souvent au hasard des drive-in à gérer. *« Faire un film*, dit-il, *c'est comme déménager périodiquement. »*

Lorsqu'il quitte le giron familial, il devient ouvrier-électricien dans l'Oklahoma, chauffeur de taxi dans le Connecticut, et atterrit à Manhattan, brûlant de devenir acteur. Son premier employeur : *un restaurant français à l'enseigne* « Au naturel ». *« Je travaillais dans les cuisines, j'étais le champion de la salade mixte. »*

Il y a plus de deux ans, Stanley Kubrick lui fait parvenir par la poste le scénario de *Full Metal Jacket*. Surprise. Alan Parker confirme : *« Pendant le montage de* Birdy, *j'ai mis bout à bout quelques scènes-clés de Modine et les ai envoyées à Londres. »* Assemblage suffisamment convaincant pour que Stanley Kubrick renonce au comédien prévu pour le rôle et engage *Modine*.

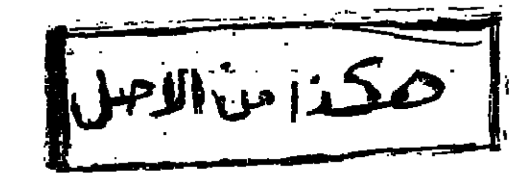
Lequel, dans le même temps, avalait en accéléré le manuel illustré du Kubrick intégral. *« On m'a fait parvenir toute une série de livres sur lui juste pour que « tu » saches bien à quoi tu t'engages, » mon pauvre ». J'ai tout entendu : qu'il avait loué un petit avion et fait asperger sa maison d'insecticide ; qu'il conduisait sa voiture avec un casque de footballeur sur la tête ; et bien d'autres choses encore, ce qui l'a bien fait rire. C'est un simple vieux gamin du Bronx. Il a beau avoir vécu en Angleterre depuis vingt-cinq ans, il a encore l'accent du Bronx. »*

H. B.

te, l'accalmie

Échecs





CINÉMA

« Les Incorruptibles », version De Palma

Légende à Chicago

Après Scarface, Al Capone – Brian De Palma poursuit la saga des grandes figures du crime. Mais ce sont les flics qui tiennent la vedette : Sean Connery et Kevin Costner. Et la star, c'est la ville, un Chicago mythique.

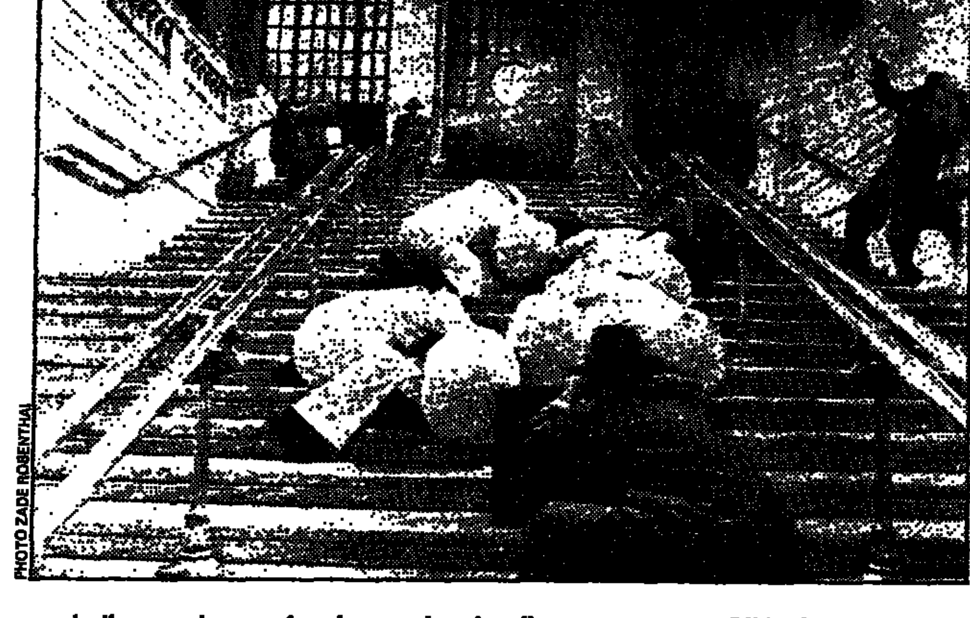


PHOTO ZADE ROSENTHAL

DANS la gare de Chicago, Eliot Ness attend l'arrivée par le train de minuit du comptable qui lui permettra de coincer Al Capone. Il sait que « les autres » sont là, et qu'ils veulent intercepter avant lui le témoin. L'abattre sans doute. Chaque personne qui passe est suspecte. Bientôt c'est minuit, le grand hall se vide. Une femme arrive, portant une lourde valise, poussant un landau dans lequel un bébé crie. Elle doit prendre le train et, pour ce faire, monter avec valise et landau le très haut escalier. Chaque marche demande un effort considérable. Le bébé ne cesse pas de hurler. Eliot Ness voudrait aider la femme, mais il ose à peine la regarder, car il risquerait de manquer son témoin.

Une seconde d'inattention, et c'est l'échec de son plan. La femme se débat, l'enfant crie. Eliot Ness n'entend plus que ces cris, ne voit plus que la valise qui brinqueballe, les roues du landau... La femme est à mi-chemin, et c'est insupportable. Il va l'aider, il l'aide. Quand ils parviennent enfin en haut de l'escalier, le train attendu arrive, les voyageurs traversent le hall. Coups de feu, affolement, poursuites, panique, Eliot Ness a lâché le landau... Qui redescend, rebondissant à chaque marche...

C'est une scène clou des *Incorruptibles*, version Brian De Palma (*Carrie, Body Double, Sœurs de sang, Dressed to Kill* entre autres, spécialiste du fantastique et grand admirateur de Hitchcock). Quand on lui demande pourquoi ce flamboyant hommage au *Cuirassé Potemkine*, il grogne *« Vous voulez frapper fort tout de suite, hein ? »* Puis il hausse les épaules : *« Et où j'aurais dû la placer cette séquence ? »* Ensuite il persifle : *« C'est une bonne idée visuelle d'Einsenstein, pourquoi ne pas s'en servir ? »* Enfin il explique : *« Si on se contente de montrer Eliot Ness qui attend, ça ne suffit pas, le suspense ne tient pas la durée. Il faut ajouter quelque chose à voir. »*

Le film a été présenté au Festival de Venise, puis à celui de Deauville (*le Monde* du 12 septembre) où Brian De Palma est venu ainsi que sa vedette Robert De Niro, qui, avant la projection de gala, a fait une apparition fort applaudie. Il compose un Al Capone poupin et rose, œil plissé, accent à couper au couteau, élégance de parvenu, grimaçant à l'excès : tout ce qu'une star peut faire quand elle accorde sa présence et tient à en donner pour le prix qu'on la paie.

Flics de charme

« Il est tellement star qu'il n'a pas besoin de donner d'interviews », grince Brian De Palma, qui, lui, a dû fournir et raconter à toutes les télévisions le pourquoi et le comment de ces *Incorruptibles*. Hargneux, il se cache derrière sa barbe et une caméro vidéo vissée à l'œil. Il reconnaît : *« Sans aucun doute, Robert De Niro a une aura. Quand on sait qu'il est là, les médias s'excitent. Pourtant depuis* Taxi Driver, *il n'a pas fait un seul succès commercial. Dans* le Parrain II, *la star était Al Pacino, avec qui j'ai tourné* Scarface, *que De Niro et Scorsese avaient refusé. Dans* les Incorruptibles, *il y a beaucoup de vedettes qui n'ont pas fait d'argent depuis des années. Sean Connery a eu de bons films, mais pas de grands succès populaires depuis James Bond. »*

Sean Connery est Malone, ripou désabusé, qui abandonne les subsides d'Al Capone pour rejoindre Eliot Ness. Moins par honnêteté que par intérêt pour le jeune homme intègre, dont il devient une sorte de mentor, bienveillant et cynique. Il lui sacrifiera sa vie dans un lent éclaboussement de sang. Par avance, Brian De Palma récuse toute accusation de violence et de misogynie. La violence, c'est vrai, en dépit du sang versé, des coups, des meurtres et des massacres, s'élève vers un lyrisme hautain, du plus pur style Brian De Palma, très aidé par la manière dont les comédiens entrent dans le jeu.

Naturellement, Sean Connery est magnifique. Il a juste ce qu'il faut de malice attendrie, de force, d'inquiétante intelligence. Et du charme, il en a à revendre. Mais dans ce domaine, il a un concurrent sévère : Kevin Costner, Eliot Ness athlétique et vulnérable, sensible. Rien à voir avec la figure abstraite, emblématique, présentée par Robert Stack dans le feuilleton le plus culte dans l'histoire de la télévision. Kevin Costner est beau, avec quelque chose d'encore adolescent dans sa dégaine de timide poussé en graine, dans la douceur un peu molle de ses traits, dans son sourire hésitant, irrésistible. Et dans sa naïveté. Il compte sur sa seule intransigeance pour coincer Al Capone. Mais il est rapide. Il comprend tout de suite ce que Malone lui apporte, et il lui fait confiance.

Le décor de la ville

« Malone, dit Brian De Palma, *a existé. Il gravitait autour d'Al Capone, et n'était pas flic. C'est un arrangement de David Mamet* (scénariste et dialoguiste) *qui a construit un caractère adapté aux péripéties. Comme Shakespeare a pu écrire* Richard III *à partir du personnage historique. »*

David Mamet a fait d'Eliot Ness un bon mari, bon père. Si on peut parler ici de misogynie, c'est que Mme Ness (Patricia Clarkson) est bien fadasse, et que les femmes d'une manière générale n'ont rien à faire. *Les Incorruptibles* est un film d'hommes, un film épique à la Sergio Leone. Brian De Palma met en place de somptueux tableaux dans une ville traitée comme un décor. La lumière traverse des verrières teintées, surchargées de dessins en volutes. Elle éclaire en oblique des rues renfoncées, figées entre des murs de briques sculptés. Elle se diffuse, à partir de lampes globes opalescentes et adoucit le rouge bordel des salons où se tient Al Capone.

L'histoire est cruelle, c'est vrai. Mais elle obéit si délibérément, si scrupuleusement aux codes du genre, que le film devient un hommage au polar urbain – comme le feuilleton est un hommage aux séries B des années 40. Brian De Palma se contente ici d'un clin d'œil à son grand maître Hitchcock.

Son film le plus personnel est peut-être bien *Phantom of the Paradise*, la légende de Faust déplacée dans le monde du rock, un film culte encore, et qui se maintient depuis près de vingt ans... Quand on en parle à l'auteur, enfin il s'anime. Il a l'impression d'avoir blousé les producteurs en réussissant un film fascinant qui montre comment peut s'exercer la fascination.

« Comment les gosses sont exploités par les reptiles qui rampent derrière la scène. Les gosses dans la salle et ceux qui chantent, qui croient à leur éternelle jeunesse et pensent que la gloire leur appartient. J'en ai rencontré de ces managers. J'ai toujours été frappé par la violence avec laquelle ils « dealent » avec le talent des autres. J'en connais un qui a signé les partitions de son poulain et a touché 75 % des droits. Et puis l'autre est mort. Brusquement son inspiration a disparu. Mais il s'en fichait, il avait eu le temps de ramasser des millions. Le monde du cinéma n'est pas tendre non plus, mais quand même, plus intelligent.

» Il n'empêche, on a du mal à imposer un sujet. Le fantastique est un bon alibi, mais je l'ai trop fait. Je cherche des sujets contemporains. Le tout est d'en trouver un qui ne provoque pas les protestations des comités des femmes, des boiteux, des animaux... Plus rien n'est permis, si ce n'est les E.T., qui n'ont pas encore leurs associations de défense. »

COLETTE GODARD.

L'ANNÉE DE LA DANSE

M. Léotard, ministre de la culture
et de la communication,
avait promis que l'année 1988 serait celle de la danse.
Il augmente les subventions – au point où elles en étaient,
il ne pouvait pas les diminuer.
Il a organisé des missions, préconisé la multiplication des écoles
et inaugure celle de Nanterre, destinée à l'Opéra de Paris.
Bâtiments et enseignements modernes.
Mais on ne verra plus les vieux beaux rôder du côté des petits rats.

Aide à la création

FRANÇOIS LÉOTARD a exposé, le mercredi 21 octobre en fin de matinée, les grandes lignes de sa politique de la danse, un domaine qu'il place au nombre des priorités de son ministère. Son projet ne s'agrémente pas de mesures spectaculaires, il s'efforce plutôt de mettre en place un plan de développement à long terme, qui prend en compte les besoins de la création contemporaine.

C'est dans cette optique qu'il a décidé de créer, au sein de la Direction de la musique et de la danse, une « délégation à la danse » dont il a confié la responsabilité à Brigitte Lefevre, ancienne responsable du Théâtre du Silence. Ce n'est pas encore la direction autonome souhaitée par la profession. Mais déjà cet organisme voit ses effectifs renforcés (quinze personnes en 1988) et doit bénéficier de moyens financiers et administratifs individualisés. Dans le même ordre d'idées, le ministre a décidé la création d'un Conseil supérieur de la danse dont il a confié la présidence à M. Maurice Eisner.

L'essor de la danse suppose des moyens financiers accrus. En 1988, son budget augmentera de 27 millions (+ 40 %), non compris la dotation du Ballet de l'Opéra. Cette somme sera répartie à parts égales entre les trois secteurs où le ministre entend agir : l'enseignement, la création, la diffusion.

La loi sur le développement des enseignements artistiques fait enfin entrer la danse à l'école. L'éducation nationale, jusqu'ici rétive, accepte le principe d'« intervenants » et d'ateliers dans les lycées et collèges.

Projets relancés

Pour l'enseignement privé, le ministre reprend le serpent de mer d'un projet de diplôme d'Etat et va en soumettre le texte à Matignon. L'enseignement de la danse (notamment de la danse moderne) est renforcé dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat (dotation de 3 millions de francs). La danse entre aussi en force dans les conservatoires nationaux avec la création d'un département à Lyon (11 millions pour la construction de locaux). A Paris, Jacques Garnier est chargé d'une mission d'études sur l'organisation d'un enseignement fort (classique et moderne) à La Villette.

Le projet d'une école de danse à Marseille est relancé (on peut regretter qu'elle soit consacrée exclusivement au classique). Pour ce faire, l'Etat propose à la ville une participation de 12 millions de francs. Enfin, l'école-pilote de Nanterre est mise à la disposition de l'Opéra de Paris.

L'aide à la création est diversifiée : aide aux projets (actions ponctuelles), aide aux compagnies indépendantes avec un budget majoré de 15 % (ce qui est encore faible par rapport aux besoins), aide à la création musicale et chorégraphique. Quatre millions supplémentaires sont affectés aux compagnies implantées, ce qui permet de renforcer les moyens de Maguy Marin, Dominique Bagouet et Jean-Claude Gallotta. Projet d'installation de Karine Saporta, à Douai, de Jean-Christophe Maillot, à Tours. Enfin, un centre de production créé à Orléans accueillera des chorégraphes en résidence.

Rapprochement avec l'audiovisuel

Pas de création sans diffusion. Un gros effort est entrepris dans ce sens avec un inventaire des lieux dans toute la France, des projets d'équipements de salles, une aide à la Maison de la danse à Lyon (450 000 F), une réflexion sur un projet de Maison de la danse à Paris (lieu d'accueil, de travail, de rencontres, d'archivage...), relance de l'action de l'ONDA (1) (+ 1 million), soutien accru au concours de Bagnolet...

Enfin, l'attribution de crédits déconcentrés aux directeurs régionaux du ministère devrait favoriser des opérations menées avec la participation de partenaires municipaux ou privés. Il est prévu aussi la création d'une fondation de la danse en faveur du mécénat, un rapprochement de la danse et de l'audiovisuel (productions d'émissions sur la Sept, introduction de la danse au Festival de Cannes, organisation du Centre de la danse et de l'image de Châteauvallon...).

En décrétant 1988 année de la danse, M. Léotard espère sensibiliser les collectivités, les élus, les médias et les inciter à soutenir un art particulièrement représentatif de notre temps.

M. M.

(1) Office national de diffusion artistique.

Trois bâtiments pour une école

C'est Christian de Portzamparc qui a imaginé l'architecture de l'école, isolée dans les nouveaux quartiers de Nanterre, comme une riche abbaye à l'abri du monde.

A quarante-trois ans, Christian de Portzamparc est désormais l'un des chefs de file de la nouvelle architecture française. Par « nouvelle », il faut entendre un genre multiforme, étiqueté, moderne, post-moderne ou tout ce qu'on voudra, mais qui rompt définitivement avec les stéréotypes mal bétonnés, vitrés ou fumés auxquels il avait fallu s'habituer jusqu'aux années 70. Portzamparc a beaucoup contribué à modifier ce mauvais paysage par un premier et élégant pied de nez, un château d'eau à Marne-la-Vallée, et surtout par des logements sociaux de la rue des Hautes-Formes, à Paris (1975-1979). Moins aboutie que la légende ne l'a depuis voulu, cette réalisation marquait cependant un tournant dans le traitement de la rue, dans les relations diplomatiques plus ou moins courtoises qu'entretiennent architecture et urbanisme.

Le logement est resté une de ses deux spécialités. L'autre, survenue un peu par hasard, est la musique et tout ce qui l'entoure. Il a ainsi construit le conservatoire du septième arrondissement ; il a failli construire l'Opéra de la Bastille, concours finalement remporté par le Canadien Carlos Ott ; il commence à présent les travaux de la Cité de la musique, à La Villette. Et il vient d'achever l'école de danse de l'Opéra de Paris.

Etude et détentes

L'école de danse devait s'inscrire sur un de ces sites sans âme, sans continuité, sans repères mais encombrés de masses disparates, que nous ont concoctés les urbanistes des banlieues et des villes nouvelles. Un bâtiment en L, abandonné depuis, devait venir caler l'école adossée aux collines verdoyantes du parc de Nanterre.

Dans l'école, un internat, en fait, devaient être réunis : 1) les logements des élèves ; 2) des salles de danse ; 3) des salles de classe. L'ensemble n'étant pas destiné, comme la pension Old Nick, à de bons ou mauvais petits diables, mais bien à d'exquis enfants et à de charmants jeunes gens brutalement plongés dans les exigences monacales de la danse, il fallait imaginer une sorte de Thélème à la fois radieuse et fermée, propice à l'animation comme au calme, à l'étude comme à la détente.

Le logement, la danse, les cours. Trois fonctions ? Réponse : trois bâtiments pratiquement autonomes, trois solutions radicalement différentes, pensées de manières distinctes, et tout cela pour le prix d'un CES ordinaire.

Les trois volumes, articulés autour d'un patio, sont eux-mêmes ponctués de zones de récréation, de repos, et l'ensemble forme ainsi un réseau extraordinairement urbain plein de surprises et de lumière. D'ores et déjà, les rapports de la « ville » alentour et de l'école se sont inversés. La ville, déchiquetée et dont les couleurs excessives tirent à hue et à dia, trouve finalement là comme un point de convergence, un centre blanc, évident et mystérieux, comme un palais marocain qui laisserait deviner son jardin. Ce n'est pas seulement une image : le patio central, haute cour vitrée sur toute la hauteur de l'école, paraît donner accès au parc de la ville. Eden rendu inaccessible à nos chers jeunes gens par un grillage.

Toute leur attention se portera donc, bon gré mal gré, sur l'élément majeur du triptyque, le bâtiment de la danse. Celui-ci reprend, en plus géométrique, le principe de l'ensemble. Soit quatre blocs distincts autour d'un axe central, ici un escalier, à la fois simple et magistral. Un de ces blocs est cylindrique, l'occasion, pour Portzamparc, de donner au profil général de l'école un de ces signaux que l'architecte affectionne, une sorte de tour de garde à la fois pittoresque et protectrice. Une grande salle de spectacle, dotée d'un plateau aux dimensions de l'Opéra, et qui ne nécessitait pas d'ouverture, a été enterrée, permettant autant de liberté et de lumière à cet ensemble voué aux joies et labeurs du danseur.

Une chaîne de signes

L'école de danse de l'Opéra de Paris a une complexité qui ne se laisse pas cerner par la description. Chaque fragment évoqué appelle l'évocation d'un autre fragment, l'architecture formant à la fois un tout et une chaîne de signes. A quoi se surajoutent d'autres signes purement visuels, qui sont une des marques de Portzamparc, sourires ou grimaces, selon qu'on aime ou non ce maniérisme taillé dans la masse. Hostiles à cette expressivité, d'autres courants de notre « nouvelle » architecture française font quelquefois bon marché du travail de Portzamparc, négligeant ce que cache de réflexion sur l'espace et la circulation ces sourires et grimaces.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

Une création de Louis XIV

En s'installant dans des bâtiments pilotes, pensés, conçus, par un architecte moderne, l'école de danse de l'Opéra de Paris rattrape son siècle.

UN des avantages de Nanterre sur lequel revient souvent Claude Bessy, directrice de l'école de danse de l'Opéra de Paris, est la possibilité qu'auront les élèves de s'aérer, de profiter d'un grand parc, de mener une vie saine, équilibrée. Avec son côté fonctionnel, très « clean », la nouvelle école de Nanterre est adaptée à la formation de jeunes danseurs sélectionnés, soumis à un travail rigoureux qui élargit leurs performances physiques.



Photos extraites du livre de Claude Bessy, *la Danse et l'Enfant.*

La métaphorse du petit rat, créature fragile et blafarde, sous-alimentée, glissant furtivement dans les couloirs du labyrinthe du Palais Garnier, appartient au passé.

C'est à Louis XIV que l'Opéra est redevable de son école. Après que Beauchamp, maître à danser du roi, en eut fixé les règles et codifié les pas, il devint nécessaire de former des artistes professionnels. A partir de 1713, les danseurs reçoivent un enseignement gratuit séparé de celui des chanteurs. Les cours ont lieu trois fois par semaine dans le magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise. Les enfants sont très tôt intégrés aux spectacles de ballets et soumis à une forte discipline.

Un univers sombre et exaltant

En 1860, l'école compte vingt-trois élèves répartis en sept classes. Ils apprennent la danse exclusivement.

D'où leur vient ce nom de petits rats ? Peut-être de leur première école, qui était un ancien grenier à grains, ou de leurs trottinements dans les combles où se tenaient les classes. Leur vie dans un univers à la fois sombre et exaltant, coupé du réel, a inspiré Benoît Levy pour son film *la Mort du cygne.* Tourné en 1938, sous le règne de Serge Lifar, il constitue un excellent reportage.

A côté d'Yvette Chauviré et de Mia Slavenska, engagées dans une rivalité d'étoiles, Janine Charrat incarnait Rose Souris, petite fille frêle et exaltée, prototype du petit rat.

Depuis la prise en main de l'école par Claude Bessy, en 1972, les conditions ont changé, mais l'esprit maison demeure ; quelque chose de conventuel, une formation sélective, vécue pendant sept ou huit ans par une petite communauté, le passage de l'enfance à l'adolescence avec, pour chacun, comme objectif d'être un jour sur scène celui qui capte tous les regards et tous les cœurs.

M. M.

Loïc Touzé : « Je ne danserai pas Giselle »

Il a fait ses classes à l'école de danse de l'Opéra sept ans durant. Il danse aujourd'hui dans la compagnie Monnier/Duroure.

« ENTRER à l'école de danse, *dit Loïc Touzé,* est rarement le fait d'une vocation. Pour moi, ce fut le hasard. Trois mois dans un cours pour corriger une scoliose. Après, quand on vous propose de s'inscrire pour entrer à l'Opéra, on ne dit pas non ; on n'a pas idée de ce que cela représente.

J'ai été pris à l'école à neuf ans. C'est seulement à vingt ans que j'ai consciemment décidé que je voulais danser, et choisi ce que je voulais danser.

En sortant, on est le produit d'une institution. On est conditionné pour être regardé, pour briller, devenir étoile. L'éducation – physique, esthétique, mentale, – correspond à un profil bien défini. La fin en soi, c'est une belle arabesque, une pirouette parfaite. C'est assez beau, mais, à vingt ans, je l'ai ressenti comme une atteinte à ma liberté.

L'école est un monde clos, une famille avec des amitiés fortes. Claude Bessy nous tient lieu de mère ; elle est aimée, crainte, détestée. J'ai gardé un souvenir ému des premiers cours avec Daniel Frank. Les autres professeurs sont eux-mêmes des produits de l'Opéra ; ils vivent avec leur angoisse de l'institution et leur nostalgie du passé. Ils sont là pour transmettre ce qu'on leur a transmis. Ils le font parfois durement. Plus tard, quand vous prenez des rôles, d'anciennes étoiles livrent quelques secrets par bribes, avec parcimonie.

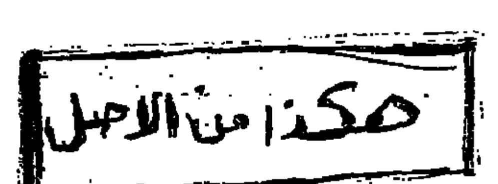
Je garde de ces années quelques souvenirs magnifiques. Les spectacles de dernière année sur scène, les galas, une tournée de l'école au Japon, où j'ai dansé *Arcade,* d'Attilio Labis, et *les Deux Pigeons,* avec Sylvie Guillem. Il y a aussi la magie des lieux, les couloirs sombres, l'odeur du bois, le fantôme. A treize ans, on séchait les cours pour explorer les sous-sols. Nous étions les chevaliers de la Table ronde. Dans les couloirs, on croisait les étoiles. J'ai peur que cela ne se perde à Nanterre. La nouvelle école risque de ressembler à un super-centre de sport, sans mystère.

Passer de l'école au corps de ballet, c'est comme entrer dans un lycée après la communale. Lorsque j'étais quadrille, j'ai eu mon premier rôle – un joueur de mandoline dans *Roméo et Juliette,* – et j'ai ressenti un malaise. Je n'étais pas à ma place. A partir du moment où l'on refuse la voie normale, on est seul. Passer au GRCOP (1) n'est pas tellement bien vu. Mais là, en travaillant avec David Gordon, j'ai senti qu'on me demandait quelque chose qui n'appartenait qu'à moi, pas seulement des gestes reproduits.

Après ? Le congé sans solde, un spectacle avec Carolyn Carlson au Théâtre de la Ville, trois semaines à New-York chez Nikolaïs. C'est dur, on perd ses amis, on déçoit sa famille, on abandonne la sécurité. Et puis il ne faut pas croire qu'en sortant de l'Opéra on peut tout danser ; j'ai arrêté de faire du joli. Je ne serai jamais le prince dans *Giselle.* Ce n'est pas une frustration. »

Propos recueillis par MARCELLE MICHEL.

(1) Groupe de recherches de l'Opéra.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Du 7 octobre au 3 janvier.

HOMMAGE A KASSAK. Les avant-gardes hongroises. Petit foyer. Jusqu'au 26 octobre.

VINCENT CORPET, MARC DESGRANDCHAMPS, PIERRE MOIGNARD, FRANÇOIS PERRODIN, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS, MICHEL VERJUX. Galeries contemporaines (rez-de-ch. Mezzanine). Jusqu'au 22 novembre.

DEUX ANS D'ACQUISITIONS DU CABINET DE LA PHOTOGRAPHIE AU MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE. Galerie du Forum (rez-de-ch.). Jusqu'au 26 octobre.

LIBERTÉS ET LIMITES : PORSCHE DESIGN. Galerie des Brèves du CCI. Jusqu'au 26 octobre.

LUCIO FONTANA. Cent œuvres des années 20 à 68. Musée. Jusqu'au 11 janvier.

GESTE D'ENCRE. Salle d'actualité de la BPI. Jusqu'au 2 novembre.

REBUS-OBJET ou quand les choses se prennent pour des mots, de M.-H. De Larminat. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 décembre.

CENSURES. De la Bible aux larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2e étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

FAIRE LA VILLE EN SUÈDE. Centre d'information du CCI. Du 21 octobre au 30 novembre.

MEMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Du 21 octobre au 18 janvier.

Musées

FRAGONARD. Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 28 F ; le samedi : 20 F. **TRÉSORS DES PRINCES CELTES.** Du 22 octobre au 15 février. Entrée : 22 F ; le samedi : 15 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. Jusqu'au 22 h.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

A LA DÉCOUVERTE DE L'OUEST AMÉRICAIN. Grand Palais. Tous les jours, de 10 h 30 à 18 h 30 ; le mercredi jusqu'à 23 h. Du 24 octobre au 8 novembre.

41e SALON DES RÉALITÉS NOUVELLES. Grand Palais. Avenue Winston-Churchill (42-56-45-11). Tous les jours de 10 h à 18 h 30. Du 23 octobre au 8 novembre.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier ; Expositions-dossiers (1913) : Le théâtre des Champs-Élysées, Eugène Boudin. Dessins inédits. Du 27 octobre au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. **SOLEIL ET OMBRES.** L'art portugais du XIXe siècle. Du 20 octobre au 3 janvier. Musée du Petit Palais, Avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Du 10 octobre au 3 janvier. **L'IMAGINATION NOUVELLE : LES ANNÉES 70-80.** Jusqu'au 22 novembre. Musée d'Art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

ESPAGNE 1987. DYNAMIQUES ET INTERROGATIONS. Musée d'art moderne. ARC (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 novembre.

LES REGALIAS. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les « Honneurs de Charlemagne ». Le Louvre (42-60-39-26). Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 11 janvier.

L'ESTAMPE EN FRANCE DU XVIe AU XIXe SIÈCLE. Bibliothèque nationale, galerie Mansart et salle Montreuil, 58, rue de Richelieu. Jusqu'au 2 novembre.

IAN HAMILTON FINLAY. Galerie de l'Estampe contemporaine, Bibliothèque nationale, Rotonde Colbert, 4, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-13). Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

LE MONDE A L'ENVERS DANS LE TRÉSOR DES CONTES D'HENRI POURRAT. Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully (42-72-33-14). Sauf dimanche et le 2 novembre, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 novembre.

VERGENNES (1719-1797) et la politique étrangère de la France à la veille de la Révolution. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SCULPTEURS DE RÊVES-L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 11 novembre et le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Du 8 octobre au 30 décembre.

GAMMA : 20 ANS. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson. Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 16 novembre.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.

RARES AFFICHES 1900 des collections du musée. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 9 novembre.

TRÉSORS DU TIBET, région autonome du Tibet-Chine. Muséum national d'histoire naturelle. Galerie de botanique, 18, rue Buffon (43-36-14-41). Entrée : 25 F. De 11 h à 18 h 30 ; Samedi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

L'ART DE LA RELIURE (XVIe-XVIIIe siècle). Conservatoire national des arts et métiers. 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

NATALIA DUMITRESCO-ALEXANDRE ISTRATI. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Entrée : 18 F. Jusqu'au 18 octobre, de 12 h 30 à 18 h (Fermé lundi et mardi).

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ARCHITECTURE A DÉCOUPER. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Jusqu'au 31 octobre.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 2 novembre.

ESPACE FRANÇAIS. Vision & Aménagement, XVIe, début XIXe siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

ÉLÉPHANTILLAGES. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

LA LUMIÈRE DÉMASQUÉE. Jusqu'au 2 novembre. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 18 h ; mercredi, de 12 h à 21 h ; Samedi, dimanche et jours fériés, de 12 h à 21 h.

MARC ALLÉGRET : CARNETS DU CONGO. Jusqu'au 2 novembre. Musée des Arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (45-33-16-00) et **ALGÉRIE, EXPRESSIONS MULTIPLES.** Jusqu'au 4 janvier 1988.

Centres culturels

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

CORBU VU PAR. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 7 novembre.

L'ESPRIT NOUVEAU, LE CORBUSIER ET L'INDUSTRIE, 1920-1925. Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 31 octobre.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

HOMMAGE A KASSAK. Institut hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). Jusqu'au 11 novembre.

LE SYMBOLISME-LE RÉALISME. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

RAFAEL BORDALO PINHEIRO et la société de son temps. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-83). Du 20 octobre au 22 décembre.

DU GOUT ET DES COULEURS. Centre national des arts plastiques. 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Du 22 octobre au 8 novembre.

SCULPTEURS DE REVE. L'ATELIER BUSATO. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Tous les jours de 12 h à 18 h (sauf les 11 novembre et 25 décembre). Jusqu'au 30 décembre.

GEORGES BIGOT. Il y a cent ans un artiste français au Japon. Mairie du VIe. Salon du Vieux-Colombier, 78, rue Bonaparte (43-29-12-78). Sauf le dimanche de 11 h 30 à 18 h ; les samedis de 11 h 30 à 17 h. Jusqu'au 24 octobre.

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. Maison de la poésie (42-36-27-53), 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

DIVERGENCES-CONVERGENCES. Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 6 novembre.

LE DÉCOR DES BOUTIQUES PARISIENNES. Mairie du XVe arrondissement, 31, rue Péclet (42-72-93-41). Jusqu'au 28 octobre.

CHEMIAKIN. Trianon de Bagatelle, Bois de Boulogne. Tous les jours de 11 h à 18 h (42-76-49-61). Jusqu'au 1er novembre.

BIENNALE DU BIJOU PRÉCIEUX/SEMI-PRÉCIEUX. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). De 13 h 30 à 20 h, du mardi au samedi. Jusqu'au 12 novembre.

LES GRANDES GARES PARISIENNES AU XIXe SIÈCLE. Mairie du Xe arrondissement, 72, rue du Fg-Saint-Martin. Jusqu'au 1er novembre.

Galeries

DOUZE ANS D'AGE. DATES ET REPÈRES D'ARTCURIAL. Jusqu'au 14 novembre. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16).

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Échaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre).

JENNY HOLZER, LOUISE LAWLER, KEN LUM. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quincampoix (432-77-38-87). Jusqu'au 17 novembre.

ALEJANDRO. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'à fin novembre.

ANDRÉ ARBUS. Galerie Eric-Philippe, 25, rue Véro-Dodat (42-33-28-26). Jusqu'au 18 novembre.

HUGUETTE ARTHUR-BERTRAND. Galerie d'art contemporain, 13, rue Mazarine (42-25-90-84). Jusqu'au 31 octobre.

GEORGES AUTHAR. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine. Jusq'au 1er novembre.

FRANCIS BACON. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 novembre.

CHRISTIAN BERARD. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 12 décembre.

GÉRARD BÉRINGER, Portraits d'apparat. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 novembre.

PETER BRIGGS. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 octobre.

LE CORBUSIER, 1886-1965. Galerie Denise-René, 196, bd St-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 14 novembre.

LEONARDO CREMONINI. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Du 22 octobre au 28 novembre.

DADO. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN DUBUFFET. Non-Sens. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 7 novembre.

PHILIPPE DUFOUR. Galerie Guthaw-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 octobre.

RENÉ DUVILLIER. Galerie Mostini, 18, rue de Seine (43-25-32-18). Du 8 octobre au 7 novembre.

JEAN EDELMANN. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 31 octobre.

ADRIENNE FARB. Galerie B. et G. Zurcher, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 15 novembre.

IAN HAMILTON FINLAY. Pastorales. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-00). Jusqu'au 9 novembre.

ASPECTS DE FRAGONARD, Peintures, dessins, estampes. Galerie Cailleux, 136, rue du Fbg-Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 7 novembre.

GASIOROWSKI. Galerie Adrien Maeght. 42-46, du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

OSCAR GAUTHIER. Peintures des années 50. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 31 octobre.

GERARDDIAZ. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 21 novembre.

BAU GESTE. Galerie Loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 14 novembre.

GOLUB. Galerie Darthea Speyer, 6, rue J.-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 1er novembre.

ALAIN GROSAJT. Galerie Nane Stern. 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 14 novembre.

A. HOCKELMANN. Masques, animaux, filles. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 7 novembre.

ALAIN JACQUET. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN-PIERRE JOUFFROY : La figure du corps. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-71). Jusqu'au 12 novembre.

LAPICQUE. Mythologie marine. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

FRANCIS LIMERAT « Papiers ». Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 31 octobre.

LOIC MADEC. Termesses-Kalekol. Galerie Lamaignère-Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 15 novembre.

MARIA MANTON. Œuvres abstraites de 1948 à 1953. Galerie Callu Mérite, 17, rue des Beaux-Arts (46-33-04-18). Jusqu'au 31 octobre.

HOMMAGE A MARFAING : Gravures : Galerie Biren, 31, rue Jacob (42-60-25-30), jusqu'au 31 octobre. Peintures récentes : Galerie Clivage, 46, rue de l'Université (42-96-96-57), jusqu'au 31 octobre.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins, 1931-1963. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 31 décembre.

MICHAUX. Galerie Di Meo. 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 novembre.

OLIVIER O. OLIVIER (Pastels). Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 31 octobre.

KLAUS RINKE. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 14 novembre.

ROTELLA 1965-1987. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18) Jusqu'au 31 octobre.

GASTON-LOUIS ROUX. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 5 décembre.

SARMIENTO. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 21 novembre.

SAURA. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 14 novembre.

PATRICK SAYTOUR. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 31 octobre.

CHARLES SIMONDS. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 7 novembre.

SOTO. Galerie Gilbert-Brownstone & Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 14 novembre.

ROBERT STANLEY. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 15 novembre.

TITUS-CARMEL. Ecritures/Gravures. Galerie La Hune. 14, rue de l'Abbaye, place Saint-Germain-des-Prés (43-25-54-06). Jusqu'au 12 novembre.

TYSZBLAT. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Du 22 octobre au 28 novembre.

En région parisienne

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Albert Ayme. Centre culturel Gérard-Philipe. Rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 21 novembre.

CRÉTEIL. Parcours. Rétrospective de J.-P. Lebeuf'ch. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

FRESNES. Antoine de Bary. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (48-68-08-05). Du 24 octobre au 24 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Philippe Favier. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (46-42-33-76). Du 24 octobre au 24 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. R. Monnier, J. Noël, N. Herbel, J. Degottex. Centre d'art contemporain. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Du 21 octobre au 6 décembre.

JOUY-EN-JOSAS Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Pereire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

LA VARENNE. Raymond Hains. Musée. Villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). Du 24 octobre au 24 décembre.

MEAUX. Erika Magdalinski. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (64-34-84-45). Du 24 octobre au 24 décembre.

MEUDON. Le jour et la nuit. Hommage à Bourdelle. Musée d'art et d'histoire (45-34-75-19). Jusqu'au 22 novembre. Gloria Friedman. Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Du 24 octobre au 24 décembre.

MELUN. Antoine Perpere. Musée de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (64-39-17-91). Du 24 octobre au 24 décembre.

MONTROUGE. Aki Kuroda ; Susana Solano. Galerie Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-67-73). Jusqu'au 14 février 1988.

PONTOISE. GEORGES MANZANA-PISSARO. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 22 novembre. – Emile Gilioli (sculptures & dessins). Musée Tavet Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 22 novembre.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. « La Graufesenque, un village de potiers gallo-romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 14 décembre. DENIS LAGET. Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Du 24 octobre au 24 décembre.

SAINT-OUEN. Jean-Michel Alberola. Musée parc Albel-Mézières, 12, rue Albert-Dhalenne (42-54-65-79). Du 24 octobre au 24 décembre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Michel Verjux. Salle des Pas-Perdus, dans la gare (30-50-82-21). Du 24 octobre au 24 décembre.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Daniel Pontoreau. Ferme de Coulevrain. Bourg de Savigny (64-41-75-15). Du 24 octobre au 24 décembre.

VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique. Musée municipal Alphonse-Georges-Poulain (32-21-28-09). Du 24 octobre au 10 janvier.

En province

ARRAS. « Du construit à la lettre » Galerie 30 (1975-1987) : Centre culturel Noroît, 9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 8 novembre.

BEAUVAIS. Hommage de l'Oise à Corot. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 novembre.

BESANÇON. Dessins de sculpteurs anglais depuis Henry Moore. Musée des beaux-arts et d'archéologie, 1, place de la Révolution. Jusqu'au 15 novembre.

BIGNAN. Tony Brown « sculptures & chimères ». Domaine de Kerguehennec (97-60-21-19). Jusqu'au 15 novembre.

BORDEAUX. José Maria Sicilia (Peintures de 1987). Cristina Iglesias, Juan Munoz, Susana Solano (Sculptures de 1987). CAPC, Musée d'arts contemporains, Entrepôts Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 novembre.

CALAIS. Les cultes funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Du 24 octobre au 3 janvier.

CHATEAUROUX. Titus-Carmel. Les Cordeliers. Jusqu'au 2 novembre.

FONTEVRAUD. « Ateliers internationaux des Pays de la Loire 1987 ». Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire, Abbaye royale de Fontevraud (41-51-79-30). Jusqu'au 1er novembre.

GRENOBLE. Joseph Beuys (aquarelles), Gerrit van Bakel (la pensée figurative). Centre national d'art contemporain. Magasin site Bouchayer Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 29 novembre.

LABEGE INNOPOLE. Collection Agnès & Frits Becht. Centre régional d'art contemporain Midi-Pyrénées (61-80-18-21). Jusqu'au 8 novembre.

LA ROCHE-SUR-YON. 1965-1987 de l'Arte Povera dans les collections publiques françaises. Musée, rue Georges-Clemenceau (51-05-54-23). Jusqu'au 10 novembre.

LYON. Octobre des Arts : Sol Lewitt ; M. Merz ; M. Nordman ; P. Kirkeby. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du président-Edouard-Herriot. Jusqu'au 23 novembre ; Marco Bagnoli. Palais des beaux-arts, 20, Place des Terreaux. Jusqu'au 23 novembre ; Gloria Friedman. Maison de Lyon. Place Bellecour. Jusqu'au 14 novembre ; Roche-Pontheu. Auditorium, 149, rue Garibaldi. Jusqu'au 14 novembre ; Contemporary Photographic Portraiture. ELAC, Centre d'Echanges de Perrache. Jusqu'au 23 novembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chefs-d'œuvre néo-impressionnistes. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 février.

MARSEILLE. Tanis, « L'or des Pharaons » — Luna Proxima : photographies de Henry Lewis. Jusqu'au 30 novembre ; Alfred Lombard. Jusqu'au 28 novembre. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92) ; Peindre dans la lumière de la Méditerranée. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 20 décembre.

MULHOUSE. « Otto Tschumi 1904-1985 ». Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 15 novembre.

NANCY. Henry Laurens (1885-1954), Autour d'une acquisition : la Grande Femme au miroir, 1929 (sculptures, dessins, gravures). Musée des beaux-arts, place Stanislas (83-37-65-01). Jusqu'au 15 décembre.

NANTES. Giulio Paolini. De l'atelier à l'exposition. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). 15 décembre.

NICE. Didier Vermeiren. Centre national d'art contemporain. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 décembre.

ROCHECHOUART. Raoul Hausmann à Ibiza ; David Tremlett. Musée départemental d'art contemporain. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 décembre.

SAINT-QUENTIN. Autour du Psautier de la Reine Ingeburge. Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue A.-Lécuyer (23-64-06-66). Jusqu'au 14 décembre.

SAINT-PRIEST. « Arnulf Rainer ». Galerie municipale d'art contemporain, centre culturel Théo-Argence, place Ferdinand-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 8 novembre.

STRASBOURG. « L'Amour de l'art — Le goût de deux amateurs pour le baroque italien ». Musée des Beaux-Arts (88-36-30-41). Jusqu'au 22 novembre.

TOURCOING. Antoine Semeraro 1976-1987. Musée des beaux-arts, 2, rue Paul-Doumer. Jusqu'au 16 novembre.

TOULOUSE. Miro, sculptures. Musée d'art moderne. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 15 décembre.

TOURS. Victor Laloux, architecte. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 6 décembre.

TROYES. Raymond Hains « Paris-Paris ». Galerie Passages, 3, rue Vieille-Rome. Jusqu'au 25 novembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. « La nouvelle peinture allemande dans la collection Ludwig-Aix la Chapelle. Musée d'art moderne. Jusqu'au 22 novembre 1987.

VILLEURBANNE. « Luciano Fabro ». Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 30 novembre.



DECARIS

هكذا من الأصل

THÉATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

KOMACHI FUDEN, Maison des cultures du monde (45-44-72-30), 20 h 30 (21 au 25).

TRIPTYQUE, Centre Pompidou (42-77-12-33), 20 h 30 (21).

MA CHERE ROSE, Poche (45-48-92-97), 21 h (21).

GUIRRY, Blancs-Manteaux (48-87-15-84), 21 h 30 (21).

LA PRINCESSE ET LE MARCHAND, Atalante (46-06-11-90), 20 h 30 (22).

LA DESCENTE D'ORPHEE, Dejazet (42-74-20-50), 21 h (22).

LE PYROMANE, Petit Odéon (43-25-70-32), 18 h 30 (27).

LES DINDONS DE LA FARCE TRANQUILLE Comédie de Paris (42-81-00-11), 21 h (27).

LES SEPT MIRACLES DE JESUS, Rond-Point (42-56-60-70), 18 h 30 (27).

ANTOINE ET CLEOPATRE, Rond-Point, (42-56-60-70), 21 h (27).

COMME ON REGARDE TOMBER LES TUILES, Théâtre 13 (45-88-16-30), 20 h 45 (27).

ZINGARO, Chapiteau (180, avenue Daumesnil), 20 h 45 (27).

Les salles subventionnées

OPERA (42-42-57-50) : jeu, ven., lun. à 19 h 30 ; sam. à 14 h 30 et 20 h 30 : Magnificat.

SALLE FAVART (42-96-06-11) : mar., à 19 h 30 : le Triptyque, de Puccini ; Concert : Concert Mozart, dir. Lothar Zagrosek (avec les artistes de l'Orchestre national de l'Opéra.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) : au Théâtre de la Porte-Saint-Martin (lun.) : 20 h, sam. 14 h 30 et 20 h, dim. 14 h 30 : Dialogues des carmélites ; à la salle Richelieu : dim. à 20 h 30 : Polyeucte ; lun., à 20 h 30 : les Femmes savantes ; jeu., à 20 h 30 : Turcaret ; mer., ven. à 20 h 30 : Monsieur chasse ! ; au Théâtre Montparnasse, Grande Salle (lun.) : 21 h, sam., à 18 h 30 et 21 h 15, dim., à 15 h 30 : Autres horizons ; Petit-Montparnasse (lun.), 21 h, dim. à 15 h 30 : C'était hier.

CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Foyer (lun.) : 20 h 30 ; dim. 15 h ; mar. à 14 h 30 et 20 h 30 : Ruggero dell'aquila bianca (spectacle de marionnettes italiennes) ; Théâtre Gémier (lun., mar.) : mer. à 14 h 30 et 20 h 30 ; jeu., ven. à 20 h 30 ; sam. à 15 h et 20 h 30 ; dim. à 15 h (dern.) : Le Chat botté.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32) Relâche jusqu'au 31 octobre.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) mar. à 18 h 30 : Le Pyromane, de J.-M. Pélaprat.

TEP (43-64-80-80) (dim. soir, lun.), 20 h 30 + jeu. 19 h et dim. 15 h : Entre passions et prairie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Mer. à 10 h et 14 h : Séminaire « Faire la ville » ; de 14 h 30 à 16 h 30 : Métamorphoses (jouer avec son image) ; Jeu à 18 h 30 : Polices privées ; à 18 h 30, Ernst Gombrich ; à 21 h, Nouvelles familles ; Vendredi à 19 h, Voix des pères ; 21 h, vie des saints ; samedi à 19 h, Narration d'équilibre ; Cinéma du musée ; lundi à 18 h 30 : Les interactions avant-gardes ; 21 h, Autour de Jean Douchet ; Cinéma-vidéo : Vidéo-information (mar.) à 13 h, Computer club, réal. BBC ; 16 h, Long Bow, de C. Hinton, R. Gordon. 19 h, Malouines, histoire de trahison, de J. Denti ; Vidéo-musique (mar.) : 13 h, La France des années 30, de R. Manthoulis ; 16 h, la Fanciulla del West, de Puccini ; 19 h, Manon, de Massenet : Cinéma du musée (lun., mar.) 15 h, Happenings, de C. Oldenburg ; 18 h, Michel Nedjar, cinéaste ; Salle Jean Renoir : mer. et dim. à 18 h, documentaires censurés en France depuis 1950 : thème : l'anti-colonialisme ; Concerts-spectacles : (mar.) 20 h 30 ; Dim. à 16 h, Triptyque, de D. Likoudys (musique de I. Xenakis ; dir. Sylvio Gualda) ; Cinéma : Cycle de cinéma brésilien : se reporter à la rubrique cinéma cinémathèque.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS, 20 h ; sam. et dim. à 14 h 30 et 20 h : Kabuki : 4 siècles de tradition populaire au Japon (traduction simultanée). Concerts : Lundi à 18 h 30 : R. Lodéon ; J.-C. Cocarelli (Tchaïkovsky, Chopin, Beethoven, etc.) ; à 20 h 30 : The English Chamber Orchestra. Mitsuko Uchida (Mozart).

THEATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Mer., ven. à 20 h 45 ; dim. à 17 h 30 : Dans la jungle des villes ; jeu., sam., mar. à 20 h 45 ; dim. à 14 h 30 : Baal.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (jeu.), 20 h 30, dim. 16 h et lun. 19 h 30 : Iphigénie.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), à la Piscine Deligny, 25, quai Anatole-France (75007 Paris) ; jeu., ven., sam. à 20 h 30 ; mer. et dim. à 15 h : Marionnettes sur eau du Vietnam ; 101, boulevard Raspail (45-44-72-30) : Du 21 au 24 à 20 h 30 ; le 25 à 17 h : Théâtre contemporain : Komachi Fuden, de Shogo Ohta, par le théâtre Tenkei Gekijo.

THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60) : Ouverture le 7 janvier 1988 avec le Public, pièce de F.G. Lorca.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D., L.) 20 h 30 : Derniers Chagrins.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 ; sam. à 18 h et 21 h : la Taupe.

ARCANE (43-38-19-70) (J.) 20 h 30 : Vous avez dit Offenbach, (dern. le 25).

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18) (D. soir, Mer.) 20 h 30, dim. 16 h : Elle lui dirait dans l'île.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.) 21 h, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h : Une chambre sur la Dordogne.

ATALANTE (46-06-11-90) (Mer., Dim. soir) 20 h 30, dim. 17 h : le Prince et le Marchand (à partir du 22).

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline (Fest. d'automne).

ATHÉNÉE (47-42-67-27) I. (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : les Acteurs de bonne foi. La méprise. Mar., mer., jeu., ven, sam. 18 h 30 : Elvira Jouvet 40. II. mar., mar., jeu., ven. 18 h 30, sam. 21 h : Fragments de théâtre I et II.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h 30 : l'Hypothèse (dern. le 25) (D. soir) 21 h, dim. 17 h : Clytemnestre (Fest. d'automne).

BOUFFES DU NORD (48-04-74-77) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 16 h : Dom Juan (dern. le 25).

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (S. D. L.) 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 30 : l'Excès contraire.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-03-35) (L.), 20 h : Bambino Bambino (dern. le 25).

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles (dern. le 24) ; 22 h : Derec (dern. le 24).

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre du soleil (43-74-24-08) Mer., jeu., ven., sam. 18 h 30 ; dim. 15 h 30 : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) (D.) 20 h 30 : Macbeth/le Sommeil (dern. le 24).

CIRQUE D'HIVER (47-00-12-25) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : On achève bien les chevaux (à partir du 28).

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69) Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 : Il Candelaio ou le Philosophe fessé. Galerie (D., L.) 20 h 30 : Barouf à Chioggia. La Ressserre (D., L.), 20 h 30 : Bérénice.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (S. D. L.), 21 h, sam. 19 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dindons de la farce tranquille (à partir du 27).

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Fleur de cactus.

CONFLUENCES (43-87-71-05) mer., ven., sam. 20 h 30, jeu. 18 h, dim. 15 h : Jean Vilar la bataille de Chaillot.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : Monsieur Masure.

DIX HEURES (42-64-35-90) (D. soir) 20 h 15, dim. 16 h : Cul sec ; 22 h 15 : Maman.

EDGAR (43-20-85-11) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

ÉDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) (S. D. L.) 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.

ESPACE CARDIN (42-66-17-81) (D., L.) 20 h 30 : Normal Heart.

ESSAION (42-78-46-42) (D., L.) 19 h : Illuminations ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 17 h : Poésie et absolu. ; (D. soir, L.) 18 h 30, dim. 15 h : la Chef-d'œuvre sans queue ni tête (à partir du 28).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-78-70-88) 21 h : les Premiers Mots (dern. le 24).

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D. L.) 21 h, sam. 20 h, 22 h : Au secours, tout va bien/les Inconnus.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h : l'Eloignement.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : Bretayal (en anglais).

GAVEAU (45-63-20-30) (D., L.) 19 h, sam. 15 h 30 : La petite chatte est morte ; Lun. 18 h 30 : Poésie française.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), I. (D.) 20 h 15 : Palier de crabes ; (D.) 22 h : Carmen Cru.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (L.) 20 h 30, dim. 18 30 : Société Barzouk.

GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 21 h : les Trois Jeanne/Arthur.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : le Lutin aux rubans ; 22 h 15 : Egarement (dern. le 24).

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Madame Sans-Gêne.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.). 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Lettre d'une inconnue.

KIRON' (43-73-50-25) les 21, 22, 23, 24, 20 h ; le 25 : Caméléon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Première Jeunesse.

LIERRE THÉÂTRE (45-86-55-83) 20 h 30 : Hommage aux jeunes hommes chics.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) I. 19 h 30 : Baudelaire ; II. 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Pieds dans l'eau.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53) (D., L.) 20 h 30 : l'Empereur s'appelle Dromadaire.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30) 20 h 30 : Komachi Fuden.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : En famille, on s'arrange toujours.

MARIE-STUART (45-80-17-80) (D., L.), 20 h 15 : Lady Strass (dern. le 24) ; 22 h : Sexfari.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.) 20 h, mat. dim. 15 h : Kean. Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.) 21 h, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Menteuse.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MÉNAGERIE DE VERRE (42-06-37-44) 21 h 15 : R. Furieux.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D., L.) 20 h 30, sam. 18 h 30, 21 h 30 : Double mixte.

MODERNE (48-74-16-82) (D. soir) 18 h 30, lun. 20 h 30 : Hamlet ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : J. Mailhot.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : Autres Horizons. Petite salle (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : C'était hier.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : Hello and goodbye.

ŒUVRE (48-74-47-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (Mer, D. soir) 20 h 30, dim. 15 h : Manoe ; 18 h 30 : Kleen.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h : l'Hurluberlu ; le 26, à 20 h 30 : Splendeurs et servitudes des séducteurs.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-10) mar., ven., sam. 20 h 30 ; mer., dim. 14 h ; dim. 17 h 30 ; sam. 15 h : l'Affaire du courrier de Lyon.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : Y'a bon bamboula.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : la Chasse aux corbeaux.

POCHE MONTPARNASSE (45-48-92-97) (D., L.) I. 19 h : Variations sur le canard ; 21 h, dim. 15 h 30 : Ma chère Rose. (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Reine mère.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, Sam. 18 h, Dim. 15 h : Crimes de cœur.

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Buffo ; (L.) 19 h, dim. 20 h 30 : la Dispute.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Un jardin en désordre.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L.) 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.) 20 h : Jango Edwards.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : le Baiser de la femme-araignée.

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01) (D.) 20 h 45 : la Faim.

TAI THÉÂTRE (42-78-10-79) I. jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Etranger ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; lun., mar. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : Huis clos ; jeu., ven., sam. 18 h, lun. 22 h : Voix-off (dern. le 24) ; jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h : La métamorphose.

THÉÂTRE DE FORTUNE (43-56-76-34) le 16, 21 h : Ça licencie chez Boudin frères.

THÉÂTRE DE PARIS (48-74-16-82) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Capitaine Fracasse.

THÉÂTRE DE PARIS-CENTRE (42-60-20-24), jeu., ven., sam., 21 h 15 : l'Amour triste ; jeu., ven., sam., 20 h 30 : Matou d'Pantruche.

THÉÂTRE DES ATELIERS (45-41-46-54) (D., L., Mar.) 20 h 30 : le Quotidien extraordinaire (dern. le 24).

THÉÂTRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : l'Étonnante Famille Brontë.

THÉÂTRE J.-L. BARRAULT-M. RENAUD (42-56-60-70), I. (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : J.-J. Rousseau ; (D., L.) 18 h 30 : Voix de S. Beckett ; II. (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : Dom Juan ; 18 h 30 : Les Sept Miracles de Jésus (à partir du 27).

THÉÂTRE 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Comme on regarde tomber les feuilles.

T. L. P. DEJAZET (42-74-20-50) (Mer., D.) 21 h + sam. 17 h, dim. 15 h : la Descente d'Orphée (à partir du 22).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 19 h : Violons dingues ; 21 h : S. Joly.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 19 h : Un cœur sous une soutane ; 20 h 30 : le Sous-sol.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D., L.), 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) lun. 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; mar. 23 h 30, dim. 22 h 15 : Halte au cul ; dim. 22 h 15 : Sketchs up ; 18 h 30 (sf S.) ; lun. 20 h 30 : Cosmos.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Derrière vous... y'a quelqu'une ; 22 h 30 : Joue-moi un air de tapioca.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), (D.) I. 20 h 15, sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : le Cabaret des chasseurs en exil ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : C'est plus show à deux.

CHEZ GEORGES (43-26-79-16) (D., L.) 23 h : Zaza.

CLUB DES POÈTES (47-05-06-03) (D.), 22 h : Festival de poésie insolite d'A. Allais à A. Frédérique.

LE GRENIER (43-80-68-02) (Mar., D., L.), 21 h 30 : J'assure à tes risques.

MAG'AIRS (43-25-19-92) (Mar. J.) 20 h 30, (V., S.), 22 h : Spectacles de chansons.

PETIT CASINO (42-78-36-50), (D.) 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (S., L.) 21 h 30 (S.), 21 h 30 et 24 h : Nos désirs font désordre ; 20 h : P. Pellerin ; 22 h 45 : Tie break.

TINTAMARRE (48-87-33-82), (D., L.) 20 h 15 : A. Lamy ; 22 h 15 : le Détournement d'avion le plus fou de l'année ; (S.) 15 h : la Timbale.

CINEMA

LES FILMS NOUVEAUX

FUCKING FERNAND. Film français de G. Mordillat. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

FULL METAL JACKET. Film américain de S. Kubrick. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

LES INCORRUPTIBLES. Film américain de B. de Palma. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (42-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

REPENTIR. Film soviétique de T. Abouladze. V.o. : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Galaxie, 13e, (45-80-18-03).

LA RIVIÈRE SAUVAGE. Film chinois de W. Tianming. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 21 OCTOBRE

16 h, Jeunesse, de G. Lacombe ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, l'Appel du Nord ; 21 h, The Virginian.

JEUDI 22 OCTOBRE

16 h, La nuit est à nous, de J. Stelli ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, What's His Name ? ; 21 h, la Rose du ranch.

VENDREDI 23 OCTOBRE

16 h, Croisières sidérales, de A. Zwoboda ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, The Warrens of Virginia ; 21 h, The Unafraid.

SAMEDI 24 OCTOBRE

15 h, la Maison dans la dune ; 17 h, restaurations : Tarakanova ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, Kindling ; 21 h, Carmen.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

15 h, Miquette et sa mère, de H.-G. Clouzot ; 17 h, restaurations : Train de plaisir, de L. Joannon ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, Chimmie Fadden Out West ; 21 h, Forfaiture ; Golden Chance.

LUNDI 26 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 27 OCTOBRE

16 h, Jericho, de H. Calef ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, The trail of the Lonesome Pine ; 21 h, The Heart of Nora Flynn.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 21 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, le Port de l'angoisse (v.o.) ; 17 h, le Grand Sommeil (v.o) ; 19 h 15, la Maîtresse, de V. Sjöman (v.o.s.t.f.).

JEUDI 22 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, la Rivière rouge (v.o.) ; 17 h 15, *Si bémol et fa dièse* (v.o.s.t.f.) ; 19 h 30, Roi, dame, valet, de J. Skolimowski (v.o.s.t.f.).

VENDREDI 23 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, Allez coucher ailleurs ; 17 h, la Captive aux yeux clairs (v.o.) ; 19 h 15, le Plus Vieux Métier du monde, de J.-L. Godard.

SAMEDI 24 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, The Ransom of Red Chief (sketch extrait de la Sarabande des pantins)) ; Chérie, je me sens rajeunir (v.o) ; 17 h, Les hommes préfèrent les blondes (v.o.) ; 19 h, les Espions sur la Tamise, de Fritz Lang (v.o.) ; 21 h, les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Mizoguchi (v.o.s.t.f.).

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, la Terre des pharaons ; 21 h 15, Rio Bravo (v.o.) ; 17 h, la Terre, de Y. Chahine (v.o.s.t.f.) ; 19 h 15, l'Opéra des gueux (v.o.).

LUNDI 26 OCTOBRE

15 h, Good Bye My Lady, de W.-A. Wellman (v.o.) ; 17 h, le Sang du flamboyant, de F. Migeat ; 19 h, hommage à

MARDI 27 OCTOBRE

Relâche.

BEAUBOURG (salle Garance) (42-78-37-29)

Cycle de cinéma brésilien

MERCREDI 21 OCTOBRE

14 h 30, Animando, de Magalhaes ; Os Saltimbancos Trapalhoes, de J.-B. Tanko ; 17 h 30 Os Paqueras, de Faria ; 20 h 30, Esta Noite Encarnarei no Teu Cadaver, de José Mojica Marins.

JEUDI 22 OCTOBRE

14 h 30 : Ravina, de Rubem Biafora ; 17 h 30, Brasilianas nº 1 : Sangue Mineiro, d'Humberto Mauro ; 20 h 30, Migrantes, de Joao Batista de Andrade ; Rio 40°, de Nelson Pereira dos Santos.

VENDREDI 23 OCTOBRE

14 h 30, Bonitinha Mas Ordinaria, de J.-P. de Carvalho ; 17 h 30, Brasilianas nº 2 ; Argila, d'Humberto Mauro ; 20 h 30, Aruanda, de Linduarte Noronha ; Rio Zona Norte, de Nelson Pereira dos Santos.

SAMEDI 24 OCTOBRE

14 h 30, Santuario ; O Cangaceiro, de Lima Barreto ; 17 h 30, Estorias da Rocinha, de José Mariani ; Sargento Getulio, d'Hermano Penna ; 20 h 30, Mémoires de prison, de Nelson Pereira dos Santos.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

14 h 30, Meus Oito Anos, d'Humberto Mauro ; Vidas Secas, de Nelson Pereira dos Santos ; 17 h 30, Bahia de Todos os Santos, de Trigueirinho Neto ; 20 h 30, Viramundo, de Geraldo Sarno ; O Bandido da Luz Vermelha, de Rogerio Sganzerla.

LUNDI 26 OCTOBRE

14 h 30, O Homen de Couro, de Paulo Gil Soares ; A Grande Feira, de Roberto Pires ; 17 h 30, Os Homens do Caranguejo, d'Ipojuca Pontes ; Quem é Beta, de Nelson Pereira dos Santos ; 20 h 30, l'Age de la terre, de Glauber Rocha.

H. Hawks : le Sport favori de l'homme (v.o.s.t.f.).

Les séances spéciales

AMARCORD (It., v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., mar. 18 h, dim. 13 h 50.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.), Studio Galande, 5e (43-74-72-71), t.l.j. 18 h 25.

CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), dim. 11 h 50.

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), ven. 0 h 30.

DOUBLE MESSIEURS (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 12 h 20.

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu. 18 h 30, lun. 16 h 30.

GILDA (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), sam. 19 h 45, lun. 20 h ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44), h. sp.

HOTEL DU NORD (Fr.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), sam. 19 h, jeu. 21 h, lun. 17 h.

JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.o.), Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LILI MARLEEN (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 17 h 35.

LOLITA (A., v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09), jeu., sam., lun., 19 h 50.

LOULOU (All., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. ven. 20 h, dim., 18 h.

LA MOUCHE (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 10.

POLTERGEIST (A., v.o.), Cluny-Palace, 5e (43-54-51-60), lun., mar. 12 h.

RADIO-TELEVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 21 octobre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Annie Cordy, Jean Lefebvre, le groupe Image, Frédéric Chateau, Phil Barney, Boy George, Cool and The Gang, Loop the loop. ▶ **21.45 Les oscars de la mode.** En direct de l'Opéra de Paris. Emission présentée par Yves Mourousi. Avec Stéphanie de Monaco, Carole Bouquet, Philippine Leroy-Beaulieu, Cecilia Noah, Arielle Dombasle, Carmel, Mylène Farmer, Jill Jones, Katia Ricciarelli, Annie Lennox. **23.40 Ciné-stars.** De Michel Denisot. Invités : Thierry Lhermitte, Christophe Malavoy, Mathilda May. **0.35 Journal. La Bourse. 0.50 Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin. *Les stylistes japonais.*

A 2

20.30 Magazine : La marche du siècle. De Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand. La vie interrompue. **22.00 Football.** Coupe d'Europe de l'UEFA : Toulouse-Leverkusen (en différé, de Toulouse). **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Histoires courtes :** L'ombre de Marie, de Martin Pierlot.

FR 3

20.35 Théâtre : Le malade imaginaire. Comédie en trois actes de Molière ; mise en scène de Jean-Laurent Cochet. Avec Jacques Charron, Georges Descrières, Jean-Noël Sissia, Bérangère Dautun, Jacques Toja, Françoise Seigner, Jacques Eyser. **22.20 Journal. 22.45 Commission nationale de réflexion sur le Code de la nationalité.** En direct du Palais des congrès.

CANAL PLUS

20.20 Football, en direct de Toulouse. Coupe d'Europe UEFA. *Toulouse-Bayern de Leverkusen.* **22.30 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Je hais les acteurs** ■■ Film français de Gérard Krawczyk (1986). Avec Jean Poiret, Michel Blanc, Bernard Blier, Michel Galabru, Pauline Lafont, Dominique Lavanant. **0.00 Cinéma : les Jeux de Satan** ■ Film américain de Sidney Lumet (1973). Avec James Mason, Robert Preston, Beau Bridges, Ronald Weyand. **1.35 Série : Rawhide. 2.25 Documentaire : Hawaii, côte nature.**

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission de Stéphane Collaro. Avec Carlos, Cicciolina, David Hasselhoff, Martin Lamotte. **21.50 Série : La loi de Los Angeles. 22.40 Série : Arabesque.** Rose blanche pour un tueur. **23.30 Série : Le renard.** Service entre amis. **0.30 Série : Max la menace.** L'appât. **0.55 Série : Les chevaliers du ciel. 1.25 Feuilleton :** *Le temps des copains.* **1.50 Série : La cloche tibétaine.** *Les chemins de l'espérance* (rediff.).

M 6

20.30 Série : Dynastie. Une ancienne histoire d'amour (1re partie). **21.20 Série : Falcon Crest.** Propos délibérés. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Série : Les espions.** Rêves de gloire. **23.15 Club 6.** Magazine de Pierre Bouteiller. **0.00 Série : Les têtes brûlées.** Porté disparu. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.** Jeanne Mas.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Voix de poète : Pierre Jean Jouve ; Débat : Peut-on, doit-on intervenir sur la langue ; Texte : Marcel Proust. **21.30 Communauté des radios publiques de langue française.** Société Radio-Canada. **22.00 Correspondances. 22.40 Nuits magnétiques.** Les scènes de ménage. **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 10 octobre à Angers) : Chukrum, de Scelsi ; Kassandra, de Mache ; Phonic-Design A + B, de Tosi, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Yves Prin ; 1er violon : Roland Daugareil. **23.07 Jazz club.** En direct du Petit Opportun : le trio du pianiste Jaki Byard.

Jeudi 22 octobre

TF1

14.45 Variétés : La chance aux chansons. Avec Marcel Merkes et Paulette Merval, Alain Merkes, Jack Lantier, Stéphane Chomont. **15.35 Quarté à Evry. 15.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Pour attraper le rat. **16.45 Club Dorothée. 17.00 Magazine : Panique sur le 16.** Mode, littérature, cinéma, théâtre, revue de presse et rubriques insolites. Avec Terence Trent d'Arby, Lohengrin, Résidence nocturne. **8.00 Série : Mannix.** La course dans la nuit. **19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.30 Football,** en direct de Marseille. Marseille-Hadjuk Slipt. (Match aller de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe). *21.30 Football : 2e mi-temps.* ▶ **22.20 Téléfilm : Ludovic Sanders, la reine de la jungle.** De *Peter Kassovitz.* Avec Bernard Lecoq, Christophe Ratandra, Martine Logier, Philippe Laudenbach. *23.50 Journal. 0.05 Permission de minuit.* Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A2

13.45 Magazine : Domicile A 2. De Liliane Bordoni, présenté par Marc Bessou. Avec Laurent Voulzy, Claude Chabrol, Dédé Saint-Prix ; à 13.50, feuilleton : A l'est d'Eden (1er épisode). **15.30 Feuilleton : Rue Carnot. 16.05 Magazine : Domicile A 2** (suite). **17.15 Récré A 2.** Mimi Cracra ; Récré à l'Opéra : La servante, de Pergolèse ; Lire, lire, lire ; Le sourire du dragon. **17.55 Flash d'informations. 18.00 Série : Ma sorcière bien-aimée.** Tante Cordelia. **18.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **18.50 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Avec Patrick Topaloff, Véronique Sanson, Bejo, Marie-José Vilor. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Jeu : Le bon mot d'A 2. 20.00 Journal. 20.25 INC.** Les robinets mitigeurs. **20.30 Cinéma : Comment se débarrasser de son patron.** ■ Film américain de Colin Higgins (1980). Avec Jane Fonda, Lily Tomlin, Dolly Parton, Sterling Hayden. **22.00 Magazine : Edition spéciale.** D'Alain Wieder et François Debré, présenté par Bernard Rapp. Thème : *La Bouse,* en duplex de la bourse de New-York, de Londres et de Tokyo. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle.** L'impasse du cauchemar (rediff.).

FR3

13.30 Magazine : La vie à plein temps. Présenté par Gérard Morel. Avec Passé simple, Thierry Geoffroy, Alphonse Boudard, Jacques Balutin, Daniel Prévost. **14.00 Magazine : Thalassa** (rediff.). **14.30 Documentaire : Un naturaliste en campagne.** Des générations d'arbres. **15.00 Flash d'informations. 15.05 Série : Sur la piste du crime.** Le témoin gênant. **16.00 Magazine : Dimension 3.** L'Occident existe-t-il ? **17.00 Flash d'informations. 17.05 Feuilleton : Ne mangez pas les marguerites.** 8e épisode : La chasse au canard. **17.30 Dessin animé : Croc-note show.** L'orgue de Barbarie. **17.35 Dessin animé : Belle et Sébastien.** Opération sauvetage. **18.00 Dessin animé : Mister T.** 8e épisode : Le mystère du poignard aztèque. **18.30 Feuilleton : La liberté Stéphanie.** De Georges Coulonges. Réal. : Marlène Bertin. Avec Agnès Torrent, Philippe Jutteau, Charlotte Bonnet (9e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. *19.55* **Dessin animé : Il était une fois la vie.** Le cœur. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30** *INC.* **20.35 Téléfilm : Ils ne tuent que leur maître.** De James Gladstone. Avec James Gardner, Katarine Ross, June Allyson, Peter Lawford. **22.20 Journal.** ▶ **22.45 Magazine : Océaniques.** Le cricket trobriandais (*Nouvelle-Guinée*), *de Gary Kildea et Jerry Leach.* **23.40 Musiques, musique.** Grande fugue, de Bach, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart, dir. Karl Munchinger.

CANAL +

14.00 Cinéma : Big Boss. □ Film chinois (Hongkong) de Lo Wei (1971). Avec Bruce Lee. **15.45 Cinéma : Un été pourri.** □ Film américain de Philip Borsos (1984). Avec Kurt Russel, Mariel Hemingway, Richard Jordan. *17.25 Cabou cadin. Denis la malice.* **17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies.** Avec *Michel Galabru. 18.25 Top 50. 18.50 Starquizz.* Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Tchouk Tchouk Nougat, Laurence Badie, Jean-Pierre Beltoise. **19.20 Dessin animé : Le piaf. 19.22 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et les Nuls. Invité : Sempé. **20.30 Cinéma : Double messieurs.** ■■ Film français de Jean-François Stévenin (1985). Avec Carole Bouquet, Yves Afonso, Jean-François Stévenin. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Sauvez le Neptune.** □ Film américain de David Greene (1977). Avec Charlton Heston, David Carradine, Stacy Keach. **23.50 Cinéma : Re-animator.** □ Film américain de Stuart Gordon (1985). Avec Jeffrey Combs, Bruce Abbott, Barbara Crampton. **1.15 Cinéma : Le combat dans l'île.** ■■ Film français d'Alain Cavalier (1961). Avec Romy Schneider, Jean-Louis Trintignant, Henri Serre, Pierre Asso, Diane Lepvrier.

LA 5

13.35 Série : Les saintes chéries. Eve et la secrétaire de l'homme. **14.10 Série : Arsène Lupin.** Herlock Sholmes lance un défi. **15.30 Série : La grande vallée. 16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : Charlotte.** Au pays des fées. **17.45 Dessin animé : Emi magique.** La clochette enchantée. **18.10 Série : Hôtel.** Affaires de cœur. **19.00 Jeu : La porte magique.** Animé par Michel Robbe. **19.30 5, rue du Théâtre.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : La flétrissure.** De Waris Hussein. Avec Daniel Hassey, Claire Bloom, Sylvia Syms (1re partie). **22.20 Série : Capitaine Furillo.** Un cambrioleur courtois. **23.10 Série : Lou Grant.** Boomerang (rediff.). **0.05 Série : Max la menace** (rediff.). **0.30 Série : Les chevaliers du ciel. 1.00 Feuilleton : Le temps des copains. 1.30** *Les cinq dernières minutes.* Une affaire de famille (rediff.).

M6

13.00 Série : Cher oncle Bill. Une maison à la campagne (rediff.). **13.30 Variétés : Chansons amour, chansons toujours. 14.00 Côté corps, côté cœur. 14.30 Série : Marcus Welby.** La tête contre les murs (rediff.). **15.20 25 images seconde** (rediff.). **15.50 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** Le voyage (1re partie). **19.05 Série : Cher oncle Bill.** L'opération. *19.30* **Série : Daktari.** L'erreur. **20.24 Six minutes d'informations. 20.35 Série : Les têtes brûlées.** Porté disparu (rediff.). *21.30 M6 M Magazine.* Spécial Stanley Kubrick : Les dessus et les dessous de Kubrick ; *interview de Michel Ciment sur Kubrick* ; Pourquoi y a-t-il un mystère Kubrick. Robin Cook, écrivain et scénariste de polars ; Preminger et Angel Face. **22.10 Journal. 22.25 Météo. 22.30 Cinéma : Un si doux visage** ■■■ Film américain d'Otto Preminger (1952). Avec Robert Mitchum, Jean Simmons, Mona Freeman, Herbert Marshall. **0.30 Magazine : Club 6.** Magazine de Pierre Bouteiller. **1.15 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 *Nouvelles des lieux insolites.* Les émangions, extrait de Voyage en Grande Garabane, d'Henri Michaux. **21.30 Profils perdus.** Marie Bonaparte. **22.40 Nuits magnétiques.** Les scènes de ménage. **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Symphonie nº 1 *en ut majeur, op. 21* ; *Concerto pour piano et orchestre nº 4 en sol majeur, op. 58* ; Symphonie nº 2, en ré *majeur, op. 36, de Beethoven,* par l'Orchestre national de France, dir. Rudolf Barshaï ; sol. : Bruno Leonardo Gelber, piano. **23.07 Club de la musique contemporaine. 0.30 Mélodies.** Bizet, Chabrier, Satie, Poulenc.

Audience TV du 20 octobre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	42.8	Santa Barbara 20.1	Actual. région. 4.6	Actual. région. 6.2	Nulle part 1.0	Porte magique 7.2	Oncle Bill 4.4
19 h 45	53.1	Roue fortune 26.8	Bon mot A2 3.1	Actual. région. 7.2	Nulle part 3.6	5, rue Théâtre 8.8	Daktari 3.6
20 h 16	68.0	Journal 25.6	Journal 20.6	La classe 9.6	Nulle part 3.5	Journal 2.1	Daktari 5.2
20 h 55	72.7	Bat. Midway 19.6	Coup sirocco 22.2	2 h moins le 1/4 16.0	SOS fantômes 4.6	Hibernatus 8.2	7 hommes 4.1
22 h 08	68.6	Bat. Midway 22.2	Coup sirocco 23.7	2 h moins le 1/4 17.0	SOS fantômes 2.1	Spencer 3.1	Maîtres et valets 2.6
22 h 44	52.6	Bat. Midway 27.3	Débat 17.0	Journal 1.5	Nuit d'ivresse 2.1	Spencer 4.1	Maîtres et valets 2.6

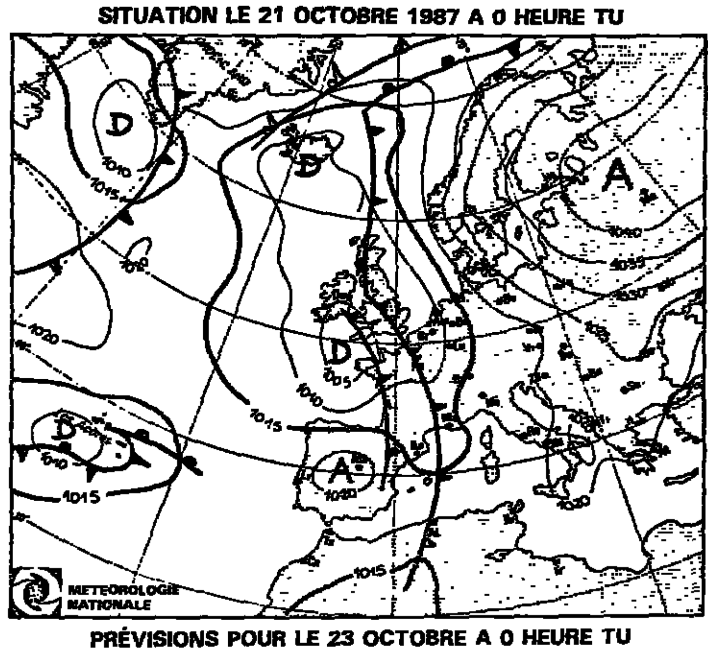
Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.



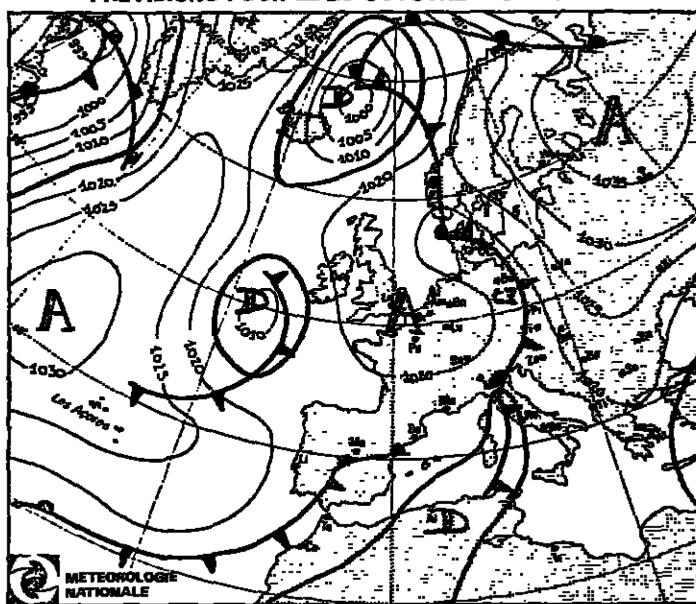
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 OCTOBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 21 octobre à 0 h TU et le jeudi 22 octobre à 24 h TU.

La perturbation qui a occasionné mercredi des pluies orageuses à l'est du Rhône et de la Saône s'évacue vers l'Allemagne et l'Italie au cours des prochaines quarante-huit heures.

Un temps calme et ensoleillé s'installera progressivement sur tout le pays.

Jeudi, retour des éclaircies sur l'ensemble de la France.

Des Alpes à la Corse, la matinée sera encore très nuageuse avec quelques averses parfois orageuses. Dans l'après-midi, les averses se feront plus rares et des éclaicies apparaîtront.

Des Pyrénées et du golfe du Lion au Poitou-Charentes, au Massif Central et au Lyonnais, nuages et éclaircies se partageront le ciel. Le ciel sera plus chargé près de la Méditerranée.

Attention aux brouillards matinaux en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Sur toutes les régions situées au nord de la Loire, c'est-à-dire de la Bretagne et des Pays de Loire à l'Alsace et à la Franche-Comté, la matinée sera généralement brumeuse mais ensoleillée, excepté en Bretagne où les nuages donneront encore quelques averses. Dans l'après-midi, le ciel se chargera de nuages. On pourra craindre alors de rares ondées.

Le vent sera généralement faible, sauf du Nord-Ouest au nord où il soufflera modérément de secteur sud-ouest.

Les températures minimales accuseront une baisse importante : elles avoisineront 4 à 6 degrés du Nord au Nord-Est au Massif central et au Sud-Ouest, 12 degrés en Bretagne, 16 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales seront conformes aux normales saisonnières avec 13 à 15 degrés sur la moitié nord, 16 à 20 degrés sur la moitié sud.

LEGENDE : ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 22 10 87 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-10 à 6 heures TU et le 21-10-1987 à 6 heures TU — le 21-10-1987

Ville	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	23	13	C
BIARRITZ	20	9	D
BORDEAUX	18	9	A
BOURGES	21	10	D
BREST	15	10	A
CAEN	16	10	N
CHERBOURG	15	11	A
CLERMONT-FERR.	20	12	P
DIJON	19	12	P
GRENOBLE St-M-H	18	11	C
LILLE	17	13	P
LIMOGES	17	7	A
LYON	21	13	O
MARSEILLE-MAR.	24	18	N
NANCY	15	9	P
NANTES	17	11	P
NICE	22	16	O
PARIS-MONTS.	18	12	D
PAU	19	5	D
PERPIGNAN	21	15	N
RENNES	16	10	A
ST-ÉTIENNE	20	12	P
STRASBOURG	10	8	C
TOURS	17	10	D
TOULOUSE	24	7	D
POINTE-A-P.	32	24	O
ÉTRANGER			
ALGER	29	18	C
AMSTERDAM	15	10	C
ATHÈNES	22	14	C
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	24	13	D
BELGRADE	18	7	C
BERLIN	12	9	C
BRUXELLES	16	11	P
LE CAIRE	28	19	N
COPENHAGUE	13	9	D
DAKAR	31	24	D
DELHI	29	17	D
DJERBA	30	18	D
GENÈVE	14	9	P
HONGKONG	27	25	N
ISTANBUL	17	13	C
JÉRUSALEM	24	15	D
LISBONNE	17	11	N
LONDRES	14	12	P
LOS ANGELES	21	14	N
LUXEMBOURG	13	6	P
MADRID	17	3	B
MARRAKECH	20	16	N
MEXICO	26	11	B
MILAN	19	13	C
MONTRÉAL	14	11	C
MOSCOU	1	-2	B
NAIROBI	29	17	N
NEW-YORK	19	11	C
OSLO	10	8	C
PALMA-DE-MAJ.	26	13	N
PÉKIN	13	4	N
RIO-DE-JANEIRO	24	19	P
ROME	24	13	D
SINGAPOUR	33	25	A
STOCKHOLM	11	8	C
SYDNEY	18	14	C
TOKYO	22	16	D
TUNIS	28	16	D
VARSOVIE	13	4	D
VENISE	18	9	B
VIENNE	13	11	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4597

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								
II									
III								■	
IV			■		■		■		
V									
VI			■			■			■
VII									
VIII					■				■
IX			■				■		
X				■					
XI		■				■			

HORIZONTALEMENT

I. Changent constamment de place quand ils sont fébriles. – II. Provoque quelquefois des noyades. – III. Travail qui peut se faire sur un banc. – IV. Brillait. Démonstratif. – V. Servent quelquefois d'endroits pour raccommoder. – VI. Dieu. En France. Pronom. – VII. Empêche de réaliser des aspirations. – VIII. Coule en France. Se lance dans les retranchements. – IX. Pronom. Le préféré du collège. Article. – X. Pas innocent. Un dieu suprême. – XI. Amène une réponse de la même veine. Nom qu'on donne à un arbre.

VERTICALEMENT

1. Le commencement de la fin. – 2. Des chutes retentissantes. 3. Une bonne pomme. Lac. Pour lier. – 4. Peut assombrir autant que la jalousie. – 5. Collera. Pronom. Beau sujet de méditation. – 6. La langue qu'on parle à Luçon. Les uns et les autres. – 7. Enzyme. Fit circuler. Possessif. – 8. En Russie. Sont vraiment très meurtrières. – 9. Coule en Espagne. Mangeait entre les repas.

Solution du problème n° 4596

Horizontalement

I. Asticot. – II. Voilier. – III. ENA. Dent. – IV. Narines. – V. Très. Mots. – VI. Obérés. – VII. Règle. Ili. – VIII. Io. Télé. – IX. Saliver. – X. Mueras. Dé. – XI. Stars.

Verticalement

1. Aventurisme. – 2. Sonar. Au. – 3. Tiare. Gilet. – 4. Il. Isoloir. – 5. Ci. Be. Vas. – 6. Œdème. Test. – 7. Trésorier. – 8. Tell. Dr. – 9. Pâtissières.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 22 OCTOBRE

« Eglises et ruelles du quartier de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt.

« Historiques demeures anciennes du Vieux Beaubourg », 15 h 15, 69, rue des Gravilliers.

« Deux heures dans le Marais, voie Royale, de la place des Vosges au quartier Saint-Paul », 13 h 45, métro Saint-Paul.

« Somptueux hôtels de Lauzun », 14 h 45, sortie métro Pont-Marie.

« Jardins et cités d'artistes de Montparnasse », 14 h 30, métro Edgar-Quinet.

« Hôtels du Marais (nord) place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Le mystère du cimetière Sainte-Marguerite, l'énigme de Louis XVII », 15 h, 36, rue Saint-Bernard.

« Les salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h 20, place de l'Hôtel-de-Ville, près de la poste (métro Hôtel-de-Ville), risque d'annulation. Tél. : 42-60-71-62).

« La Mosquée : histoire de l'islam », 15 h, entrée place du Puits-de-l'ermite.

« De Cécile Sorel à Clara Malraux : les femmes les plus célèbres du cimetière Montparnasse », 14 h 45, 3, boulevard Edgar-Quinet.

Le Carnet du Monde

Mariages

– **Danièle BENITA** et **Alain CHAUDRON**

ont la joie de vous informer de leur mariage.

18, rue Ferdinand-Duval,
75004 Paris.

– **Yamina et Marius MOTTA** ont la joie de faire part du mariage de leur fils

Tancrède avec Odile,

célébré le 5 septembre 1987.

77170 Brie-Comte-Robert.

Décès

– Mme Jean Béreaux,
son épouse,
Alexis Béreaux,
son fils,
Evelyne d'Aspremont,
Henry et Isabelle Bouquillard,
ses enfants,
Audrey et Sophie,
ses petites-filles,
Mme Louis Béreaux,
sa mère,
Les familles Laguarigue et Béreaux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BÉREAUX,
préfet,

survenu le 17 octobre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 octobre, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, 90, avenue du Roule, où l'on se réunira.

La famille ne recevra pas de condoléances, un registre sera tenu à disposition.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, le vendredi 23 octobre, au cimetière de Joucas (Vaucluse).

Cet avis tient lieu de faire part.

53, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Nous apprenons le décès de

M. Jean BÉREAUX,

survenu le 20 octobre 1987, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

[Né le 5 avril 1927 à Haubourdin (Nord), ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion Jean Desbos), il avait été chef de cabinet des préfets de l'Indre, de l'Eure, directeur de cabinet en Martinique, secrétaire général du Tarn-et-Garonne, sous-préfet de Dax et de Forbach avant de devenir, en avril 1978, préfet de la Nièvre. Nommé en 1982 secrétaire général de la préfecture de Paris, Jean Béreaux avait été admis sur sa demande au bénéfice du congé spécial en octobre 1986.]

– Saint-Lô.

Mme Micheline Brisson,
sa compagne,
Le docteur André Boelle,
M. et Mme Pierre Robin,
Le docteur Lucien Boelle et Mme,
ses frères et sœurs,
Ses neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,
La famille et les amis
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

docteur René BOELLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
président de la Société d'entraide
de la Légion d'honneur,
président honoraire
du conseil départemental des médecins
de la Manche,
ancien chef de service
de l'Hôpital mémorial de Saint-Lô,
président d'honneur
de la Société mutualiste
des médecins de la Manche,
ex-président
de la commission médicale consultative
de l'Hôpital mémorial de Saint-Lô,
président honoraire
du syndicat des médecins de la Manche,
président honoraire
de la Croix-Rouge française,

décédé muni des sacrements de l'Eglise, le 20 octobre 1987, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le service religieux en l'église Notre-Dame de Saint-Lô sera célébré le jeudi 22 octobre, à 15 h 30, et l'inhumation au cimetière de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dans le caveau de famille.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Léon-Derier,
50000 Saint-Lô.
PFG Jean-Yves Bertin,
50000 Saint-Lô.

– Mme Gaston Gille,
M. Philippe Gille,
Mlle Isabelle Gille,
M. et Mme Marcel Collas,
M. et Mme Jean Lefèvre,
Mlle Antoinette Lefèvre,
Les familles Prot et Gille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston GILLE,
docteur ès lettres,
lauréat de l'Académie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur Emeritus
à City College, Cuny,

décédé le 14 octobre 1987, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le 17 octobre 1987, en l'église Notre-Dame-des-Vertus, à Ligny-en-Barrois.

19, Farfield, Place,
Yonkers, NY 10705.
35, rue Sainte-Anne,
55500 Ligny-en-Barrois.

– Lucien Labarthe,
son époux,
Claude et Henri Benyayer,
Yves et Marie Labarthe,
ses enfants et beaux-enfants,
Véronique, Sandrine, Frédéric, Jessica, Odile, Jean,
ses petits-enfants,
Soumaya, Numa,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès dans sa quatre-vingt-huitième année de

Elise LABARTHE,
née Le Bast,
professeur honoraire
de l'enseignement technique ENSET
1926-1928,

L'incinération a eu lieu le 19 octobre, dans la plus stricte intimité familiale au centre funéraire d'Orange.

Le Mas Kousk Heol, Chanos-Curson,
26600 Tain-l'Hermitage.
30, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.
13, rue de la Paix,
62300 Lens.

– Mme Jean Morand,
née Bernadette de Felcourt
a la douleur de faire part du décès de

M. Jean MORAND,
fonctionnaire (e.r.) de la Commission
des Communautés européennes,

survenu à Bruxelles, le 17 octobre 1987.

Les obsèques auront lieu le 23 octobre, à Maisons-en-Champagne, dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

29, boulevard du Régent,
Boîte 5 B 1000 Bruxelles.

– Nous avons appris la mort de

Jean-Pierre PÉTROLACCI

le 17 octobre 1987.

[Jean-Pierre Pétrolacci est l'un des auteurs de *Châteauvallon*, le célèbre feuilleton de télévision produit par Antenne 2 et Télécip. Diplômé de l'IDHEC, il fut le scénariste de nombreux films de Jean-Daniel Simon (*Adélaïde*, *Il*, *Un été à Vallon*), de Claude Autant-Lara et de Roger Vadim. Il fut l'auteur, pour la télévision du feuilleton *le Journal*, de Philippe Lefebvre, et de *Cœur au ventre*, de Robert Mazoyer.]

– Michel de Seauve
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de leur épouse et mère,

Anne de SEAUVE,
née Desmoulins,

pieusement décédée à Chalignac, le 19 octobre 1987.

La messe de funérailles sera célébrée le jeudi 22 octobre, à 15 heures, en l'église de Saint-Vincent (Haute-Loire).

Chalignac par Saint-Vincent,
43800 Vorey.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Adrien SÈCHES,
chevalier de la Légion d'honneur,

De la par de
Mme Adrien Sèches,
Ses enfants et petits-enfants,

4, rue Dormoy,
42000 Saint-Etienne.

– M. Léon Gingembre,
président-fondateur de la CGPME,
M. René Bernasconi,
président
Et les membres du bureau de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises,
ont la tristesse de faire part du décès de leur doyen d'âge,

M. Adrien SÈCHES,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre TOE,
ancien combattant 1914-1918,
1939-1945,
combattant volontaire de la Résistance,
secrétaire général
du Bloc du commerce (1923-1930),
fondateur du journal
La Volonté des PME,
président honoraire des Régions PME
de la CGPME,
président-fondateur
de la Foire de Saint-Etienne,
président honoraire de l'Union
des commerçants de Saint-Etienne,
président honoraire
du Syndicat de l'ameublement
de la Loire,
administrateur honoraire
de la Fédération nationale
de l'ameublement,
président honoraire
des Anciens combattants
de Saint-Etienne
Maroc Levant et TOE de 1923 à 1939),

survenu le 16 octobre 1987, à Saint-Etienne, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

M. Sèches avait fait don de son corps à la médecine.

CGPME : Terrasse Bellini,
1, avenue du Général-de-Gaulle,
92806 Puteaux.

– Mouguerre (64). Bayonne.

Mme Elisabeth Vergez-Legue,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Vergez,
Le docteur Roger d'Haussy et Mme,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Vergez, Fusilier-Lasserre, Lescouzeres,
Parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Etienne VERGEZ,
née Marie-Thérèse Fusilier,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 16 octobre 1987, en l'église de Mouguerre.

Maison Belxassary,
64990 Mouguerre.

Erratum

– Dans l'avis de décès, daté du 20 octobre 1987, de

M. Jacques-Albert PETITET,

il fallait lire

1 *bis*, rue de Nanterre,
92150 Suresnes.
au lieu de
1 *bis*, rue de Nanterre,
92150 Nanterre.

Remerciements

– Très touchés par tous les témoignages de sympathie manifestés lors du décès de

M. NISSIM-STRUGO

et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement,
Mme Strugo et ses enfants,
remercient tous ceux qui ont pris part à leur immense peine.
Les prières du mois auront lieu le jeudi 22 octobre 1987, à Beet Myriam, 19, rue de Domrémy, Paris-13e, à 19 heures.

Anniversaires

– Pour le dix-septième anniversaire de la disparition de

Samson FRANÇOIS,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, admiré ou aimé.

Avis de messes

– Une messe à la mémoire de

Paul VIGNAUX

sera célébrée le lundi 9 novembre, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 254, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

Le Monde

EMPLOI

Gestionnaire des changements technologiques

Des cadres au chômage aident à la définition d'un nouveau métier

YVES LASFARGUE aime manier les paradoxes. Directeur d'IFG-Technologies (Institut français de gestion), il rend grâce au... chômage de faciliter la découverte de nouveaux métiers et d'en favoriser la formation.

Provocateur, le propos s'applique à une expérience qu'il vient de mener avec succès. Pendant cinq mois, jusqu'en juillet dernier, IFG-Technologies a pu organiser un stage préparant à la fonction de « gestionnaire des changements technologiques ». Dans la foulée, un autre commencera en janvier prochain.

Au point de départ, une intuition. Les innovations techniques ne se limitent pas à la famille des « iques » (micro, électronique, informatique, bureautique, productique et robotique, par exemple). Leur arrivée entraîne des modifications qui balaient les anciens cloisonnements. Il ne sera bientôt plus possible de gérer chacune de ces technologies séparément. Il faudra permettre les rapprochements et avoir recours à des hommes qui sauront mettre en relation les apports de tous les secteurs.

Mais ce métier, que l'on sent poindre confusément, personne n'est en mesure de l'exercer vraiment. Aucun cadre n'y est préparé, et les entreprises elles-mêmes n'étaient pas, à l'origine, capables d'y consacrer des efforts.

« L'innovation collective ne passe plus par l'entreprise mais par le chômage », décrète donc Yves Lasfargue. Avec l'appui de divers organismes, dont le FNE (Fonds national de l'emploi), l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), l'ANPE, il réalise le montage financier de l'opération et s'adresse au seul public disponible : les cadres au chômage.

Hormis une personne en congé individuel de formation, dix-sept chômeurs participeront à l'expérience en connaissance de cause. Tous avaient le désir d'ajouter une qualification à leur formation d'ingénieurs, pour les trois quarts, dans les relations humaines ou le marketing pour les autres. *« C'était un pari, et il y avait un peu de risques »*, admet Yves Lasfargue, qui a été vite rassuré par les séquences de stages en entreprises. Les stagiaires y ont mené des audits technologiques qui ont confirmé l'existence d'un besoin. Leur recherche d'emploi, toujours délicate, devrait s'en trouver améliorée.

On en arrive ainsi à une série de constatations curieuses ou préoccupantes. Les organismes prennent le relais des entreprises pour imaginer les professions du futur. *« La formation crée le métier »* et, rappelle Yves Lasfargue, *« le chômage permet la formation longue adaptée. C'est le côté positif de l'affaire... »*

Pour la suite, les choses devraient mieux se présenter. De grandes sociétés sont en négociation pour adapter la formule à leur cas et elles envisagent d'avoir un poste de ce genre par usine. Des conventions pourraient être signées. Les « cobayes », les chômeurs, auront été utiles pour rendre crédible un nouveau métier.

A. Le.

★ Institut français de gestion. 37, quai de Grenelle, 75738 Paris, cedex 15. Tél. : (1) 45-78-61-58.

Effectifs en hausse dans l'Ouest et dans le Sud

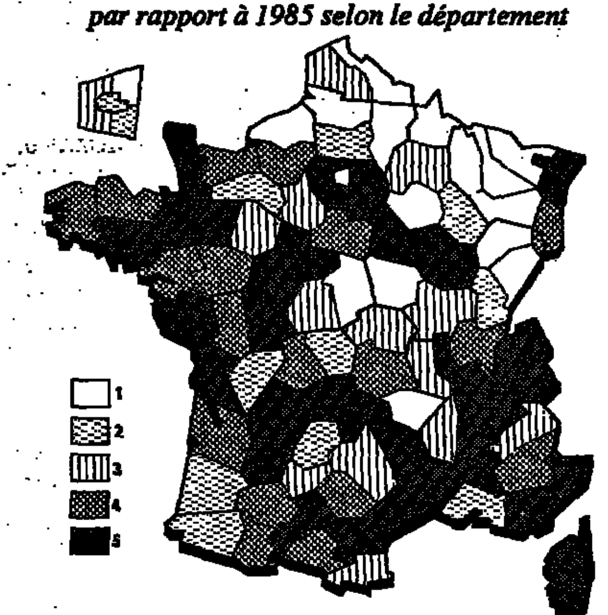
LES effectifs salariés, calculés par l'UNEDIC, ont *très peu diminué en 1986*. Sur un total de 12,7 millions de personnes, le recul a été de 0,1 % en un an, bien plus faible qu'en 1985 (– 0,7 %) et surtout qu'en 1984 (– 1,8 %).

Mais ce résultat national dissimule des disparités régionales et mêmes départementales. Face à l'emploi, les bassins locaux réagissent différemment selon leur structure, leur vocation économique et industrielle. Certains continuent de *s'effondrer* tandis que d'autres confirment leur bonne santé ou obtiennent pour la première fois des soldes positifs. Des emplois disparaissent mais d'autres se créent. Le Nord et l'Est, à l'exception de l'Alsace qui bénéficie du voisinage de l'Allemagne, s'enfoncent dans le déclin. Le Sud et l'Ouest augmentent leurs effectifs.

Les baisses sont fortes dans les zones d'industrialisation traditionnelle (Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Franche-Comté et Champagne). La hausse est significative dans celles où l'on assiste à un fort développement des petits établissements (Pays-de-la-Loire, Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes) et même pour l'Alsace et la Basse-Normandie où la progression des effectifs est également due aux établissements de plus de dix salariés. L'augmentation est plus importante encore (+ 0,8 % en un an) dans des régions qui allient la croissance ou l'apparition de petites entreprises et les créations nettes d'emplois dans les établissements plus importants. C'est le cas de Rhône-Alpes, de la Bretagne, de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon et de la Corse.

LES EMPLOIS QUITTENT LE NORD ET L'EST

Evolution du nombre de salariés en 1986 par rapport à 1985 selon le département



Base 100 en 1985 : 1. moins de 99 ; 2. de 99 à moins de 99,5 ; 3. de 99,5 à moins de 100 ; 4. de 100 à moins de 100,5 ; 5. 100,5 et plus.

Par département, les mouvements sont accentués. Les Vosges, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle ont perdu plus de 2 % de leurs effectifs salariés, autant que le Nord, la Seine-Maritime et la Nièvre. La région parisienne occupe une place à part. Tandis que Paris se vide de ses emplois, relativement, tout comme les départements de la petite couronne, la progression dans les autres départements de la grande couronne permet de revenir à une quasi-stabilité d'ensemble. Les Yvelines et la Seine-et-Marne augmentent leurs effectifs mais, surtout, le Val-d'Oise et l'Essonne enregistrent un hausse supérieure à 2 %.

La Bretagne gagne de l'emploi dans tous ses départements, et même 2 % en Ille-et-Vilaine.

Ce sont toutefois les départements du Sud qui font preuve de la meilleure évolution. En Midi-Pyrénées, les pertes des départements ruraux (Aveyron, Lot et Tarn) sont largement compensées par des créations nettes ailleurs, notamment en Haute-Garonne (+ 2,2 %), grâce à Toulouse. En Rhône-Alpes, seules l'Ardèche et la Loire reculent. Dans le Languedoc-Roussillon, l'unique perte d'emplois provient de la Lozère. En Provence, les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône *régressent légèrement*, alors que les autres améliorent une position déjà *bien établie*.

Disposant d'une main-d'œuvre souvent bien formée qui s'expatriait vers le Nord avant la crise, les départements du Sud-Est et du Sud-Ouest connaissent deux mouvements contradictoires. Le nombre de chômeurs augmente, faute d'un débouché à l'emploi dans les autres régions. Les effectifs salariés progressent avec la création locale d'entreprises et l'implantation de sociétés qui opèrent dans les nouvelles technologies. Incidemment, ce phénomène entraîne à *son tour du chômage*. A Montpellier, en Savoie et ailleurs, *on assiste à l'arrivée de gens* attirés par le dynamisme local, la perspective des Jeux olympiques ou le soleil. Ceux-là viennent gonfler les listes de demandeurs d'emploi.

ALAIN LEBAUBE.

Quinze jours d'emploi dans « le Monde »

● **Querelles de chiffres.** – M. Michel Delebarre et M. Philippe Séguin ont polémiqué sur les effets de la politique de lutte *contre le chômage* (*Le Monde* daté 11-12 octobre et du 16 octobre). Au-delà de la querelle, le débat porte sur l'importance et le rôle du traitement social – 1,4 million de personnes en juin dernier – et bien entendu sur son incidence électorale. Ensuite ? Toute la question est de savoir si le budget 1988 permet, ou non, de maintenir le même effort au-delà des présidentielles.

● **Un salarié sur cinq n'a pas un emploi « normal ».** – Selon les estimations, de 10 % à 20 % de la population active n'ont pas un emploi stable, définitif et à temps plein. Ce sont surtout les femmes et les jeunes qui travaillent dans ces nouvelles formes d'emploi. Mais le phénomène se développe, signe évident d'une précarité accrue (*le Monde* du 13 octobre).

● **Des emplois sans diplôme.** – L'opération « nouvelles qualifications » touche à sa fin, après deux années d'expérimentation. Lancée sur une idée de Bertrand Schwartz, elle a permis de prouver que, même sans formation, en difficulté, des jeunes pouvaient pratiquer de nouveaux métiers. Par exemple, à la station d'épuration expérimentale de Mèze, où ils élèvent des poissons exotiques (*Le Monde Affaires* du 17 octobre).

Le Monde publie deux fois par mois une page consacrée aux problèmes de l'emploi.

Coordination ANNIE KAHN.

De l'usine à la vente

IBM « redéploie » ses cadres

Transformer, en un peu plus d'un an, mille cadres techniciens en ingénieurs commerciaux, tel est le pari que vient de lancer IBM France avec son plan « redéploiement ». Mille cadres âgés de trente à cinquante ans sont ainsi repartis pendant six mois sur les bancs de l'école, avec examens à la clef. Un plan qui, pour la seule filiale française, a dû coûter à IBM près de 250 millions de francs. Et aux personnes concernées bien des nuits blanches !

HIER architecte, M. Loïs Touret est depuis quelques semaines ingénieur commercial chez IBM. Quatre mois de stage d'informatique et de vente, et un bon nombre de nuits studieuses, l'ont ainsi, à trente-deux ans, propulsé vers une autre carrière. Adieu crayons et table à dessin : il vend, aujourd'hui, des ordinateurs à des sociétés spécialisées du secteur de la chimie.

M. Loïs Touret est, en effet, l'un des mille « redéployés » d'IBM France, c'est-à-dire l'un des mille salariés d'IBM qui, d'ici à la fin de l'année, quitteront les centres administratifs ou de production auxquels ils étaient affectés jusqu'à présent pour rejoindre les bataillons de commerciaux ou de technico-commerciaux. « *En 1985*, commente M. Christian Pastel, directeur des ressources humaines, *nous avions, en effet, surévalué la demande d'ordinateurs ; nous nous sommes donc retrouvés avec un excédent de personnel dans les usines et les services administratifs ; or, IBM ayant une tradition de plein emploi, nous avons décidé de transférer cet excédent vers des services commerciaux pour stimuler la demande.* » Un plan semblable a d'ailleurs été mis en place dans la plupart des filiales du premier constructeur mondial d'ordinateurs.

La mise en œuvre d'un tel plan a été conduite avec *« une poigne de fer »*, souligne un porte-parole de la section CFDT d'IBM. Des dirigeants d'usine auraient, en effet, tenté de s'opposer au départ de certains de leurs cadres. Mais ce fut peine perdue. Basé sur le volontariat, ce plan de redéploiement a attiré en priorité des cadres motivés, souvent très appréciés dans leurs unités de départ. Pour qui veut faire carrière chez IBM, le « commercial » est, en effet, la voie royale. Les cadres les plus dynamiques ont donc profité de cette opportunité pour quitter les usines et arriver plus vite vers le devant de la scène.

Un plan de communication

D'autant plus que le plan de communication élaboré pour promouvoir cette opération a été particulièrement soigné. Dès septembre 1986, des réunions étaient organisées dans les usines, pour informer les personnes concernées, par groupes de cinquante ; la présence à ces réunions, animées par des commerciaux, était quasiment obligatoire. Les personnes intéressées pouvaient alors déposer un dossier de candidature à leur chef hiérarchique ou à la direction du personnel.

Les candidats sélectionnés suivent ainsi depuis le début de l'année entre quatre et six mois de stage : cours théorique, formation à la vente et stages en agence. Ces cours sont assurés par des enseignants salariés d'IBM. Des examens filtrent les candidats en fin de stage. A titre d'exemple, sur les cinquante stagiaires de la promotion de M. Loïs Touret, un a été refusé, et deux autres « différés » : ces derniers devront suivre un stage complémentaire d'école de vente avant d'être jugés aptes à leur nouvelle fonction. Une sélection pourtant insuffisante pour les représentants CFDT, qui redoutent *« des échecs à terme pour certains candidats qui n'auront alors plus la possibilité de retourner vers la production, c'est-à-dire leur affectation d'origine »*.

Parallèlement, les chefs de personnel des usines et des directions des ventes se réunissent une fois par semaine pour ajuster l'offre et la demande ; chaque candidat est affecté à une agence commerciale ; la mutation est annoncée après que le directeur de l'agence concernée a donné son accord.

Outre le changement de métier et de lieu de travail, les « redéployés » doivent également s'habituer à leur nouveau mode de rémunération. De fixe, leur salaire devient, en effet, variable. M. Loïs Touret ne gagne ainsi actuellement que 90 % de son salaire antérieur. Mais sa rémunération globale augmentera de 15 %, s'il atteint son quota. Un bon moyen pour maintenir la pression, accroître les ventes, faire redémarrer la production... Encore faudra-t-il alors qu'il reste encore quelques cadres dans les usines !

A. K.

● **Foire aux informaticiens.** *Deuxième round.* – Le deuxième Salon du recrutement ou « JobFair » aura lieu les 23 et 24 octobre à l'hôtel Nikko de Paris. Plusieurs dizaines d'entreprises, constructeurs d'ordinateurs, sociétés de services et grandes entreprises utilisatrices de l'informatique y seront représentées. L'entrée au Salon est libre. Heures d'ouvertures : de 10 heures à 19 h 30 le vendredi 23 octobre et de 10 heures à 17 heures le samedi 24.

Le Monde

DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS À PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

OBI

CHAINE DISTRIBUTION BRICOLAGE
60 MAGASINS
FILIALE GROUPE CASINO
crée poste de

directeur ventes - exploitation

Il participera, au sein d'une petite équipe de Direction, à l'élaboration de la STRATEGIE de l'Entreprise et à la POLITIQUE d'ASSORTIMENTS MARCHANDISES, et en assurera la mise en œuvre et le contrôle sur le terrain. Responsable de l'exploitation des magasins et de leurs résultats, il aura un triple rôle d'ANIMATION, de DEVELOPPEMENT COMMERCIAL et de GESTION, et sera assisté auprès des Directeurs de magasins par une équipe de 5 Directeurs Régionaux.

Basé dans la région stéphanoise, ce poste - qui implique de grandes qualités de communication, de leadership, de rigueur et de disponibilité -, conviendrait à un DIPLOME type ESC, âgé de 35 ans minimum. Il possédera soit une expérience EXPLOITATION dans la DISTRIBUTION, soit de DIRECTION VENTES-MARKETING dans une Société de Produits de Consommation à vocation nationale. Il aura une très grande pratique des techniques d'animation sur le terrain. Anglais fortement souhaité. Rémunération motivante.

Les dossiers de candidatures - sous réf. 3396 MD à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

MEMBRE DE SYNTEC

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris

l'Acquisition d'Entreprises

Avec un C.A. de 5 milliards de francs dont 40 % à l'étranger et une excellente rentabilité, c'est l'un des premiers investisseurs français. Ce groupe industriel recherche aujourd'hui un homme au potentiel de

FUTUR DIRIGEANT

L'objectif du groupe : développer sa place de leader dans un marché international en expansion. Pour participer à ce prestigieux challenge, nous offrons ce poste évolutif, placé d'emblée auprès de l'équipe de Direction Générale et basé à Paris, à un jeune HEC, ESSEC, IEP,... de 30-35 ans. Bilingue français-anglais, il a de plus une formation ou des compétences en droit des affaires. Il a passé cinq ans environ dans une multinationale ou une banque d'affaires, à des fonctions opérationnelles d'analyse et d'évaluation des entreprises. Nous confierons progressivement à ce **grand technicien de la finance** des missions particulières concernant la préparation puis la négociation des acquisitions, des études juridiques et fiscales pointues, des questions boursières..., Par ailleurs, sa personnalité affirmée et ses qualités relationnelles permettront à cet **homme public** de représenter l'entreprise auprès des institutionnels (banques, administrations, COB...).

CPA

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature à notre Conseil, Edith Giacchetti, CPA, 3, rue de Liège, 75009 Paris, sous la référence 27161/MD.

GROUPE VOCATION

POUR RECRUTER UN

CADRE DIRIGEANT

Le Monde

VOUS FIXE RENDEZ-VOUS

CHAQUE MERCREDI

DATÉ JEUDI

Le Monde

INTERNATIONAL

FILIALE INTERNATIONALE D'UN IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
(C.A. 36 MILLIARDS, 63 000 PERSONNES)

LEADER MONDIAL EN SYSTÈMES D'ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE.
NOUS SOMMES PRESTATAIRES DE TRAVAUX D'INSTALLATION, MAINTENANCE, ASSISTANCE TECHNIQUE LONGUE DURÉE, ASSISTANCE A L'EXPLOITATION, FORMATION, SUPERVISION...)

recherchons

POUR CELLULE PARISIENNE :

● Un directeur international du personnel

- *Expérience de la gestion du personnel international expatrié.*
- *Connaissances en droit du travail, fiscalité et couvertures sociales dans l'optique internationale.*
- *Grande rigueur d'organisation et souci d'information du personnel expatrié.*

● Des commerçants internationaux

- *Leurs clients : l'ensemble des unités du groupe, le client final, d'autres grandes sociétés internationales.*
- *Expérience commerciale export en électronique professionnelle et ses services.*
- *Prospectent et étudient des moyens de développer et de diversifier l'activité.*

Ces personnes sont disponibles et autonomes, parfaitement bilingues (français-anglais), munies d'une grande capacité de travail, d'un esprit d'équipe et d'entreprise ouvert à l'international. Rémunération attractive et intéressement.

POUR CHANTIERS D'ENVERGURE A L'EXPORT :

● Des ingénieurs et des techniciens *(BTS, DUT)*

- *En électronique ou expérience équivalente, connaissance des procédures de test, de réglage, de réparation, de maintenance et d'échange des ensembles et sous-ensembles :*
- *Radar, des équipements radio et hyperfréquence.*
- *Cartes digitales, traitement de l'information et servomécanisme, caractéristiques des antennes.*

● Des ingénieurs et des techniciens *(BTS, DUT)*

- *En électromécanique ou expérience équivalente. Connaissance approfondie de la maintenance des ensembles et sous-ensembles en hydraulique, pneumatique, électromécanique et mécanique.*
- *Des tourelles.*
- *Des groupes électrogènes.*
- *Des conditionnements d'air.*
- *Des asservissements.*

● Des ingénieurs et des techniciens *(BTS, DUT)*

- *En mécanique ou expérience équivalente. Connaissance des procédures de test, de réglage, de réparation, de maintenance et d'échange des parties mécaniques d'engins, de remorques, de porteurs et véhicules divers.*

● Des gestionnaires en pièces de rechange

Connaissance et expérience des problèmes liés au transport, au conditionnement, au stockage des matériels, aux procédures de gestion avec des moyens informatiques.

● Des chefs de chantier

● Des monteurs-câbleurs

Vous avez 2 à 10 ans d'expérience en maintenance et installation, vous avez fait la preuve de vos compétences et de votre disponibilité, critères déterminants pour intervenir sur des équipements très sophistiqués.
Contrat d'un an avec possibilité de renouvellement.
Avantages usuels liés à l'expatriation.
La connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (c.v., lettre manuscrite, photo, adresse, numéro de téléphone et copie de diplômes) à TFSI - 147, rue Yves-Le Coz, 78000 Versailles, France.

EXPERTS EN ORGANISATION ET EN INFORMATIQUE

RESIDENCE : PAYS FRANCOPHONES EN DEVELOPPEMENT

☐ Nous sommes un cabinet de management de renommée internationale, qui assiste les administrations et les entreprises des pays en développement.

☐ Nous recherchons, pour des missions de une à plusieurs années, des organisateurs et organisateurs informaticiens : intégrés à nos équipes pluridisciplinaires, ils devront concevoir et mettre en place systèmes d'organisation et procédures, spécifier et réceptionner les applications informatiques correspondantes, définir et assurer la formation des cadres et agents.

☐ Nous souhaitons que les candidats, tous diplômés d'enseignement supérieur, justifient, au-delà de leur savoir-faire en organisation générale et en informatique (moyens et petits systèmes, micro), d'une expérience réussie dans l'un des domaines ci-après :
- Finances Publiques : systèmes de préparation et exécution du budget de l'Etat.
- Gestion hospitalière.
- Fonction Publique : gestion juridique et administrative des agents de l'Etat, systèmes de rémunération, analyse des effectifs, organisation des services correspondants.
- Entreprises : conception et mise en place des systèmes d'informations de gestion. Définition de plans directeurs et applications de gestion.

☐ Rémunération et avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre man., C.V. et prétentions à PUBLIVAL - 27, Route des Gardes, 92190 MEUDON, sous référence/7143.

Das Institut für Ubersetzen und Dolmetschen
(l'Institut des traducteurs et interprètes)
de l'université de Heidelberg
met en concours un demi-poste de

Lecteur/lectrice de langue française

Entrée en fonctions : 1er octobre 1987
ou date à convenir.

Diplôme exigé : interprète de conférence, français langue maternelle.

Les dossiers de candidature avec photocopie des diplômes et indication détaillée de l'expérience professionnelle doivent être adressés dans les quinze jours suivant la parution au directeur du département de français,
Plöck 57A, D — 6900 Heidelberg (université).

SALES MANAGER AEROSPACE FASTENERS

California based manufacturer is seeking a qualified french citizen possessing strong engineering background and commercial ability to sell structural fasteners to the aircraft industry and its subcontractors in France and Belgium. The individual will speak and write english fluently, provide technical support to customers and have capability to demonstrate and discuss new fastener developments with engineers and buyers.

Cherry textron offers a compensation package that includes base salary, bonus, auto and expenses, and benefits.

Please submit your resume, in confidence, to : nº 6982,

LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.



Nous sommes une société multinationale, spécialisée dans la fabrication de technopolymères de haute performance (polysulfone UDEL et polyamideimide TORLON entre autres).

Nous désirons engager un

INGÉNIEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VENTE

responsable des marchés en France et dans d'autres pays d'Europe.

La personne que nous cherchons doit avoir :
- Un diplôme en mécanique ou en chimie ;
- D'excellentes qualifications professionnelles dans le domaine des polymères ;
- Une solide expérience de la vente ;
- Anglais et français courants (d'autres langues seraient un atout supplémentaire).

Il/elle devra faire preuve d'initiative, être libre de voyager et aura la possibilité de développer ses aptitudes dans un environnement de marketing international.

Si vous pensez satisfaire aux exigences de ce poste, nous vous invitons à soumettre votre dossier complet à
Amoco Chemicals (Europe) S.A.
15, rue Rothschild
CH-1211 Genève 21

à l'attention de Madame Nicole Grofilley, chef du personnel.

HEAD OF MEMBERSHIP UNIT

Amnesty International is looking for someone to head a new unit responsible for developing Amnesty International's membership worldwide. The unit consists of some 15 people responsible for liaising with members through Europe, The Americas, Asia, Africa and the Middle East. The unit head will work with these teams on developing strategies for membership recruitment and servicing and for more effective outreach to new areas and sectors within different societies.

Candidates should have sound political knowledge, an understanding of different cultures and experience of working with an activist membership organization. They must have proven managerial ability and be able to work under pressure. Fluent English is essential, knowledge of other languages, especially French, Spanish or Arabic, highly desirable.

Salary starting at £14 105 pa rising to £17 025 pa (under review) annual increments, index-linked.

CLOSING DATE FOR RECEIPT OF COMPLETED APPLICATION FORMS 18 december 1987.

INTERVIEWS SCHEDULED FOR WEEK COMMENCING 25 JANUARY 1988.

For further information and an application form, please contact :
Personnel Office, Amnesty International
International Secretariat
1 Easton Street, London WC1X 8DJ, United Kingdom.
Tel : (01) 837 3805 (24 hr answerphone).



Le Monde CADRES

Groupe diversifié
(25 sociétés - CA 600 MF)
crée au sein de sa Direction Financière
le poste de

TRESORIER

Basé à PARIS EST

Ce poste s'adresse à un diplômé de l'Enseignement Supérieur, familiarisé avec les techniques les plus récentes de gestion de trésorerie.

Le candidat âgé d'environ 30 ans pourra justifier d'une première expérience réussie dans la fonction.

Adresser C.V., prétentions et photo sous réf. 26613 M à BLEU Publicité
17, rue du Docteur Lebel
94307 VINCENNES CEDEX
qui transmettra.



Assistant contrôle de gestion H/F

Rattaché à la Direction Financière, vous aurez en charge l'élaboration et le contrôle des budgets (reporting mensuel), le développement de nouveaux outils de gestion, des travaux d'analyse et de contrôle financier, l'assistance auprès des différents services de la société.
Formation E.S.C. ou équivalent DECS. Connaissances informatiques Lotus 1, 2, 3. Expérience 2 ans cabinet d'audit.
Qualités exigées : rigueur, sens de la communication, esprit critique, curiosité, esprit d'équipe.
Libre rapidement.

Adresser lettre manuscrite + CV + prétentions + photo sous référence 25-42 à

SPIRALE 36, rue Saulu - 75009 PARIS

LEVI-TOURNAY/ARSCOM



Touraine

Organisme financier lié au logement social, nous recherchons un

Adjoint de direction

Bras droit de notre directeur :
- vous prendrez en charge l'analyse et l'application de la réglementation afférente à notre activité,
- épaulerez les services dans la gestion des dossiers clients,
- participerez à la définition et l'organisation de notre politique d'information.

Nous souhaitons rencontrer un candidat d'environ 30 ans, de formation supérieure (ECO, Droit...) ayant l'expérience d'une fonction polyvalente acquise par exemple au sein d'un organisme de construction (privé, HLM, SEM...) ou d'un secrétariat général.



Merci d'adresser CV, photo et lettre manuscrite à notre Conseil, sous référence AD/MO/922,
PG Consultants,
21 rue Emile-Zola - 37000 TOURS.

media-system

Emplois et Carrières de la fonction publique ? Faites FRA sur le 36-15.

LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES D'ÉPINAY-SUR-SEINE

RECRUTE

1 CHARGÉ(E) DE MISSION

Env. c.v. et lettre de candid. à Monsieur le Président de la mission locale, 10, rue Dumas, 93800 Epinay-sur-Seine.

ÉCOLE des PARENTS rech. à mi-temps INFORMATEUR SCOLAIRE
Travail par tél., en équipe. 4.280 F/mois + 13e mois. Env. C.V. + photo à ISP, 5, imp. Bon-Secours, 75543 PARIS 11.

SCIENCES et TECHNIQUES

Mensuel d'actualité et de prospective technologique

RECHERCHE

UN COMMERCIAL

notamment pour le développement de ses abonnements

et un secrétaire de rédaction

confirmé.

Env. lettre mansucrite, C.V., photo à A. Y. PORTNOFF, Sciences et techniques, 2, rue Béranger, 75003 PARIS.

ÉDITEUR(trice)

adjointe pour

DICOGUIDE de la FORMATION

Bac + 4 -F/technique, sens du contact. Fixe + int. 120-150.000 F. C.V. + photo, MEDIA FRANCE, 80, rue de Miromesnil, 75008 PARIS.

Dans le cadre de son développement l'un des premiers groupes de transport : GEFCO recherche

JEUNES CADRES

DÉBUTANTS
Bac + 2 ou Bac + 4
Lieu de travail :
« TOUTE LA FRANCE »

Adr. C.V., prét., photo sous nº 27 688, réf. à porter sous enveloppe à La Publicité Française 23, 27, Av. de Neuilly 75116 PARIS, qui transmettra.

représentation offres

PME REVÊTEMENTS DE SOLS CENTRE DE PARIS recherche

2 REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS

25 ans minimum. Niveau BAC + 2. Visites clientèle existante et à créer. Statut cadre. Très belles perspectives. Ecrire avec C.V. en précisant sur votre enveloppe la réf. 26708, BLEU, 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cédex, qui transmettra.

capitaux propositions commerciales

Dispose Bureaux/Organisation centre ville, recherche représentation générale grande marque. D.M.C., 12, rue du Marché, CH-1204 Genève (Suisse). Télex 422 212, Fax 41-22 21.16.09.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Renault Express break vitré, 51 000 F, 6 000 km, bleu ardoise, mise en circulation 87. Tél. 45-88-72-53 après 17 heures.

A VENDRE Renault R18 break 1979 bon état, pneus cloutés + accessoires. Prix : 8 500 F. Tél. 69-03-07-33, ap. 19 h.

de 8 à 11 C.V.

Part. vd R21 GTS Févr. 87. Cendré métal. vernl int. gris. Radio Philips extract. + housses + tapis de sol, Renault. Première main 10 800 km. Tél. : 60-17-72-81 (dom.)

de 12 à 16 C.V.

Collaborateur journal vend BMW 635 CSI, mod. 83, gris métal., int. cuir noir, freins ABS, T.O., alarme, 91 000 km réels, état parfait. 130 000 F. Tél. 42-70-48-30, après 20 h.

MERCEDES 280 SE, 83 ABS cuir, métal, rad.-cas. 98 000 km. Première main. PRIX : 135 000 F. Tél. (1) 46-87-72-96

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR 45 ANS

DISPONIBLE POUR TOUS PAYS ÉTRANGERS
HABITUÉ AUX CONTACTS
AVEC GOUVERNEMENTS, AUTORITÉS

Son expérience :
dans importante société pétrolière internationale, planning, organisation, supervision opérations géophysiques, terrestres et maritimes, en Europe, Afrique, Moyen-Orient.
Maîtrise parfaite de l'anglais.

Son objectif :
changer de cap et s'adapter facilement à un nouvel environnement professionnel.

Ecrire ou téléphoner à Jean PROUTEAU
10, allée des Orangers, 06160 Juan-les-Pins.
Tél. : 93-61-83-93.

H. 36 ans, diplômé études sup. (bac + 4) + formation d'attaché de personnel et de relations sociales, 10 ans d'exp. opérationnelle de gestion du personnel dans entrep. presse. Mission longue durée service formation sté agro-alim. 6 000 pers. Rech. poste d'adjoint resp. du personnel, ou assistant formation. Toutes régions. Ecrire M. Christian Aeschlimann, 3, rue du Marché-des-Patriarches, 75005 PARIS.

Cadre grande expérience en photogravure, fabrication, suivi clientèle, planning organisation, connaiss. montage électronique. Etudierait toutes propositions dans secteurs arts graphiques. Disponible rapidement. Ecrire sous le nº 6 881 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

COMMERCIAL Nationalité française, 35 ans dernière expér. Afrique. Etudie toutes propositions France ou outre-mer. Tél. : 46-63-83-55 (h. bur.).

Jeune Femme africaine, professeur d'histoire et de géographie, DEA sur les questions agricoles et les problèmes alimentaires en Afrique sahélienne. Expérience du travail en milieu associatif immigré. Rech. emploi correspondant à ces qualifications. Etudierait toutes propositions. Tél. : 49-50-06-42.

J.H. 35 ans, ESP-anglais maîtrise gestion, 10 a. exp. de commerce int. (négoc.-adm.) et de l'enseignement en BTS. Ecrire sous le nº 8 100 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

ALLEMANDE, TRADUCTR., INTERPRÈTE diplômée, ayant une formation comm. et de secrét. trilingue (franç., angl.), ch. poste évolutif PARIS, province ou étranger. Ecrire sous nº 8 103, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

Ing. agro (MSC), 43 ans, Autrichien (fr., all., angl.), 15 ans d'expérience, cherche emploi en Afrique dans l'agro-industrie, import-export ou représentant de société. Adr. A-9542 AFRITZ Scharzboden 32-Autriche. Tél. 19-43 (0) 42-47-2202.

CADRE ADMINISTRATIF COMPTABLE ET FINANCIER

58 ans, sérieuses références. Expérience confirmée en gestion de trésorerie.

Recherche situation bon niveau sur Paris/région parisienne.

Ecrire sous le nº 8 096 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS/RUE CHARLOT Immeuble rénové, bel appt 70 m² environ, état neuf, calme, clair. Prix 1 320 000 F. Tél. : 42-78-33-21.

MARAIS 6 P. rest., 4 m haut. 42-78-27-06.

4e arrdt

Pptaire vd Marais belle surface sur rue, 3 p. rénovées, clair. 16-37-31-80-38. 1 480 000.

5e arrdt

MAUBERT Bel imm. 3-4 p, ptres, chem., charme, 70 m². 1.470.000. François FAURE, 45-44-17-06.

VAL-DE-GRACE 2 P. Refait neuf, bien distribué, 4e ét., sans asc., calme, soleil. 180.000 F. 42-78-25-35.

BD ST-MARCEL, p.d.t., 3e ét., s/cour, calme, 2 p., entrée, cuis., bains, w.c., 36 m², faibles ch., idéal étudiant. 610.000 F. 43-35-18-36.

GOBELINS 2 P. tt cft, ref. nf, clair, calme. 745.000. 43-25-97-16.

6e arrdt

RUE DU DRAGON GRAND 2 PIÈCES, refait neuf, s/jolie cour, soleil. François FAURE, 45-44-17-06.

R. CHERCHE-MIDI Superbe studio 40 m², standing, balc., terrasse, 5e ét., ascens., excellent état, soleil, vue dégagée, possible park.

Imm. stand., 2e ét., asc., gd séj. + chbre + bur., excellent état, possible parking. François FAURE, 45-44-17-06.

ST-SULPICE, dernier ét., atelier, grenier, caractère, refait neuf, 65 m². **FLEURUS - 45-44-22-36.**

MONTPARNASSE soleil, vue balc., 5e ét., asc. 2.400.000 F. **FLEURUS - 45-44-22-36.**

RASPAIL RÉCENT STAND Séj., balc. + 2 chbres, soleil, parking. Px 1.700.000 F. **FLEURUS - 45-44-22-36.**

CHERCHE-MIDI, STAND, séjour + chbre, cuis. équipée, 100 m², asc., impeccable. **FLEURUS - 45-44-22-36.**

CHERCHE-MIDI Stand., 5e ét., asc., GD STUDIO, balc., calme, clair, verd. **FLEURUS, 45-44-22-36.**

MONTPARNASSE, p.d.t., ét. élevé, plein soleil, dble liv. + 2 ch., entrée, cuis., s. bns, w.c., 90 m², balc., services, faibles ch. 2.400.000 F. 43-35-18-36.

7e arrdt

DUROC, pierre de t., ét. élevé, triple récept. + 4 chbres, veste entrée, cuis., s. bains, 2 s. d'eau, bur., w.c., 216 m², balc., bonne distribution. Exposition sud-nord. 3 services. Tél. : 43-35-18-36.

8e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC TERNES 65 m², liv., 2 ch., tt cft, 4e ét. sans asc., imm. anc. 1 360 000 F, 42-33-12-29.

C.E.G.I. - 47-20-10-72 R. de la TRÉMOILLE-FRANÇOIS-1er, gd 2 p., 67 m², s/cour, 4e ascenseur. TRAVAUX A PRÉVOIR.

9e arrdt

9, square MONTHOLON Part. imm. 4 p., ent., séj. 36 m², cuis. 12 m², 2 ch., s. bns, w.-c., ch. cent. ind., cave 25 m², asc. envisag., dble parkg à prox. Px dem. 1 700 000. Me voir uniq. les 21/22 oct. 1987. 10/19 H, 7, rue Pierre-Semard, au 3e ét. f.

Mº LIÈGE 2 P. Cuis. américaine, s. d'eau, w.c., 1er ét., p.d.t. 510.000 F. **MGN - 43-87-71-55.**

11e arrdt

PLACE VOLTAIRE Bel imm. pierre, 6e ét., sans asc., 2-3 p., refait neuf, soleil. 530.000 F. S/pl. vend., sam., 10 h-12 h. 95, RUE SEDAINE.

13e arrdt

Près MONTSOURIS bel appt 3 P. CFT, balcon, parkg. 1 250 000 F. 45-89-49-34.

14e arrdt

Pr. PARC MONTSOURIS 4e ss asc. B. STUD. 36 m², bns. w-c. 430 000. 45-89-49-34.

TOMBE-ISSOIRE-ALÉSIA Dble séj., poss. 2 p., 41 m², s/jard., à rafraîchir. 560.000 F. Françoise FAURE, 45-44-17-06.

Mº PLAISANCE Imm. brique, 2e étage, s/cour, calme, 2 p., entrée, kitchen., bains, w.c., 31 m². Px 350.000 F. 43-35-18-36.

MONTPARNASSE (près). Imm. briques, 3e ét. s/cour, calme et ensol., appt composé de : entrée, dble liv., cuis., bains, w.c., 40 m², rénové. 555.000 F. 43-35-18-36.

14e COTÉ GENTILLY, imm. stand. 78, ét. élevé, magnifique dble liv. + 2 chbres, entrée, cuis. équipée, s. de bains, w.c., balcons, park., parfait état. Prix 1.100.000 F. Tél. : 43-35-18-36.

ALÉSIA, bel imm. brique, 1er ét., s/cour, agréable 2 p., entrée, cuis., s. de bains, w.c. + petite alcôve. Prix 740.000 F. Tél. : 43-35-18-36.

15e arrdt

ALERAY. stand. 5e étage, 2/3 p., entrée, cuis., bains, w.c., dressing 70 m², bonne exposition, park. 1.500.000 F. TÉL. : 43-35-18-36.

16e arrdt

Mº EXELMANS, prop. imm. neuf, très grand standing, living., 3 ch., 2 bns, gde loggia, verdure, clair, chbre service possible. Tél. : 45-31-93-27.

HENRI-MARTIN très beau 170 m² = 120 m² jardin, grande récept., 2 ch. services. Tél. : 42-83-20-36.

ÉTOILE-V.-HUGO Style demeure ancienne, 280 m² dont gd salon 73 m², 5,50 m de haut. as-plaf., chem. pierre, s. à manger, 3 ch., 2 bains, cuis., lingerie, vestiaire, service. 45-04-05-36.

CHAMPS-ÉLYSÉES GEORGE-V IMMOBILIER - C.E.G.I.
45, AV. GEORGE-V, PARIS-8e
47-20-10-72
- S/av. Gde-Armée, pr. Etoile, 5 p., chbre service et travx à prévoir.
- Angle Longchamp Poincaré, très gd st., beau 2 p., 75 m², 17 m² balc., park.
- R. La Fontaine, 2 p. ref. nf, 50 m², clair, calme.
- R. Desbordes-Valmore, gd stud., poss. 2 p. 55 m².
- Entre r. Faisanderie et bd Flandrin, tr. b. stud., 30 m², 6e asc., s/jard., balc., park. plein Sud.
- Angle Bassano et Jean-Giraudoux, imm. p.d.t., gd stud., 28 m², 6e asc., tr. clair, gde s. de bns.

17e arrdt

CHAMPERRET (80 m², bel imm. 1930, tt cft), 6e ÉTAGE, ASC., BALC., vue, plein soleil, séjour, 2, rue Catulle-Mendès, 75017 Paris.

SQUARE BATIGNOLLES (PRÈS), 2 p., cuis., w.c., s.d.b., asc., p. de t. Px 685.000 F.

Entrée, 3 p., gde cuis., s.d.b., w.c., 1er ét. rue. Px 875.000 F. **M.G.N. - 43-87-71-55.** 38, bd Batignolles, 75017.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY TERNES, PERRONET Part. préférence à part. vd ensemble immobilier dans HOTEL PARTICULIER en copropriété comprenant : AU 2e ÉT. sans asc., appt très clair, 125 m² + terrasse 25 m² ET AU R.-DE-CH., studio + chbre + garage double 26 m² sur rue + cave. Charges minimes. Prix 4 900 000 F 46-24-58-27 de 16 à 21 h.

94 Val-de-Marne

LE PERREUX (94) proche bords de Marne, commerce, écoles, bus, RER, A4. Imm. gd standing 1983, 3e ét., calme, sur jardin. 70 m² + balcon 8 m², entrée, séjour 30 m², cuisine, w.-c., 2 ch. + s. de bains et salle d'eau marbre, chauff. et eau chaude, cave, box fermé, charges minimes, 900 000 F. Tél. 48-71-39-01 après 21 h et week-end.

Province

A 15 MINUTES DE GENÈVE au-dessus de DIVONNE-LES-BAINS à vendre 2 luxueux triplex, 190 et 200 m², entièrement équipés, cheminée, garage 2 voitures, tennis privé : 2 100 000 F chacun. Tél. Genève 22-33-72-21.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67 même le soir.

CABINET DOLÉAC Rech. pour clientèle de qualité s/Paris STUDIOS, 2, 3, 4, 5, 6 p., avec ou sans cft, expertise grat., réalisation rapide. Tél. : 42-33-12-29.

Part. ach. à part. de préf. 2 p. 60 à 70 m², neuf ou ancien, balcon, vue dégagée, calme, parkg ou possib., ét. élevé ou 3e étage maximum sans ascenseur quartier indifférent si appt agr. paiement cpt 600 à 750 000 F. Ecrire sous le nº 8 094 M LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

IMMO MARCADET rech. appts toutes surfaces même à rénover. 42-52-01-82/42-23-73-73.

Entrepreneur travaux achète LOCAUX OU APPARTS A RÉNOVER, paiement comptant assuré. Ecrire à M. SIMON, 6 BIS, RUE DU FOREZ, 75003 PARIS ou tél. : 45-79-04-64 répondeur.

locations non meublées offres

Paris

Libre 1-11-87 3 p. 82 m² + parkg 4 390 + ch. 1 150,94. Tél. : 47-42-46-98.

Libre 3 pièces 58 m² 3 200 F + charges 787,39 F. Tél. : 47-42-46-96.

R. MICHEL-ANGE, lib. 5 p. 97 m² + parkg. 7 880 + ch. 1 990.08, 47-42-46-98.

Libre 5 pièces 94 m² + parkg. 6 100 F + charges 1 417,46. Tél. : 47-42-46-98.

MONTPARNASSE Appt 50 m² style loft, sur terrasse 30 m² dans résidence neuve. Prix : 8 500 F/mois. Tél. : (1) 47-91-33-70.

Sté pptaire louer direct. Mº Pasteur, studio 39 m², 9e ét. 3.700 F + ch. 555, Poss. park. Tél. : 47-42-23-63.

AV. MARCEAU, bel appt angle, 170 m², refait neuf, poss. prof. libérale. INTER URBIS - 45-63-17-77.

Région parisienne

ST-MAUR, 4, quai de Parc, 3 p., 81 m², r.-de-ch., park., libre. 4.050 F + ch. 1.033. Tél. : 47-42-23-63.

ISSY-LES-MOULINEAUX Studio 27 m², 3e ét. 2.450 F + ch. 410. 3 p. 69 m², 3e ét. 4.850 F + ch. 920. Park., cave, chff. indiv. électr., libre. Tél. : 47-42-23-63.

MONTROUGE, R. de Gentilly, dans imm. mod., 11e ét., asc., gd STUDIO cft. 2.400 F + 700 F ch. Tél. le matin : SEGECO - 45-22-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE Location - Vente - Gestion 5, rue Berryer, 75008 PARIS. Rech. APPTS vides ou meublés pour sa clientèle, loyer garanti. **42-89-12-52.**

immeubles

INVESTISSEUR ACH. CPT IMM., TERRAINS, HOTELS. Discrétion 45-53-91-45 p. 10.

ISORE S.A. ACHETONS COMPTANT Immeubles habitat. ou cciaux Paris/Neuilly/Boulogne. Intermédiaires ou cessionnaires sollicités, discrét. assurée J.-Cl. Isoré 42-25-05-56, 133, bd Haussmann, Paris-8e.

maisons individuelles

91 DRAVEIL-CHAMPROSAY Conditions exceptionnelles de financement. Dans le parc d'un château, site résidentiel, plein sud maison 5 pièces, jamais habitée, séjour double, grande cuisine, 3 chambres, 2 bains, Frais de notaire réduits. Prêt conventionné 8,70 %. 880 000 F. Sur place les mardi et mercredi après-midi, rue de l'Ermitage. LES NOUVX CONSTRUCTEURS. Tél. : 64-90-33-89 ou 69-42-00-43.

maisons de campagne

MAISON DE CAMPAGNE CÉVENNES gde maison bourgeoise type 5, dép., avec petit terrain attenant. Px 400 000 F. (16) 66-86-49-55, après 20 heures.

A vendre PAVILLON 1980, F 5, 2 niv., 103 m² hab., s/sol tot., 2 500 m², terr. bois., (résid. calme, tennis, pêche, chasse). Ecos (Eure), 80 km de Paris. Prix : 490 000 francs. Téléphone : 30-32-82-63 (du mar. au sam., h. de bur.).

pavillons

PAV. compr. en r. de jard. 1 pce, r. de ch. : s. à manger, coin cuis., 1er ét. : 1 chbre, s. de bns, w.-c., terr. 200 m². Px : 320 000 F. SABARD IMMOBILIER 95160 Montmorency. Tél. : (1) 39-89-92-37.

RIS-ORANGIS Quartier calme, près centre et gare PAV. 83 - Tradition de France Cuis. équip. séparée par aquarium sur séjour double de 45 m² avec cheminée recup. chaleur 4 ch. - Mezz. - 2 sdb - 2 WC s/sol tot. buanderie/s. de sport Dbl. vitr. compl. - Garage 2 voit. Terrasse 38 m² - 564 m² terr. cl. PRIX : 1 320 000 F (frais de notaire réduit 30 000 F) Tél. domicile : 69-43-27-93 Heures de repas et après 19 h

propriétés

PARC D'ORMESSON 94 prox. golf, maison 160 m² + 122 m² ss/sol, jdin 2 150 m². Tél. : 42-93-20-36.

SAINT-CLOUD propriété caractère + dépendances, parc de Montretout 5 500 000F. 42-93-28-51.

GARCHES belle propriété dans parc, 3 700 000 F. 42-93-28-51.

VOUS RECHERCHEZ UNE PPTÉ DE CARACTÈRE ? A 45 mn de MONTPARNASSE. 1 h. par la route AUTOR. OUEST, N. 12 et 10. Rég. FORET RAMBOUILLET, etc. NOUS POUVONS VOUS SATISFAIRE **IMMO 106 37-83-73-73** M.G.N. NOGENT-LE-ROI face église. 37-51-44-34.

immobilier information

Particulier vend :

PÉNICHE HOLLANDAISE Luxmotor 1929

31,5 m × 5 m (150 m² habitables). Moteur : DAF 120 ch. turbo, groupe électrogène : 7,5 kva. Terrasse, chauffage central, réserve d'eau de 15.000 litres. Carénage et gros œuvre effectués sur chantier été 84. Travaux à terminer. 480.000. Tél. : 47-42-71-24 (à partir de 20 h).

bureaux

Ventes

INTERNATIONAL SERVICE Rech. pour SA CLIENTÈLE DE QUALITÉ 4, 5, 6 P. et MAISONS banlieue Ouest. BON STANDING. I.S.I. Tél. : 45-26-18-95.

Locations

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** bureaux, secrétariat, télex **CONSTITUTION STÉS** Prix compét. Délais rapides. **ASPAC 42-93-60-50 +**

DOMICIL. CCIALE 8e TÉLEX/SECRÉT., TÉL. BURX **AGECO 42-94-95-28.**

Domiciliation depuis 80 F MS Paris-1er, 8e, 9e, 12e ou 15e Constitution SARL 1 500 F HT INTER DOM 43-40-31-45.

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques. **43-55-17-50**

locaux commerciaux

Locations

Recherchons à louer ou acheter locaux à usage de bureaux, 400 à 600 m², Paris 1er ou 2e. Tél. h. b. 45-55-91-82 P. 42-45.

fonds de commerce

Ventes

R. RIVOLI EMPL. Nº 1 P.-A-P., 75 m², 2 120 000 F. Tél. : 42-33-12-29 matin.

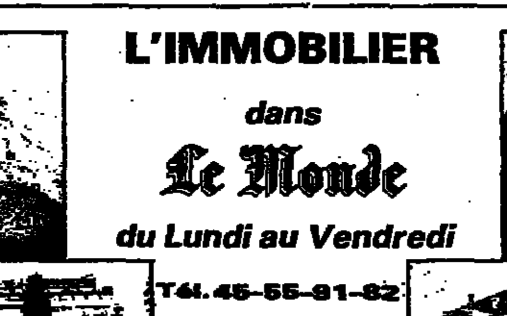
Cède lycée privé d'enseignement linguistique Haute-Savoie. Ecrire sous le nº 8 108 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

PAS-DE-PORTE TT CCES Emplac. nº 1 Ris-Orangis 300 m² div. Aucuns travaux. Tél. : 60-75-79-31.

boutiques

Achats

(3e) MURS BOUTIQUE Loués agence immobilière. RAPPORT 10 % NET. PX 260.000 F. 45-75-75-79.





L'AGENDA

Cours

L'ANGLAIS dans un HOTEL

Pension complète dans notre hôtel (ou avec une famille anglaise).
Face à la mer. Londres à 100 km.
Leçons en groupes, moyenne 9 étudiants.
A partir de £ 20 par jour, pension et leçons.

20 % RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus.

Ouvert toute l'année. Pas de limite d'âge. Cours spéciaux Noël, Pâques, etc.

Ecr. à Regency School of English, Ramsgate, Kent, England, 843-59-12-12. ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, 95000 Eaubonne, (1) 39-59-26-33.

PARIS. Artiste professionnel cours de peinture et créativité. Tél. : 43-56-08-71.

Stages philo pour lycéens vacances nov., par prof. lycée, cours adultes, 1 soir par sem. Tél. : 45-32-89-53.

Association piano, guitare class., cours 13e arr., ts nivx. 45-87-04-77, 42-83-00-90.

Carte de vœux

Collect. exclus. pour fin d'année, à partir de 100 pces. (1) 43-85-84-85/43-85-64-11.

Calendriers

Publicitaires 1988, gd choix à partir de 50 exemplaires. (1) 43-85-84-85/43-85-64-11.

Cycles

UNE BELLE MACHINE DES CONSEILS UN VRAI PROFESSIONNEL A VOTRE SERVICE

CYCLES LAURENT
9, boulevard Voltaire, 75011 PARIS.
Tél. : 47-00-27-47.

Jeune fille au pair

J.F. 19 ans, sérieuse, non fum., avec exp., rech. fam. pr séjourner au pair, priorité Australie, Floride, Chine, langues angl., all., esp. Tél. : 96-39-67-66.

Spécialités régionales

MONTLOUIS A.O.C.
POUR CONNAISSEURS
Vin blanc sec, 1/2 sec, moelleux et méthode champenoise.
Tarifs sur demandes
A. CHAPEAU, vigneron,
15, rue des Aîtres,
HUSSEAU
37270 MONTLOUIS-S/LOIRE.

Vacances Tourisme Loisirs

Séjours enfants dans le JURA, alt. 900 m, 3 h de Paris TGV. Touss. 87, Noël 87, Pâques 88. Yves et Liliane 38 a., accueillent vos enfants dans ancienne ferme XVIIe, confortablement rénovée située au milieu des pâturages et sapins. Nombre d'enfants limité à 14 pour offrir un accueil familial personnalisé. Activités selon saison et condit. météo, tennis, ski de fond, jeux collectifs, poney, découverte du milieu rural, des fleurs, fabrication maison du pain. Tél. : 81-38-12-51.

BIARRITZ, passez l'hiver au chaud. Part. cède parts multipropriété, appt 5/6 pers., tt cft, centre, près plages, du 15-12 au 15-3. Ecrire Publiprint province nº 1, nº 020, BP 387, 73003 Chambéry Cedex.

CASSIS Studio 4 pers. à louer sem., quinz., mois. 42-01-14-79.

Economie

SOMMAIRE

L'apaisement sur les places financières

Le reflux des taux d'intérêt a contribué à enrayer la chute

Une folle journée après une autre folle journée, mais en sens inverse. Celle de lundi avait été marquée par la pire débâcle qu'ait jamais connue la Bourse de New-York (– 22,4 %), entraînant avec elle l'ensemble des Bourses mondiales. Mardi, au contraire, un coup d'arrêt spectaculaire était donné à la chute des cours, à New-York d'abord, puis en Europe. A l'origine de ce coup d'arrêt, on trouvait un reflux spectaculaire des taux d'intérêt américains, dont la hausse brutale avait grandement contribué au désastre de Wall Street.

Mardi, le marché des obligations de New-York connaissait, également, la plus folle journée de son histoire, les rendements chutaient d'un point complet, record absolu : celui de l'emprunt du Trésor à trente ans, qui avait bondi à plus de 10,30 % lundi, revenait brutalement à 9,30 %, et les deux grandes banques américaines annulaient l'augmentation toute fraîche de leur taux de base. Ce retournement brutal avait été provoqué par une série de déclarations rassurantes, intervenant après les propos explosifs tenus, pendant le week-end précédent, par M. James Baker, secrétaire au Trésor des Etats-Unis. Ce dernier, on le sait, menaçait de représailles les Allemands, coupables d'avoir relevé leurs taux d'intérêt, et laissait entendre que les accords du Louvre sur la stabilisation des parités monétaires pourraient être remis en cause, c'est-à-dire que le dollar était susceptible de glisser à nouveau.

Lundi soir, le même James Baker s'associait à Gerhard Stoltenberg, ministre allemand des finances, pour réaffirmer la validité des accords du Louvre. Un premier soulagement pour les milieux financiers internationaux. Ensuite, M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, diffusait, en hâte, un communiqué pour faire savoir que ladite Réserve, *« consciente de ses responsabilités à l'égard des banques centrales, était prête à injecter les liquidités éventuellement nécessaires pour soutenir le système économique et financier »*. Cette déclaration rassurait les milieux financiers américains dans la mesure où elle indiquait clairement que les autorités monétaires voulaient, avant tout, éviter toute défaillance de banques ou d'institutions financières, et donnait la priorité aux besoins de liquidités, la lutte contre l'inflation et le soutien du dollar passant au second plan.

Ruée

Enfin, facteur peut-être le plus important, dès le début de la chute des cours à Wall Street le lundi, les investisseurs se portaient en masse sur les valeurs à revenu fixe, bons du Trésor et obligations, considérées comme plus sûres. Cette ruée avait pour effet de faire baisser leurs rendements et monter les cours, et, aussi, de rassurer un peu les milieux financiers dans la mesure où les bénéfices des sociétés ne couraient plus le risque d'être amputés par l'augmentation de leurs frais financiers. Ce phénomène contribuait à éclaircir un peu l'atmosphère à l'ouverture de la Bourse de New-York, mardi, en début d'après-midi (heure européenne), anxieusement attendue dans le monde entier. D'emblée, l'indice Dow Jones affichait une remontée de 200 points, ce qui, immédiatement, renversait la tendance à Paris, où la chute des cours était stoppée et faisait place à un timide raffermissement (*voir par ailleurs*). Dans le reste de l'Europe, la chute des cours se ralentissait, notamment en Allemagne, mais pas à Londres, où les valeurs enregistraient une perte de plus de 12 %, supérieure à celle de 10 % subie la veille. La réaction la plus spectaculaire fut celle de la Bourse de Tokyo, qui ouvrait après la clôture de Wall Street, où l'indice Dow Jones, après bien des émotions, et même un nouveau recul, avait fini par regagner 102 points sur les 508 perdus la veille. Les valeurs japonaises ne regagnaient pas moins de 9 % sur les 15 % perdus lundi.

A Paris, un renversement spectaculaire s'était produit sur le front des taux d'intérêt à long terme dès le mardi matin, sur les indications en provenance de New-York. Sur le marché des instruments financiers (MATIF), qui était tombé lundi à son plus bas niveau historique, avec une chute des cours de 4,5 %, la remontée fut si brutale que les cotations durent être suspendues à deux reprises, le pourcentage de hausse ayant dépassé les variations autorisées de 2 % (procédure du *limitup*).

En fin de journée, le cours de l'échéance décembre sur le MATIF était remonté de 6 points, soit 7 % de hausse, un record absolu ! Là aussi, un tel phénomène contribuait à stopper la chute de la Bourse, qui, en fin de séance, après avoir perdu près de 9 %, affichait un gain de près de 1 %, modeste mais salutaire.

Légère diminution des taux d'intérêt en RFA

Ajoutons qu'une autre bonne nouvelle était venue d'Allemagne, où la Banque fédérale avait annoncé une légère diminution de son taux d'intervention, ramené de 3,85 % à 3,80 %, indication très claire sur son intention de « calmer le jeu » après la hausse des taux d'intérêt constatée en Allemagne la semaine précédente, qui avait provoqué la réaction de M. Baker. Son président, M. Karl Otto Poehl, a, en outre, déclaré, mardi, que la Banque n'avait aucunement l'intention de faire monter les taux d'intérêt outre-Rhin. En somme, tout le monde essaie d'éteindre l'incendie allumé par les propos explosifs du secrétaire américain au Trésor, sévèrement critiqué par M. Nigel Lawson, ministre britannique du Trésor.

Mais les milieux financiers internationaux, soulagés sans doute d'avoir échappé à un effondrement général, ne dissimulent pas leurs inquiétudes à moyen terme. Si tout paraît sauvé dans l'immédiat, les causes profondes de la crise demeurent, notamment celles qui ont provoqué l'envolée des taux d'intérêt américains, amorcée au printemps 1987, et qui ont, en fait, provoqué la chute de Wall Street. La semaine dernière, ces mêmes milieux financiers adjuraient M. Greenspan de montrer sa détermination de lutter contre l'inflation en relevant fortement le taux d'escompte de la Réserve fédérale. Aujourd'hui, le problème reste entier, de même que celui du déficit budgétaire des Etats-Unis, sans oublier le déficit commercial.

FRANÇOIS RENARD.

Deux ans de rencontres internationales

La concertation sans l'incantation

La grande déroute des marchés financiers constitue une cuisante leçon pour les gouvernements des pays industrialisés. Leur concertation, magnifiée en dépit d'une mise en œuvre laborieuse, ne paraît plus crédible, au moment même où elle semblait porter quelques fruits. Au-delà du mouvement brownien des marchés, l'évolution des dernières années plaide pourtant en faveur d'un sursaut qualitatif de la coopération.

La renaissance, en 1985, d'un dialogue à cinq – Etats-Unis, Japon, RFA, Grande-Bretagne, France – avait déjà été imposée par une surréaction des marchés monétaires, qui maintenaient le dollar à des sommets. Lorsque, en septembre de cette même année, le groupe des Cinq signe à New-York l'accord du Plaza afin d'assurer une baisse ordonnée du billet vert, une page nouvelle s'ouvre. Fini le temps où les instances internationales retentissaient des appels des Américains pour que leurs partenaires prennent exemple sur Washington et *« mettent de l'ordre chez eux »*.

Les ravages d'un dollar trop longtemps surévalué sur l'industrie et la compétitivité américaines, couplés à l'alourdissement persistant des déficits budgétaires, amenaient l'administration Reagan à rechercher l'entente plus que le leadership triomphant.

Le déficit de la balance des paiements courants des Etats-Unis, de 9 milliards de dollars en 1982, passait à 118 milliards en 1985. Profitant de l'atout monétaire dont ils disposaient, les pays marchands les plus dynamiques voyaient leurs excédents passer dans le même temps de 7 milliards à 49 milliards de dollars pour les Japonais, de 4 milliards à 15 milliards pour les Allemands. Les grands déséquilibres étaient solidement installés.

Volonté et capacité

Entre la volonté commune de corriger des aberrations et la capacité d'assurer des politiques économiques convergentes, le chemin se révélait vite plus ardu qu'on ne le pensait. L'atterrissage en douceur du dollar créait vite autant de frustrations que de soulagements. D'autant que, bénéficiant de l'attrait de taux d'intérêt élevés et de la taille même de leur place financière pour les investisseurs étrangers – surtout japonais, – les Etats-Unis laissaient s'accumuler leurs déficits *« jumeaux »* sans procéder à une nécessaire cure d'assainissement interne.

Le beau consensus du temps du Plaza s'effritait au fil des déclarations intempestives ou des petites phrases assassines des signataires autour d'un même thème : au voisin de prendre en charge une plus grande part du fardeau du rééquilibrage économique. Le jeu à trois auquel se sont livrés Américains, Japonais et Allemands en 1986 aura contribué à affaiblir l'idée de concertation auprès des opinions publiques, des investisseurs et des opérateurs. Certes, au bord de la tourmente monétaire, les différends s'apaisaient. Le Japon et la RFA se sont ainsi résignés à baisser leurs taux d'intérêt pour éviter aux Etats-Unis de remonter les leurs au détriment de leur croissance. Mais les conflits d'intérêts nationaux se faisaient de plus en plus aigus entre les enfants terribles d'outre-Atlantique, opposés à l'idée de réduire leur train de vie, et les « bons élèves », allemands ou japonais, peu soucieux de mettre à mal des années de rigueur budgétaire et de succès anti-inflationnistes.

Les préoccupations électorales des uns ou des autres aidant, l'ambition de mettre en place des indicateurs permettant de mieux surveiller les économies a perdu de sa crédibilité. Dans un tel contexte, les accords du Louvre, signés à sept (les Cinq, plus le Canada et l'Italie) en février dernier, n'ont guère convaincu les marchés que les gouvernements voulaient réellement orchestrer leurs politiques monétaires, budgétaires et de taux d'intérêt.

Ce doute croissant était alimenté par des statistiques décevantes. En dépit d'une dépréciation de 36 % du dollar depuis l'accord du Plaza, le déficit de la balance des comptes courants américaine tournera encore cette année autour de 140 milliards de dollars. Parallèlement, l'excédent allemand se stabilisera à quelque 37 milliards de dollars, celui du Japon continuant d'augmenter pour représenter quelque 95 milliards contre 86 milliards l'an dernier.

Devenus débiteurs nets, les Etats-Unis sont confrontés à une dette qui se nourrit d'elle-même, alors que les Japonais, sacrés premiers créanciers au monde, disposent d'un volant de liquidités impressionnant.

Cet entêtement des chiffres a conforté le Congrès américain dans sa rhétorique protectionniste. Les Allemands se cantonnent eux aussi à leur obsession anti-inflationniste et refusent d'envisager un véritable coup de fouet fiscal et un net alourdissement de leur déficit budgétaire. Le bilan de deux ans de concertation serait-il totalement négatif ? Répondre par l'affirmative serait aller vite en besogne.

Des signes encourageants

Profonds, les déséquilibres seront encore longs à s'atténuer. Mais déjà les organisations multilatérales, moins portées que les gouvernements ou les marchés à scruter à la loupe la conjoncture au jour le jour, décèlent des signes encourageants. Pour la première fois depuis 1983, la demande interne américaine devrait croître moins vite que le produit national brut. Durant le deuxième trimestre 1987, les exportations ont progressé en volume – c'est-à-dire sans tenir compte de l'effet monnaie et prix – de 13 % en rythme annuel, soit trois fois plus vite que le commerce mondial. Dans le même temps, les importations n'augmentaient que de 5 %. Une évolution encore masquée par un double phénomène : 1) le dollar dont la dépréciation n'a été stoppée qu'avec les accords du Louvre de février dernier, et qui, dans un premier temps, renchérit en valeur des achats et amenuise les recettes à l'exportation ; 2) les structures mêmes du commerce extérieur américain trop longtemps déséquilibré en faveur des importations pour que le retard puisse être rapidement comblé.

Le phénomène inverse apparaît dans les pays excédentaires : la demande intérieure tirera encore l'expansion allemande cette année ; les efforts réalisés par les Japonais grâce à un budget supplémentaire de 6 000 milliards de yens et une réduction d'impôts équivalant à 1 500 milliard, pourraient aboutir à une croissance plus soutenue par la consommation intérieure.

Plus de souplesse budgétaire à Tokyo et à Bonn, un peu plus de rigueur à Washington, où le déficit devrait être réduit de quelque 50 milliards de dollars cette année, ce double mouvement va, timidement, dans le bon sens. Comme semblent s'améliorer les tendances de fond du commerce extérieur des Trois Grands. Ces mouvements interviennent sur une toile de fond assainie par une inflation encore bien contrôlée : 3,5 % en moyenne dans les pays de l'OCDE actuellement contre 8 % en 1982. Les rudes leçons des dernières années ont contraint les entreprises à jouer la compétitivité et les gouvernements à maintenir une rigueur de bon aloi. La croissance s'apprête à entrer, sauf accident majeur de parcours, dans sa sixième année consécutive. Au rythme lent des coureurs de fond, les pays industriels poursuivent un cycle d'expansion d'une longueur exceptionnelle.

Peut-on attribuer à la multiplication des rencontres, contacts et sommets internationaux ces éléments positifs ? En partie, oui. La concertation est devenue aussi irréversible que l'interdépendance des économies. Mais il ne servirait à rien de lui donner un caractère incantatoire. Sans compter la confiance durement ébranlée dans les placements financiers, trois sources d'incertitudes majeures demeurent : la volatilité des changes, la dette du tiers-monde, la faiblesse des échanges mondiaux. Ils pèsent sur les investissements productifs des pays industriels comme sur l'attitude des marchés. A moins d'un consensus clair, toujours possible en période de danger, répéter à l'envi que l'impatience est mauvaise conseillère et que l'avenir s'annonce plus serein n'aurait qu'une conséquence : accroître la nervosité générale.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

● **PRÉCISION.** – Le graphique publié dans *le Monde* daté du mercredi 21 octobre en page 37 sur « le repli du dollar » était bâti sur des valeurs moyennes annuelles en yens, francs et Deutschemarks. Les courbes ne pouvaient donc retracer les points extrêmes de variation du dollar, et notamment les 10,614 francs atteints le 26 février 1985.

M. Mitterrand plaide en faveur d'une monnaie européenne

Le président de la République, qui se trouvait, le mardi 20 octobre, en visite officielle à Aix-la-Chapelle, a évoqué la crise qui secoue les places financières. Il a implicitement critiqué les Etats-Unis pour leur politique trop personnelle, qui peut *« faire que nos sociétés soient emportées par le moindre vent qui passe »*.

« Cette bourrasque, qui s'abat sur toutes les places financières, a-t-il poursuivi, *montre bien la nécessité d'une monnaie commune aux Européens (...) ». « Parler de l'Europe sans monnaie, sans maîtrise de nos échanges et de notre commerce extérieur, signifie qu'il restera la trace d'un rêve inachevé ».*

M. Mitterrand a ajouté : *« Ce que nous vivons depuis quarante-huit heures montre bien qu'il est urgent pour des pays qui se réclament des mêmes valeurs de civilisation, qui parlent beaucoup des droits de l'homme, de songer davantage, de jour en jour, au contenu de ces mots-là. » « Il ne faut pas,* a-t-il conclu, *laisser des millions d'êtres humains au hasard des ambitions, des spéculations, des volontés de puissance et des rapports de forces. »*

L'argent moins facile pour les entreprises

Le krach boursier ne sera pas sans conséquences sur les entreprises du pays. Certes, la gestion courante ne sera guère immédiatement perturbée : le rythme industriel est long et, à l'image de M. René Sautier, président de Sanofi (pharmacie), les patrons interrogés se déclarent *« sereins »*.

Toutefois, l'effondrement des marchés se fera sentir à plusieurs niveaux. D'abord sur les profits. Les entreprises, qui disposent de trésoreries rebondies, les plaçaient : il y aura des cadavres, en particulier sur le MATIF (marché à terme des instruments financiers). Les autres, emprunteuses, craignent, en revanche, de voir le loyer de l'argent se renchérir. A ce niveau, il faut noter que beaucoup de chefs d'entreprise ne voient pas forcément d'un mauvais œil *« le retour aux réalités »* qui s'est opéré.

Conséquence, ensuite, sur les appels aux capitaux. Que le comportement des épargnants – échaudés – se retourne et il deviendra bien plus difficile d'augmenter son capital ou d'entrer au second marché. Le risque est ici important : les entreprises pourraient devoir ralentir leurs investissements, les moins solides surtout. A coup sûr, l'argent deviendra plus rare.

Les entreprises cotées valent désormais moins cher : troisième conséquence. Et la plupart des PDG des grands groupes y voient une opportunité de rachat. *« Notre stratégie est d'acquérir des firmes,* explique-t-on chez Chargeurs SA, *en particulier dans le domaine de la laine. On va pouvoir le faire pour moins cher. »* M. Pierre Suard, PDG de la CGE, confirme : *« Il se peut que cela ait une influence sur nos opportunités d'investissements. »*

La dernière conséquence est plus économique : la crise n'a pas éclairé l'horizon des firmes. Les monnaies et les marchés sont entrés en turbulence, un climat qui n'est guère favorable aux affaires. Les chefs d'entreprise vont observer ce qui va se passer dans l'*« œil du cyclone »*, selon l'expression de M. Jacques-Henri David, directeur financier de Saint-Gobain, c'est-à-dire aux Etats-Unis, dénoncés par beaucoup comme les responsables de ce qui s'est passé. Sans se réjouir aucunement d'une éventuelle récession outre-Atlantique.

E.L.B.

Les réactions syndicales

« Je ne suis pas de ceux qui sèment ou sèmerons la panique, a déclaré M. André Bergeron, le mardi 20 octobre, à Rambouillet. *Cela n'arrangerait rien et accroîtrait les difficultés des petits porteurs. »* Pour le secrétaire général de FO, *« la responsabilité du séisme dépasse le cadre national et résulte à la fois du désordre monétaire et de la politique économique des Etats-Unis. Puisse en tout cas l'événement aider les dirigeants des Etats à se mettre d'accord en vue de stabiliser le système monétaire. »* M. Bergeron juge *« éminemment souhaitable de ne pas précipiter le rythme des privatisations. Le gouvernement devrait un peu attendre et voir venir »*.

La CFTC estime qu'il est *« anormal et dangereux que l'argent disponible aille d'abord vers la spéculation boursière plutôt que vers les investissements productifs dans les entreprises. Il est grand temps que les autorités monétaires et politiques s'attachent à résorber les déséquilibres insoutenables à long terme. Sur le plan intérieur aussi, il est urgent qu'on en finisse avec les jeux purement financiers »*. A l'issue d'un entretien avec le CNPF, le 20 octobre, M. Jean Bornard, président de la CFTC, a souligné : *« Cette crise illustre la nécessité d'attacher les gigantesques masses monétaires flottantes à un programme international de développement. Les Etats doivent coordonner leurs efforts pour éviter la récession. »*

L'ordinateur au banc des accusés

L'introduction de l'informatique dans le fonctionnement des marchés financiers a fortement contribué à la brutalité des variations de cours enregistrées ces derniers jours à Wall Street. Dès les années 70, tous les grands courtiers américains se sont dotés de logiciels qui déclenchent automatiquement des ordres d'achat ou de vente dès qu'une action a atteint un certain cours. Plus récemment, des programmes plus sophistiqués ont été mis au point : ils réalisent des arbitrages automatiques entre le marché des actions et celui des contrats à terme sur indice boursier. Ils doivent normalement fonctionner comme système d'assurance contre toute perte.

Le problème, aujourd'hui, c'est que tous les grands investisseurs américains, ou presque, travaillent avec les mêmes logiciels. En conséquence, lorsqu'un certain seuil est atteint sur un titre, toutes les « machines » vendent, contribuant ainsi à accélérer la chute.

Les deux tiers des 508 points de chute du Dow Jones, le lundi 19 octobre, seraient dus à *« des personnes inexpérimentées »* (les fameux jeunes *« golden boys »*) et à des *« machines inhumaines »*, estime ainsi M. Maurice Mann, le président de la Bourse du Pacifique à San-Francisco (Californie). Le mardi 20 octobre, M. John Phelan, le président du New York Stock Exchange a demandé à ses membres de ne plus utiliser leurs systèmes électroniques de transactions préprogrammées jusqu'à ce que le volume des opérations soit revenu à un niveau normal. Cette recommandation ne semble pas avoir été suivie : la volatilité des cours est restée forte au cours de la séance de mardi à Wall Street. Le Dow Jones a encore fluctué dans une fourchette de 300 points.

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,
vous êtes les promoteurs et les supporteurs de la politique de Maîtrise de l'Énergie,

BRAVO !

Les Régions et les Collectivités locales mettent en œuvre d'importants programmes d'économie d'énergie,

ENCORE BRAVO !

80 % des Français sont pour le renforcement d'une politique de Maîtrise de l'Énergie et des énergies nouvelles et renouvelables,

CONSENSUS RARE !

La Communauté européenne et l'Agence internationale de l'Énergie citent en exemple les actions menées par l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie,

CONSÉCRATION INTERNATIONALE !

Aujourd'hui les résultats de cette politique sont bien connus :

- logements mieux conçus, mieux isolés, plus agréables à vivre,
- voitures performantes, économes en carburant,
- écoles, hôpitaux, équipements collectifs rénovés et moins coûteux,
- entreprises plus compétitives, progrès technologiques, recherches actives dans tous les secteurs.

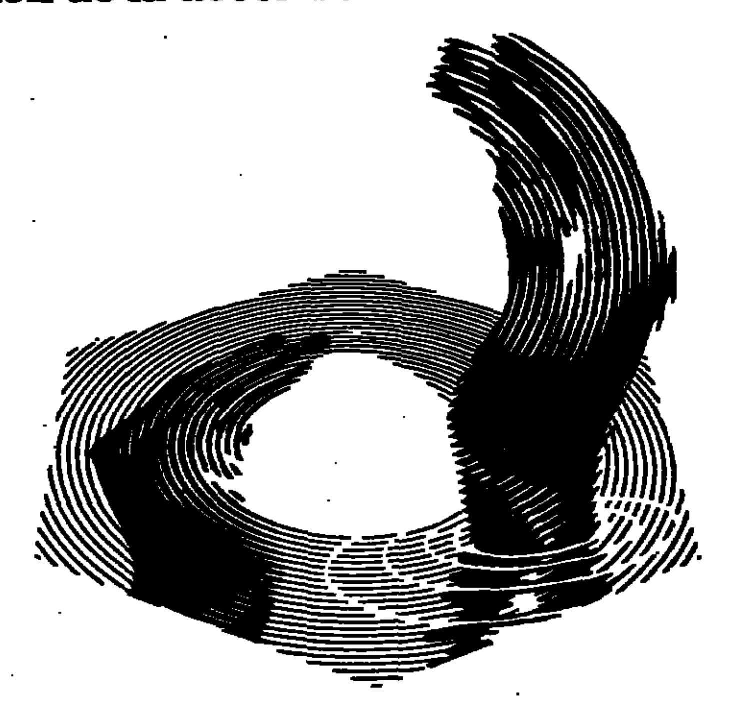
Une économie annuelle évaluée à 35 milliards de francs
pour un budget de l'AFME de 597 millions de francs en 1987.

C'EST BON POUR LA FRANCE !

Et pourtant...
Dans un contexte énergétique mondial inquiétant, à l'heure où de nombreux pays intensifient leur politique de Maîtrise de l'Énergie,

L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE EST MENACÉE :

- Suppression d'un tiers des effectifs,
- Réduction continue du budget,
- Remise en question de la décentralisation.

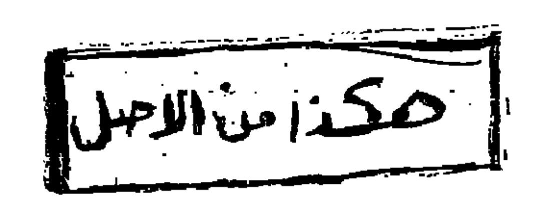


DEPUIS 13 ANS, L'AFME EST A VOTRE SERVICE,
DÉFENDEZ-LA TOUS AUJOURD'HUI
RÉAGISSEZ

LE PERSONNEL DE L'AFME

Je soutiens la Maîtrise de l'Énergie et son outil l'AFME
Nom ____________
Profession ____________
Société ____________
Adresse ____________
Signature :
Bulletin à retourner au secrétaire du comité d'entreprise de l'AFME 27, rue Louis Vicat, 75015 PARIS

CETTE PAGE A ÉTÉ FINANCÉE PAR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PERSONNEL DE L'AFME : PARIS, VALBONNE ET TOUTES LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES.



Economie

L'apaisement sur les places financières

Wall Street : les « locomotives » assurent la reprise

NEW-YORK
de notre correspondant

Tout est bien qui finit bien ? Rien n'est moins sûr. Fatigués et stressés, les cambistes avaient repris, le mardi 20 octobre, le chemin de la corbeille, prêts au pire. Après quelques minutes d'un silence inhabituel, l'atmosphère s'est soudain détendue, et un brouhaha heureux partit en vagues douces à travers la salle : l'afflux des ordres en hausse était déjà très fort, alors que la séance ne durait que depuis un quart d'heure.

Une heure et demie après l'ouverture, l'indice Dow Jones avait « pris » 179 points. N'osant pas encore crier bravo, les cambistes ont eu raison de retenir leur joie, car, vingt minutes plus tard, ce fut la chute : l'indice perdait près de 200 points pour plonger plus bas que la veille.

Après un jeu de yoyo exaspérant, la vague des achats finit tout de même par submerger la corbeille et, à la clôture, ce fut la victoire, en tout cas pour le fameux indice des trente valeurs industrielles, adulé et haï à la fois : 103 points d'une hausse assurée de durer désormais jusqu'au lendemain matin. Le président du Stock Exchange, M. John Phelan, aussi impassible que la veille, a pu souligner, une fois de plus, que *« le système a parfaitement fonctionné »*.

En effet, le volume des échanges a dépassé le record de la veille, avec plus de 608 millions de transactions. En deux séances consécutives, les ordinateurs de la Bourse ont donc traité le triple du volume maximum prévu par le système. Admettant que personne ne saurait prévoir l'avenir, M. Phelan s'est néanmoins dit *« persuadé que le pire est derrière nous »*.

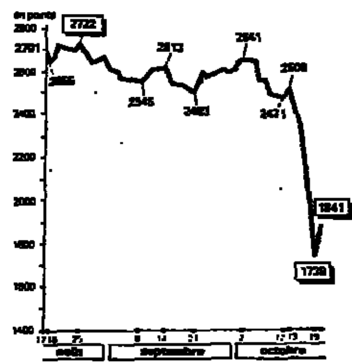
Comme d'autres, M. Phelan a critiqué ce qu'il a pudiquement appelé *« la tendance à la volatilité »* du marché, autrement dit la faiblesse de tous ceux qui avaient si vite cédé à la panique. Son homologue de l'American Stock Exchange, M. Arthur Levitt, ira plus loin : *« Ce marché volatile est inadmissible, il est urgent de prendre des mesures de stabilisation réglementaires. »*

Informatisation et déraison

Aidés par un coup de pouce inattendu sous forme d'une baisse des intérêts bancaires (la Chemical Bank et la Midland Bank, qui avaient affolé le milieu boursier en augmentant, la semaine dernière, leurs taux d'un demi-point pour le porter à 9,75 % venaient de céder à l'« amicale pression » de la Réserve fédérale, effaçant simplement cette dernière hausse), les investisseurs institutionnels, surtout les Mutual Funds et les College Funds, mais aussi certaines entreprises, intéressées par leurs propres actions, sont donc revenus à la corbeille avec des ordres d'achat importants, concernant surtout les « locomotives ».

Aussi les valeurs-phares ont-elles regagné une partie du terrain perdu la veille. Hausses le plus remarquées : ATT (+ 3,9 % à 27,50), General Electric (+ 3,50 % à 45,40), IBM (+ 11,75 % à 115), Exxon (+ 6 % à 39,50) et General Motors (+ 9,75 % à 59,75). En revanche, sur le marché secondaire, l'humeur restait maussade : MCI perdait 0,90 dollar à 7,90, et Apple Computers chutait de 2 dollars à 34,50.

Tout compte fait, le bilan de la journée ne fut pas aussi joyeux que le champagne que certains cambistes faisaient déboucher dans les pubs alentour aurait pû le laisser supposer. Le rapport entre les baisses et les hausses a été de 5 à 2, alors que l'indice du marché secondaire perdait près de 10%, de même que celui de l'American Stock Exchange. Selon la firme Wilshire Associates, le marché n'a regagné, en valeur globale affichée, que 60 milliards de dollars sur les 500 milliards perdus la veille.



Les variations de l'indice Dow Jones des trente principales valeurs industrielles de Wall Street

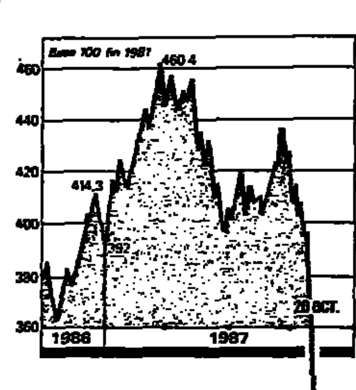
Des rumeurs persistantes continuent de circuler sur la santé de certaines firmes de courtage et de plusieurs banques d'investissements.

Il semble de plus en plus certain que de nouvelles restrictions seront apportées à la liberté d'action des arbitragistes, auxquels on vient d'interdire l'utilisation d'un certain type de terminaux informatiques. De manière plus générale, la direction de la Bourse de New-York incrimine l'informatisation de la vie financière, accusée de faciliter, au-delà du raisonnable, la divulgation d'informations sur la vie des sociétés.

CHARLES LESCAUT.

Paris : le revirement de la mi-journée

« Nous n'avions pas prévu une baisse d'une telle ampleur ; cette fois-ci, ne nous laissons pas surprendre par le mouvement de hausse », confiait, mardi 20 octobre, en début de séance un gérant de portefeuilles à un de ses collègues. *« Tu crois que c'est pour bientôt ? »*, lui demandait alors, perplexe, son interlocuteur. A cet instant, se substituant au tableau lumineux, momentanément en panne, un coteur inscrivait à la craie le dernier score : – 8,4 %. Il était 13 heures. Les boursiers s'apprêtaient à vivre, après le lundi noir et le recul de 508 points du Dow Jones à New-York, une nouvelle journée terrible.



Les variations de l'indice CAC (Compagnie des agents de change de la Bourse de Paris)

Comme la veille, le début de séance avait été retardé d'un quart d'heure en raison de l'abondance d'ordres de vente. Comme la veille, la foule se pressait à l'intérieur, composée de curieux, de photographes et aussi de professionnels, qui tentaient tant bien que mal de se frayer un passage. Pour la première fois, à l'extérieur, devant les grilles s'amassaient une petite centaine d'épargnants et de badauds attendant dans le calme l'issue de la séance.

Sous les lambris, les ordres de vente affluaient, provenant en grande partie d'investisseurs anglo-saxons. On ne comptait plus les valeurs au plus bas de l'année. Certaines étaient même incotables, tant les offres dépassaient la demande. Ce fut le cas de la Compagnie du Midi après une chute de 15 %, de Peugeot (– 12 %) et de Lafarge (– 9,6 %), pour ne citer qu'elles. Paribas, le symbole des privatisées, n'en finissait pas de coter en dessous de son prix d'offre publique de vente. Dans cette ambiance de « krach », l'or était très recherché et notamment le napoléon réservé à la hausse, puis coté 598 F (+ 54 F).

Puis, subitement, peu avant 14 heures, à la stupeur générale, la tendance s'inversait. L'indicateur remontait à – 6,75 % et se transformait en compte à rebours. *« A ce rythme nous serons à zéro dans trente minutes*, soufflait, médusé, un professionnel, *nous décollerons peut-être ensuite. »* La décision de deux grandes banques américaines de baisser leur taux de base et le démarrage fulgurant de Wall Street qui a suivi, sont les moteurs de ce revirement brutal. Un retournement qui suivait de plusieurs heures celui du MATIF (marché à terme des instruments financiers). La reprise était alors spectaculaire atteignant + 2,8 % avant de se stabiliser en clôture à + 0,8 %. Des nouvelles valeurs devenaient incotables... étant cette fois-ci réservées à la hausse, la demande excédant nettement les offres.

A la satisfaction de la reprise s'ajoutait chez de nombreux opérateurs une certaine appréhension. *« Cette journée folle n'est pas faite pour nous rassurer sur l'avenir*, commentait l'un d'entre eux. *Le jeu de yo-yo pourrait se poursuivre mais espérons que ses variations iront en s'atténuant... »* Le redressement de mardi, néanmoins, n'a pas tellement diminué les pertes enregistrées depuis le début du mois boursier. A la veille de la liquidation, le repli est d'environ 18 %, ce qui s'est rarement vu à Paris.

DOMINIQUE GALLOIS.

Londres : la chute des privatisées

LONDRES
de notre correspondant

C'est le moment d'acheter une Jaguar ou une Porsche d'occasion. Les commis d'agents de change, qui se sont follement enrichis ces dernières années et affectionnaient ces signes un peu voyants d'ascension sociale, ont désespérément besoin d'argent frais... Cette réflexion cynique d'un vieux routier de la City illustre le climat qui régnait à la Bourse de Londres, mardi 20 octobre en fin d'après-midi, après une seconde journée de chute des cours.

Au « lundi noir » a en effet succédé, contrairement à ce qui s'est passé à New-York et à Paris, un « mardi noir » londonien

La plongée a même été mardi un peu plus forte encore que lundi. L'indice du *Financial Times* avait chuté de 10,8 % lundi, il est tombé mardi de 12,2 % ; le total de la capitalisation boursière s'est un peu moins contracté : 43,7 milliards de livres (437 milliards de francs) mardi contre 50,6 milliards de livres (506 milliards de francs) lundi. Le total est cependant faramineux. Plus de 94 milliards de livres (940 milliards de francs) se sont volatilisés en deux jours...

La journée de mardi a été chaotique avec une chute initiale, brutale et immédiate due à celle de Tokyo et des autres Bourses asiatiques quelques heures auparavant.

L'indice du *Financial Times* perdait d'emblée presque 300 points. Après une rentrée partielle et éphémère en cours de séance, l'indice s'effritait de nouveau et clôturait à 180, accusant une nouvelle baisse record de 250 points.

Tout ou presque a baissé. L'action BP « privatisée » que l'Etat britannique s'obstine à proposer au public à 330 pence (33 francs) ne valait plus, mardi, que 285 pence (28,50 francs) sur le marché. Le gouvernement a décidé d'arrêter non pas la vente mais... la campagne de publicité. Les spots à la télévision ont été refaits à la hâte. Il n'était plus guère raisonnable d'inciter les Britanniques à acheter les 31,5 % d'actions BP encore détenues par le Trésor avant la date « inexorable » du 28 octobre. Vu la situation, cette échéance va probablement être repoussée.

Les « privatisées » continuent de chuter. British Telecom a encore perdu 18 pence à 222 pence, ce qui porte la baisse à 43 pence en deux jours. British Gas est moins touchée mais termine à 140 pence, soit une perte de 33 pence en deux jours. Jaguar a perdu en quarante-huit heures près de la moitié de sa valeur. Elle a terminé mardi à 404 pence après avoir chuté de 180 pence en deux jours.

Faudra-t-il bientôt rebaptiser « puppies » (« poor urban professionnals ») les célèbres « yuppies » (« young urban professionnals ») ces jeunes gens brillants qui, devant leurs consoles d'ordinateurs dans les banques ou les grandes charges d'agents de change, étaient devenus les symboles de la réussite professionnelle de la Grande-Bretagne thatchérienne ?

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire en dernière page la situation à la Bourse de Tokyo.)

Tokyo : la revanche des traditionalistes

TOKYO
correspondance

« Nous vous l'avions bien dit », c'est en gros la réaction affichée par les dirigeants économiques japonais devant la débacle qui a emporté les places boursières. La crise peut passer, mais la leçon doit en être tirée, laissent entendre aussi bien les « barons » de l'industrie que les responsables du ministère des finances.

M. Noboru Gotoh, le président de la chambre de commerce et d'industrie du Japon, pointait mardi soir un doigt accusateur vers les *« jeux d'argent excessifs »* auxquels ont succombé ces dernières années un nombre croissant d'entreprises et de particuliers japonais.

Dans la hiérarchie des valeurs nipponnes, l'industrie, considérée comme le véritable socle de l'économie du pays, a toujours eu une préséance sur la finance. Les grandes banques japonaises, Sumitomo, Fuji, Mitsubishi et consort, sont des émanations de puissants conglomérats bâtis sur la production industrielle. Les maisons de titres, qui règnent encore sans partage sur la Bourse des valeurs, ont toujours dû se contenter d'un strapontin dans les instances patronales.

Au grand dam des « traditionalistes », la « zaitech » a ébranlé l'ordre ancien. Ce néologisme, qui mêle le japonais à l'anglais – pratique fréquente dans la langue nipponne moderne, – désigne l'art de faire de l'argent avec de l'argent.

Depuis plusieurs années, les entreprises japonaises se sont trouvées à la tête d'énormes réserves financières, gagnées à l'exportation, et sans possibilités d'emploi équivalentes dans l'investissement productif, en raison du freinage économique brutal imposé par la hausse du yen.

L'argent de l'industrie, qui réduisait parallèlement sa dette bancaire, s'est engouffré massivement dans des fonds d'investissements spéciaux, tournés vers les actions et les obligations. Au 31 juillet, les ressources de ces *« tokkin »* atteignaient 29 000 milliards de yens (près de 122 milliards de francs), soit 22 000 milliards de plus qu'au 30 septembre 1985.

Résultat de ce flux massif d'argent : avant la correction brutale de mardi, les cours de la Bourse de Tokyo avaient progressé de plus de 70 % en un an et demi, avec des rapports cours-bénéfices dépassant en moyenne 80 contre un peu plus de 15 à Wall Street.

Les maisons de titres ont été les grands bénéficiaires du boom boursier. Cette année, Nomura Shoken, la plus importante, a détrôné Toyota à la première place du palmarès des profits.

Mais le jeu n'est pas sans risque. En juin dernier, un retournement du marché obligataire de Tokyo a provoqué de lourdes pertes dans des entreprises engagées dans la « zaitech » au-delà de toute raison. Une petite société, Tateho Chemical Industries, a perdu 20 milliards de yens, alors que son chiffre d'affaires était de 6 milliards seulement. Pour éviter une faillite pure et simple, le ministère des finances a appelé les banques à la rescousse.

Une question circule actuellement à Tokyo : que vont faire les autorités de tutelle si les appels au secours se multiplient ?

La panique boursière de ces derniers jours va accentuer le mouvement en faveur d'un contrôle plus strict, même s'il reste largement officieux, des activités financières et bancaires par le ministère des finances. Les banques de dépôt ont déjà été invitées récemment, « à la japonaise », à limiter leurs crédits pour les opérations immobilières.

La crise aura une autre conséquence, estime-t-on à Tokyo. Elle va conforter les responsables japonais dans leur conviction que leur approche de la déréglementation financière est la bonne. « Pas à pas », sans abandonner quiconque sur le bord de la route. Tant pis si les étrangers s'impatientent !

BERNARD HAMP.

« Société des cadres du *Monde* »

Les associés de la Société civile à capital variable « Les cadres du Monde » sont convoqués au siège social de la Société, 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09, dans la salle du restaurant d'entreprise, à 15 h 30,

le mardi 27 octobre 1987,

pour y tenir une assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :
- *Enregistrement des nouveaux membres ;*
- *Rapport médical ;*
- *Rapport financier ;*
- *Point sur l'entreprise et ses filiales :*
  - *Stratégie et modernisation déménagement : Bernard Wouts.*
  - *Nouvelle organisation de la rédaction en chef et les chantiers de la rédaction : Daniel Vernet.*
  - *Audio-visuel : Manuel Lucbert.*
  - *Filiale Monde Publicité : Françoise Huguet.*
  - *Questions diverses.*

A l'Assemblée nationale

Ces chers petits porteurs...

La défense du « petit » contre le « gros » : sous la IIIe République, le Parti radical-socialiste en avait fait sa spécialité. Sur ce thème, les socialistes de 1987 se montrent les dignes héritiers du parti d'Edouard Herriot. Depuis lundi, ils volent au secours des petits porteurs d'actions pris dans la bourrasque financière, après avoir été « leurrés » par les privatisations. *« Nous tenons compte des petits épargnants, et nous ne nous réjouissons pas que les faits nous donnent raison »*, a prévenu l'ancien ministre socialiste de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, en rendant compte, le mardi 20 octobre, de la réunion de son groupe. *« Le gouvernement a joué avec le feu et s'est brûlé les doigts*, a-t-il accusé. *On a trop idéalisé le gain de l'argent facile (...) et aujourd'hui c'est léger de la part du gouvernement de dire : ce n'est pas notre faute, c'est l'environnement international. (...) Ce n'était pas le moment de privatiser à marches forcées. M. Balladur a précipité le mouvement pour consolider le quadrillage de l'économie au profit du RPR. »*

M. Bérégovoy a donné un avant-goût de ce que sera, la semaine prochaine, le débat sur les privatisations. Les fissures de la corbeille étaient, mardi, au centre de tous les commentaires. Le président du groupe socialiste, M. Pierre Joxe, expliquait dans les couloirs qu'il avait constaté dans son département que les Français prenaient mieux en compte les avertissements lancés par les socialistes ces dernières semaines. Et il n'aurait pas fallu beaucoup pousser M. Jean Le Garrec (PS, Nord) pour qu'il porte plainte contre M. Balladur pour non-assistance à petits porteurs en danger,

« Les petits porteurs n'ont pas été prévenus du danger », renchérissait M. Christian Goux (PS, Var) qui conseillait le gel instantané des privatisations. Pour M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne), qui n'oubliait pas que l'on était en pleine discussion budgétaire, le gouvernement va surtout devoir réviser ses comptes à la baisse et dire où il va trouver ailleurs les dizaines de milliards qu'il escomptait des prochaines privatisations.

D'autres élus socialistes, un peu plus cyniques, avouaient *« rigoler »* devant la *« déconvenue »* du gouvernement. A quelques jours du débat sur les privatisations à l'Assemblée, les événements de ces derniers jours sont *« pain bénit »*. *« De 1981 à 1986, la Bourse s'est toujours bien portée »*, soulignait pour sa part, le sourire aux lèvres, M. Gérard Welzer (apparenté PS, Vosges), tandis que M. Jack Lang (PS, Loir-et-Cher) osait à peine imaginer *« ce que l'on dirait si la gauche était aujourd'hui au pouvoir »*. Mais, pour l'ancien ministre de la culture, l'enseignement essentiel à tirer est celui de la *« parenté étroite »* entre ce qui se passe aux Etats-Unis et en France. *« Les mêmes idées pernicieuses de spéculation et de déréglementation y règnent : je constate leur faillite »*.

« Un jackpot, pas la Caisse d'épargne ! »

« L'économie mondiale occidentale a été bâtie sur du sable », s'indigne, à deux pas, le député communiste, M. François Asensi (Seine-Saint-Denis) qui n'entend pas laisser aux socialistes le monopole de la défense des petits porteurs *« dupés et trompés »*. Sous le feu des caméras M. André Lajoinie ajoute : *« Les petits porteurs, par définition, ce sont des gens que l'on veut tromper. »*

Au milieu de ce concert M. Gérard Fuchs (PS, Paris) n'est pas dans le ton. *« Il n'y en a plus que pour les petits porteurs ! »*, s'étonne le député rocardien : *« Je m'inquiète surtout des risques de dérèglement du système monétaire européen et des difficultés accrues pour les exportations françaises. » « C'est vrai*, ajoute-t-il, *que nous avons une bonne occasion de marquer des points, mais il faut savoir voir plus loin que les quatre jours que nous venons de vivre. »*

Au cours de la réunion des députés socialistes, M. Pierre Mauroy a appelé ses amis à faire un brin d'autocritique. L'ancien premier ministre a expliqué, en substance, que le Parti socialiste avait lui-même subi une certaine contagion libérale et qu'il fallait réapprécier cette évolution en fonction de ce qui se passait aujourd'hui afin de reconquérir le terrain perdu sur le plan des idées.

Pour M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines), le comble, c'est de voir la majorité appeler au secours M. Antoine Pinay : *« On sort l'arrière-grand-père pour tenter de stopper le processus. C'est un signe de faiblesse ! »*

Signe de faiblesse ? Mardi, tous les députés de la majorité s'affirmaient *« pinayistes »*, à l'image de M. Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime), ravi de voir *« la tradition indépendante »* ainsi revigorée. *« Plus ça baisse, moins il faut vendre »*, conseillait dans les couloirs le président Chaban-Delmas, faisant écho à « l'homme au chapeau ». *« Pas vendu, pas perdu »*, lançait M. Jacques Toubon (RPR, Paris), reconverti en conseiller en placements boursiers. *« Il ne faut pas vendre »*, confirmait M. de Bénouville (apparenté RPR, Paris), qui expliquait que la Bourse *« est un jackpot et non un carnet de Caisse d'épargne »*.

Tous les députés de la majorité étaient unanimes : les privatisations ne sont pas en cause. L'impulsion néfaste donnée au balancier boursier vient de Wall Street. *« Toute accusation politicienne se heurtera à une vive réaction de l'opinion publique »*, met en garde M. Michel Barnier (RPR, Savoie). *« Il faut vraiment séparer la politique de la corbeille et ne pas faire de M. Balladur un ministre de la Bourse*, insiste M. François d'Aubert (UDF, Mayenne). *Il faut que les petits épargnants se fassent au système. »*

M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) reconnaît que, dans l'euphorie des privatisations, on n'a peut-être pas assez dit aux Français que la Bourse ne se jouait pas à quinze jours. *« L'affaire restera excellente à six ou douze mois »*, présage M. Gantier. Quant à M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), il estime que le bon sens commande d'attendre pour de nouvelles privatisations que les actions des entreprises déjà privatisées aient retrouvé leurs cours d'émission. *« Quand on veut s'introduire en Bourse, on ne le fait pas quand il y a des turbulences »*, explique M. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), tandis que M. Etienne Pinte (RPR, Yvelines) remarque *« que les choses semblent se stabiliser et que l'on assiste même à un début de retournement de tendance »*.

M. Chirac : « Maturité »

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, a donné lui aussi de sa personne pour présenter une défense et illustration des privatisations. Il est venu mardi après-midi devant le groupe RPR pour donner son analyse. Il s'est tout d'abord félicité du débat qui s'est instauré dans les médias, estimant qu'en interrogeant des spécialistes plutôt que des politiques les journalistes avaient présenté des données *« objectives »* du problème. *« C'était très sain »*, a-t-il dit.

Pour M. Chirac, l'origine du *« traumatisme »* est à chercher du côté des Etats-Unis, où les mauvais effets de la politique économique américaine se cumulent aux incertitudes qui pèsent sur la politique qui sera menée l'année prochaine par le nouveau président américain.

En outre, le premier ministre n'a pas caché que les déclarations de dimanche du secrétaire d'Etat américain au Trésor, M. Baker, avaient accéléré le processus de déstabilisation.

« Y a-t-il lieu d'être inquiet ? » s'est-il interrogé, en répondant immédiatement : *« Objectivement, il n'y a aucune raison de l'être, car la situation économique des entreprises est très saine. » « Subjectivement, le coup de castagne aux Etats-Unis a eu une influence sur le marché français impossible à maîtriser »*, a-t-il ajouté, avant d'aborder le troisième thème de sa démonstration. *« Conjoncturellement la baisse a été moindre en France qu'ailleurs. Cela prouve la maturité des porteurs français. »* M. Chirac s'est montré relativement optimiste en notant l'apparition de *« certaines éclaircies »* (baisse de l'or, augmentation du dollar).

Quant à l'effet privatisation, il n'a pu être négatif, a affirmé le premier ministre en réponse aux attaques des élus socialistes. La ponction de 50 milliards de francs était, pour le marché français, une *« ponction raisonnable »*. La contester est *« un argument dépourvu de toute valeur »*, a-t-il déclaré. Pour l'avenir, le principe des privatisations reste intangible, mais, bien sûr, a-t-il dit, elles se feront en fonction de la conjoncture, *« comme nous l'avions toujours dit auparavant »*, a conclu M. Chirac, très applaudi.

PIERRE SERVENT.

(Publicité)

Préfecture du Var — **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

AVIS AU PUBLIC - REGROUPEMENT D'ENQUÊTES

(loi n° 83-630 du 12 juillet 1983)

— Ligne à deux circuits 400 kV Cadarache-Boutre et Boutre-Paravis avec étude d'impact.
— Plan d'occupation des sols de Ginasservis.

Deux enquêtes publiques regroupées sont ouvertes pendant quarante-cinq jours consécutifs, du 17 octobre 1987 au 30 novembre 1987 inclus, relatives à la réalisation, par le Centre d'équipement du réseau de transport d'EDF, des travaux d'établissement des lignes à deux circuits 400 kV (Cadarache-Boutre et Boutre-Paravis, tronçons de Tavel–Carros) et d'aménagement des lignes à 225 et 150 kV aux abords du poste de Boutre, sur le territoire des communes de Valensole, Riez, Gréoux-les-Bains, Saint-Martin-de-Bromes, Esparron-de-Verdon, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, Rians, Saint-Julien, Vinon-sur-Verdon et Ginasservis dans le département du Var :

— la première préalable à la DUP des travaux vaudra enquête publique au sens de la loi du 12 juillet 1983, avec étude d'impact ;

— la seconde portera sur la modification du POS de Ginasservis, en vue de l'inscription d'un emplacement réservé pour cette opération.

Le siège des enquêtes est fixé en préfecture du Var à Toulon (1re direction, 1er bureau) où toute correspondance relative aux enquêtes pourra être adressée.

Un exemplaire du dossier relatif à la demande de déclaration d'utilité publique sera déposé :

— à la préfecture du Var à Toulon ;
— à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne ;
— à la sous-préfecture de Brignoles ;
— en mairies de Valensole, Riez et Rians (chefs-lieux de canton) ;
— en mairies de Gréoux-les-Bains, Saint-Martin-de-Bromes, Saint-Julien, Esparron-de-Verdon, Vinon-sur-Verdon et Ginasservis.

Un exemplaire du dossier relatif à la modification du POS de Ginasservis sera déposé à la préfecture du Var à Toulon, à la sous-préfecture de Brignoles et en mairie de Ginasservis.

Les observations adressées par correspondance à la préfecture du Var ainsi que celles qui seraient présentées par la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire-enquêteur nommé pour conduire les enquêtes est M. Dubost Claude, général (e.r.). Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux lieux et heures suivants :

— Mairie de Valensole et mairie d'Esparron-de-Verdon : le mardi 17 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h ;
— Mairie de Saint-Martin-de-Bromes et mairie de Riez : le mercredi 18 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h ;
— Mairie de Gréoux-les-Bains et mairie de Vinon-sur-Verdon : le jeudi 19 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h ;
— Mairie de Rians et mairie de Saint-Julien : le vendredi 20 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h ;
— Mairie de Ginasservis : les lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

Par ailleurs, M. le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en préfecture du Var, bureau des expropriations, avenue du 112e Régiment-d'Infanterie à Toulon, les jeudi 26, vendredi 27 et lundi 30 novembre 1987, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

A chacun des dossiers d'enquête sera annexé un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations du public.

Copie du rapport et des conclusions sera adressée aux mairies de Valensole, Riez, Gréoux-les-Bains, Saint-Martin-de-Bromes, Esparron-de-Verdon, Rians, Saint-Julien, Vinon-sur-Verdon, Ginasservis ainsi qu'à la sous-préfecture de Brignoles et conservés en préfectures du Var et des Alpes-de-Haute-Provence pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant aux commissaires de la République, dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

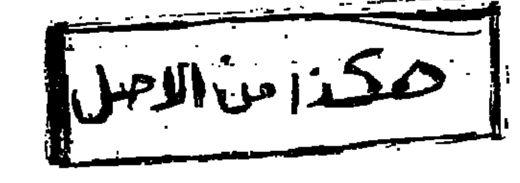
SICAV SEPTEMBRE 87

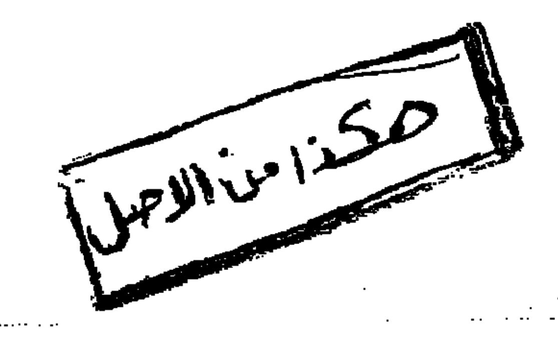
Sociétés d'Investissement à Capital Variable Date de création	ORIENTATION	ACTIF NET (MF)	VALEUR LIQUIDATIVE (F par action)	PERFORMANCE en % (coupon inclus)	
				depuis l'origine	depuis le 1.01.87
HAUSSMANN EUROPE 5.03.84	Valeurs mobil. diversif. français. et européennes	779,39	2327,81	+ 145,36 %	+ 26,58 %
HAUSSMANN FRANCE 25.06.86	Valeurs mobilières françaises	229,42	1016,11	+ 2,91 %	+ 3,32 %
HAUSSMANN OBLIGATIONS 13.12.82	Obligations françaises et étrangères	653,59	1417,93	+ 89,87 %	+ 2,47 %
HAUSSMANN ÉPARGNE 23.07.84	Obligations françaises	359,77	1351,03	+ 38,54 %	+ 3,03 %
HAUSSMANN COURT TERME 17.10.83	Obligations françaises réméréés	2315,69	1202,25	+ 47,17 %	+ 5,61 %
HAUSSMANN ASSOCIATIONS 5.12.83	Obligations françaises	287,36	1189,69	+ 44,68 %	+ 0,24 %
HAUSSMANN OBLICROISSANCE 22.10.84	Obligations françaises	131,50	1267,07	+ 29,23 %	+ 1,76 %



BANQUE WORMS

Pour en savoir plus sur ces SICAV, écr. ou tél. à la Banque Worms 45, bd Haussmann, 75009, PARIS. Tél. : 42.66.90.10





Economie

L'apaisement sur les places financières

Un avertissement majeur

(Suite de la première page.)

La RFA et le Japon maintiendraient ainsi une différence suffisamment intéressante des taux sans contraindre les Américains à un relèvement excessif du loyer de l'argent aux Etats-Unis, qui conduirait à la récession. A un an de l'élection présidentielle, cette perspective est évidemment inacceptable pour les républicains.

La deuxième solution consiste à faire baisse le dollar pour rendre plus compétitifs les produits américains et permettre un rétablissement de la balance commerciale par augmentation des exportations. C'est la menace brutale qu'a proférée, à la fin de la semaine dernière, le secrétaire au Trésor, M. James Baker, quand il a vu précisément que les Allemands, loin de baisser leurs taux, commençaient à les relever. Les partenaires occidentaux des Etats-Unis sont évidemment opposés à cette solution, qui affaiblit leur compétitivité sur les marchés extérieurs. C'était notamment le sens des accords du Louvre du 22 février dernier, dont le but essentiel était de stabiliser le dollar.

Ces deux solutions n'apportent de répit qu'à court terme, et comportent des dangers que l'on vient justement d'apprécier.

Reste la solution de la sagesse, qui consisterait à attaquer de front les causes des déficits américains, en relevant impôts et taxes pour ramener la demande des ménages à des niveaux compatibles avec l'épargne nationale.

Une telle décision suppose de la part des hommes politiques plus que de la sagesse, de l'abnégation, car elle va non seulement à l'encontre de la politique reaganienne, elle compromet largement tout espoir de succès républicain à l'élection de 1988. Le recours au bon vieux protectionnisme paraît à cet égard plus populaire et plus profitable électoralement outre-Atlantique.

Le problème reste donc entier. Nous sommes réduits à assister au spectacle d'une économie — celle des Etats-Unis — semblable à un camion lancé à grande vitesse vers un mur, sans que le conducteur donne le sentiment de vouloir appuyer à temps sur le frein. Les places financières s'affolent, à l'étonnement de ceux qui examinent les données de l'économie « réelle », qui sont loin, bien loin d'être catastrophiques.

La situation est en effet sans rapport avec ce que laisse supposer le krach de Wall Street. Certes, les perspectives de croissance sont peu brillantes, mais la plupart des pays occidentaux ont assez bien mené leurs politiques d'assainissement. Aux Etats-Unis, la productivité industrielle croît depuis 1984 à un rythme comparable à celui des pays européens, ce qui n'était pas le cas auparavant. Presque partout, les entreprises ont retrouvé une prospérité que leur avait fait perdre la crise pétrolière de 1973. C'est notamment le cas de la France, où le taux de marge des sociétés a rejoint le niveau atteint avant cette crise.

Les entreprises, contraintes de rétablir leur bilan, ont-elles trop recherché le profit financier au détriment de l'investissement ? On retrouve là les inconvénients des taux d'intérêt très élevés : la rentabilité des investissements matériels était devenue inférieure au taux réel des obligations. En 1986, les plus-values boursières réalisées autant par les banques et les assurances que par les grandes entreprises ont été quelque peu gonflées, créant ainsi pas mal d'illusions.

Les tribulations de la Bourse compromettent les résultats pour 1987 et soulignent le divorce qui existe entre économie réelle (dans laquelle les investissements jouent un rôle majeur) et économie financière qui se nourrit de spéculation. La bulle qui se dégonfle de Wall Street à Londres en passant par Paris est-elle le gage d'un assainissement et d'un retour à plus de réalisme ou le début d'une grave crise de conscience chez les investisseurs ? *« Une crise comme celle-là va diminuer le nombre de joueurs »*, reconnaît un banquier, qui parie sur la baisse inéluctable du dollar. Les plus optimistes veulent croire que l'alerte sera bien perçue par les décideurs économiques comme un avertissement majeur et que les chefs d'entreprise y verront un encouragement à préférer les investissements aux jeux boursiers. Mais n'est-ce pas trop parier sur la vertu ?

FRANÇOIS SIMON.

Le financement de la Sécurité sociale

Les « sages » proposent que le Parlement vote chaque année un prélèvement sur tous les revenus

Les « sages » ont choisi la recette pour la Sécurité sociale : une contribution proportionnelle sur tous les revenus, sanctionnée par un vote annuel du Parlement, pour faire face aux besoins de financement entraînés par la montée des coûts, le ralentissement de la croissance et l'augmentation du chômage.

Un système gagé par un freinage très progressif des dépenses, pour la retraite, et une surveillance attentive pour la maladie. Tel est le sens du rapport remis au premier ministre mardi 20 octobre en fin d'après-midi par les sept experts nommés au printemps dernier : une ultime tentative de stabiliser le système, nourrie par la conviction que celui-ci recèle des ressources encore inexploitées.

L'innovation majeure préconisée par les « sages » réside en effet dans le mode de financement. Pour couvrir les besoins nouveaux, on ferait appel à une recette nouvelle : une contribution assise sur tous les revenus. Cette contribution, de caractère fiscal, serait cependant prélevée à la source. Proportionnelle au départ, elle devrait à terme, dans l'esprit des « sages », devenir progressive, mais cela suppose une évolution de la fiscalité : un élargissement du nombre de contribuables allant en sens inverse de la politique gouvernementale suivie depuis 1986.

Cette contribution nouvelle serait votée chaque année par le Parlement au vu d'un rapport sur les perspectives de l'ensemble des régimes de bases — et pas seulement le régime général — et les moyens de leur équilibre financier. Ainsi serait « verrouillé » le financement de la Sécurité sociale, et serait assurée une certaine cohérence entre les régimes : les « sages » jugent nécessaire de maintenir la *« compensation »* tant critiquée par les syndicats, notamment par Force ouvrière, mais aussi de mettre en œuvre une *« harmonisation »* des cotisations et des prestations. Ce rapport serait établi par un « Conseil national de la Sécurité sociale » à créer, pour surveiller cette harmonisation, constituer un « observatoire » de la protection sociale, et conseiller le gouvernement.

Seconde innovation majeure — et attendue, — cette fiscalisation s'appliquera au financement des prestations familiales, d'ores et déjà attribuées sans conditions d'activité. Dans un premier temps, les cotisations seraient « déplafonnées » et leur taux diminué de façon à parvenir au même montant en allégeant les charges des entreprises de main-d'œuvre. Dans un deuxième temps, cette cotisation serait prélevée sur les salaires, qui seraient relevés en proportion. Enfin, la cotisation serait transformée en contribution sur tous les revenus.

L'ensemble des opérations, portant sur 130 milliards de francs, ne pourrait évidemment être réalisé que progressivement et les « sages », peut-être trop prudemment, n'ont pas fixé le délai nécessaire. En 1982, le gouvernement de gauche avait fait une proposition du même ordre : celle-ci s'était heurtée à l'opposition du patronat. Mais le CNPF, depuis, a évolué et souhaite plutôt aujourd'hui se « désengager ».

Autonomie de gestion

Cette transformation irait de pair avec une certaine autonomie de gestion. Attachés à l'unité du système de Sécurité sociale — on reconnaît là l'influence de M. Pierre Laroque, le « père fondateur », — les « sages » ne vont pas jusqu'à préconiser une séparation des trois branches du régime général (vieillesse, famille, maladie). Mais ils souhaitent que chacune soit autant que possible gérée en équilibre : l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) gérerait la trésorerie des trois branches.

Pour le reste, le rapport ne suggère guère de modifications au système actuel des prestations familiales. Il se contente de souhaiter une certaine simplification avec, notamment, la suppression des plafonds de ressources pour le *« complément familial »* et de plaider pour une *« neutralité »* à l'égard du travail féminin : pas question de ramener les femmes à la maison, mais permettre le choix entre le travail et le « foyer ». Il conforte ainsi la priorité accordée au troisième enfant depuis la création de l'« allocation parentale d'éducation ».

La famille est aussi la seule branche où le rapport ne propose pas de modération des dépenses. Pour les deux autres, les « sages » paraissent compter sur la pression exercée par le vote annuel de la contribution par le Parlement pour pousser à l'économie.

Pour la retraite, le rapport reprend les orientations des études réalisées depuis 1985 (rapport Ruellan, rapport Schopflin). D'abord « coller » plus à l'ensemble de la carrière des assurés en modifiant le mode de validation des cotisations et en calculant le montant de la pension non plus sur les « dix meilleures années » mais progressivement sur vingt ou vingt-cinq ans. Ensuite relever, tout aussi progressivement, l'âge de départ à la retraite, en allongeant la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein ou en accordant un supplément à ceux qui partent plus tard (*le Monde* du 20 octobre).

Les « sages » ne se prononcent pas sur le délai et les modalités de mise en œuvre, renvoyant à des études techniques. Surtout, ils soulignent la nécessité de tenir compte de la situation de l'emploi dans le recul de l'âge de la retraite, que l'évolution démocratique rendra *« inévitable » : « le coût social d'un chômeur âgé ou d'un préretraité*, notent-ils en substance, *est souvent supérieur à celui d'un retraité précoce »*.

Peser sur les dépenses hospitalières

C'est sur la maladie que le rapport apparaît le plus modeste, tablant plus sur la gestion et sur l'information (tant des assurés que des professionnels).

Pour les hôpitaux, il faudra continuer à *« réduire les capacités excédentaires »* en fermant les services ou les établissements inutiles, en réduisant les effectifs, notamment administratifs, en appliquant le système du *« budget global »* aux cliniques privées. Pour la médecine de ville, les « sages » misent sur l'information des assurés et surtout des praticiens — qu'il faudrait rendre davantage conscients du coût des prescriptions, — et sur le développement de la prévention. Dans cette prévention, ils remettent l'accent sur la lutte contre l'alcool et le tabac en demandant l'*« interdiction immédiate de la publicité sous toutes ses formes »*.

Trois innovations cependant : le rapport préconise de simplifier la réglementation en unifiant les taux de remboursement et en instaurant un forfait quotidien pour les hospitalisations ; de réduire l'écart de rémunération entre les médecins spécialistes et les généralistes en cessant de favoriser les *« actes techniques »* fondés sur l'usage d'appareils sophistiqués ; enfin d'aller vers une liberté des prix des médicaments mais en permettant aux caisses d'informer les médecins sur les différences de prix.

Ces propositions reposent sur un acte de foi : sur la nécessité de la solidarité en période de crise et sur les possibilités de régulation du système. Le rapport s'achève en effet sur un avertissement : la *« rémission »* n'est possible qu'à condition d'obtenir un ralentissement des dépenses. Si celles-ci continuent à croître trop vite, il faudra en venir à des choix plus drastiques : amputer le revenu disponible des ménages, ou abandonner le système de santé actuel en faveur soit d'une organisation centralisée à la britannique ou d'un système plus libéral ramenant la Sécurité sociale sur le « noyau dur » des dépenses. Entre les deux, les « sages », comme les Français, ne choisissent pas... Ou pas encore.

GUY HERZLICH.



Economie

AFFAIRES

Le changement de statut de la Régie

L'Etat n'accordera pas de subvention à Renault mais abandonnera ses créances

L'état des marchés financiers a relégué dans l'ombre le projet de changement de statut de Renault. Le dossier est pourtant désormais bouclé et n'attend plus que le retour à un climat plus serein pour être inscrit à l'ordre du jour d'un conseil des ministres.

Si le projet n'a jamais présenté de difficultés sur le plan juridique – une loi transformera la Régie en société anonyme, – il n'en a pas été de même sur le plan financier. Avec une situation nette négative de 16 milliards de francs à fin 1986, Renault ne pouvait pas être une société anonyme viable sans que l'Etat, son actionnaire, reconstitue ses fonds propres. D'où l'idée de faire une dotation en capital *« pour solde de tout compte »* à Renault en profitant des recettes de privatisation. Cela aurait rétabli la situation nette de la Régie et lui aurait permis de réduire son endettement par remboursement de prêts publics.

Cette hypothèse s'est heurtée aux soupçons des autorités de Bruxelles, allergiques à tout ce qui peut apparaître comme des subventions faussant le jeu de la concurrence, mais surtout à la colère de M. Jacques Calvet. Le patron du groupe concurrent privé, Peugeot SA, est convaincu que Renault, restant nationalisée, profiterait de sa dotation pour faire du forcing commercial. M. Calvet, qui a quelque audience dans les milieux économiques et politiques, a même mis son mandat dans la balance. M. Alain Madelin, le ministre de l'industrie, qui s'était engagé auprès de Georges Besse, puis auprès de M. Lévy, son successeur à la tête de la Régie, à régler le problème du statut de Renault si celle-ci confirmait son redressement, ne s'en est pas moins montré fort soucieux de ne pas défavoriser PSA.

Après des atermoiements (*le Monde* du 14 octobre), les pouvoirs publics ont finalement trouvé une cote mal taillée qui devrait être acceptable pour Bruxelles et pour le patron de PSA. Au lieu d'accorder en dotation les 10 à 12 milliards de francs qui auraient permis à Renault de rembourser ses emprunts publics, essentiellement des prêts « CFDI » (Caisse française de développement industriel), l'Etat va procéder à un abandon de créances du même montant.

Reports fiscaux

En pratique, la CFDI (filiale à 100 % du Crédit national), qui a accordé à Renault, avec la garantie du Trésor, et sur ressources issues des emprunts du Crédit national, des prêts à bas taux pour une dizaine de milliards de francs, va renoncer à ses créances. Sur simple garantie du Trésor, qui s'engage à lui verser la somme correspondante.

Cette solution a le mérite de la simplicité, sinon de la transparence. Elle permettra à Renault de diminuer sensiblement son endettement (55 milliards de francs à la fin 1986) sans toutefois réduire considérablement ses frais financiers en raison des taux avantageux pratiqués sur les prêts qui seront remboursés. Elle permettra également à la future société anonyme Renault de démarrer avec une situation, correcte. D'autant qu'il ne faut pas oublier les bénéfices escomptés pour 1987 (2, voire 3 milliards de francs), et divers éléments positifs (réévaluation d'actifs, amortissement...).

En revanche, l'abandon de créances au détriment de la dotation en capital a un gros inconvénient pour Renault : il fait fondre ses reports fiscaux déficitaires (38 milliards de francs) qui le mettaient à l'abri de l'impôt pour de nombreuses années. Ces reports devraient se situer désormais aux alentours de 17 milliards de francs. Mais c'est précisément cet inconvénient qui devrait aider à mieux faire passer la pilule auprès de Jacques Calvet. Quant aux autorités bruxelloises, il y a de fortes chances pour qu'elles acceptent plus facilement le montage.

Il subsiste cependant une interrogation de taille : qui peut garantir que cette opération sera réalisée pour solde de tout compte? Selon le ministre de l'industrie le garde-fou sera Bruxelles, auprès duquel il prend des engagements. Cette caution européenne satisfera-t-elle M. Calvet? Jouera-t-elle également en faveur de l'état-major de Renault pour l'aider à convaincre ses troupes, et notamment celles de la CGT, que le mouvement est irréversible? Obligera-t-elle enfin l'Etat français à rompre avec quarante-deux ans de rapports ambigus avec Renault, qui le conduisent encore aujourd'hui à faire pression sur son président pour l'empêcher d'augmenter – indice oblige – le prix de ses voitures avant les élections ?

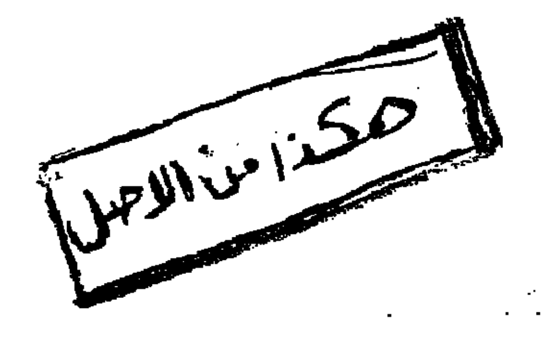
CLAIRE BLANDIN.



Valeo a cédé, le 9 octobre 1987, la Société anonyme belge des usines Chausson (SABUC) à Hebbelynck, fabricant belge d'échangeurs thermiques.

Sabuc, qui avait été récemment reprise par Valeo avec l'ensemble des activités thermiques du groupe Chausson, bénéficiera de la synergie résultant de son regroupement avec Hebbelynck.

هكذا من الأصل



Marchés financiers

Le gouvernement reporte la privatisation de Matra

Devant la bourrasque qui agite les marchés boursiers, le gouvernement a décidé de retarder *« de quelques jours à quelques semaines »* la date de la privatisation de Matra, prévue pour le 26 octobre, a annoncé le mercredi 21 octobre M. Balladur. Il est vrai que le retour de Matra au privé ne pouvait tomber plus mal, même si l'opération constitue une privatisation peu importante d'environ 750 millions de francs seulement (*le Monde* du 21 septembre). Pour sa part, le président du groupe, M. Jean-Luc Lagardère, avait précisé la veille qu'il n'était pas favorable à un retard.

Tout était prêt. S'exprimant, le mardi 20 octobre, devant les analystes financiers pour présenter l'opération de privatisation, M. Jean-Luc Lagardère et ses adjoints avaient exprimé leur confiance dans l'avenir du groupe dont le chiffre d'affaires devrait atteindre, en 1987, 17 milliards de francs et les bénéfices 200 millions de francs. Il a précisé que la société Multi Média Beaujon (MMB, détenue à 38,4 % par le holding Arjil et à 10,5 % par le groupe Floirat), candidate pour participer au noyau dur de Matra, demandera l'autorisation au ministre de l'économie de porter sa participation au-dessus de 10 %.

Tout en rappelant que le choix des groupes membres du noyau dur relevait de M. Balladur, M. Lagardère a mis en avant les synergies industrielles existant avec certains d'entre eux, comme l'allemand Daimler-Benz, le britannique CEC et le suédois Wallenberg (qui contrôle Ericsson). D'autres entreprises européennes se sont portées candidates, rappelle-t-on, notamment l'italienne Fiat et la suédoise Volvo, plus récemment.

Matra, dont 49,03 % du capital sont entre les mains d'intérêts privés (1), compte actuellement vingt-cinq mille actionnaires. *« Si l'on multiplie le chiffre par dix, c'est déjà un beau résultat »*, a estimé son président.

La décision de M. Balladur était prévisible. La chute de la Bourse a échaudé sans doute nombre de petits actionnaires susceptibles d'acheter des titres Matra. En outre, vendre aujourd'hui n'aurait pu se faire qu'à un prix dégradé qui aurait relancé les attaques socialistes sur le thème du « bradage ». Reste à savoir si c'est tout le programme gouvernemental qui sera remis en cause. Quoi qu'il en soit, la Bourse oblige M. Balladur à reculer sur un point qu'il considère comme fondamental de sa politique économique.

F. V.

(1) Les actionnaires actuels sont : groupe des fondateurs 5,42 %, société Matra 4,44 %, salariés du groupe Matra 4,95 %, investisseurs institutionnels français et étrangers 26,01 %, public 8,21 %.

Quatre nouvelles solutions de reprise à la Chapelle-Darblay

La direction de la Chapelle-Darblay a indiqué, le 20 octobre, que quatre nouvelles solutions de reprise du groupe papetier français avaient été présentées, outre celle proposée par l'actuel PDG, M. Kila, avec le néerlandais KNP, qui étudie le dossier.

Une alliance entre la Cellulose du Pin, filiale de Saint-Gobain, et le groupe suédois SCA a ainsi été annoncée, de même qu'une association entre Beghin-Say et l'allemand de l'Ouest Feldmuehle. Ces deux groupes ont signé au début du mois une lettre d'intention marquant leur volonté de coopérer dans le domaine du papier et du carton couché. Alicel, société normande de pâte à papier, est aussi sur les rangs, alliée au suédois Modo. Enfin, le groupe Pinault est candidat à la reprise de la Chapelle-Darblay, en tandem avec le canadien Cascades.

Viséa, numéro un de la location télévision-vidéo

La société Viséa, dont le siège est à Lyon, a annoncé, mardi, qu'elle a racheté la société Granada-France et devient ainsi leader national en matière de location télévision-vidéo.

Le marché français de la location était jusqu'à présent partagé entre trois concurrents principaux, Locatel (155 000 appareils grand public et collectivités), Granada (116 000) et Viséa (60 000). Granada, filiale du groupe britannique du même nom, occupait la position de leader sur le marché des collectivités (hôtels, hôpitaux, cliniques...) grâce à sa filiale Telebank rachetée à ITT. Pour sa part, Viséa possède trente-trois magasins dans dix-sept villes et un parc de plus de 50 000 chez les particuliers. Le chiffre d'affaires prévisionnel de Viséa, avec Granada, pour 1988 est de 350 millions de francs.

NEW-YORK, 20 oct. ↑

Le rebond

Après la tornade qui s'était abattue, en début de semaine, sur Wall Street, le soleil a fait sa réapparition le mardi 20 octobre. Mais le beau temps, lui, n'est pas revenu d'un coup. De gros nuages noirs ont continué de rouler dans le ciel. D'abord en forte hausse, puis en vif repli, l'indice Dow Jones est remonté en flèche pour s'établir à 1 841,01, avec un gain assez impressionnant de 102,27 points. Au plus bas de la journée, il était tombé à 1 707,06. Au plus haut, il avait culminé à 1 941,64. L'intérêt des investisseurs ne s'est ravivé que pour les grandes actions de la cote. Le bilan, toujours très mauvais, de la journée en témoigne. Sur 2 066 valeurs traitées, 1 398 ont encore baissé, 537 seulement ont monté et 131 n'ont pas varié.

Le marché américain est encore en état de choc. Son rebond, technique en grande partie, est largement imputable au raffermissement du marché obligataire en liaison avec la réaffirmation des accords du Louvre faite par MM. J. Baker et G. Stoltenberg, avec aussi l'intention du président de la Réserve fédérale d'injecter les liquidités nécessaires pour éviter un assèchement des marchés financiers. La décision de deux grandes banques américaines d'abaisser leurs taux de base a fait le reste.

L'activité a encore été frénétique avec 603,8 millions de titres échangés, contre 604,3 millions la veille.

VALEURS	Cours du 19 oct.	Cours du 20 oct.
Alcoa	42 1/2	37
Allegis (ex-UAL)	75	70 1/4
A.T.T.	24	26 3/4
Boeing	38 1/2	39 3/8
Chase Manhattan Bank	28	30
Du Pont de Nemours	80	80
Eastman Kodak	63 1/2	49
Exxon	35	40 1/2
Ford	69	73
General Electric	41 7/8	45 1/8
General Motors	50	58 3/4
Goodyear	42	41 3/4
I.B.M.	103 1/4	115
I.T.T.	46 1/2	48 7/8
Mobil Oil	32	36
Pfizer	48 1/4	51 1/2
Schlumberger	30 1/4	34 1/2
Texaco	30 7/8	30 1/2
Union Carbide	22 1/8	20 3/4
U.S.X.	21	25
Westinghouse	40	47 7/8
Xerox Corp.	56	55

PARIS, 21 octobre ↑

Le suspense continue

Après le surprenant et tout à fait imprévisible retournement de tendance observé mardi dans l'après-midi, ce 21 octobre la Bourse de Paris a de nouveau été prise de malaise. Pour tout dire, la hausse du matin (+ 3,3 %) n'a pas tenu pendant la grande séance. En liaison avec la fin imminente du mois boursier, un déluge d'ordres de ventes s'est abattu sur le marché. CSF a même été réservé à la baisse. Pour ajouter à la confusion, l'ordinateur du marché continu s'est refusé un long moment à fournir la moindre indication, et les employés de la Charge Du Bouzet (BNP) se sont mis en grève. Pour ces différentes raisons, la Bourse ne put officiellement ouvrir ses portes qu'à 13 heures. Au fil des cotations, l'avance matinale était grignotée. A la clôture, l'indicateur instantané avait réduit son avance à 1,5 %.

« Le SAMU est intervenu. Le malade est dans le coma. On ne peut pas se prononcer avant plusieurs semaines. » Ce commentaire d'un gérant de portefeuilles est tombé comme un couperet. A dire vrai, le marché parisien joue de malchance. La liquidation générale du mois d'octobre aura lieu demain jeudi. En prévision des « ardoises » astronomiques à payer en fin de mois, les acheteurs à découvert se hâtent de vendre des titres pour se procurer les liquidités nécessaires à ces règlements. Des intermédiaires sont d'ores et déjà ruinés et des particuliers aussi. Manifestement, les « gendarmes » (Caisse des Dépôts et autres) sont encore intervenus. Mais leurs munitions ne sont pas inépuisables. Surtout avec le torrent des affaires — avec 3,8 milliards de francs, un nouveau record d'activité est tombé mardi — les interventions perdent de leur efficacité. Nouvelle hausse du MATIF de 1,5 % à 4,8 % selon les échéances.

Sur tous les fronts, le suspense continue.

LONDRES, 21 oct. ↑

Reprise

La Bourse de Londres a débuté, mercredi matin, à la hausse après deux jours de replis considérables. Le Stock Exchange, qui a ouvert une heure plus tôt que d'habitude, enregistrait, en début de matinée, une hausse de 6 %.

Après avoir perdu 10,1 % lundi, l'indice FT des valeurs industrielles a chuté de 11,6 % mardi. Cette baisse record s'est accompagnée d'un volume d'échanges très important : 1,189 milliard de titres, contre 837 millions lundi, dépassant le record de 1,154 milliard établi le 12 juin. Cette forte baisse a affecté l'ensemble des valeurs de la City. L'action BP s'est même traitée à 10 pence au-dessous de son prix d'offre de vente de la dernière tranche de titres. Certains analystes estimaient alors que cette opération de privatisation risquait d'être reportée, bien que le gouvernement britannique ait indiqué qu'il n'était pas question de reporter le processus.

Ces deux jours de fortes baisses ont été mis à profit par un certain nombre de raiders australiens et néo-zélandais pour augmenter leur participation dans des firmes qu'ils convoitent.

TOKYO, 21 oct. ↑

Le ludion : + 9,3 %

A peine lui avait-on appuyé sur la tête en début de semaine, que le Kabuto-Cho, tel un ludion, est remonté mardi en flèche. Rassurés par le rebond de Wall Street, le reflux des taux d'intérêt et les déclarations monétaires américano-allemandes, les investisseurs ont été repris par une véritable boulimie d'achats. A la mi-journée, l'indice Nikkeï avait déjà regagné plus de 770 points. Son gain à la clôture atteignait 2 037 (+ 9,3 %). Le marché a ainsi regagné les deux tiers des pertes subies la veille.

La reprise de mardi a été, en partie, épaulée par la décision des autorités boursières de garantir la liquidité du marché. Le seuil minimum de couverture en liquide a été abaissé de 70 % à 50 %, avec un relèvement correspondant de la couverture en titres collatéraux (de 60 % à 70 %). Enfin, la Banque du Japon a procédé à des achats obligataires, ce qui revient à injecter de l'argent frais.

VALEURS	Cours du 20 oct.	Cours du 21 oct.
Akai	405	485
Bridgestone	1 120	1 220
Canon	970	1 070
Fuji Bank	2 750	3 150
Honda Motors	1 280	1 450
Matsushita Electric	2 070	2 300
Mitsubishi Heavy	609	680
Sony Corp.	4 450	4 730
Toyota Motors	1 700	2 000

FAITS ET RÉSULTATS

● **Dumez : 17 milliards de chiffre d'affaires.** — Le chiffre d'affaires de Dumez (BTP), en 1987, devrait, d'après la direction de l'entreprise, être de l'ordre de 17 milliards de francs, soit une augmentation de 80 % par rapport à 1986. Le bénéfice net consolidé global serait du même ordre que le précédent, soit 425 millions de francs. Le chiffre d'affaires du groupe, toutes activités confondues, s'élève, pour le premier semestre 1987, à 6,828 milliards de francs, en hausse de 78 % par rapport à 1986. Cette croissance tient à la prise en compte du développement du groupe et de la diversification, en particulier de l'activité de distribution avec Westburne au Canada, à compter du 1er avril 1987.

● **Maisons Phénix : toujours des pertes.** — Maisons Phénix (constructeur de maisons individuelles) a enregistré une perte de 147 millions de francs au cours du premier semestre de 1987, annonce un communiqué de la Compagnie générale des eaux, le principal actionnaire de la société.

Pour l'ensemble de l'année 1987, la perte devrait être *« du même ordre de grandeur »*, en raison du *« meilleur niveau d'activité au deuxième semestre et l'impact des mesures financières prises »*.

● **Dow Chemical : doublement du bénéfice.** — Dow Chemical, second groupe chimique américain, annonce, pour le troisième trimestre, un doublement de son bénéfice net, dont le montant atteint 330 millions de dollars. Le chiffre d'affaires net s'élève à 3,4 milliards de dollars (+ 22,4 %). Pour les neuf premiers mois de son exercice courant, Dow Chemical a vu ses bénéfices progresser de 57,4 %, à 888 millions de dollars, par rapport à la même période en 1986, sur un chiffre d'affaires en augmentation de 17,5 %, à 9,7 milliards de dollars. La firme indique que les performances du trimestre avaient été excellentes. Son président, M. Paul Oreffice, prévoit des *« résultats financiers records »* pour l'ensemble de cette année. *« Notre chiffre d'affaires a fortement augmenté à l'exportation, avec la plus forte progression en Europe »*, a-t-il encore ajouté.

● **Baisse de 21 % du bénéfice de Shearson Lehman Brothers.** — Shearson Lehman Brothers Holdings Inc., une des premières firmes de courtage de Wall Street, a enregistré une baisse de 21 % de son bénéfice net, à 51 millions de dollars, pour le troisième trimestre 1987. Le chiffre d'affaires de la firme est en hausse de 18 %, à 1,3 milliard de dollars. M. Peter Cohen, président de Shearson, affirme que les derniers événements boursiers mondiaux *« n'avaient pas eu d'impact sévère sur la situation financière de la firme »*, tout en soulignant cependant leur *« effet destructeur sur l'ensemble des marchés »*.

● **1,6 million de dollars de bénéfice pour Schlumberger.** — Schlumberger, groupe multinational de services pétroliers, a dégagé un bénéfice net de 1,6 million de dollars pour le troisième trimestre 1987 (contre une perte de 42 millions de dollars en 1986 à la même époque). Le chiffre d'affaires du groupe, en hausse de 0,9 %, a totalisé 1,22 milliard au cours des trois mois sous revue. Pour les neuf premiers mois de 1987, Schlumberger a enregistré un bénéfice net de 36,84 millions de dollars (contre 161,46 millions), soit une baisse de 77 % sur un chiffre d'affaires en recul de 10,5 %.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1195	....
Alain Manoukian	361	346 60 o
Arnault & Associés	490	....
Asystel	400	....
B.A.C.	404	....
B. Demachy & Assoc.	681	653 o
B.I.C.M.	800	798 o
B.I.P.	500	455 o
Bolloré Technologies	850	....
Boiron	840	....
Câbles de Lyon	1013	....
Calberson	799	744 o
Cardif	1530	1600
C.D.M.E.	894	832 o
C. Equip. Elect.	301	289 o
C.E.G.I.D.	1016	974 o
C.E.G.E.P.	192	194
C.E.P.-Communication	1035	....
C.G.I. Informatique	603	....
Ciments d'Origny	521	....
C.N.I.M.	380	....
Concept	210	....
Conforama	685	....
Dafsa	228	....
Dauphin O.T.A.	3220	3249
Devanlay	1900	....
Deville	910	838
[illegible]-Ob. convert.	....	....
Editions Belfond	201 60	187 70 o
Elect. S. Dassault	500	480
Elysées Investiss.	22 50	....
Expand	770	688
Filipacchi	480	460 o
Guintoli	920	795 o
Guy Degrenne	902	....
I.C.C.	235	240
IDIA	172	....
I.G.F.	183 60	157 o
IN2	204	167 o
Int. Metal Service	175 10	168 o
La Commande Electro.	418	....
Le gd livre du mois	300	....
Loca Investissement	264 30	263
Locamic	218	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Manutan	391 20	....
Merlin Immobilier	301	306
Métallurg. Minière	128	....
Métrologie Internat.	346	331 o
Métroservice	173	....
M.M.B.M.	578	....
Molex	307	276 30 o
Nivale-Delmas	680	690
Olivetti-Logabax	386	357 o
Om. Gest.Fin.	415	....
Petit Bateau	215	208 40 o
Petrofigaz	385	....
Pier Import	318	288 80 o
Rexel	1199	1116 o
St-Gobain Emballage	1400	1303 o
St-Honoré Matignon	196	169 o
S.C.G.P.M.	225	220
Sema-Metra	592	568 o
S.E.P.	1363	1400
S.E.P.R.	1460	1276 o
Sligos	1100	....
S.M.T.Goupil	305	267 o
Sodinforg	831	....
Sofibus	371	....
Sopra	750	705 o
TF 1	180	....
Union Financ. de Fr.	658	617
Valeurs de France	330	337

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 20-10-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT				OPTIONS DE VENTE			
		Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1700	10	39	65	–	195	154	205	–
Paribas	440	4	7,5	18	–	78	–	–	–
Peugeot	1550	27,5	60	106	–	170	190	202	–
Thomson-CSF	1200	17	50	–	–	210	–	–	–
Elf-Aquitaine	320	9,5	18	30	–	42	–	–	–
Midi	1200	45	–	130	–	180	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 20 oct. 1987
Nombre de contrats : 102 000

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	92,20	91,60	89,95	89,70
Précédent	86,85	86,45	85,75	85,60

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,02 F ↑

Bien qu'ayant un peu rendu la main par rapport à ses positions atteintes le 20 octobre en fin d'après-midi, le dollar s'est généralement bien tenu pour coter 6,0250 F (contre 6,0140 F mardi à 13 h 30) et 1,8090 DM (contre 1,7945 DM). Plus calmes, *« les marchés digèrent leur hausse »*, disent les cambistes.

FRANCFORT	20 oct.	21 oct.
Dollar (en DM)	1,7945	1,8090

TOKYO	20 oct.	21 oct.
Dollar (en yens)	142,80	

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 oct.) ..... 7 9/16-7 5/8 %
New-York (20 oct.) ..... 7-7 1/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	19 oct.	20 oct.
Valeurs françaises	84	86
Valeurs étrangères	118,6	113,7

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	352,40	331,9

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	19 oct.	20 oct.
Industrielles	1 738,41	1 841,01

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	19 oct.	20 oct.
Industrielles	1 629,2	1 439,20
Mines d'or	444,2	
Fonds d'Etat	83,73	

TOKYO

	20 oct.	21 oct.
Nikkeï Dow Jones	21 910,08	23 947,40
Indice général	1 793,90	1 962,41

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,0360	6,0390	0	+ 20	+ 25	+ 60	+ 100	+ 200
$ can.	4,5901	4,5959	– 59	– 30	– 103	– 59	– 233	– 127
Yen (100)	4,1946	4,1996	+ 132	+ 155	+ 249	+ 289	+ 770	+ 866
DM	3,3370	3,3405	+ 96	+ 120	+ 221	+ 244	+ 581	+ 676
Florin	2,9667	2,9696	+ 57	+ 73	+ 127	+ 150	+ 404	+ 469
F.B. (100)	16,0276	16,0441	+ 96	+ 203	+ 269	+ 469	+ 972	+ 1499
F.S.	4,0205	4,0239	+ 140	+ 167	+ 308	+ 343	+ 804	+ 929
L (1 000)	4,6200	4,6240	– 141	– 82	– 271	– 192	– 826	– 667
£	9,9810	9,9915	– 211	– 154	– 399	– 308	– 905	– 651

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/4	7	7 7/16	7 9/16	7 9/16	7 11/16	8 1/8	8 1/4
DM	3 1/2	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 13/16	3 15/16	4 11/16	4 13/16
Florin	5	5 1/4	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16	5 3/4	5 7/8
F.B. (100)	6 1/4	6 1/2	6 9/16	6 15/16	6 5/8	7	7	7 3/8
F.S.	1/2	1	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8	4 3/16	4 5/16
L (1 000)	8 3/8	9 3/8	10	10 3/4	10 3/4	11 3/8	11 7/8	12 3/8
£	9 1/2	9 3/4	9 13/16	9 15/16	10	10 1/8	10 3/6	10 5/6
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 7/8	8 1/8	7 13/16	7 15/16	8 5/8	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 21 OCTOBRE

Cours relevés à 15 h 03

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1892	4,5 % 1973	1870	1825	1825	− 2 41
4210	C.N.E. 3%	4000	4005	4005	+ 0 13
1195	B.N.P. T.P.	1118	1118	1118	....
1129	C.C.F. T.P.	1113	1111	1111	− 0 17
1271	Créd. Lyon. T.P.	1180	....	....	....
3210	C.G.E. T.P.	3300	3300	3300	....
1939	Renault T.P.	1795	1835	1835	+ 2 23
2043	Rhone-Poul. T.P.	1750	1800	1800	+ 2 86
1340	St-Gobain T.P.	1155	1190	1190	+ 3 03
1286	Thomson T.P.	1195	1195	1195	....
460	Accor	410	398	398	− 2 93
550	Agence Havas	485	490	490	+ 1 03
680	Air Liquide	625	....	....	....
2400	Alcatel	1800	1730	1735	− 3 61
2070	Als. Superm.	1740	....	....	....
475	A.L.S.P.I.	300	....	....	....
365	Alsthom ★	271	281	285	+ 5 17
2650	Arjom. Prioux	1705	....	....	....
625	Ausedat-Rey	448	446	446	− 0 45
1340	Aux. Entrepr. ★	965	1001	1028	+ 6 53
925	Avions Dassault	932	940	940	+ 0 86
650	BAFIP	388	....	....	....
390	Bail-Equipem. ★	290	....	....	....
825	Bail Investis.	750	746	750	....
485	B.N.P. C.I.	330	....	....	....
710	Cie Bancaire	492	536	538	+ 9 35
516	Bazar H.-V.	360	....	....	....
540	Béghin-Say ★	377	400	400	+ 6 10
865	Berger (Mis)	770	770	770	....
785	Bic ★	660	700	695	+ 5 30
1380	B.I.S.	955	1000	970	+ 1 57
2810	Bongrain S.A.	2500	2550	2550	+ 2
1170	Bouygues	940	932	938	− 0 21
97	B.P. France	78 50	....	....	....
5290	B.S.N.	4250	4330	4300	+ 1 18
2460	Cap Gem. S. ★	2100	2140	2001	− 4 71
1400	Carnaud	1050	....	....	....
3380	Carrefour ★	2580	....	....	....
177	Casino	144 50	142	138	− 4 50
136	Casino A.D.P.	100	107	109 90	+ 9 90
1380	C.C.M.C.	1090	....	....	....
870	Cetelem	750	775	740	− 1 33
790	Cerus	740	710	710	− 4 05
2040	C.F.A.O.	1500	1500	1500	....
335	C.G.E.	285	....	....	....
1360	C.G.I.P. ★	979	985	975	− 0 41
1180	Chargeurs S.A.	773	....	....	....
73	Chiers-Châtill.	52 50	....	....	....
1210	Ciments franç. ★	929	950	910	− 2 05
635	Club Méditer.	530	525	526	− 0 75
160	Codetel ★	150 50	152	155	+ 2 99
320	Cofimeg	275	288	288	+ 4 73
2240	Coles	1656	1614	1610	− 2 78
275	Compt. Entrepr.	230	231	231	+ 0 43
760	Compt. Mod.	598	....	....	....
1230	Créd. Foncier	920	960	960	+ 4 35
515	Crédit F. Imm.	435	430	431	− 0 82
126	C.C.F.	110	112	113	+ 2 73

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
780	Créd. Lyon. (CI)	685	685	685	....
1170	Crédit Nat. ★	800	....	....	....
230	Crouzet ★	150	160	150	....
3000	Dassault S.A.	2590	2700	2700	+ 4 25
465	Darty ★	370	362	357	− 3 51
365	Darty (DP)	315	320	310	− 1 59
2160	De Dietrich	1690	....	....	....
300	Dév. R.d.C. (Li)	257	....	....	....
600	D.M.C.	402	....	....	....
465	Drouot Assur.	369	380	380	+ 5 69
2460	Docks France ★	2000	2121	1999	− 0 05
1130	Dumez ★	719	770	770	+ 7 09
1310	Eaux (Gén.)	1029	1100	1100	+ 6 90
1410	Ecco ★	1185	1200	1155	− 2 53
1020	Electro-Finan.	720	730	730	+ 1 39
365	Elf-Aquitaine	296	303	289	− 2 02
300	— (certific.)	263	263	263	....
870	Epeda-B-Faure	760	....	....	....
3870	Essilor	3260	....	....	....
2700	Essilor Int. (DP)	2010	....	....	....
440	Esso S.A.F. ★	360	370	378	+ 5
2350	Eurafrance	1700	....	....	....
1430	Eurocom ★	1200	1201	1200	....
4190	Euromarché	3250	....	....	....
730	Europe nº 1 ★	509	....	....	....
1230	Exor ★	954	....	....	....
760	Facom	581	....	....	....
1260	Fichet-bauche	1070	....	....	....
210	Finextel ★	193	200	200	+ 3 63
155	Fives-Lille	113	....	....	....
1290	Fromageries Bel	1120	....	....	....
1390	Gal. Lafayette ★	1131	....	....	....
435	Gascogne	325	360	360	+ 10 76
2190	Gaz et Eaux	1790	....	....	....
565	Géophysique ★	480	508	505	+ 5 21
2690	Gerland	1890	....	....	....
760	GTM-Entrepose	520	....	....	....
725	Guyenne-Gas. ★	530	....	....	....
2820	Hachette ★	2240	2371	2390	+ 6 70
765	Hénin (La)	592	....	....	....
1510	Hutchinson	1151	1164	1164	+ 1 13
188	Imétal	148 30	150	148 50	+ 0 13
375	Imm. Plaine-M.	359	375	370	+ 3 06
....	Ingénico	1100	....	....	....
5170	Inst. Mérieux	4100	4200	4200	+ 2 44
520	Interbail ★	500	520	500	....
1470	Intertechnique	989	....	....	....
820	J. Lefebvre	599	632	595	− 0 67
1640	Lab. Bellon	1170	1217	1217	+ 4 02
1730	Lafarge-Coppée	1360	1405	1370	+ 0 74
1510	Lebon ★	1345	1350	1380	+ 2 60
3270	Legrand ★	2600	....	....	....
2780	Legrand (DP) ★	2420	2449	2390	− 1 24
810	Leroy-Somer ★	700	730	729	+ 4 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1830	Lesieur	1720	....	....	....
705	Locabail Immob.	625	661	661	+ 5 76
696	Locafrance ★	531	531	531	....
676	Locindus	850	850	870	+ 2 35
1170	L. Vuitton S.A ★	950	982	990	+ 4 21
500	Luchaire	450	440	440	− 2 22
1430	Lyonn. Eaux ★	1245	1290	1250	+ 0 40
77	Mais. Phénix	68 50	....	....	....
800	Majorette (Ly)	630	....	....	....
445	Mar. Wendel ★	328	340	335	+ 2 13
1790	Martell	1655	1690	1690	+ 2 11
2200	Matra	2060	....	....	....
2500	Merlin-Gerin ★	2300	2250	2440	+ 6 09
330	Michelin	266	....	....	....
1380	Midi (Cie)	1010	1065	1010	....
300	Midland Bk SA ★	240	241	250	+ 4 17
1920	Min. Salsig. (Mé)	1350	1200	1200	− 11 11
58	M.M. Penarroya	41	....	....	....
2870	Moët-Hennessy	1900	1980	1980	+ 4 21
83	Moulinex	53	....	....	....
1130	Navig. Mixtes	816	840	835	+ 2 33
159	Nord-Est	103	110	111	+ 7 77
470	Nordon (Ny)	405	....	....	....
675	Nouvelles Gal.	462	....	....	....
1140	Occident. (Gén.)	870	835	835	− 4 02
1580	Omn. F. Paris	1260	....	....	....
215	Olida-Caby	211	....	....	....
420	Opfi-Paribas	297	310	310	+ 4 38
3910	Oréal (L')	2810	....	....	....
430	Paribas	385	400	395	....
650	Paris-Réesc. ★	457	....	....	....
1380	Pechelbronn ★	1000	1050	1050	+ 5
1250	Penhoet	980	....	....	....
970	Pernod-Ricard	809	829	829	+ 2 47
1830	Peugeot S.A.	1300	1375	1329	+ 2 23
17	Poclain	14 25	....	....	....
2400	Poliet	1950	1811	1850	− 5 13
700	P.M. Labinal	645	669	669	+ 3 72
3850	Presses Cité	3070	3090	3090	+ 0 65
1170	Présbail Sic.	1100	9999	9999	
	790	Printagaz	616	....	....
	....	735	Printemps ★	.....	540
....	....	....	....	2150	Promodès
1736	1820	1820		+ 4 84	490
	Prouvost S.A ★	520	548	525	+ 0 96
1770	Radiotechn.	1403	1400	1425	+ 1 57
98	Raff. Dist. Total	81	80	80	− 1 23
3450	Redoute (La) ★	2950	3030	3070	+ 4 07
460	Rober financière	328	361	361	+ 10 06
1500	Roussel-Uclaf	1210	1270	1270	+ 4 96
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5350	R. Impériale (Ly)	4500	....	....	....
215	Sade	169	....	....	....
1760	Sagem ★	1565	1466	1560	− 0 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
515	Saint-Gobain	456	459	454	− 0 44
1340	St-Louis B.	1100	1093	1053	− 0 64
1840	Salomon	1460	....	....	....
1650	Salvepar	1267	....	....	....
780	Sanofi	630	615	615	− 2 38
755	S.A.T. ★	413	....	....	....
1530	Saupiquet (Ns)	1160	....	....	....
450	Schneider ★	290	310	310	+ 6 90
123	S.C.O.A.	104	....	....	....
840	S.C.R.E.G.	670	699	700	+ 4 48
1030	Seb ★	790	810	820	+ 3 80
430	Sefimeg ★	377	389	389	+ 3 18
1380	S.F.I.M.	1166	1101	1102	− 5 49
86	S.G.E.	41	....	....	....
585	Sigmaux ★	407	435	430	+ 5 65
990	Silic	820	....	....	....
570	Simco-U.P.H. ★	471	502	502	+ 6 58
390	Simnor (Li)	279	....	....	....
1270	Skis Rossignol	1050	1080	1080	+ 2 86
685	Siminco	630	634	640	+ 1 59
420	Société Générale	389	....	....	....
220	Sodexco	140	160	160	+ 14 28
235	Sodero (Ns)	235	....	....	....
2790	Sodexho	2290	2300	2301	+ 0 48
140	Sogenal (Ny)	121	....	....	....
430	Sogerap	360	369	368	+ 2 22
3050	Somm-Allib. ★	2385	....	....	....
870	Source Perrier	666	700	697	+ 4 65
1100	Sovac ★	703	....	....	....
550	Spie-Batignol.	460	450	450	− 2 17
620	Strafor ★	501	480	470	− 6 19
350	Synthelabo ★	300	300	299	− 0 33
650	Talcs Luzenac	617	....	....	....
3570	Tél. Elect.	3140	3250	3250	+ 3 50
1320	Thomson-C.S.F.	1085	1110	1004	− 7 46
425	Total (CFP) ★	359	365	365	+ 1 67
98	— (certific.)	83	....	....	....
1950	T.R.T. ★	1250	1275	1275	+ 2
550	U.F.B.	380	....	....	....
1220	U.I.C. ★	900	850	950	+ 5 56
595	U.I.F. ★	508	511	528	+ 3 94
845	U.I.S.	818	....	....	....
290	U.C.B. ★	175	....	....	....
685	Unibail	690	689	695	+ 0 72
680	Valéo	560	....	....	....
68	Vallourec	68 90	....	....	....
450	Via Banque	305	....	....	....
960	Elf-Gabon	815	....	....	....
158	Amax Inc.	129	112	115	− 10 85
215	Amer. Express	172	....	....	....
193	Amer. Teleph.	175	....	....	....
152	Anglo Amer. C.	141	....	....	....
755	Amgold	682	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1110	BASF (Akt)	960	1033	1033	+ 7 60
1190	Bayer	1070	1090	1090	+ 1 87
132	Buffelsfont.	118	....	....	....
225	Chase Manh.	195	....	....	....
95	De Beers	74 50	....	....	....
2280	Deutsche Bank	1770	1925	1915	+ 8 19
1180	Dresdner Bank	1015	1050	1050	+ 3 45
166	Driefontein Cst	145	....	....	....
680	Du Pont-Nem.	505	....	....	....
800	Eastman Kodak	505	497	497	− 1 58
83	East Rand	76 20	80	80 20	+ 5 25
310	Electrolux	240	....	....	....
225	Ericsson	204	....	....	....
580	Exxon Corp.	275 50	....	....	....
615	Ford Motors	450	....	....	....
103	Freegold	96 10	94	93 80	− 2 39
137	Gencor	133	....	....	....
360	Gén. Electr.	340	....	....	....
590	Gén. Belgique	500	....	....	....
510	Gen. Motors	342	388	388	+ 13 45
140	Goldfields	130	108	108	− 16 92
57	Gd Metropolitain	45 50	48 50	48 50	+ 6 59
89	Harmony	88 40	91 80	91 80	+ 3 85
57	Hitachi	51 50	....	....	....
1060	Hoechst Akt.	893	980	978	+ 9 52
158	Imp. Chemical	136	....	....	....
815	IBM	703	779	777	+ 10 53
365	ITT	330	328 50	328 50	− 0 45
160	Ito-Yokado	140	....	....	....
108	Matsushita	85	....	....	....
1210	Merck	1008	965	965	− 4 27
465	Minnesota M.	410	....	....	....
285	Mobil Corp.	236	....	....	....
280	Morgan J.P.	220	....	....	....
44800	Nestlé	41450	....	....	....
235	Norsk Hydro	178 50	....	....	....
250	Ofsil	238	....	....	....
2070	Petrofina	1690	1800	1858	+ 9 94
670	Philip Morris	608	580	580	− 4 61
150	Philips	132 80	....	....	....
126	Placer Dome	95	....	....	....
520	Quilmès	450	....	....	....
790	Randfontein	730	....	....	....
755	Royal Dutch	680	....	....	....
134	Rio Tinto Zinc	108 50	....	....	....
115	St Helena Co	102 50	99 40	99 40	− 3 02
275	Schlumberger	200	233	227	+ 13 50
131	Shell transp.	108 20	112 60	112 60	+ 4 07
2180	Siemens A.G.	1890	1952	1950	+ 3 72
210	Sony	200	198	200	....
210	T.D.K.	175	197	197	+ 12 57
31	Toshiba Corp.	27 40	29 20	29 20	+ 6 57
405	Unilever	380	....	....	....
325	Uniz. Techn.	266	....	....	....
825	Vaal Reefs	685	....	....	....
365	Volvo	315	....	....	....
390	West Deep	335	335 50	335	....
480	Xerox Corp.	370	358	360	− 2 70
2 51	Zambia Corp.	2	....	....	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9116	..
Emp. 8,80 % 77	121 10	3 655
9,80 % 78/93	98 80	2 731
10,80 % 79/94	98 40	1 418
13,25 % 80/90	103 80	5 105
13,80 % 81/89	105 40	10 585
16,20 % 82/90	111	12 516
16 % juin 82	112 50	5 902
14,60 % fév. 83	111 01	9 720
13,40 % déc. 83	111 25	11 197
12,20 % oct. 84	105 50	0 467
11 % fév. 85	103	7 323
10,26 % mars 86	95 60	6 279
ORT 12,75 % 83	1787	..
OAT 10 % 2000	93 30	4 044
OAT 9,90 % 1997	100 05	8 490
OAT 9,80 % 1996	94 20	7 115
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	101 75	2 698
CNB Paribas	102 25	2 698
CNB Suez	102 25	2 698
CNI janv. 82	101 90	2 698
PTT 11,20% 85	100 90	9 141
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	101 15	3 987
CNT 9% 86	86 50	4 382
CRH 10,90% déc. 85	....	7 956
Mécologie L 8% 6/7	88	8 815

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	813	....
Agache (Sté Fin.)	2400	2304 o
A.G.F. (St Cent.)	741	....
Applic. Hydraul.	789	700 o
Arbel	350	348
Autorg	282 30	....
Avenir Publicité	540	490 o
Bain C. Monaco	259	274 50
Banque Hypoth. Eur.	410	382 o
Béghin-Say (C.I.)	270	....
B.G.I.	483 50	....
Blanzy-Ouest	641	631
B.N.P. Intercontin.	236	....
Bénédictine	4960	....
Bon-Marché	920	900
B.T.P.	138	....
Caff	620	595 o
Cambodge	701	699
C.A.M.E.	394	345 o
Campenon Bern.	328	330
Carbone-Lorraine	575	552 o
C.E.G.Frig.	521	....
Cemen. Blancy	2300	2187 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	180	....
Cerabati	122 20	125
Chambourcy (M.)	782	801
Champex (Ny)	138	....
C.I.C. (Financ. de)	255	....
C.I. Maritime	570	547 o
Cima-Sotra	370	....
Citram (B)	465	460
Clause	432 40	450 d
Cofradel (Ly)	1848	1774 o
Cogifi	345	....
Comiphos	426 60	....
Cie Industrielle	3394	....
Comp. Lyon-Alem.	580	....
Concorde (La)	899	....
C.M.P.	35 20	30 20
Créd. Gén. Ind.	600	600
Cr. Universel (Cie)	545	545
Créditel	132 30	....
Debray S.A.	425	442 d
Delalande S.A.	1107	....
Delmas-Vieli. (Fin.)	1401	1450
Didot-Bottin	870	794 o
Eaux Bass. Vichy	1300	1210 o
Eaux Vittel	2510	....
Economats Centre	545	....
Electro-Banque	300	318
El-Antargaz	532	....
E.L.M. Leblanc	920	883 o
Esali-Bretagne	250	....
Entrepôts Paris	560	521 o
Epargne (B)	2940	2800 o
Europ. Accumul.	54 50	....
Eternit	2350	2490
Finalens	195	187 20 o
FIPP	406	338 40 o
Fonc	706	....
Foncière (Cie)	490	470 o
Fonc. Lyonnaise	5670	5440 o
Foncina	485	....
Forinter	1040	1050
Fougerolle	360	306 70 o
France I.A.R.D.	282	....
France (La)	5648	....
From. Paul Renard	430	....
GAN	1021	980 o
Gaumont	391	....
Gévelot	800	729 o
Gr. Fin. Constr.	437	423
Gds Moul. Paris	330	307 30 o
Groupe Victoire	3280	3149 o
G. Transp. Ind.	582	582
H.E.F.	120	....
Immindo S.A.	433	440
Immoinvest	289	283
Immobail	385	....
Immobanque	695	....
Immob. Marseille	7670	....
Immofice	482	....
Invest. (Sté Cent.)	3023	....
Jaeger	218	200
Lafitte-Bail	440	413 o
Lambert Frères	207 70	....
Lille-Bonnières	1015	908 o
Loca-Expansion	260	....
Locafinancière	337	....
Locatel	702	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1326	1398
Lucia	893	....
Machines Bull	39 50	....
Magasins Uniprix	224	....
Magnant S.A.	120	....
Maritimes Part.	300	....
Métal Déployé	412	395 50 o
Mors	120	115 20 o
Navig. (Nat. de)	83 50	....
OPB Paribas	231	221 60 o
Opsorg	181	173
Oréal (L') C.I.	2100	1955 o
Origny-Desvroise	1024	....
Palais Nouveauté	757	....
Paribas-CIP	365 50	....
Paris France	286	274 50 o
Paris-Orléans	300	279 40 o
[illegible]	286 70	288
Patern. Risq. Div.	1389	....
Pathé-Cinéma	727	633 o
Pechiney (cert. inv.)	296	....
Piles Wonder	947	950
Piper-Heidsieck	706	....
P.L.M.	145	135 o
Porcher	600	558 o
Promodès	1130	....
Providence S.A.	1600	1536 o
Publicis	2800	....
Raff. Souf. R.	120	113
Rhône-Poul. (c. inv.)	370	....
Ricqlès-Zan	280	225 20 o
Rochefortaise S.A.	570	536
Rochette-Cenpa	65	45 50 o
Rosario (Fin.)	1000	980 o
Roudière	245	223 o
Rougier et Fils	78	75 10
Sacer	477	417 o
SAFAA	302 90	292
Safic-Alcan	840	782 o
SAFT	1346	....
Saga	232	....
St-Gobain C.I.	465 10	....
Salins du Midi	480	461 o
Santa-Fé	143 50	....
Satam	120	....
Saulnes	61 10	58 70 o
Savoisienne (M)	236	230
SCAC	612	588 o
Senelle Maubeuge	437	420 o
S.E.P. (M)	162	167
Serv. Equip. Véh.	85	....
Sicil	289	280
Sicotel	305 10	311
Sinvim	208	203 60
Siph (Plant. Hévéas)	360	....
Sté Générale-CIP	329	....
Sofal financière	1740	1749
Soficel	850	775 o
Sofio	410	....
Soficomi	758	....
S.O.F.I.P. (M)	160	154 o
Sofragi	1005	1080
Souchon Autog.	441	410 o
Sovabail	679	678
S.P.I.	548	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Suez (Fin. de)-CIP	1620	....
Stemi	1040	....
Taittinger	1500	....
Testut-Aequitas	580	580
Tour Eiffel	502	495
Ulinor S.M.D.	700	640 o
U.A.P.	382	....
U.T.A.	1222	....
Veuve Clicquot	3750	3420 o
Vicat	1375	....
Viniprix	1995	1747 o
Virax	150	139 70 o
Waterman S.A.	621	640
Brass. du Maroc	120	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	950	....
Akzo	420	....
Alcan Alum	218	196 o
Algemene Bank	127	....
American Brands	306	276 o
Am. Petrofina	410	....
Arbed	268	....
Asturienne Mines	185	....
Bco Pop Espanol	430	....
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	3600	....
B. Régl. Internat.	59500	....
Br. Lambert	609	550 o
Canadian-Pacific	104 50	....
CIR	21 50	....
Commerzbank	730	....
Darz. and Kraft	317	....
De Beers (port.)	90	....
Dow Chemical	446	....
Gén. Belgique	500	....
Gevaert	1320	....
Glaxo	124	111 o
Goodyear	371	310 o
Grace and Co	405	360 o
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	378	....
I. C. Industries	185	....
Johannesburg	1380	....
Kubota	22 50	....
Latonia	264	264
Midland Bank Plc	54 90	....
Minerals-Ressourc.	81 50	....
Nixdorf	2500	....
Noranda	153	....
Olivetti	29 60	....
Pakhoed Holding	200	188
Pfizer Inc.	300	....
Procter Gamble	486	....
Ricoh Cy Ltd	51	49
Rolinco	237	....
Robeco	251	....
Rodamco	413	....
Saipem	18 20	....
Shell fr. (port.)	135	....
S.K.F. Aktiebolag	320	....
Steel Cy of Can.	117	....
Tenneco	360	....
Thorn EMI	70	63 o
Toray indust. inc	32 60	....
Vieille Montagne	901	....
Wagons-Lits	730	....
West Rand	30 50	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Calciphos	270	....
C.E.M.	....	....
Cochery	164 50	....
Cogesilor	132 50	135
C. Occid. Forestière	190	....
Copanor	358	358
Dubois Inv. (Canto.)	885	....
Gachot	138	149
Hydro-Energie	335	....
Hoogovens	280	....
Mécanorma	52	40 70
Nicolas	1000	946 o
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	385	....
Rorento N.V.	147	148
S.P.R.	506	465 50 o
Ulinex	380	....
Union Brasseries	127 10	117 o

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/10	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 014	6 026	5 730	6 230
ECU	6 935	6 935	....	....
Allemagne (100 DM)	334 130	334	324 500	342 500
Belgique (100 F)	16 052	16 048	15 350	16 250
Pays-Bas (100 fl.)	297 030	296 980	287 500	305 500
Danemark (100 krd)	86 910	86 980	83	90
Norvège (100 k)	91 100	91 160	86	93
Grande-Bretagne (£ 1)	10 001	9 984	9 700	10 400
Grèce (100 drachmes)	4 347	4 340	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 627	4 628	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	402 080	402 100	390	410
Suède (100 krs)	94 780	94 770	91	97
Autriche (100 sch)	47 430	47 470	46	48 700
Espagne (100 pes.)	5 124	5 127	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 224	4 215	3 700	4 800
Canada ($ can 1)	4 575	4 580	4 430	4 830
Japon (100 yens)	4 190	4 198	4 070	4 270

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/10
Or fin (kilo en barre)	91000	90500
Or fin (en lingot)	93800	90650
Pièce française (20 fr)	585	559
Pièce française (10 fr)	359	.....
Pièce suisse (20 fr)	599	573
Pièce latine (20 fr)	540	526
Souverain	677	659
Pièce de 20 dollars	3400	3075
Pièce de 10 dollars	1600	1500
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3890	3500
Pièce de 10 florins	564	550
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

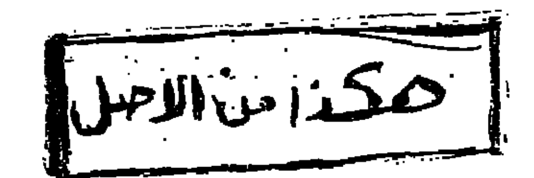
SICAV (sélection) 20/10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	727 32	709 58
Actifon	202 42	197 ♦
Actions France	437 12	421 32
Action Invest.	350 81	334 90
Actions sélectives	561 31	541 02
Aedificandi	601 41	579 67
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1133 12	1105 48
A.G.F. 5000	540 11	526 94
A.G.F. ECU	1034 05	1023 81
A.G.F. Interfonds	431 28	420 76
A.G.F. Invest	96 59	94 23
A.G.F. OBLIG.	1054 83	1049 58
A.G.F. Sécurité	10302 35	10302 35
Agimo	603 42	588 70
Alafi	206 85	198 41
A.L.T.O.	181 04	174 50
Amsel-Gan	5229 23	4991 16
America-Valor	724 11	691 27
Amplitude	504 69	489 99
Arbitrages court terme	5520 97	5509 94 ♦
Argonautes	388 11	373 86
Associ Prévifire	23428 94	23428 94
Associc	1166 41	1166 41
Aurecic	1423 46	1382
Axa Europe	112 48	107 38
Axa Investissements	110 11	106 12
Bourse-Investis.	410 81	391 99
Bred Associations	2665 83	2657 86
Bred International	95 69	93 81 ♦
Capital Plus	1687 66	1687 66 ♦
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	368 79	354 61
Cortal court terme	1268 38	1268 38
Cortal Intérêt trim.	1035 25	1015 45
Cortexa	907 81	886 64
Crédinter	478 76	464 82
Croissance Finance	263 33	251 99
Croissance Immobilière	610 08	582 42
Croissance Mercure	2657 51	2493 02
Croissance Prestige	352 28	336 31
Drouot-France	600 64	573 40
Drouot-Investiss.	1013 41	967 46
Drouot-Sécurité	246 67	235 48
Drouot-Sélection	129 89	124
Ecocic	1158 32	1141 20
Ecureuil Privatisations	309 47	300 46
Eficoop Sicav	11300 46	11300 46 ♦
Elf-Valeurs	9097 30	8816 66 ♦
Energie	268 81	256 62
Eparcic	2809 57	2808 76
Eparcourt Sicav	4048 57	4039 47
Epargne Associations	24294 89	24258 50
Epargne-Capital	7677 62	7601 60
Epargne-Croiss.	1461 04	1421 94
Epargne-Industr.	708 05	675 94
Epargne-Inter	652 12	634 67
Epargne J	63615 19	53515 19
Epargne-Long-Terme	1665 62	1611 31 ♦
Epargne-Oblig.	179 62	174 81
Epargne-Quatre	1000 44	1000 44
Epargne-Unie	1204 67	1160 04
Epargne-Valeur	389 76	378 36
Eparoblig	1264 01	1261 49 ♦
Epsilon	991 07	981 26
Eurocic	9582 20	9440 59
Euro-Croissance	558 42	542 16
Eurodyn	1054 34	1019 67
Euro-Gan	4815 05	4598 71
Extelion Orient Sicav	561 70	545 34 ♦
Finord Placement	60155 44	58975 51
Finord Valorisation	13184 38	12925 86
Fonsicav (div. par 10)	10875 37	10875 37
Foncival	255 60	244 20 ♦
France-Gan	5655 44	5398 99
France-Garantie	272 87	272 33 ♦
France-Investiss.	468 02	446 80 ♦
France-Net	117 60	116 44
France-Obligations	426 67	421 48
Francic	365 86	355 20
Francic Pierre	93 27	90 55

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	1060 32	1029 44
Fructi-Associations	1346 01	1346 01
Fructicapi	304 83	300 33
Fructicourt	108298 50	108298 50
Fructidor	243 88	240 28
Fructifrance	717 76	700 25
Fructimmo	235 97	230 21
Fructivalor	503 97	491 68
Fructiver	82704 39	82498 14
Fructi ECU	560 37	552 08
Fructi-Première	10813 24	10853 44
Futuroblig	959 10	958 14
Gestilion	58254 80	58114 51 ♦
Gestion Amérique	330 03	315 06
Gest. France Europe	96 37	92
Gestion Orient	178 47	170 38
Gestion Sécuricourt	10881 29	10575 53 ♦
Gestion Scandinavie	700 31	668 65
Gestion Uni-Japon	1411 23	1347 24
Gestion Associations	149 61	146 32
Gestion Mobilière	702 76	670 89 ♦
Gest. Rendement	456 73	436 06
Gest. Sél. France	670 74	640 32
Haussmann Associat.	1145 35	1145 35
Haussmann court terme	1208 72	1208 72
Haussmann Epargne	1360 72	1350 72
Haussmann Europe	2170 90	2092 43
Haussmann France	904 64	871 94
Haussmann Oblicroiss.	1250 97	1250 97
Haussmann Obligation	1427 54	1375 94
Horizon	1041 71	1011 37
I.M.S.I.	567 59	541 65
Indo-Suez Valeurs	697 72	666 08
Interoblig.	11638 73	11191 09
Intersélect France	423 98	404 75
Intervaleurs Indust.	608 23	580 65
Invest. net	14355 84	14327 19 ♦
Invest. Obligataire	17762 86	17727 41 ♦
Japacic	168 18	163 28
Jeune épargne	235 19	231 71
Laffitte-Amérique	262 28	250 39
Laffitte-crt-terme	58813 06	58813 06
Laffitte-Expansion	841 82	803 65
Laffitte-France	297 56	284 07
Laffitte-Immobilière	234 87	224 22
Laffitte-Japon	334 93	319 74
Laffitte-Oblig.	144 08	137 53
Laffitte-Placements	64286 05	64286 05
Laffitte-Rend.	212 18	202 56
Laffitte-Tokyo	1293 20	1234 56
Lion-Associations	11245 05	11245 05 ♦
Lion court terme	115574 96	115574 96 ♦
Lion-Institutionnels	23326 41	23268 24 ♦
Lionplus	681 36	674 61 ♦
Livret portefeuille	602 67	585 12
Méditerranée	184 67	178 30
Minimax	25816 22	25816 22
Mondiale Investissem.	440 32	420 35
Monecic	5530 19	5530 19
Monéden	51541 48	51541 48 ♦
Moné J.	55248 92	55248 92
Monélibre	268367 65	268367 65
Monevalor	62979 93	62979 93
Multi-Obligations	418 88	399 89
Mutuelle Unie Sél.	155 90	148 83
Natio-Assoc.	6018 26	6006 25
Natio.-Epargne	13320 24	13188 36
Natio.-Court terme	201059	201059
Natio.-Immobilier	925 14	900 36
Natio.-Inter.	1107 53	1077 89
Natio.-Obligations	522 17	508 19
Natio.-Patrimoine	1370 03	1333 36
Natio.-Placements	84605 71	84605 71
Natio.-Revenus	982 75	973 02
Natio.-Sécurité	10861 93	10861 93
Natio.-Valeurs	633 84	616 88
Nippon-Gan	5008 22	4781 12
Nord-Sud Développ.	1198 04	1193 65 ♦
Norstar IF	13422 75	13160 54
Oblicic Régions	1008 83	983 92

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Oblicoop Sicav	1360 07	1333 40 ♦
Obligations Convert.	433 50	413 84
Oblilor	1068 36	1057 78 ♦
Optimavalor	575 78	549 65
Paramérique	535 96	511 66
Paneurope	810 77	774
Paribas Croissance	613 20	598 20
Paribas Epargne	15554 28	15523 23
Paribas France	98 52	93 71 ♦
Paribas Opportunités	106 83	103 52
Paribas Patrimoine	523 32	501 99
Paribas Revenu	89 50	88 61
Parunion-Valor	1088 54	1088 46
Patrimoine-Retraite	1634 22	1602 18
Phénix Placements	242 97	241 76
Pierre Investiss.	712 27	679 97 ♦
Placement A	982 15	982 15
Placement crt-terme	71079 11	71079 11
Placement J	55861 73	55861 73
Placement Premier	53000 17	53000 17
Placements Rendement	10777 47	10777 47 ♦
Placements Sécurité	105882 34	105882 34 ♦
Planinter	954 88	931 60
Première Obligations	10557 48	10536 39
Pri/Association	21773 74	21773 74
Province Investiss.	511 57	488 37
Quartz	105 60	103
Rentacic	160 34	157 97
Revenus Trimestriels	5376 41	5323 18
Revenu Vert	1071 66	1070 59
Rivoli Plus	1062 55	1014 37 ♦
St-Honoré Assoc.	14001 82	13832 18
St-Honoré Bio-aliment.	753 57	719 40
St-Honoré Pacifique	559 62	534 24
St-Honoré P.M.E.	452 91	432 37
St-Honoré Real	11449 02	11403 41
St-Honoré Rendement	11194 60	11138 91
St-Honoré Services	478 72	460 31
St-Honoré Technol.	731 35	698 19
St-Honoré Valor	12056 21	11960 53
Sécuricic	11045 69	11034 66
Sécur. Mobilière	390 82	373 10
Sécuri Taux	10591 35	10591 35
Sélection Croissance	496 42	481 96
Sicadex (Cardan BP)	728 82	718 05
Sicav-Associations	1414 30	1412 18
S.F.I. fr. et étr.	593 37	578 09
Sicav 5000	326 87	321 04 ♦
S.I. Est	1257 65	1200 82
Sivafrance	519 81	505 90 ♦
Sivam	424 65	413 28 ♦
Sivarente	201 77	199 77 ♦
Sivinter	437 31	425 81 ♦
S.N.I.	1229 23	1193 43
Sogépargne	340 54	328 23
Sogeprime	63311 57	61487 54
Sogerec	48679 28	48428 49
Sogevalor	77984 53	77115 41
Sogenar	1083 18	1014 97
Soginter	1280 59	1222 52
Soleil Investis.	462 70	441 72
Stratégie Actions	1025 45	998 01
Stratégie Rendem.	1037 93	1005 16
Technocic	1075 78	1044 45
Techno-Gan	6004 95	5732 65
Trilion	5040 36	4880 46 ♦
U.A.P. Investiss.	388 37	374 33
Uni-Associations	112 42	112 42
Unifrance	428 42	407 08
Unifoncier	1130 82	1079 54
Uni-Garantie	1202 54	1178 94 ♦
Unigestion	859 64	820 66
Uni-Régions	2935 74	2802 82
Univente	1932 82	1927 29
Univer	181 48	181 48
Univers-Actions	948 92	917 72
Univers-Obligations	1488 99	1440 03
Valorem	519 47	506 80 ♦
Valoblig	59502 68	58913 54
Valorg	1533 13	1531 60
Valrel	80548 57	80509 32

c : coupon détaché − o : offert − * : droit détaché − d : demandé − ♦ : prix précédent − ★ : marché continu



Le Monde

Un vol spatial franco-soviétique est prévu pour novembre 1988

Le second vol spatial franco-soviétique auquel participera un des deux cosmonautes français actuellement à l'entraînement à la Cité des étoiles, près de Moscou, aura lieu dans le courant du mois de novembre de l'année prochaine. Cette précision a été donnée à l'issue des vingt-quatrièmes Journées spatiales franco-soviétiques, qui se sont tenues à Trouville (Calvados) du 13 au 20 octobre.

Pour l'heure, l'équipage qui assurera cette mission d'un mois à bord de la station orbitale Mir n'est pas encore connu. Ce n'est pas avant le mois de janvier, a déclaré M. Alexandre Dumaiev, directeur général de Glavcosmos, que seront désignés les deux cosmonautes soviétiques qui feront équipe avec Jean-Loup Chrétien et ceux qui seront associés à Michel Tognini. Qui des deux Français sera l'heureux élu ? Nul ne le sait encore.

Le cosmonaute français qui participera à cette mission Aragatz (du nom de la plus haute montagne d'Arménie soviétique) aura la chance d'effectuer une sortie dans l'espace en compagnie de ses compagnons soviétiques au cours de laquelle sera déployée une structure en treillis métallique de forme hexagonale (ERA) dont le diamètre avoisinera les 4 mètres. Outre cette promenade, le Français aura la charge de mener à bien une série de sept expériences dont trois sont à vocation biomédicale et quatre autres à vocation technologique.

Le matériel de ces expériences, d'une valeur d'environ 120 millions à 130 millions de francs et dont la masse totale représente quelque 500 kilogrammes, sera transporté quelques semaines avant le vol à bord de la station Mir par deux vaisseaux-cargos Progress et installé par les deux cosmonautes soviétiques, qui accueilleront l'équipage franco-soviétique. D'ores et déjà, les Soviétiques effectuent des essais en piscine — pour simuler l'apesanteur — avec des modèles de matériels français dont les versions définitives seront livrées dans le courant de l'année prochaine

J.-F. A.

L'apaisement sur les places financières

M. Balladur décide de limiter les emprunts d'État

Le gouvernement a décidé de faire baisser les taux à long terme, considérés comme trop élevés, en limitant à 90 milliards de francs le montant des emprunts d'Etat, pour l'ensemble de l'année 1987, alors que la fourchette prévue jusqu'à présent était de 100 à 120 milliards de francs. Cette annonce a été faite par M. Balladur, le mercredi 21 octobre, au cours d'une conférence de presse.

M. Balladur a expliqué que cette réduction des recours à l'emprunt de la part de l'Etat était permise par la bonne situation de la trésorerie de l'Etat, laquelle est due, selon le ministre, à la bonne exécution budgétaire et aux produits des privatisations qui sont affectés en priorité au désendettement de la France.

Le gouvernement a décidé de reporter *« de quelques jours à quelques semaines »* la privatisation de Matra, qui devait démarrer le lundi 26 octobre, a annoncé par ailleurs le ministre de l'économie, tout en soulignant que l'opération restait techniquement possible dans l'immédiat *(lire page 34)*.

M. Balladur, qui commentait ces remous financiers, a également indiqué que l'Etat et la Banque de France étaient les gardiens de la bonne santé des marchés.

Un communiqué du Quai d'Orsay

Des sociétés françaises violent les règles d'exportation technologique

Le ministère des affaires étrangères français a reconnu, le mardi 20 octobre, que la société Ratier-Forest a *« effectivement vendu, dans les années 70, des machines-outils à l'URSS »* en violation des règles du comité de contrôle pour les exportations multilatérales vers les pays communistes (COCOM) qui regroupe les pays de l'OTAN, moins l'Islande et le Japon.

Lorsque les Américains avaient accusé la firme Toshiba d'avoir, par ses fournitures, permis à l'URSS de fabriquer les hélices de ses sous-marins « silencieux », les Japonais avaient mis en cause la société Ratier-Forest. Scindée en 1982 après un dépôt de bilan, les actifs de cette société ont été repris par Liné.

Deuxième société française accusée d'exporter abusivement des matériels sensibles vers les pays de l'Est, la société française « Les Accessoires scientifiques » sera jugée, le 3 décembre, par le tribunal correctionnel de Luxembourg. Celui-ci a demandé une expertise pour déterminer si le matériel de décapage ionique à l'orgon saisi en 1985 sur l'aéroport de Luxembourg pouvait avoir des utilisations militaires.

D'autre part, le gouvernement américain a décidé d'interdire la vente à quatre exportateurs français de matériel servant pour la fabrication de semi-conducteurs à l'Union soviétique et à la Tchécoslovaquie. Il s'agit de MM. Robert Almori, Marcel Goldfarb, Jean-Marie Didat et de la société Cotrimon.

Pour revitaliser le COCOM et empêcher les pays de l'Est de rattraper à bon compte leur retard technologique, les Américains envoient cette semaine un ambassadeur, M. Allan Wendt, rappeler à quatorze pays européens, dont la France, l'importance d'un strict respect des règles d'exportation de matériels de pointe.

Le prix Nobel d'économie à l'Américain Robert Solow

STOCKHOLM
de notre correspondante

L'Académie royale des sciences de Suède a attribué, le mercredi 21 octobre, le prix Nobel des sciences économiques 1987 à l'Américain Robert Solow. Professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), M. Solow doit sa renommée à ses travaux sur la croissance économique. Un article intitulé « Contribution to the Theory of Economic Growth » paru en 1956 présentait un modèle mathématique mettant en valeur un mécanisme liant l'accroissement du stock des capitaux et l'augmentation de la production par tête.

De pensée keynésienne, M. Solow n'a pas pris en considération les conditions sur lesquelles le célèbre économiste britannique fondait l'étude du chômage. Il propose une analyse de l'évolution à long terme de la croissance, un cadre dans lequel peut être organisée la théorie macroéconomique moderne. Son modèle a eu une énorme influence sur l'analyse de ses contemporains.

Agé aujourd'hui de soixante trois ans, M. Solew a publié de nombreuses études sur l'économie des ressources naturelles. Il devient désormais le quinzième prix Nobel américain d'économie, après M. James Mc Gill Buchanan en 1986 et M. Franco Modigliani en 1985.

F.N.

M. Michel Laclotte directeur du musée du Louvre

Le musée du Louvre a un nouveau directeur : M. Michel Laclotte, nommé par décret du président de la République. Il remplace Michel Delignat-Lavaut. Spécialiste des primitifs français et de la peinture italienne des quatorzième et quinzième siècles, M. Michel Laclotte, inspecteur général des musées, a longtemps été conservateur en chef du département des peintures du Louvre avant de s'occuper activement des collections du musée d'Orsay.

Le numéro du « Monde » daté 21 octobre 1987 a été tiré à 561 947 exemplaires

Sur le vif
Boîte noire

Ça va, vous ? Moi, c'est la cata. En Bretagne, je vous raconte pas. Vous savez, ma bicoque en bois, à peine reconstruite — elle avait brûlé, — voilà qu'elle se retrouve dévastée, enfouie sous les arbres arrachés, renversés, cul par-dessus tête. Et, pour tout arranger, à la Bourse, j'ai perdu mon portefeuille. Il était pas gros, pas épais, mais j'y tenais, vous savez ce que c'est ! Je me consolais en pensant : bon, c'est ça, les ouragans, les tourmentes, les bourrasques, c'est impossible à prévoir, à éviter. Faut en prendre son parti.

Et voilà qu'hier, à la télé, mon Mimi me dit : la faute à qui, ce krach ? Cherche pas ! Aux Amerloques. Paraît que les impôts, ils en payent pas, moi si. Ils avaient un trou colossal, et qui c'est qui devait le combler jusqu'à ces jours derniers, c'est bibi. Mes sous, on les leur prêtait derrière mon dos. Et, en plus, ils ont remonté je ne sais plus quoi... Ah si, leurs taux d'intérêt. Bref, c'est des chiens, des égoïstes, des profiteurs.

Ce matin, je dégringole voir mes copains du service économique et je glapis :

« J'espère que vous allez lui rentrer dans le lard à ce salopard.

— A qui ?

— Ben, à Ronnie. Il m'a piqué mon fric. C'est dégueulasse.

— C'est pas lui, arrête !

— Alors c'est qui ?

— C'est ces connes de bécanes, des ordinateurs programmés pour tout larguer dès que le Dow Jones tombe à...

— Ah ! parce que c'est les ordinateurs qui vendent maintenant, je croyais que c'était les agents de change.

— Oui et non. C'est trop compliqué à t'expliquer... C'est une question de pilotage automatique. Les catastrophes aériennes, c'est souvent ça...

— Alors, c'est pas une erreur humaine ?

— On sait pas encore. Faut attendre que la tempête se soit calmée pour retrouver la petite boîte noire. »

CLAUDE SARRAUTE.

M. Albert Prévos nouveau directeur du CNOUS

M. Albert Prévos a été nommé directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) par décret publié au *Journal officiel* du mercredi 21 octobre. Il remplace M. Pierre Trincal, qui occupait cette fonction depuis 1982.

[Né le 11 février 1946 à Limoges, M. Prévos est agrégé des lettres classiques et spécialiste de linguistique générale. Professeur de lycée à Madagascar dans le cadre du service national de 1969 à 1971, il a ensuite enseigné pendant deux ans à l'université de Bordeaux en tant qu'assistant avant de partir pour l'étranger. De 1972 à 1975, M. Prévos est maître de conférence associé à l'université du Tohoku à Sendaï (Japon), où il fonde un institut franco-japonais. Il est ensuite attaché culturel à l'ambassade de France au Caire (1975-1979) puis au consulat général de France à Québec (1979-1983). Depuis 1983, il était chargé de mission pour les affaires internationales auprès du directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche.

Quatre cents places de parking supprimées dans Paris

Voitures à la rue

Alors que la Ville de Paris cherche à créer des parkings pour éponger le déficit de cent mille places de voitures dans la capitale, est-il raisonnable de laisser détruire celles qui existent déjà ?

Dans le sixième arrondissement, les places de stationnement sont particulièrement rares. Par chance, pour quelques centaines d'automobilistes, le garage du 73, rue de Vaugirard, tout près de la rue de Rennes, offre quatre cents places pour un loyer mensuel de 500 F à 600 F — offrait, plus exactement. A la fin de l'année dernière, un promoteur a obtenu l'autorisation de « restructurer » et de transformer en bureaux les sept étages de garage. Le quartier est pourtant classé zone UH dans le plan d'occupation des sols. Ce qui signifie : priorité à l'habitat. Le permis de construire est délivré. Le promoteur devra seulement s'acquitter d'une taxe de « surdensité ».

Fureur des automobilistes du quartier. Il leur faut trouver asile ailleurs ; mais où ? Devant l'impossibilité de se faire entendre, ils ont porté l'affaire devant le tribunal administratif, qui n'a pas encore rendu son jugement.

A l'audience ils ont souligné l'*« incohérence »* de la mairie de Paris, qui, *« d'un trait de plume, a supprimé 400 places de stationnement existantes »*.

L'avocat de la société immobilière a au contraire trouvé que les Parisiens avaient bien de la chance : ils peuvent encore posséder une voiture, ce qui n'est plus le cas des New-Yorkais. Quant au commissaire du gouvernement, il n'a pas laissé beaucoup d'espoir aux plaignants. Le droit de garer sa voiture à proximité du domicile *« ne fait pas partie,* a-t-il déclaré, *des principes généraux du droit »*. Le plan d'occupation des sols n'interdisant pas les bureaux, mais se bornant à en freiner l'essor, les erreurs matérielles relevées étant « sans *incidence* » sur le fond, la requête du docteur Reichman et d'un comité de défense des usagers qu'il préside, a-t-il conclu, doit être rejetée.

CHARLES VIAL.

A B C D E F G